

Rhône-Alpes



Schéma régional d'aménagement de Rhône-Alpes

2006

Région : Rhône-Alpes Départements : Ain, Ardèche, Drôme, Isère, Loire, Rhône, Savoie, Haute-Savoie



Ont été associés à la concertation, à l'élaboration et à la validation du présent document :

- Union Régionale des Associations des communes Forestières de Rhône-Alpes, Jean-Claude Monin et Olivier Chaumontet ;
- Centre Régional de la Propriété Forestière, Bruno de Jerphanion ;
- Chambre syndicale du peuplier, Jean Rabuel;
- DIREN, Direction Régionale de l'Environnement, Jean-Luc Carrio ;
- DRAF-SERFOB, Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt Rhône-Alpes Service Régional de la Forêt et du Bois, Chantal Faure, René Joennoz ;
- IFN, Inventaire Forestier National, Dominique Leclerc;
- Ministère de l'Agriculture, Nicole Jensen ;
- REFORA, Réseau Forêt Rhône-Alpes, Jean André;
- Réseau Forêts FRAPNA, Prof. Philippe Lebreton;
- Union Régionale des Associations des Communes forestières de Rhône-Alpes, Jean-Claude Monin et Olivier Chaumontet ;
- ONF, Office National des Forêts, notamment :
 - à la DT, Direction Territoriale Rhône-Alpes, Gaude Barthelon, Jean-Loup Burtin, Karine Burtin, Ophélie Champ, Didier Cornevin, Bernard Couhert, Bernard Deguilhen, Laurent Descroix, Bernard Ducruet, Philippe Favet, Manuel Fulchiron, Aurélie Ghysels, Odile Guimet, Claude Lebahy, Philippe Loho, Claude Jolland, Laurent Juratic, Karine Lambert, Marie-Laurence Madignier, Françoise Plancheron, Michel Radet, Hervé Sampité, Robert Talbot, Philippe Vogel, Michel Vidal, Lise Wlerick,
 - à la DT Méditerranée, David Fabre, Jean Ladier, Sylvie Simon-Teissier,
 - la direction technique, la direction de l'environnement et du développement durable et l'inspection générale de l'ONF,
 - la direction générale de la forêt et des affaires rurales, sous direction de la forêt et du bois du ministère de l'agriculture et de la pêche.

Que tous les contributeurs soient remerciés.

- Photographies : Alain Blumet, Bernard Deguilhen, Marc Delahaye-Panchout, Laurent Descroix, Françoise Plancheron, Yvon Ventalon, Lise Wlerick, Frédérique Zelmire ; les photos sans nom d'auteur sont d'André Prochasson, collections ONF et personnelle.
- Imprimerie ONF, Jacques Savador.

Services producteurs des données utilisées pour les plans :

- GEOFLA, © IGN, PARIS, 2001 Reproduction interdite;
- DIREN Rhône-Alpes, 2003;
- IFN 2002;
- ONF 2005.

Préface

Renforcer les rôles prépondérants que les forêts de la région Rhône-Alpes jouent au service de l'aménagement du territoire, du cadre de vie, de la protection des activités humaines et de l'environnement des rhônalpins : ce projet fort est aujourd'hui celui des propriétaires de forêts publiques et de l'Office national de forêts.

Le Schéma Régional d'Aménagement a pour ambition de proposer des orientations fortes, pour permettre aux forêts des Collectivités de participer pleinement aux défis actuels du développement des territoires.

Quatre axes principaux se dégagent, constituant le fil directeur des actions à mener.

Maintenir une économie forestière dynamique.

L'activité et l'emploi en milieu rural sont aujourd'hui des enjeux majeurs. La gestion forestière de montagne y participe pleinement. Cependant, en montagne, la forêt souffre fortement d'un handicap lié aux difficultés du milieu.

C'est pourquoi la mobilisation des bois de qualité doit être favorisée : des actions volontaristes de desserte et de développement du câble permettront au materiau bois de retrouver sa place dans la filière locale de transformation.

Parallèlement, le bois-énergie doit trouver toute sa place dans l'optique d'une utilisation croissante des énergies renouvelables.

L'ensemble de ces actions doit permettre de retrouver un niveau de récolte de produits ligneux qui corresponde à l'accroissement biologique des forêts, pour éviter vieillissement et instabilité du patrimoine forestier.

Réussir une gestion forestière réellement multifonctionnelle

Les demandes sociales sont aujourd'hui croissantes vis à vis des propriétaires forestiers publics : protection contre les risques naturels, qualité paysagère, diversité des milieux naturels et des espèces, qualité de la ressource en eau potable... Des gestions adaptées, exigeantes vis à vis des propriétaires et des gestionnaires, sont déjà initiées.

La gestion forestière est aujourd'hui confrontée à des enjeux multiples que seule la production ligneuse a permis de financer jusqu'à présent.

Il est donc aujourd'hui indispensable de trouver les ressources budgétaires qui, dans un contexte d'économie forestière difficile, permettront aux Communes forestières de continuer à être des acteurs majeurs du développement territorial.

Stabiliser les peuplements forestiers

Les tempêtes exceptionnelles de 1999 ont révélé la fragilité des peuplements forestiers face aux catastrophes météorologiques.

L'action du sylviculteur doit, plus que par le passé, rechercher la stabilité des peuplements forestiers face aux aléas climatiques. Les actions principales, maintenant bien connues des gestionnaires, doivent continuer à être menées : choix d'essences adaptées aux stations forestières, conduite des peuplements vers des structures étagées, maintien d'un capital sur pied modéré...

Anticiper les changements climatiques probables

Les évolutions climatiques, dont les conséquences commencent à être nieux cernées par les scientifiques, entraîneront probablement de fortes perturbations auxquelles les écosystèmes forestiers seront soumis : sécheresse, tempêtes...

Il est important, dès à présent, d'anticiper ces phénomènes et de conduire une gestion forestière qui améliore la résistance des forêts face à ces aléas : car sans stabilité, il n'est pas de gestion forestière durable.

Mais d'autres défis devront être relevés : faire reconnaître le rôle de forêts dans le stockage du carbone atmosphérique et développer les énergies renouvelables, dont le bois-énergie est une composante importante.

Le Président de l'Union Régionale des Associations des Communes Forestières de Rhône Alpes

Jean-Claude Monin

Lyon, le 15 mai 2006. Le Directeur Territorial Rhône-Alpes de l'Office National des Forêts

Marie-Lauren ce Madignier

Sommaire

Introduc	ction	7
 1		44
1 0	Analyse: Les grandes caractéristique et les principaux enjeux	11
1.0	Désignation et situation des territoires	11
1.1.1	Les facteurs écologiques	12 21
1.1.2	Les principaux types de formations forestières	26
1.1.3	Les traitements sylvicoles	20
1.1.4	Les caractéristiques déterminantes des peuplements forestiers	28 32
1.1.5	La faune ayant un impact sur la forêt	
1.1.6	Les risques naturels et d'incendies identifiés	34 37
1.1.7	La protection des sols et des eaux	
1.2	Principales caractéristiques des besoins économiques et sociaux	43
1.2.1	La forêt dans l'aménagement du territoire	43
1.2.2	La production de bois	45
1.2.3	Les autres produits de la forêt	55
1.2.4	Les activités cynégétiques	55
1.2.5	L'accueil du public	57
1.2.6	Les paysages	58
1.2.7	La préservation des richesses culturelles	59
1.2.8	L'équipement général des forêts	59
1.2.9	Les principales sujétions d'origine humaine	60
1.3	Éléments marquants de la gestion forestière passée	61
<u> </u>	Country to the state of a marking of the state of the sta	
2	Synthèse : objectifs de gestion durable	63
2.1	Principaux enjeux, grandes problématiques et questions clés à résoudre	63
	Les principaux objectifs de gestion durable	65
2.2.1	Définition des principaux objectifs et zonages afférents	65
2.2.2	Définition des objectifs pour les principaux types forestiers et	~~
222	habitats naturels associes	66
2.2.3	La certification PEC sur le territoire	71
<u> </u>	Décisione y respondations pour les forêts compayables et	
3	Décisions : recommandations pour les forêts communales et	72
3.1	autres forêts relevant du régime forestier	73 73
3.1.0	Décisions relatives à l'intégration des forêts dans l'aménagement du territoire Principales décisions relatives à la forêt comme élément structurant du territoire	73
3.1.0	Principales décisions relatives à la gestion foncière	
3.1.1	Principales décisions relatives aux risques naturels physiques	74 75
3.1.2		76
	Décisions relatives aux risques d'incendies Principales décisions relatives à la gertien participative eu partenariale	77
3.1.4 3.1.5	Principales décisions relatives à la gestion participative ou partenariale Principales décisions relatives à l'accueil du public	78
3.1.5	Principales décisions relatives à la gestion des paysages	- 70 - 79
3.1.7		80
3.1.7	Principales décisions en faveur de l'eau et des milieux aquatiques Principales décisions relatives à la préservation des richesses culturelles	81
		81
3.1.9	Principales décisions relatives à l'équipement général des forêts	83
3.2	Décisions relatives aux choix des essences Choix des choix des essences	83
3.2.1	Choix des choix des essences Choix des provenances	83
3.2.2 3.2.3	Choix des provenances Choix liés à la dynamique des essences	84
J.Z.3	CHOIX HES A IA UVITATITUUE UES ESSETICES	04

3.3	Décisions relatives aux traitements sylvicoles	87
3.3.1	Choix des traitements sylvicoles	87
3.3.2	Recommandations sylvicoles	90
3.4 3.5	Décisions relatives au choix du mode de renouvellement des forêts	92
3.5	Décisions relatives aux choix des équilibres d'aménagement	92
3.6	Décisions relatives aux choix des critères d'exploitabilité	93
3.7	Décisions relatives à la conservation de la biodiversité	131
3.7.1	Principales mesures à mettre en œuvre dans le cadre de la gestion courante	131
3.7.2	Principales mesures à mettre en œuvre dans le cadre de gestions spéciales	133
3.8	Décisions relatives aux objectifs sylvo-cynégétiques	133
3.9	Principales décisions relatives à la santé des forêts	135
4	Lexique	137
5	Principales références bibliographiques	141
	A	445
6	Annexes	145
	NA NA	
	4(>>	

Introduction

Le système de planification de la gestion des forêts publiques est fondé sur :

- la loi d'orientation forestière (LOF) de 9 juillet 2001 (avec son décret n° 2003 941 du 30 septembre 2003 et sa circulaire C 2005-5018 du 3 mai 2005) ;
- les orientations régionales forestières (ORF) ;
- les directives et schémas régionaux d'aménagement (DRA et SRA) ;
- les aménagements forestiers (AF) et les règlements type de gestion (RTG).

Les Schémas Régionaux d'Aménagement (ou SRA) concernent les forêts relevant du régime forestier, appartenant aux collectivités locales ou à des établissements publics. Ce sont des documents d'orientation qui se substituent aux anciennes ORLAM, Orientations Locales d'Aménagement.

Documents de planification forestière, institués par la loi d'orientation forestière du 9 juillet 2001, ils déclinent, à l'échelle de chaque région administrative, les engagements internationaux et nationaux de la France en matière de gestion durable des forêts. Leur portée est à la fois politique et technique.

Ces documents précisent les principaux objectifs et critères de choix permettant de mettre en œuvre une gestion durable des forêts relevant du régime forestier. Ils encadrent l'élaboration et assurent la cohérence des aménagements forestiers.

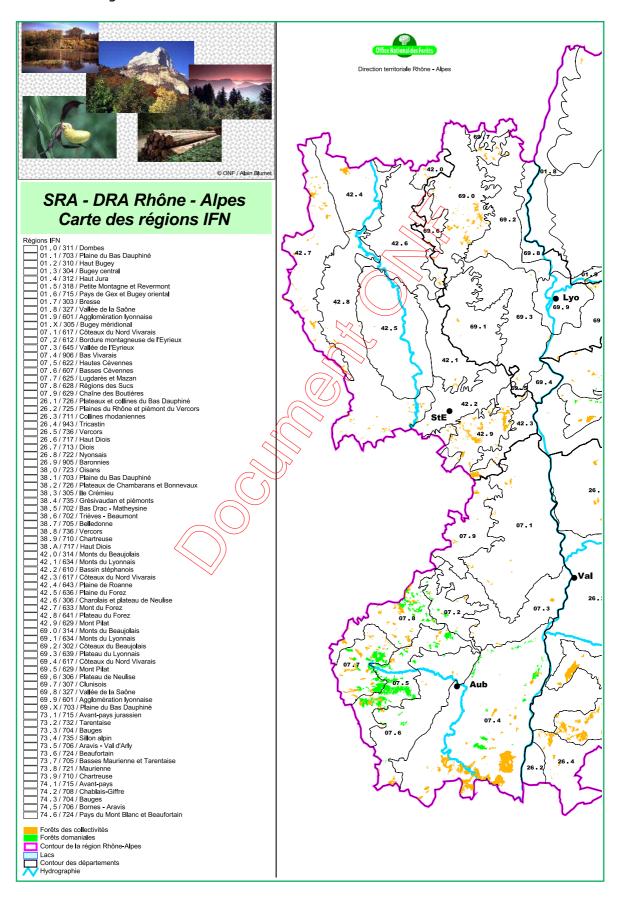
Le présent « SRA Rhône-Alpes » vaut document d'orientation pour les forêts des collectivités territoriales et des établissements publics, relevant du résime forestier.

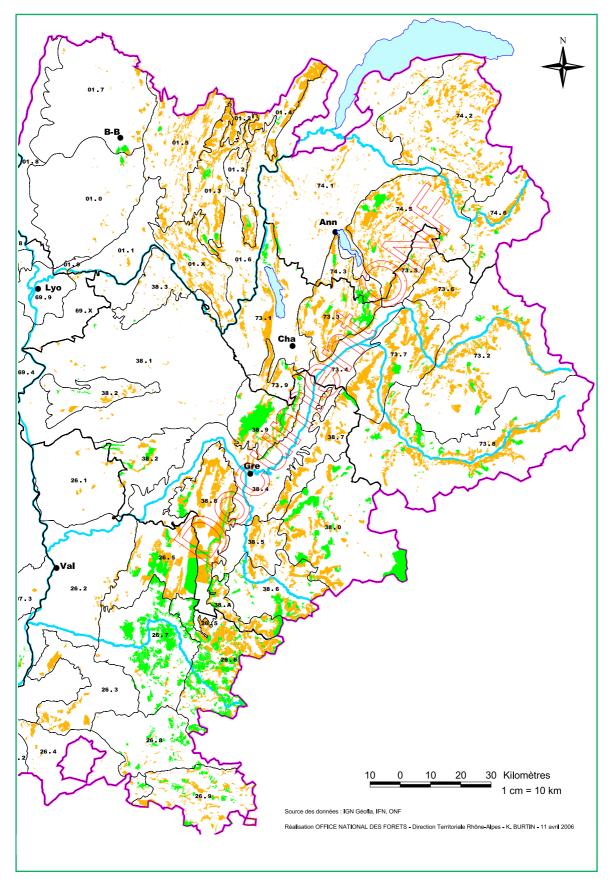
Dans la suite du document, par commodité, ces forêts pourront être appelées selon le contexte, "forêts des Collectivités relevant du régime forestier" ou forêts des Collectivités".

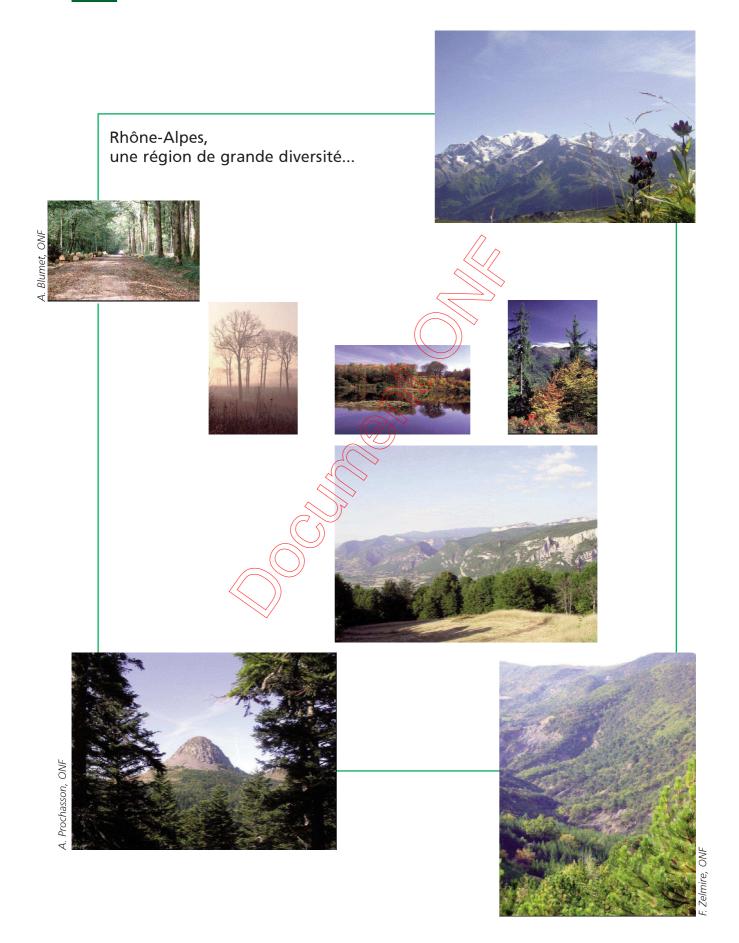
Le présent document est établi, par l'ONF au titre du régime forestier, en cohérence avec : la loi d'orientation forestière (LOF) de 9 juillet 2001 (décret n° 2003 – 941 du 30 septembre 2003 et circulaire C 2005-5018 du 3 mai 2005) ;

- les Orientations Régionales Forestières Rhône-Alpes (ORF) approuvées le 6 décembre 1999 ;
- les engagements « P.E.F.C. Rhône-Alpes » pris par les propriétaires forestiers publics ;
- les certifications ISO 9 001 et 14 001, obtenues par l'ONF le 30 septembre 2003 ;
- les attentes de la société vis à vis de la forêt et des milieux naturels.

La carte des régions IFN







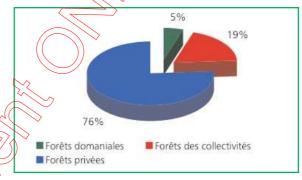
1.0 Désignation et situation des territoires

Le présent document concerne l'ensemble des forêts des Collectivités locales de la région Rhône-Alpes, relevant du régime forestier.

La carte des régions de l'Inventaire Forestier National (IFN), pages précédentes, positionne l'ensemble des forêts publiques : 1 539 forêts des Collectivités et 180 forêts domaniales.

La forêt publique couvre plus de 464 000 ha dont 384 000 ha de surfaces boisées de production, soit environ 1/4 de la surface boisée de la région Rhône-Alpes.

Total	1 548 880 ha
Forêts privés	1 165 140 ha
Forêts des collectivités	298 630 ha
Forêts domaniales	85 110 ha



(sources ONF, fichier IFN, 2005)

Tableau n°1 : surfaces des forêts publiques par département (surfaces productives, terrains non boisés et forêts non productives)

Département	Forêts des collectivités	Forêts domaniales	Total	
Ain	59 688 ha	3 149 ha	62 837 ha	14 %
Ardèche	15 795 ha	14 350 ha	30 146 ha	6 %
Drôme	46 317 ha	45 880 ha	92 197 ha	20 %
Isère	69 810 ha	34 966 ha	104 775 ha	23 %
Loire	7 642 ha	5 ha	7 647 ha	2 %
Rhône	3 130 ha	19 ha	3 149 ha	1 %
Savoie	89 604 ha	12 819 ha	102 423 ha	22 %
Haute Savoie	54 447 ha	6 572 ha	61 019 ha	13 %
Total	346 434 ha	117 760 ha	464 194 ha	100 %
IOtal	75 %	25 %	100 %	

(sources ONF, fichier FRT, 2005)

Se référer également à :

Annexe 1 - Surfaces des forêts publiques par régions IFN.



1.1 Principales caractéristiques du milieu naturel

1.1.1 Les facteurs écologiques

Les facteurs physiques ou abiotiques

Forte d'une grande diversité géographique et humaine qui concourt à son attrait, la région Rhône-Alpes est caractérisée par des facteurs physiques (abiotiques) très variables selon les secteurs géographiques.

Les grandes régions biogéographiques de la région Rhône-Alpes sont :

- ✓ la bordure Est du Massif central,
- ✓ un vaste ensemble peu élevé de plateaux, collines et vallées parcourues par un important réseau hydrographique,
- ✓ les montagnes de l'Ain, maillon Sud de la chaîne du Jura,
- ✓ les Préalpes et hauts massifs des Alpes internes.

Les principaux cours d'eau entaillent profondément ces massifs, hornis la Saône issue des plaines bourguignonnes au Nord. La plupart se jettent dans le Rhône, puissant fleuve alpin. L'on peut citer la Loire, plus long fleuve de France, prenant sa source en Haute Ardèche.

Les climats rencontrés sont de trois grands types :

- ✓ climats à influence océanique, sur
 - la bordure Est du Massif central,
 - les plaines et collines, au Nord de Valence
 - les Alpes externes et les montagnes de l'Ain
- ✓ **climats à caractère continental,** dans les Alpes internes situées en partie Est des grandes vallées alpines ;
- ✓ climats à caractère méditerranéen pour les régions forestières méridionales.

Les changements climatiques prévisibles au cours des prochaines décennies modifieront probablement certaines caractéristiques et la répartition spatiale des climats rhônalpins (cf. ci-dessous Chapitre 111 - changements climatiques).

La géologie, héritage des orogenèses hercynienne et alpine, est particulièrement variée, parfois complexe :

- ✓ les roches cristallines sont bien représentées sur la bordure Est du Massif central, ainsi que dans les Alpes internes, principalement ;
- $\checkmark\;$ les substrats calcaires dominent largement dans les Préalpes et les montagnes de l'Ain $\;$;
- ✓ les formations marno-calcaires abondent particulièrement dans le Sud-Est de la région (Diois et Baronnies) ;

les formations fluviales, glaciaires, voire péri-glaciaires, et parfois lacustres caractérisent les grandes vallées des massifs montagneux et les plateaux de la Dombes et du Bas Dauphiné.



sol peu évolué, ici au subalpin sur lapiaz (US 3.4-var.1) massif du Margeriaz, FC Aillon le Vieux.

Les sols forestiers reflètent la nature des nombreux substrats géologiques, dans le contexte climatique local. Ils sont donc très diversifiés et pratiquement tout l'éventail des sols sous climat tempéré peut se rencontrer en Rhône-Alpes, avec principalement :

- les sols peu évolués à faible réserve en eau, souvent superficiels (sur roches en place ou éboulis, carbonatés ou non);
- les sols brunifiés, généralement de bonne fertilité ;
- les sols hydromorphes, à fort engorgement temporaire ou permanent
- les sols podzolisés, dégradés et très acides.





sol hydromorphe (à font engorgement temporaire, ici sur limon compacté (frangipan, periglaciaire) au collinéen sur plateau, FD Chambaran



sol podzolisé (voir couleurs, noir, grisblanc, ocre puis 'chocolat'), ici sur calcaire à silex (US 5.4) FD Grande Chartreuse, col de la Charmette

Les stations forestières et les habitats naturels

Les études de typologie de stations ont fait l'objet de plus de 15 années de travaux en partenariat, essentiellement avec le Centre Régional de la Propriété Forestière et l'Université de Grenoble, grâce à des financements de l'État et surtout de la Région Rhône-Alpes.

Des synthèses sont en cours de réalisation (CRPF, IFN, IDF¹, CEMAGREF, ONF), bénéficiant du programme de « relance de la typologie de stations forestières » par le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche.

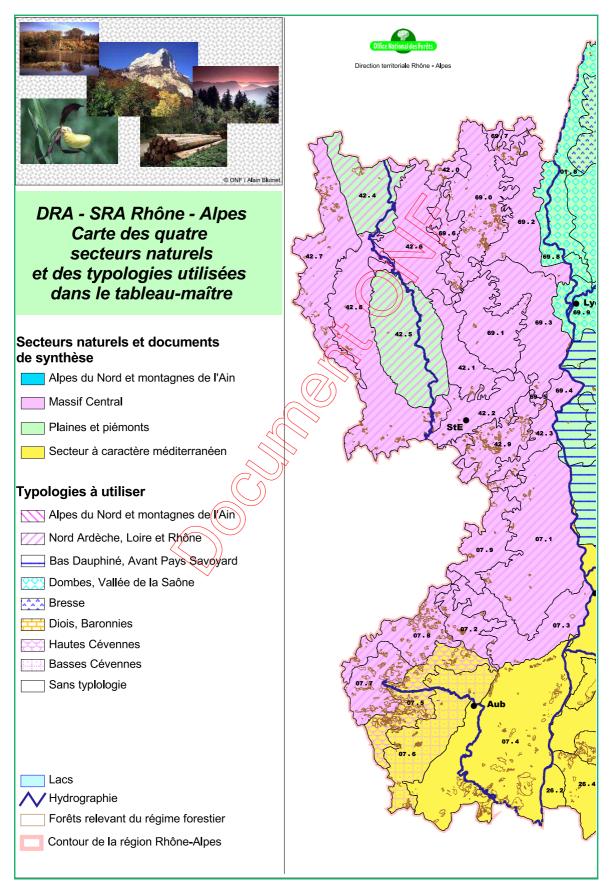
Quatre grands secteurs naturels ont été retenus. Chacun fera l'objet d'un document de synthèse.

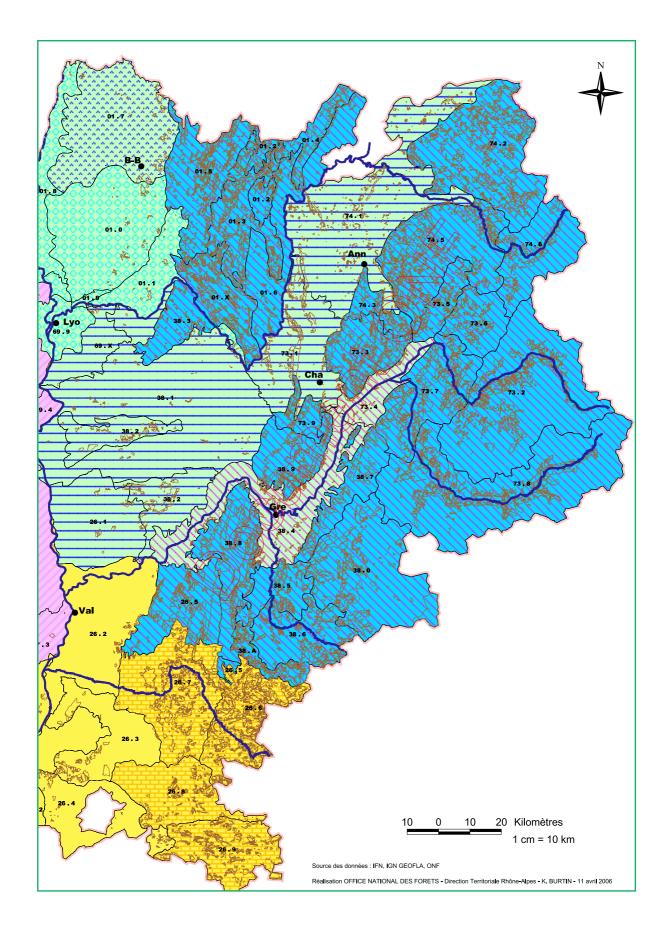
La synthèse pour les Alpes du Nord et montagnes de l'Ain a été publiée en 2006. Ses conclusions sont intégrées au présent document. Les documents de synthèse à paraître ultérieurement feront l'objet d'additifs.

Voir pages suivantes, la carte des secteurs naturels.

¹Institut pour le développement Forestier







Les typologies de stations de référence

Secteurs naturels et documents de synthèses prévus	Typologies à utiliser	
(couleur du fond de la carte)	(trame sur la carte)	
Alpes du Nord et montagnes de l'Ain	synthèse pour les Alpes du Nord et montagnes de l'Ain	
Massif central	guide <i>Le choix des essences dans le Nord Ardèche, la Loire et le Rhône</i>	
Plaines et piémonts	guide <i>Bas Dauphiné et guide Avant Pays Savoyard</i>	
	catalogue <i>Dombes et Vallée de la Saône</i>	
	catalogue <i>La Bresse</i>	
	localement, guide <i>Le choix des essences dans le Nord</i> Ardèche, la Loire et le Rhône	
	sur les chaînons calcaires, synthèse pour les Alpes du Nord	
	et montagnes de l'Ain	
Secteur à caractère méditerranéen	guide <i>Diois et Baronnies dròmoises,</i>	
	typologie Hautes Cévennes.	
	typologie Basses Cévennes	
	typologie <i>Bas Vivarais</i>	

Seuils de perception recommandés pour la description des stations

Définition: une unité stationnelle (US) est équivalente à un regroupement de types de stations au sens des catalogues de stations forestières.

Enjeux sur la forêt ou partie de forêt	Contraintes stationnelles	Niveau d'enjeux	- Seuil de perception - Référence à utiliser pour la cartographie	
	absence de contraintes	enjeux intermédiaires	- seuil de 1 ha - l'U.S.	
Enjeux élevés ou intermédiaires de	stationnelles particulières	enjeux élevés	- seuil de 1 ha, éventuellement 0,5 ha - l'U.S.	
protection ou de production	présence de contraintes stationnelles particulières	enjeux intermédiaires et élevés	- seuil de 1 ha - la variante de l'US, plus précise par ses conditions écologiques	
Faibles enjeux	-	-	carte des types forestiers seulement (cartographie des US sans objet)	

Parfois, les stations peuvent être étroitement imbriquées ou en mosaïques (lapiaz, formes d'érosion glaciaire sur granites...) ; la cartographie est alors très coûteuse à réaliser et de plus difficilement utilisable dans la pratique. La carte des stations restera à l'échelle de ces ensembles représentés en tant que mosaïques. La proportion des U.S. constitutives peut être précisée.

Se référer également à :

- Annexe 4.1 Typologies de stations, catalogues et guides applicables.
- Chap. 3.6 ... critères d'exploitabilité ;
- à la fin du chapitre 3.6, Correspondance unités stationnelles et habitats.

Les changements climatiques

Sur la période 1900-2000, la France a connu une augmentation significative des températures minimales et maximales, entraînant une augmentation de la demande évaporative. La sécheresse de 2003 est la plus grave qu'aient connue les peuplements feuillus depuis 1950.

Le GIEC, Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat, a élaboré diverses hypothèses d'évolution des émissions de gaz à effet de serre, conduisant à différents scénarios.

A titre d'exemple, le scénario B2 qui repose sur des hypothèses modérées d'évolution, envisage pour le XXIe siècle :

- ✓ une augmentation générale des températures, en particulier dans le Sud de la France en été (+4°C) ;
- ✓ un changement du régime des précipitations, avec une diminution en période de végétation et une augmentation en période de repos végétatif ;
- ✓ une forte aggravation du stress hydrique, en intensité et en fréquence.

Ainsi, s'aggraveraient significativement les sécheresses dans le Sud de la France dès 2040, tandis que, parallèlement, s'accentueraient les contraintes liées à l'excès d'eau hivernal dans les stations hydromorphes.

L'une des difficultés pour le gestionnaire forestier est de faire la part des choses entre les évolutions à long terme et la variabilité inter-annuelle qui a toujours été très forte sous nos climats. Aussi, conviendra-t-il de se fonder sur les travaux scientifiques autorisés.

Se référer également à :

- chap. 1.2.9 ... pollution atmosphérique
- chap. 3.2.1 ... choix des essences ;
- chap. 3.3.2 ... recommandations sylvicoles.

Les principaux enjeux et sujétions concernant la santé des forêts

Les changements climatiques probables auront une influence marquée sur l'état sanitaire des forêts qui devra être suivi avec une attention accrue. Deux parasites méritent une vigilance particulière.

Le Scolyte de l'Épicéa est un petit coléoptère dont les larves se développent aux dépens de ce résineux quand il est affaibli. L'insecte prolifère depuis les tempêtes de 1999, suivies de la sécheresse caniculaire de 2003, puis des sécheresses de début d'été en 2004 et 2005. Les dommages sont considérables en Haute Savoie où cette essence fournit à la filière bois des produits de qualité.

A court et moyen termes, en cas de répétition d'accidents climatiques, et en absence de lutte efficace et concertée, cette essence pourrait très fortement régresser, bien au-delà des seules stations habituellement considérées comme défavorables (cf. cas récents en Europe). Les conséquences en termes de risques naturels physiques ou de gestion des paysages pourraient être importantes.

Le Gui sur Sapin pectiné, *Viscum album sp. abietis* est un « hémi-parasite », sous-espèce spécifique de ce résineux. Son extension est lente mais continue.

■ Sécheresse et canicule 2003



Buis et chênes pubescents sur sols superficiels (calcaires Urgonien), cluse de Voreppe-Grenoble, Le Fontanil - Mont St Martin (38).





Incendie du Néron (10 et 11ème jour), commune de St Egrève (38) ; formations basses de Buis et Chêne pubescent sur sols très superficiels ; feu contenu la journée grâce aux largages d'eau par hélicoptère ; embrasement nocturne (photo superposable aux 2 autres) ; en bas, aspect du versant en avril 2004.





■ La tempête de décembre 1999...



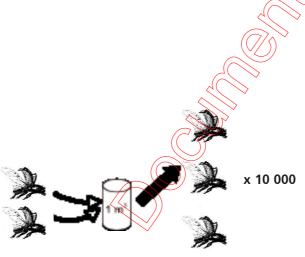


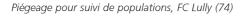
Blumet, C

Tempête de décembre 1999 dans les futaies de Douglas des monts du Beaujolais et du Lyonnais (69)

...puis les scolytes sur épicéas jusqu'en 2006

futaie d'épicéas ravagés par le Scolyte ou lps typographe, étage collinéen, automne 2005, FC Cruseilles (74)













La progression du Gui sur Sapin est parallèle :

- ✓ à l'extension du Sapin depuis le début du XIX^e siècle,
- ✓ à la fréquentation hivernale des massifs forestiers par les grives, en décembre ou janvier lorsque les baies de Gui arrivent à maturité ; cette présence hivernale est d'autant plus fréquente et élevée en altitude que les hivers sont doux.

On doit considérer que toutes les hêtraies-sapinières-pessières (étage montagnard) sont à terme concernées par l'extension du Gui sur Sapin à partir de foyers de dissémination qui ne seraient pas traités.

Quelques attaques de chenilles, défoliatrices ou tordeuses, sont observées sur feuillus et mélèzes.

Se référer également à :

- chap. 3.9 , décisions relatives à la santé des forêts ;
- la documentation disponible dans les services ;
- le site www.agriculture.gouv.fr puis ressources > thèmes > forêts bois > santé forêts.



Les phases du développement du Gui sur Sapin





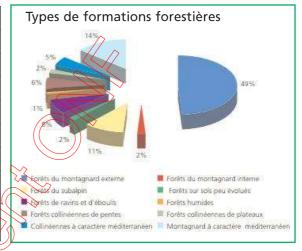
1.1.2 Les principaux types de formations forestières

Un type de formation forestière ou type forestier est caractérisé par une ou des essences principales et éventuellement un qualificatif biogéographique, bioclimatique ou physique.

La très grande diversité des conditions écologiques explique la grande diversité des formations forestières de Rhône-Alpes.

Tableau n°2 : estimation des surfaces des types de formations forestières en forêt publique

Forêts du montagnard externe	49 %
Forêts du montagnard interne	2 %
Forêts du subalpin	11 %
Forêts sur sols peu évolués	2 %
Forêts de ravins et d'éboulis	8 %
Forêts humides	1 %
Forêts collinéennes de pentes	6 %
Forêts collinéennes de plateaux	2 %
Collinéennes à caractère méditerranéen	5 % <
Montagnard à caractère méditerranéen	14 %



(source ONF, DT Rhône-Alpes, 2005)

Les caractéristiques principales de ces types forestiers peuvent s'établir comme suit, en cohérence avec la synthèse pour les Alpes du Nord et montagnes de l'Ain.

Les forêts du subalpin, anecdotiques sur la Bordure Est du Massif Central, très localisées sur la Haute Chaîne du Jura, se développent en affitude dans les massifs alpins : Épicéa, Pins, à crochets ou cembro, ou Mélèze dominent, accompagnés d'Erable sycomore, Sorbier, Cerisier à grappes, Aulne vert, Bouleau, Sapin pectiné... Le froid limite la productivité, mais les bois peuvent être de très bonne qualité technologique. Cependant l'accessibilité est souvent difficile.

Les forêts du montagnard externe sont localisées sur les secteurs naturels du Massif Central et des Alpes du Nord et montagnes de l'Ain. Elles sont caractérisées par une grande diversité d'essences principales et de formations (sylvofaciès observés) où dominent Sapin pectiné, Hêtre et Épicéa commun, accompagnés d'Érable sycomore, Ormes, Alisiers,... La productivité biologique est généralement satisfaisante, et peut atteindre des niveaux élevés sur les meilleures stations. Cependant, les conditions topographiques sont souvent difficiles ce qui pénalise la productivité économique.

Les forêts du montagnard interne sont localisées dans les hautes vallées de Tarentaise et de Maurienne. Elles sont à dominante d'Épicéa, de Pins, sylvestre ou à crochets, accompagnés notamment d'Érable sycomore, Sorbier et Alisiers, Bouleau, Tremble, Frêne, de Sapin et de Mélèze ; celui-ci peut être de très belle venue. La productivité biologique est très contrastée selon les expositions. La topographie est souvent difficile, obstacle à la mobilisation des bois.

Les forêts sur sols peu évolués correspondent à un type forestier retenu dans les Alpes du Nord et les montagnes de l'Ain, avec des essences et des structures très diversifiées, de potentialités souvent assez faibles, voire très faibles. Elles ont beaucoup souffert de la sécheresse des années 2003 et suivantes, en particulier l'Épicéa et le Sapin. Ces forêts pourraient être particulièrement vulnérables aux changements climatiques en raison de sols à très faibles réserves en eau.

Les forêts de ravins et d'éboulis se rencontrent en reliefs accidentés, donc plus fréquentes dans les Alpes du Nord. Elles sont caractérisées par la prépondérance du Tilleul au collinéen et de l'Érable sycomore au montagnard, ces deux essences supportant les contraintes racinaires résultant des colluvions et surtout des éboulis non stabilisés. Le Frêne commun peut prospérer en stations humides. Divers autres feuillus, Tremble, Sorbier des oiseleurs, Alisier(s)... sont fréquents en accompagnement. Épicéa, Sapin, Chênes, Châtaignier peuvent se développer sur les îlots de sols stabilisés. Ces milieux sont généralement difficiles d'accès, et les terrains instables excluent souvent d'en améliorer l'accessibilité, ou nécessitent au minimum une réflexion géotechnique préalable. De surcroît, ces forêts correspondent souvent à des habitats prioritaires, ce qui exige des précautions lors de la récolte d'arbres qui, individuellement, peuvent être de très bonne qualité technologique.

Les forêts humides regroupent l'ensemble des forêts alluviales de la région Rhône-Alpes, mais également, les peuplements situés à proximité de cours eaux secondaires ainsi que les situations topographiques confinées favorisant une forte humidité, du sol et de l'air. Leurs essences recherchent l'eau, comme l'Aulne glutineux, et certaines supportent le froid et la neige, comme l'Aulne vert. Ce type forestier correspond souvent à des habitats prioritaires. De plus, les terrains supportent difficilement la circulation des engins forestiers. Aussi, leur gestion nécessite donc du discernement, tant pour leur valeur patrimoniale que pour la valorisation économique de bois parfois de très bonne qualité.

L'étage collinéen occupe un vaste ensemble, depuis la bordure Est du Massif Central jusqu'aux versants des grandes vallées des Alpes du Nord et des montagnes de l'Ain, aux altitudes inférieures à 700 m en exposition Nord et 900 m au Sud (« remontant » de 200 à 300 m dans les Alpes internes). Deux types forestiers sont distingués.

Leurs potentialités reflètent surtout le bilan hydrique qui dépend de l'influence combinée : de l'exposition, 'fraîche', à dominante Nord, ou 'chaude', à dominante Sud, du gradient précipitations-humidité atmosphérique décroissant du Nord-Ouest vers le Sud-Est. La productivité est généralement satisfaisante et peut atteindre des niveaux élevés sur les meilleures stations. Les conditions topographiques peuvent devenir difficiles dans les vallées des montagnes rhônalpines. Les essences feuillues sont diversifiées. Introduit au Moyen-Age, l'abondance du Châtaignier sur les sols non carbonatés rappelle l'importance qu'occupait jadis cette essence dans l'économie rurale, en particulier sur la bordure du Massif Central. Dans ce massif, au 20e siècle, le Douglas s'y est remarquablement bien acclimaté, sur un large spectre de stations forestières.

Les forêts collinéennes de plateaux concernent La Dombes, le Bas Dauphiné ou de l'Avant Pays savoyard. Elles ont pour originalité (à l'échelle de Rhône-Alpes) l'absence de pente... En effet, datant du Tertiaire et Quaternaire, ces plateaux (ou terrasses) sont souvent des formations détritiques tabulaires qui induisent une problématique d'engorgement hivernal des sols. Paradoxalement, ces milieux peuvent être secs en été. La période d'activité biologique du sol s'en trouve donc doublement réduite (hiver, été), d'où en particulier blocage de la matière organique dans l'humus. La dégradation du sol est d'autant plus forte que les matériaux sont anciens et que les exploitations du taillis se sont succédées sur une très longue période. (cf. thèse de D. JOUD, 1997).

De surcroît leur faible altitude pourrait les rendre vulnérables aux changements climatiques.



Futaie d'épicéas au subalpin, FC Albiez (73)

quelques forêts du subalpin ...



Pessière peu humide du subalpin (US 4.6) avec mégaphorbiaie, FC Lanslebourg (73)



Pessière subalpine et reconquête pastorale en versant sud, Lanslevillard (73)



Futaie d'épicéas, FC St Etienne (42)

...quelques forêts du montagnard externe...



Erable sycomore en hêtraie-sapinière, FC St Martin en Vercors (26)



Hêtraie montagnarde, FD des Coulmes (38)

... quelques forêts de ravins et d'éboulis...



interception de blocs par des tilleuls, FC de Corenc (38)



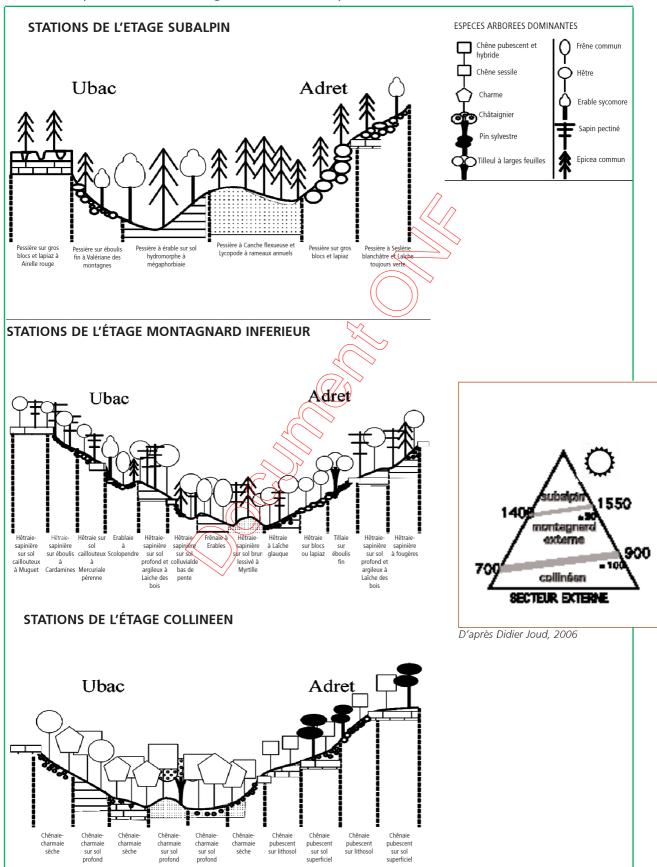
Forêt des versants pentus drainés (US 2.2) FC St Christophe sur Guiers (38)



. . détail éboulis et Scolopendre



Un exemple de transect de végétation dans les Alpes du Nord : massif de la Chartreuse



D'après Gilles Pache, 2000

En secteur à caractère méditerranéen, localisé en Ardèche et Drôme, trois types de formations forestières sont retenus.

Les forêts du mésoméditerranéen sont caractérisées par la forte chaleur et la sécheresse estivales, ainsi que par la dominance du Chêne vert ou du Pin d'Alep. Le Pin maritime peut être présent. Ces forêts sont localisées dans les plaines et collines jusque vers 600 m en adrets (versant Sud) et 400 m en ubac (versant Nord).

Les forêts du supraméditerranéen sont localisées dans les basses montagnes jusque vers 1200 m en adrets, et 900 m en ubac. Ces forêts sont caractérisées par la dominance du Chêne pubescent sur les massifs calcaires (Bas Vivarais, montagnes drômoises) ou du Châtaignier sur les massifs cristallins de l'Ardèche. Dans le cadre des reboisements RTM, le Pin noir a été massivement introduit.

Les forêts du montagnard à caractère méditerranéen prolongent en altitude les précédentes, dans les Cévennes et les montagnes drômoises. Ces forêts se caractérisent par la dominance du Hêtre et du Sapin qui peuvent être de belle venue dans les conditions les plus favorables. Cependant, le Sapin est très exposé à l'infestation par le Gui.

Les forêts du secteur à caractère méditerranéen ont un rôle majeur de protection des sols contre le ruissellement et l'érosion dans les périodes de précipitations dévastatrices, d'ailleurs partiellement régulées par le couvert forestier. Cependant ces forêts pourraient être particulièrement exposées aux changements climatiques, par dessèchement ou incendie.

Se référer également à :

- chap.114 caractéristiques des peuplements, ci-dessous ()



Pin d'Alep, Genévrier de Phénicie et Chêne vert FC de Vallon Pont d'Arc (07)



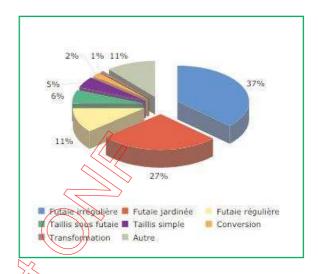
Reboisement en Cèdre de l'Atlas dans la chênaie verte en FC d'Issirac (07)

1.1.3 Les traitements sylvicoles

■ Typologie générale

Tableau n°3 : grands types de traitements sylvicoles identifiés

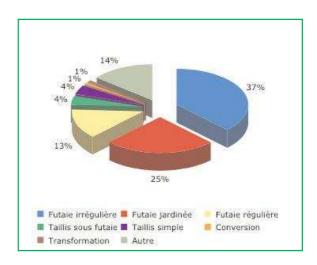
Forêts communales et autres forêts relevant du régime forestier				
Traitement	Surfaces	%		
Futaie irrégulière	127 301 ha	37 %		
Futaie jardinée	93 769 ha	27 %		
Futaie régulière	39 546 ha	11 %		
Taillis sous futaie	19 467 ha	6 %		
Taillis simple	17 531 ha	5 %		
Conversion	6 013 ha	2 %		
Transformation	4 892 ha	1 %		
Autre	37 915 ha	11 %		
Total	346 434 ha	100 %		



Forêts domaniales					
Traitement	Surfaces	%			
Futaie irrégulière	47 144 ha	40 %			
Futaie jardinée	22 368 ha	19 %			
Futaie régulière	20 563 ha	17%			
Taillis sous futaie	602 ha (7 1 %			
Taillis simple	301 ha	0 %			
Conversion	702 ha	1 %			
Transformation	1 204 ha	1 %			
Autre	24 876 ha	21 %			
Total	117 760 ha	100 %			



Toutes forêts relevant du régime forestier					
Traitement	Surfaces	%			
Futaie irrégulière	174 445 ha	37 %			
Futaie jardinée	116 137 ha	25 %			
Futaie régulière	60 109 ha	13 %			
Taillis sous futaie	20 069 ha	4 %			
Taillis simple	17 832 ha	4 %			
Conversion	6 716 ha	1 %			
Transformation	6 096 ha	1 %			
Autre	62 791 ha	14 %			
Total	464 194 ha	100 %			



Les traitements en futaie irrégulière et futaie jardinée représentent globalement 62 % (64 % en forêts des Collectivités) sur l'ensemble de la région. Préférés depuis longtemps en forêt de montagne, ces traitements atteignent même 81 % en Haute Savoie.

La futaie régulière, avec 13 % sur l'ensemble de la région, est un traitement peu représenté, avec néanmoins :

- ✓ 46 % des forêts des Collectivités dans le département du Rhône, en raison de l'importance des futaies de Douglas ;
- ✓ 75 % des forêts domaniales de la Drôme, en raison de l'importance des futaies de Pin noir d'Autriche, plantées au titre de la RTM.

Le taillis simple et le taillis-sous-futaie répondaient jadis à une forte demande locale en bois de feu. Aujourd'hui, ces traitements occupent encore 11 % des forêts des Collectivités sur l'ensemble de la région, avec une place prépondérante dans les régions forestières de plaines et collines. Dans les forêts domaniales, ce traitement avait été plus anciennement abandonné (1 % des surfaces actuelles).

Les peuplements en conversion (passage d'un traitement de taillis simple ou taillis-sous-futaie à la futaie) **et les peuplements en transformation** (changement d'essences, souvent passage d'un peuplement feuillu à un peuplement résineux) sont peu représentés (environ 3 %).

Si les transformations ont pratiquement cessé dans les années 1980, la conversion de taillis-sous-futaie vers la futaie s'effectue par simple vieillissement accompagne par la sylviculture qui favorise le plus souvent la futaie irrégulière.

Les autres peuplements correspondent souvent aux peuplements inaccessibles, dits « au repos », ou aux pelouses et rochers.

Seuils de perception recommandés pour la description et le suivi des peuplements :

- ✓ forêts à enjeux élevés, de protection ou de production, seuil de 0,5 ha ;
- ✓ forêts à enjeux intermédiaires, seuil de 1 ha ;
- ✓ forêts à faibles enjeux, cartographie simplifiée des sylvo faciès.

Typologies de peuplements utilisées:

voir annexe 4.2.

1.1.4 Les caractéristiques déterminantes des peuplements forestiers

Pour chacun des types forestiers ci-dessus, les caractéristiques déterminantes des principaux peuplements peuvent être résumées comme suit.

Peuplements des forêts du montagnard externe : les potentialités en général fortes ont permis un rapide enrichissement en matériel sur pied,

√ cas des futaies,

- forte dynamique du Hêtre et du Sapin ;
- présence souvent forte de l'Épicéa, reflet de la reconstitution d'anciens peuplements dégradés, voire de la recolonisation forestière depuis le XIX^e siècle ;
- futaies souvent régularisées, riches en Très Gros Bois (65 cm/et +) ; rajeunissement et irrégularisation en général bien engagés ;
- Érable sycomore souvent de bonne qualité technologique
- enjeux économiques importants liés à la fertilité de ces forêts ;

√ cas des taillis,

- essences fréquemment diversifiées, forte dynamique du Hêtre et du Sapin ;
- structures de peuplements témoins de fancienne demande locale en bois de feu,
- évolution ralentie vers la futaie en obsence de coupes (conditions topographiques difficiles, de desserte absente ou récente).

Peuplements des forêts du montagnard interne : les potentialités sont en général plus faibles qu'en montagnard externe,

- futaies de Pin sylvestre, en tations forestières sèches au bas des grands versants en "adrets"; ces boisements naturels de faible intérêt économique participent cependant à une protection diffuse contre les risques naturels;
- futaies d'Épicéa, plus haut dans les adrets, fréquemment de première génération, souvent régularisées et vieillies ;
- futaies de Mélèze, reflet d'une économie sylvo-pastorale, souvent dans les grands "ubacs" ou en secteurs avalancheux ; très exigeant en lumière, ne supportant pas la concurrence, le Mélèze tendra naturellement à disparaître au profit de l'Épicéa et du Sapin, sauf interventions sylvicoles volontaristes ;
- futaies de Pin à crochets, souvent dans des habitats prioritaires de milieux froids et secs ;
- quasi absence de feuillus traités en taillis, du fait de la situation biogéographique ;
- conditions topographiques et dessertes forestières souvent difficiles, obstacles au rajeunissement et à l'irrégularisation des peuplements.

Peuplements des forêts du subalpin : les potentialités sont souvent faibles, l'évolution des peuplements est plus lente et la régénération difficile qu'au montagnard,

✓ cas des futaies d'Épicéa,

- futaies d'Épicéa bien adaptées, avec flux de régénération suffisant en futaies irrégulières claires de surface terrière limitée à 20-25 m≈/ha sur stations drainées (mésophiles) ou 15-25 m≈/ha selon la station forestière,
- cet objectif en surface terrière est atteint dans les parcelles bien desservies, mais il y a souvent vieillissement et pléthore de gros bois ;

√ cas des futaies de Mélèze,

- abondance du Mélèze dans les Alpes internes, reflet de l'économie
- sylvo-pastorale déjà évoquée ou d'une recolonisation naturelle de secteurs avalancheux ;
- régénération en Mélèze nécessitant un sol décapé et une forte lumière ;
- ne supportant pas la concurrence, cette essence régressera au subalpin au profit du Pin cembro ;
- essence forestière emblématique des Alpes internes, dont la conservation n'est possible que par des actions volontaristes ;

✓ cas des futaies de Pin à crochets et de Pin cembro.

- souvent habitats prioritaires ;
- bois de Pin cembro toujours très recherché pour ses qualités technologiques.

Peuplements des forêts sur sols peu évolués : les potentialités sont souvent assez faibles, voire très faibles.

- ✓ cas des taillis simple et taillis-sous-futaie (ou assimilé),
 - essences feuillues diversifiées, avec prépondérance du Chêne pubescent au collinéen et du Hêtre au montagnard,
 - matériel sur pied et degré de vieillissement reflétant les potentialités stationnelles et l'historique de la consommation de bois de feu ;
 - traitement favorable pour le bois énergie mais limité par le relief et des conditions stationnelles peu favorables à des coupes de taillis de grandes surfaces ;

√ cas des futaies,

- futaies de résineux au montagnard, matériel sur pied souvent faible ;
- Épicéa souvent prépondérant, d'où sensibilité au Scolyte en cas de stress hydrique.
- Peuplements des forêts de ravins et d'éboulis : les potentialités sont très variables avec le niveau hydrique des stations,
- ✓ feuillus dominants, en peuplements mélangés (toutes structures possibles), un matériel sur pied très variable ;

✓ vieillissement souvent important, faute de coupes sylvicoles ; aussi, leur capacité d'interception des blocs diminue avec la réduction du nombre de tiges vivantes.

Peuplements des forêts humides : les potentialités sont en général bonnes, voire très bonnes,

- ✓ forte dynamique depuis les formations pionnières à bois tendre (Saules, Aulnes,...) colonisant les dépôts alluviaux, jusqu'aux formations matures à bois dur (Chêne pédonculé);
- ✓ considérations de structure, capital sur pied ou de vieillissement souvent secondaires en regard de la sensibilité de leurs sols à la circulation des engins forestiers, et la préservation des milieux, souvent habitats prioritaires.

Peuplements des forêts collinéennes de pentes : les potentialités sont en général bonnes,

- ✓ grande diversité de structure et de matériel sur pied selon la date de la dernière coupe de taillis ou de TSF ;
- ✓ rapide évolution vers des futaies sur souches en stations favorables ;
- ✓ d'où processus de vieillissement.

Peuplements des forêts collinéennes de plateaux ; les potentialités, les essences et la qualité technologique des bois sont très variables selon la (micro) topographie et de la profondeur des sols. Par exemple, les peuplements peuvent être de très bonnes qualités avec plus de 60 cm de limons non engorgés l'hiver, une légère pente ou un vallon favorisant simultanément le drainage et l'alimentation en eau, mais à condition que le traitement passé en TSF n'ait pas trop nuit à la qualité des arbres ou 'réserves'.

Peuplements des forêts du mésoméditerranéen : les potentialités sont en général faibles, les peuplements étant caractérisés par une dominance de Pin d'Alep et de Chêne vert, avec présence possible de Chêne pubescent et de Pin maritime.

Peuplements des forêts du supraméditerranéen : les potentialités sont en général assez faibles,

- ✓ Pin sylvestre, essence pionnière très dynamique du supraméditerranéen au montagnard ; sur les terrains calcaires dominants, ses produits sont médiocres ; sur les grès, il peut former des peuplements de qualité ; cependant, les dépérissements actuels (qui et sécheresse) sont inquiétants ;
- ✓ Pin noir d'Autriche, omniprésent dans les forêts domaniales de la Drôme et du Sud-Est, ayant parfaitement joué le rôle de protection pour lequel il avait été introduit ; il a contribué fortement à la restauration d'écosystèmes dégradés ; son renouvellement ou son remplacement par le Chêne pubescent (et le hêtre dans le montagnard) constitue l'enjeu principal dans les forêts domaniales ;
- ✓ Chêne pubescent traité en taillis, couvrant d'importantes surfaces, d'accès souvent difficile ; sa dynamique de recolonisation des pineraies est lente et justifie parfois d'être accompagnée ; les peuplements sont souvent vieillis ;
- ✓ Châtaignier, souvent en taillis d'accès également difficile, mais avec des problèmes sanitaires (terrains contaminés par l'encre *a priori* perdus pour le châtaigner) ; la valorisation de son bois et sa valeur patrimoniale peuvent justifier un traitement adéquate.
- ✓ Cèdre, enfin, couvrant actuellement de faibles surfaces ; en stations qui lui conviennent, ses peuplements sont plus résistants aux incendies que les pineraies ; il possède une bonne capacité à se régénérer naturellement ; le Cèdre peut donc constituer un atout dans l'hypothèse de changements climatiques.

Peuplements des forêts du montagnard à caractère méditerranéen : les potentialités peuvent être assez bonnes,

- ✓ Pin sylvestre, au stade pionnier (en continuité avec le supraméditerranéen);
- ✓ Hêtre, traité souvent en taillis ;
- ✓ Sapin, traité en futaie irrégulière, parfois de belle venue dans les conditions les plus favorables ; lorsque le Sapin est encore indemne de Gui dans un massif, il importe d'exploiter au plus vite les premiers foyers d'infestation détectés ; les changements climatiques nécessiteront une attention particulière à ces sapinières souvent en limites écologiques.

Se référer également à :

- chap. 3.3.2. Recommandations sylvicoles, ci-après ().



Col de vote



Reboisement et ancien seuil RTM, FD Chamouse (26)



Eclaircie d'un peuplement de Pin noir d'origine RTM, FD Chamouse (26)

ederique Zeimire,

1.1.5 La faune ayant un impact sur la forêt

Les Orientations Régionales de Gestion de la Faune sauvage et d'amélioration de la qualité de ses Habitats Rhône-Alpes (ORGFH) ont été arrêtées le 30 juillet 2004 par le Préfet de la Région Rhône-Alpes. Leur révision est prévue tous les 5 ans. Consultables sur Internet (voir infra), les ORGFH constituent une référence pertinente pour la phase d'analyse de l'aménagement forestier.

Cerfs, chamois et chevreuils ont connu une très forte progression sur l'ensemble de la région depuis une vingtaine d'années, alors qu'ils avaient presque disparu dans les années 1950.

Les attributions de plans de chasses et leurs réalisations ont également progressé (sources ORGFH) :

- ✓ cerfs, de moins de 100 têtes en 1982/1983 à plus de 1 800 attributions et environ 1 500 réalisations en 2000/2001 ;
- ✓ chamois, attributions-réalisations passées de 2 500 têtes environ en 1990/1991 (cf. décret du 19 juillet 1989 généralisant le plan de chasse) à environ 5 000 en 2000/2001 ;
- ✓ chevreuils, de moins de 5 000 environ en 1982/1983 à plus de 35 000 têtes environ en 2000/2001.

Aujourd'hui, ces herbivores sont souvent en excès sur de nombreux massifs, en regard de la capacité nutritionnelle des forêts et constituent le principal obstacle à leur régénération. La cohabitation de plusieurs espèces d'ongulés en compétition hivernale sur des territoires réduits par l'enneigement, accentue encore la pression sur les régénérations.

Les populations de cerf semblent mal maîtrisées malgré des plans de chasse en hausse.

Les populations de chevreuil sont sujettes à de fortes variations. Ainsi, les difficultés de réalisation des plans de chasse 2004-2005, excepté en Savoie, pourraient s'expliquer par :

- ✓ des plans de chasses élevés depuis quelques années,
- ✓ la canicule 2003 et la sécheresse qui perdure, induisant une baisse de fécondité,
- ✓ un fort enneigement sur les Préalpes début 2005 et de fortes mortalités hivernales,
- ✓ la présence de grands prédateurs (lynx, loup) sur certains massifs, avec des conséquences en termes de prélèvement et de comportement (stress, impact sur la reproduction).

Le mouflon a peu progressé, cette espèce introduite sur quelques massifs n'étant pas adaptée au fort enneigement.

Le bouquetin s'est développé localement, parfois à la suite de réintroductions. Son impact sur la végétation forestière est réduit, mais semble non négligeable sur certains milieux naturels spécialisés.

Le sanglier, enfin, fait peu de dégâts en forêt où il trouve un abri. Parfois, en retournant le sol, il peut avoir un effet bénéfique sur l'ensemencement.

Un suivi des populations et de leurs impacts sur la flore forestière est donc essentiel. Cependant, les méthodes de suivi des populations développées en forêt de plaine ne sont pas adaptées aux forêts de montagne :

- √ la disponibilité alimentaire est conditionnée par la période d'enneigement,
- ✓ les comportements pourraient être fortement perturbés par la fréquentation humaine,

✓ les peuplements sont pour beaucoup des futaies irrégulières où l'impact sur la régénération est plus difficile à appréhender.

Il est donc essentiel de disposer de méthodes de suivi des populations adaptées aux forêts de montagne. La poursuite des travaux initiés avec l'ONCFS sur ce sujet est indispensable.

Se référer également à :

- chap. 124 activités cynégétiques ;
- chap. 3.8 Décisions relatives aux objectifs sylvo-cynégétiques ;
- site Internet de la DIREN, www.rhoné-alpes.ecologie.gouv.fr puis « O.R.G.F.H. Rhône-Alpes ».





Abroutissement et frottis sur sapins

Abroutissement de semis de hêtres



Enclos témoin...



à l'extérieur de l'enclos ou 'exclos', aucun semis de Sapin de moins de 20 ans ne subsiste, FC Marignac (Vercors 26)

1.1.6 Les risques naturels et d'incendies identifiés

Les risques naturels

Un « risque naturel » est l'impact possible d'un « aléa naturel » sur un « enjeu », matériel ou humain que l'on souhaite protéger.

En montagne, la plupart des forêts sont exposées à des aléas naturels et, simultanément, participent à la protection directe en limitant les effets dévastateurs à l'aval : chutes de blocs, avalanches, crues torrentielles, érosion, glissements de terrain.

De plus, l'ensemble des forêts rhônalpines ont un rôle important de protection diffuse : protection des sols contre le ruissellement, écrêtage des pics de crues, loin à l'aval des massifs montagneux (vallée du Rhône)...

Ces aléas et enjeux figuraient déjà parmi les motivations du législateur lorsqu'il vota, à partir de 1827, les lois sur le régime forestier, puis, à partir de 1860, les lois sur « la RTM » (la Restauration des Terrains en Montagne).

Ainsi aujourd'hui en Rhône-Alpes, le régime forestier a permis la reconstitution d'un vaste couvert protecteur dont plus de 32 000 ha sont « forêts domaniales RTM ». L'œuvre accomplie par nos aînés fut considérable

Les enjeux, matériels et humains, bénéficiant de la protection physique des forêts, sont très variables et doivent s'apprécier à l'échelle de la forêt concernée.

Pour une forêt donnée :

- ✓ le Plan de Prévention des Risques (PPR), lorsqu'il existe, est le document de référence ;
- ✓ le tableau (page suivante) donne la grille d'appréciation des niveaux des enjeux (extrait de la notice de la BD RTM).

Les documents d'affichage du risque sont consultables en mairie et au Service départemental RTM qui dispose en outre de nombreuses données actuelles mais également de précieuses données historiques.

D'une manière générale, la protection physique nécessite une forêt saine et stable.

Se référer également à :

- le site thématique www.prim.net dédié à la prévention des risques majeurs ;
- l'outil de diagnotic des aléas potentiels du Guide des sylvicultures de montagne, ONF- CEMAGREF-CRPF (à paraître 2006) ;
- chap. 3.1.2, décisions relatives aux risques naturels physiques.

Tableau n° 4 : Grille d'appréciation des niveaux des enjeux - extrait de la notice de la BD RTM

Type d'enjeu	Fort	Moyen	Faible	Nul
Habitat	Dense, plus de 10 logements	Dispersé, 2 à 10 logements	Bâtiment isolé	
Voie de communication (route, rail)	Voies structurantes d'intérêt national	Voies d'intérêt départemental, ou accès unique d'un pôle important d'activités	Voies d'intérêt local	
Réseaux		Ligne HT	Conduite forcée, desserte locale (électrique, eau, téléphone, gaz)	
Tourisme	Camping, Centre d'accueil, Colonie de vacances		Pistes de ski, Equipements touristiques	Sentier de randonnée
Industries et commerces	Centre industriel	Commerces	Artisanats	
Agriculture			Bâtiment agricole, Terres cultivées	Parcours pastoraux
Forêt		\$3	Peuplement de production	Espaces naturels
Patrimonial		Bâtiment historique		
Autres enjeux publics	Ecole, hôpital, centre de secours	Autres batiments publics	Captage d'eau, station d'épuration	

Source : BD RTM

Le risque d'incendie

Le risque d'incendie est relativement fort dans les départements de la Drôme et de l'Ardèche, en particulier, le Sud de ces départements, à caractère méditerranéen marqué.

Dans les autres départements, l'aléa incendie peut être localement élevé, par exemple sur certains massifs en Isère. Le risque est localement accentué lorsque la strate herbacée est abondante, par exemple dans les « forêts collinéennes de plateau » (cas de stations à Molinie dans le Bas Dauphiné).

En période de sécheresse exceptionnelle, comme en 2003, le risque peut se généraliser à l'ensemble de la région Rhône-Alpes.

Selon le scénario retenu pour les changements climatiques, à court terme, le risque d'incendie s'étendra probablement vers le Nord, et en altitude, dans des zones où il est actuellement absent ou marginal.

Quantification rapide des incendies, pour les terrains relevant du régime forestier :

- √ en 2004, année pouvant être considérée comme normale, 13 incendies ont concerné moins de 55 ha;
- ✓ en 2003, année aux conditions climatiques exceptionnelles, 44 incendies ont affecté près de 500 ha.

Les causes :

- ✓ les activités humaines pour une grande majorité des feux, négligences et imprudences de riverains ou d'usagers (travaux agricoles et forestiers, écobuage, touristes) ;
- ✓ la malveillance (non négligeable) ;
- ✓ la foudre pour de nombreux départs de feu, souvent en zones très peu accessibles ; les plus dangereux sont les "orages secs" (incendie du Néron aux portes de Grenoble en 2003).

Facteurs aggravants:

- ✓ l'abandon des terres agricoles en relief accidenté, se tradusant par un embroussaillement et des accrus de boisements résineux qui peuvent faciliter l'extension du feu sur de très grandes surfaces ;
- ✓ les conditions météo et en particulier la force du vent pouvant provoquer des incendies importants.

Classement au titre de l'article L.321-1 du Code Forestier : le service chargé des aménagements consultera la Préfecture ; ainsi, sur proposition de la DDAF, la Préfecture de l'Isère prévoit le classement de certains massifs forestiers au titre de l'article L.321/1 du Code Forestier.

Une politique de prévention et de Défense Forestière Contre l'Incendie (DFCI) est mise en œuvre dans la Drôme et de l'Ardèche :

- ✓ Conservatoire de la forêt méditekrangenne ;
- ✓ pilotage par la DDAF et le Service/Départemetal d'Incendie et de Secours (SDIS) ;
- ✓ dessertes et points d'eau DFC en forêt ;
- ✓ surveillance incendie avec participation des personnels de l'Office National des Forêts.

Se référer également à :

- Guide technique du forestier méditerranéen français, CEMAGREF, 1988;
- chap. 3.1.3... décisions relatives aux risques d'incendies.

1.1.7 La protection des sols et des eaux

La protection des sols

La gestion forestière, depuis bientôt deux siècles, a permis d'assurer une protection efficace des sols contre le ruissellement et l'érosion, en particulier en montagne.

La disparition accidentelle du couvert forestier, suite à des renversées de chablis, incendies... peut cependant provoquer une érosion ponctuelle des sols qui se retrouvent brutalement exposés.

Ce risque est accentué par les pentes fortes, mais aussi par des peuplements fermés sans strate herbacée ni régénération au sol.

L'exploitation forestière peut occasionner des ruissellements sur les pistes en pente. La circulation des engins sur le parterre des coupes provoque le tassement des sols limoneux ou argileux, surtout s'ils sont hydromorphes et/ou à faible pierrosité et/ou en période de fortes précipitations.

Il en résulte notamment une asphyxie des racines et de la microfaune du sol. La restauration naturelle est lente et peut être annulée par une nouvelle exploitation non raisonnée. La dégradation peut alors être irréversible.

Se référer également à :

- Tassements du sol dus à l'exploitation forestière, RDV techniques n°8.

La protection des eaux

Code de l'environnement

Article L210-1

L'eau fait partie du patrimoine commun de la nation. Sa protection, sa mise en valeur et le développement de la ressource utilisable, dans le respect des équilibres naturels, sont d'intérêt général. Les récentes sécheresses ont souligné l'importance de préserver ce « bien commun » qui risque de devenir de plus en plus précieux au cours de ce siècle. La région Rhône-Alpes est privilégiée par l'abondance de cette ressource que la forêt contribue activement à protéger

Cependant, cette ressource est déjà très mobilisée par les acteurs économiques et le réseau hydrographique est fortement artificialisé.

Aussi dans les forêts publiques, est-il essentiel de préserver la forte naturalité des cours d'eau, lacs, mares, tourbières et autres milieux humides, mais aussi la qualité des nappes phréatiques reposant sous le manteau protecteur de la forêt.

Les interactions entre eau et forêt sont multiples. Elles ont parfois des effets opposés, en particulier en montagne.

Le couvert forestier protège contre l'érosion et filtre certains polluants ; il peut générer des embâcles : ces derniers peuvent améliorer la qualité piscicole, ralentir l'onde de crue pour l'aval mais également augmenter notablement les débordements à leur niveau, voire générer de dangereux phénomènes de débâcles.

La gestion forestière permet d'orienter les peuplements pour qu'ils remplissent de manière optimale et pérenne ces fonctions positives mais peut générer des dégradations des écoulements aériens ou souterrains.

La ressource en eau dans la région Rhône-Alpes est aujourd'hui un enjeu essentiel, tant pour le développement urbain que pour les stations de ski devenant très consommatrices d'eau. L'augmentation de la demande se confirmera probablement dans le futur. Captages et canalisations font l'objet de nombreuses concessions en forêt.

La définition et la mise en place des périmètres de protection (périmètre immédiat, périmètre rapproché) sont en cours (Loi sur l'eau de 1992 et nouvelle Loi sur l'eau).

Mais il est essentiel de conserver la maîtrise foncière de ces zones (cf. acquisition du périmètre immédiat du captage par son propriétaire) d'autant plus qu'il est possible de proposer une gestion adaptée à la conservation voire à l'amélioration de la qualité des eaux.

Les autres enjeux et sujétions de la problématique « eau et forêt » sont notamment :

- ✓ la maîtrise de l'érosion torrentielle et la limitation des crues par le couvert forestier ;
- ✓ la qualité piscicole des cours d'eaux par une bonne gestion des bois, dans et au bord des lits ;
- ✓ les habitats naturels liés à l'eau (tourbières, eaux stagnantes...)

Se référer également à :

- site http://www.gesteau.eaufrance.fr/
- la fiche thématique "L'eau et la forêt en montagne" du Guide des sylvicultures de montagne, ONF-CEMAGREF-CRPF ;
- chap. 3.1.7, décisions en faveur de l'eau et milieux aquatiques.

1.1.8 La protection des habitats naturels et des espèces remarquables

Les espaces bénéficiant d'une réglementation spécifique

La protection des milieux naturels fait l'objet d'une politique dynamique dans la région Rhône-Alpes, fruit de partenariats multiples entre associations et institutions concernées.

Ainsi début 2006, le territoire régional compte :

- ✓ 2 parcs nationaux, la Vanoise et les Écrins,
- ✓ 6 parcs naturels régionaux, répartis sur l'ensemble de la région,
- √ 26 réserves naturelles nationales, dont 2 gérées par l'Office National des Forêts (1079 ha),
- ✓ 12 réserves naturelles régionales, dont 2 gérées par l'Office National des Forêts (255 ha),
- √ 100 arrêtés préfectoraux de protection de biotope,
- ✓ 118 sites Natura 2000, proposés en site d'intérêt communautaire,
- √ 172 sites classés,
- ✓ 530 sites inscrits.

Les Espaces Naturels Sensibles s'ajoutent encore à cette liste.

Les forêts relevant du régime forestier apportent une contribution importante à cette active politique de protection de la nature.

De plus, 20 Réserves biologiques, approuvées ou en cours d'élaboration, concernent (au 09/2005) :

- ✓ 2 915 ha de réserves biologiques dirigées (RBD),
- ✓ 4 267 ha de réserves biologiques intégrales (RBI).

Il convient de souligner la création en cours de la très grande réserve biologique intégrale du Vercors couvrant 2 160 ha (forêt domaniale du Vercors, 1 536 ha, et forêt affectée au Ministère de l'Écologie et du Développement Durable, 624 ha).

Par ailleurs, au sein des forêts publiques, 80 000 ha correspondent à des milieux ouverts, peu boisés ou inaccessibles ne faisant pas l'objet d'interventions au titre de la production de bois. Ces milieux jouent un rôle important en matière de biodiversité.

Enfin, 48 000 ha classés par l'IFN en surface boisée de production, ne sont plus aujourd'hui accessibles à l'exploitation forestière.

Voir en fin de chapitre, carte d'espaces bénéficiant d'un inventaire ou d'un classement.

Les inventaires détaillés

Les inventaires détaillés par communes, pour l'ensemble de ces zones sous statut de protection, sont consultables auprès des Collectivités ou des services de l'Etat :

- ✓ DIREN (www.rhone-alpes.ecologie.gouv.fr)
- ✓ Parcs nationaux ;
- ✓ Parcs naturels régionaux ;
- ✓ Conseils Généraux :
- ✓ Conservatoires botaniques nationaux ;

Museum national d'histoire naturelle (http://www.inpn.mnhn.fr/).

Ces inventaires concernent essentiellement :

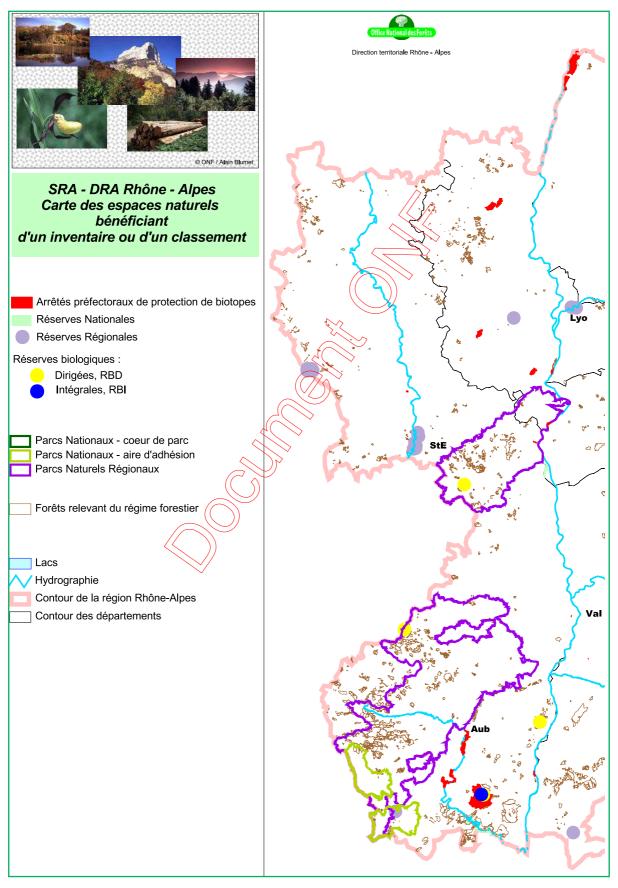
- ✓ les habitats naturels et les espèces remarquables faune ou flore ;
- ✓ les ZNIEFF¹, ZICO², inventaires régionaux...;
- ✓ les espaces bénéficiant d'une réglementation spécifique ;
- ✓ des atlas (régionaux ou départementaux) de faune et de flore.

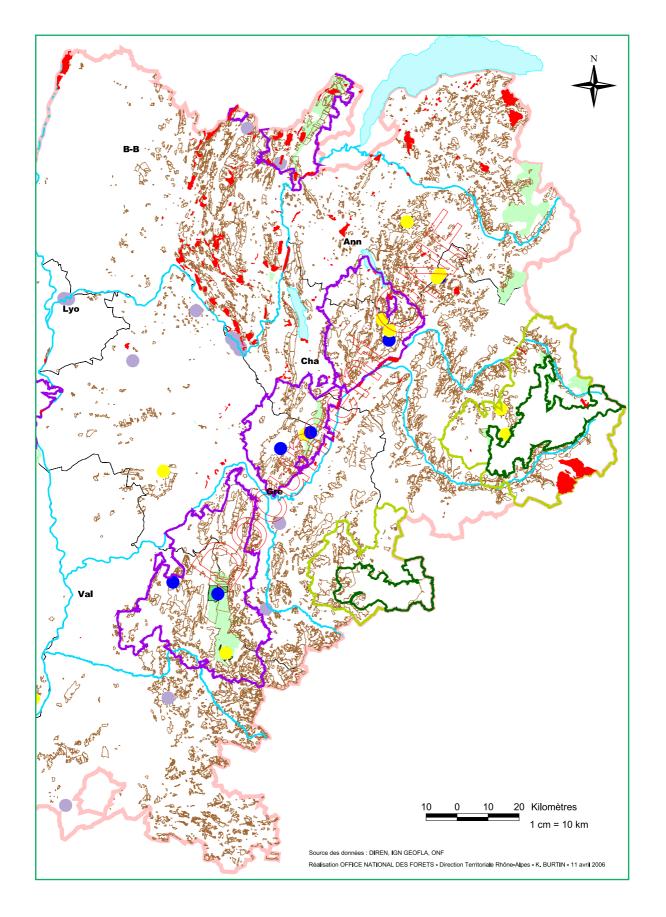
Ce mode innovant d'accès à l'information permettra à l'aménagiste de disposer des données officielles et actualisées, souvent géoréférencées.

¹ZNIEFF: zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique ou floristique

²ZICO : zone importante pour la conservation des oiseaux

Carte d'espaces naturels bénéficiant d'une réglementation.





Les espèces remarquables

La DIREN indique sur son site Internet:

La région Rhône-Alpes possède un patrimoine biologique tout à fait remarquable.

Parmi des centaines d'espèces patrimoniales, de nombreuses sont protégées par la loi. Si la plupart échappera à l'œil ou à l'ouïe du profane, qui ne connaît le crapaud commun, le lézard vert, la belette, la mésange charbonnière sans parler du loup. Toutes ces espèces sont rigoureusement protégées.

Parmi les 15 espèces de batraciens, 19 de reptiles, 27 de mammifères, 133 d'insectes, 182 d'oiseaux, 1048 espèces végétales, on peut citer quelques espèces emblématiques des milieux montagnards forestiers.

Milieux	
Willeux	Quelques espèces emblématiques
Espèces liées aux peuplements ouverts ou semi-ouverts	Grand Tétras Tétras lyre Perdrix bartavelle, Lagopède Ancolie des Alpes, Cortuse de Matthiole, Sabot-de-Vénus, Bruyère herbacée <i>Erica herbacea</i> , Pyrole verdâtre <i>Pyrola chlorantha</i> , P. intermédiaire <i>P. media</i> , Trochiscanthe nodiflore
Espèces liées aux peuplements fermés ou clairiérés	Gélinotte des bois Aigle royal, Circaete Jean-le-Blanc et Milan royal (en période de nidification) Epipogon sans feuilles, Cystoptéris des montagnes, Linnée boréale
Espèces liées aux peuplements matures	Des chauves souris cavernicoles : Murins à oreilles échancrées, M. de Bechstein, Grand murin, Murins de Daubenton et de Natterer, Noctules commune et N. de Leisler, Pipistrelle de Nathusius Chouette de Tengmalm, Chouette chevêchette, Pic noir
Espèces liées au bois mort	Pic tridactyle Des insectes : Rosalie des Alpes

Le dérangement hivernal et la fermeture du couvert sont deux causes de régression pour certaines espèces, causes sur lesquelles le forestier doit essayer d'agir.

L'aménagiste consultera le site Internet de la DIREN, www.rhone-alpes.ecologie.gouv.fr .

Se référer également à :

- chap. 3.7, décisions relatives à la conservation de la biodiversité;
- chap. 3.7.2, principales mesures à mettre en œuvre, ci-après ;
- la fiche thématique « Espèces remarquables des forêts de montagne » du Guide des sylvicultures de montagne, ONF-CEMAGREF-CRPF ;
- Muséum national d'Histoire naturelle, Inventaire national du Patrimoine naturel, http://inpn.mnhn.fr pour le classement aller à conservation, puis réglementation, enfin portée régionale ou portée départementale).

1.2 Principales caractéristiques des besoins économiques et sociaux

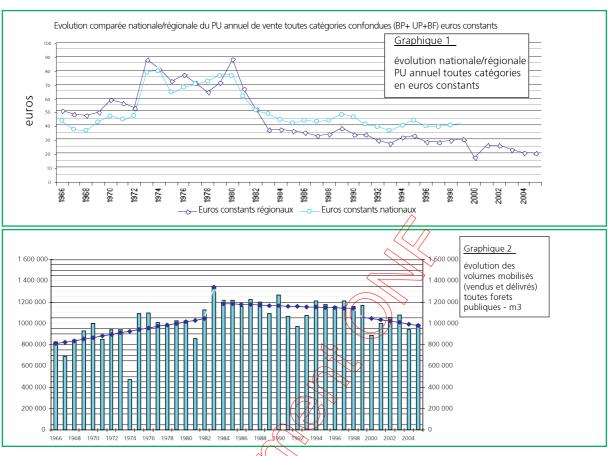
1.2.1 La forêt dans l'aménagement du territoire

Les forêts participent activement à l'aménagement du territoire, par ses multiples fonctions, écologiques, économiques et sociales. Ainsi que par les emplois directs en forêt et dans la filière forêt-bois, notamment par la multiactivité des emplois saisonniers, comme par les emplois indirects dans le tourisme en particulier.

Les Collectivités territoriales s'impliquent dans des politiques d'aides au développement de la filière forêt-bois. Plusieurs Conseils Généraux ont adopté une politique spécifique. Le Conseil Régional s'apprête à redéfinir la sienne en relation avec FIBRA (Fédération Forêt Bois Rhône-Alpes) et les autres acteurs des territoires.

Les clés de l'évolution récente des territoires en regard avec la forêt peuvent être brièvement synthétisées :

- ✓ l'évolution du contexte économique du marché du bois, sur les 25 dernières années, a été très défavorable ;
- ✓ la déprise agricole est forte en relief accidenté, ce qui entraîne une forte évolution du paysage rhônalpin, parallèlement aux profondes mutations socio-économiques ;
- ✓ « mondialisation » et « handicap montagne » pourraient être deux mots clés résumant ces deux évolutions ;
- ✓ cependant, la région Rhône-Alpes bénéfice de nombreux atouts et dynamiques socio-économiques, pouvant bénéficier ou à l'opposé, interférer avec la forêt ;
- ✓ ainsi, l'urbanisation est très active, d'une part dans les grandes vallées rhônalpines, et d'autre part dans les stations de sports d'niver ; toutefois le relief et les risques naturels limitent la pression sur les espaces forestiers, d'alleurs aujourd'hui bien protégés par les réglementations en vigueur ;
- ✓ aussi, les risques naturels font l'objet d'une forte demande sociétale qui n'accepte guère « les impondérables de la nature », mais exige de plus en plus de protections physiques et juridiques, induisant des mesures coûteuses ; cela conduit à affiner la localisation des zones où la forêt a un rôle de protection directe appelant une gestion comparable à celle des ouvrages de protection, tandis que la fonction de protection diffuse est assurée par la gestion courante ;
- ✓ de même, l'accueil du public en forêt et dans les espaces naturels répond à une attente croissante de nos concitoyens, et il est souvent l'une des priorités parfois la priorité d'autant que, en plus des 'rhônalpins', de nombreux vacanciers de toutes les régions de France et mais aussi de nombreux pays étrangers sont des 'usagers', tant l'été que l'hiver ;
- √ de surcroît, la région Rhône-Alpes bénéficie de paysages souvent de grande qualité, parfois même, tout à fait remarquables.





1.2.2 La production de bois

Les problématiques de la production des bois en Rhône-Alpes : un enjeu économique de plus en plus dégradé pour le propriétaire

Alors que dans les années 60 et 70, les ventes de bois des forêts publiques de Rhône-Alpes faisaient apparaître un prix unitaire moyen (bois sur pied) supérieur à la moyenne nationale, depuis les années 80 la tendance s'est inversée et l'écart entre le prix moyen Rhône-Alpes et le prix moyen national ne fait que s'accroître régulièrement (cf. ci-contre graphique n° 1).

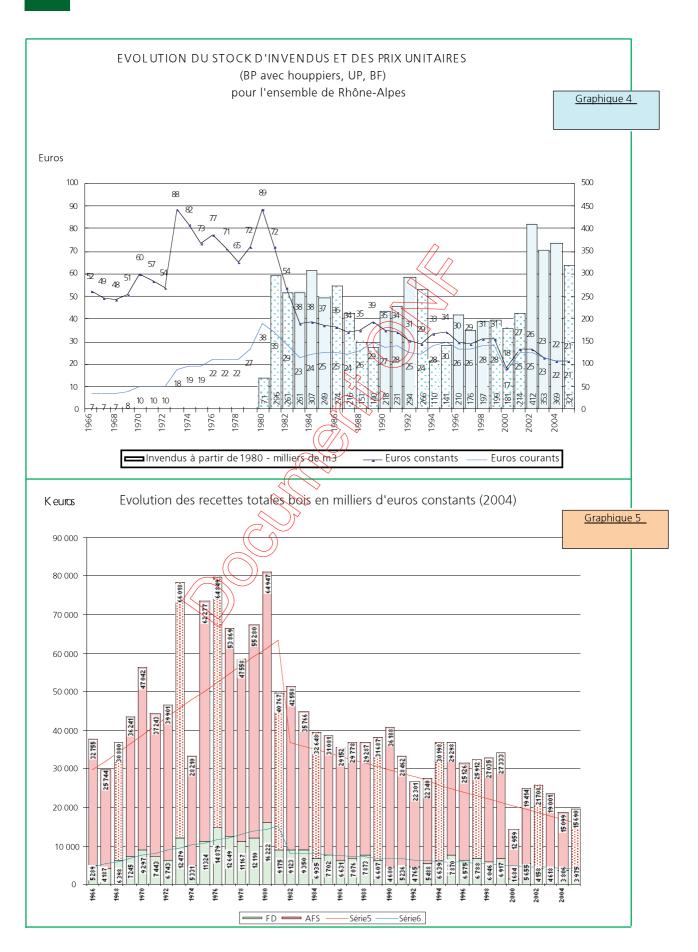
L'évolution du contexte économique du marché du bois, particulièrement défavorable pour les propriétaires de Rhône-Alpes, s'accompagne d'une baisse du volume commercialisé, qui s'est accélérée après la tempête de décembre 1999.

Graphique n° 2, ci-contre, le graphique de l'évolution des volumes commercialisés dans les forêts publiques de Rhône-Alpes fait apparaître trois grandes périodes :

- ✓ de 1966 à 1982, une phase de croissance régulière de la récolte correspondant à la dynamique de création des premières dessertes routières des forêts de montagne ;
- ✓ de 1983 à 1999, le maintien d'une forte récorte dans les zones desservies, traduisant le rajeunissement et la décapitalisation des forêts de Rhône-Alpes alors à fort volume sur pied ;
- ✓ de 2000 à 2005, une baisse nette des volumes récoltés, aggravée par la tempête de 1999, qui a fortement et durablement perturbé le marché, du fait de l'apport brutal d'un fort volume de bois de qualité hétérogène, voire dégradée

Depuis 20 ans, l'offre annuelle s'est maintenue globalement au niveau de 1,1 millions de m³, dont 720.000 m³ grume de sapin-épice (c'contre, le graphique n° 3 d'évolution de l'offre annuelle de première mise en vente).

La hausse du stock des volumes des invendus (cf. ci-après, le graphique n° 4), passant d'un niveau moyen de l'ordre de 200 000 m³/an avant la tempête, à plus de 300 000 m³/an depuis 2002, confirme bien le désintérêt progressif de la première transformation pour l'offre des forêts publiques de Rhône-Alpes.



Les raisons de ce désintérêt vis-à-vis de l'offre des forêts publiques de Rhône-Alpes sont de deux ordres.

1 - Les difficultés d'exploitation des forêts de Rhône-Alpes, liées aux conditions topographiques naturelles de la montagne, et à l'insuffisance de dessertes adaptées.

Alors que l'ouverture du marché aux bois issus de l'Europe de l'Est a contribué à la baisse des cours des bois "rendus scierie", les frais d'exploitation des bois de Rhône-Alpes ont fortement augmenté, directement dépendants des coûts de la main d'œuvre (pénurie de main d'œuvre qualifiée, juste rémunération d'un travail dangereux et pénible).

Cet effet "ciseau" explique la réduction progressive du nombre de coupes commercialisables, se concentrant à proximité des voies de vidange, alors que les peuplements les moins desservis sont abandonnés.

Une part de plus en plus importante de la ressource ligneuse de Rhône-Alpes devient aujourd'hui inaccessible, et, en l'absence de mesures adaptées, la tendance actuelle conduira à une baisse de l'offre de bois (les peuplements bien desservis ont été fortement rajeunis et ne permettront pas le maintien d'un même niveau de prélèvement).

2 - La qualité hétérogène de nombreuses coupes de Rhône-Alpes, en inadéquation avec les besoins actuels de la filière scierie.

L'enquête ONF de l'été 2004 auprès de ses principaux acheteurs, et l'enquête FIBRA (voir ci-après) du printemps 2005 auprès de l'ensemble des scieurs et exploitants forestiers de Rhône-Alpes confirment que la filière sciage Rhône-Alpes est demandeuse de bois de qualité "charpente", alors qu'elle souhaite réduire ses besoins en qualité D ("palette-emballage").

Or, un nombre important de peuplements forestiers de Rhône-Alpes sont de qualité hétérogène.

Dès que le pourcentage de bois de qualité D devient important dans une coupe (> 30 %), les scieurs, n'ayant pas de débouchés rémunérateurs pour ces pois de qualité secondaire, se désintéressent de telles coupes.

Pour éviter que la chute des recettes bois des forêts publiques (ci-contre, graphique n°5) ne se poursuive et s'accélère, il est urgent d'apporter des solutions innovantes et durables aux deux problèmes, de restructuration du réseau de desserte, et de recherche de débouchés pour les bois de qualité secondaire, bois énergie, notamment sur des marchés étrangers.

Dans le cas contraire, les propriétaires ne pourraient plus assumer seuls la prise en charge des moyens nécessaires pour faire face au maintien d'une gestion durable, même extensive.



Autres caractéristiques de la production de bois

Production biologique annuelle :

Exemple pour la futaie irrégulière et quelques essences et régions naturelles

Région IFN	Essence prépondérante	Futaie irrégulière
	Epicéa	7,6 m³/ha/an
Bugey central	Hêtre	4.9 m³/ha/an
	Sapin	8.3 m³/ha/an
	Epicéa	8.3 m³/ha/an
Chablais-Giffre	Hêtre	9.2 m³/ha/an
	Sapin	8.7 m³/ha/an
Chartreuse	Epicéa	7.8 m³/ha/an
Chartieuse	Sapin	11.1 m³/ha/an
Tarentaise	Epicéa	8.6 m³/ha/an
Vercors	Epicéa	5.6 m³/ha/an
VEICOIS	Sapin	8.4 m³/ha/an

(Source des données : IFN)

Il y aurait matière à une étude comparative approfondie entre les récoltes effectives et la production biologique estimée à partir des données de l'IFN. Une telle étude gagnerait à être réalisée dans les prochaines années pour conclure un important débat - voire des divergences sensibles - d'autant que les changements climatiques risquent d'avoir des effets contrastes (voir chap. 1.1.1).

Répartition de la récolte moyenne, par essence :

En forêt publique rhônalpine, le volume commercialisé annuellement est composé à plus 75 % de sapinépicéa, et même, à plus de 85 % tous résineux confondus.

Sapin	3 6 %)
Épicéa	41%
Autres résineux	12) %
(pins, douglas, mélèze)	1/4 /0
Hêtre	7 %
Chêne	// 1 %
Autres feuillus	3 %
(châtaignier, érable, peuplier)	٥/ د

Proportions de BO-BI-BF:

Le type de produits qui domine, est le bois d'œuvre (BO) résineux. L'importance du bois d'industrie (BI) en forêt domaniale résulte des surfaces de Pin noir d'Autriche d'origine RTM.

Type de produits	Forêts des Collectivités (vendu et délivré)	Forêts domaniales	Toutes forêts publiques (vendus et délivrés)
Bois d'œuvre feuillus	5 %	14 %	7 %
Bois d'œuvre résineux	68 %	46 %	64 %
Bois Industrie (BI)	17 %	34 %	20 %
Bois Feu (BF)	10 %	6 %	9 %
Total	100 %	100 %	100 %

(source ONF - D18 - 31/12/2004)

Prix moyen au m³ des principales essences commercialisées : en Rhône-Alpes, la référence est le prix moyen des bois estimés « bord de route », en raison de la variabilité des coûts d'exploitation.

Prix moyens des principaux produits façonnés bord de route, selon qualité (utilisations courantes ; volume exprimé <u>sous</u> écorce pour les résineux, <u>sur</u> écorce pour les feuillus).

Essence	Qualité	Prix bord de route	Observations
Sapin/épicéa	Menuiserie	de 65 à 80 € /m³	
	Charpente choisie	de 60 à 65 € /m³	pour épicéa
		55 à 60 € /m³	pour sapin
	Charpente courante	de 52 à 58 € /m³	pour épicéa
		de 48 à 54 € /m³	pour sapin
	Charpente-palette (D+)	de 40 à 45 € /m³	selon proportion de charpente
			(minimum 40%) et essence (sapin ou épicéa)
	Coffrage ou palette et		epicea)
	bois moyen (1 m ³)	de 28 à 32 € /m³	
	bols moyen (1 m)		
	Trituration		bois vert en 1 m
		22 € /stère	bois vert en 2 m
		20 € /stère	bois sec en 1 m
		10 € /stère	
Pin (noir)	Sciages (caisserie-	28 à 32 € /m³	résineux rouges
	palette)	(\bigcirc)	
	Poteaux EDF	48 à 50 € ⁄7 onne	
	Poteaux Télécom	46 à 48 €/Tonne	
	Perches à piquets Papeterie	32 à 35 €/Tonne	
	·	23 à 24 € /Tonne	
Mélèze	Tranche	Environ 250 €/m³	résineux rouges
	Sciages (A et B)	de 80 à 200 € /m³	
	Sciages (D)	de 40 à 80 € /m³	
Hêtre	Sciage qualité courante	de 50 à 60 € /m³	
	Déroulage cagette	de 42 à 45 € /m³	
	chauffage	de 32 à 35 € /Tonne	
Châtaignier	Grumes	de 80 à 150 € /m³	selon % grumes roulées
	Grumettes	de 50 à 80 € /m³	
	Piquets	30 à 32 € /tonne	

(année de référence : 2004)

Les « TGB » ou Très Gros Bois résineux : conséquences sur la qualité et les prix

Comme l'indique la fiche thématique « récolte des Très Gros Bois en forêt de montagne » du Guide des sylvicultures de montagne (ONF-CEMAGREF-CRPF) :

En forêt de montagne, la récolte des très gros bois (TGB = arbres de diamètre ≥ 65 cm) est un impératif économique. Cette action doit être raisonnée pour être conduite de manière :

- pertinente au plan sylvicole ;
- commercialisable au plan économique ;
- respectueuse des exigences environnementales, par le maintien des arbres à forte valeur biologique ou patrimoniale.

Les TGB sont de plus en plus difficiles à commercialiser, et leurs prix de vente baisse fortement en raison :

- ✓ des risques de « défauts » les rendant impropres à la charpente (roulure ou fente de cœur pour le sapin ; pourritures pour l'épicéa ; taille et densité des nœuds) ;
- ✓ les principales unités de transformation ont investi dans des outils performants de sciage de grumes de bois moyens (Ø 30 à 40 cm)ou gros bois (Ø 45 à 60 cm); quand techniquement les TGB peuvent être sciés, ils font baisser la productivité en scieries.

Depuis une trentaine d'années, l'effort de récolte des TGB et de rajeunissement des peuplements vieillis a été constant.

Les facteurs de la mobilisation et la commercialisation des bois

Premier facteur de la mobilisation des bois : le coût d'exploitation. Celui-ci est déterminé par :

- ✓ l'accessibilité des massifs et des parcelles, (véhicules 4X4 des bûcherons, tracteurs forestiers, camions grumiers) ;
- ✓ la difficulté du terrain, souvent accidenté avec la pente ou certains substrats type lapiaz, pouvant rendre difficile, voire périlleux, l'abattage, même par un bûcheron expérimenté ;
- ✓ la distance de débusquage des produits à partir des voies de vidange (environ 200 m à l'aval et 100 m à l'amont) ;
- ✓ la longueur de débardage par tracteurs ;
- ✓ le volume à l'ha à récolter et le volume total du lot...
- ✓ le coût de la main d'œuvre et la difficulté croissante à recruter des équipes de bûcherons et débardeurs :
- ✓ la forte augmentation des couts des carburants.

Ainsi selon les difficultés, les coûts d'exploitation varient de 10 à 50 € ou plus pour certains câblages ;

30 % des forêts ne seraient plus activellement exploitables dans les départements de l'Isère, Savoie et Haute Savoie (sources IFN, 3ème cycle, 1999-2001).

Le second facteur : la qualité des bois et l'hétérogénéité des coupes. Depuis la tempête de 1999, les prix « bord de route » restent stables voire même ont baissé pour certains produits (charpente standard, emballage, palette, coffrage...)

Il en résulte que :

- ✓ pour certaines coupes difficiles d'exploitation ou de qualité médiocre, la valeur des bois sur pied diminue progressivement et peut devenir négative pour certaines ventes de bois façonnés ;
- ✓ une part de plus en plus importante de la ressource ligneuse est aujourd'hui économiquement inaccessible et, en l'absence de mesures adaptées, une gestion sylvicole durable ne pourra plus être assurée sur certaines zones de montagne.
- La filière de transformation : caractéristiques, problématiques, évolutions

L'ensemble de la filière bois représente 55 000 emplois dont 8 000 à l'amont (forêts et scieries) et 47 000 à l'aval (source Orientations régionales forestières, 1999).

Un tissu actif de PME, avec 365 scieries, constitue la filière de 1^{ère} transformation qui produit (sources Service Régional Forêt Bois, bois de toutes origines) :

- ✓ 1 090 000 m³ de sciages résineux, dont environ 914 000 m³ de Sapin-Epicéa,
- ✓ **62 000 m³ de sciages feuillus,** dont 28 000 m³ de Peuplier et 13 000 m³ en Hêtre,
- ✓ soit un total régional de 1 152 000 m³ de sciages, toutes essences confondues.

La carte des productions de sciages dans la région Rhône-Alpes, page suivante, localise les volumes sciés par arrondissement, avec les pourcentages par groupes d'essences. Pour préserver la confidentialité, lorsque, dans un arrondissement, soit il y a moins de 3 scieries, soit sur les 3, il y en a une qui fait plus de 80% de la production de l'arrondissement, les volumes sont comptabilisés et localisés dans le cadre en bas et à droite de la carte.

La production annuelle moyenne par scieries de sciages est de

- √ 3 300 m³ en moyenne,
- ✓ 31 scieries produisent plus de 8 000 m³ chacune, soit slus de la moitié de la production totale,
- ✓ 7 scieries produisent plus de 20 000 m³ chacune, soit environ 1/3 de la production totale.

La charpente, choisie ou courante, représente l'essentiel de la production, en particulier des plus petites scieries qui ont conservé la pratique du débit sur liste, tandis que les scieries importantes font du débit standard.

Quelques scieries et une usine de pâte à papier, situés dans les départements limitrophes (Jura, Haute Loire, Lozère, Gard, Bouches du Rhône...) achètent également des coupes ou bois en Rhône-Alpes. A noter également, parmi les principaux achèteurs de coupes, la présence encore active d'une dizaine d'exploitants forestiers.

L'ensemble de cette filière reste fragile, insuffisamment structurée et souffre, pour nombre d'entreprises, d'une insuffisance d'investissements pour moderniser les outils de production et les rendre compétitifs face à une internationalisation des marchés et une concurrence de plus en plus vive des scieries allemandes et belges.

Faute de succession ou de repreneurs, des scieries ferment chaque année.

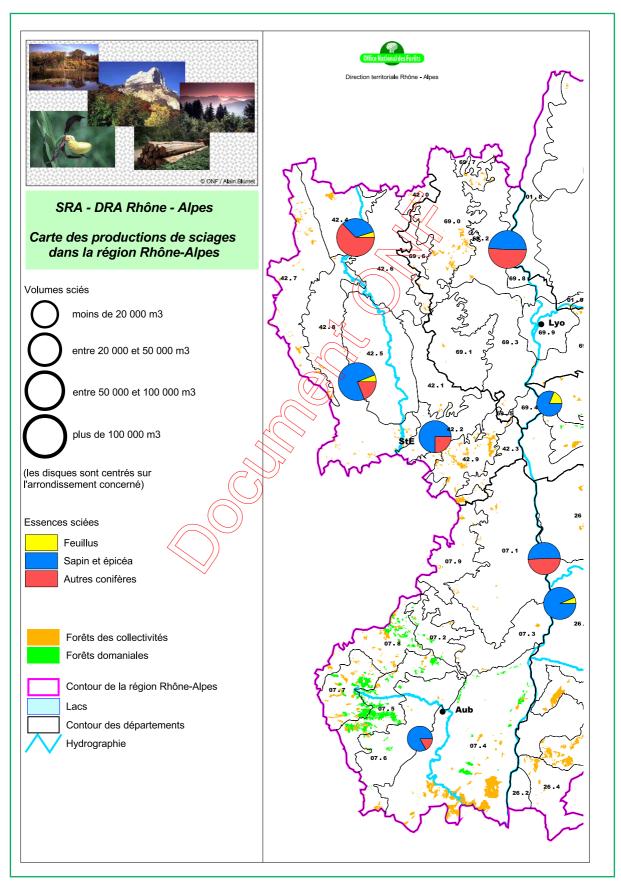
Pour faire face à ces difficultés, de multiples actions sont menées en vue de développer la filière bois et valoriser le bois.

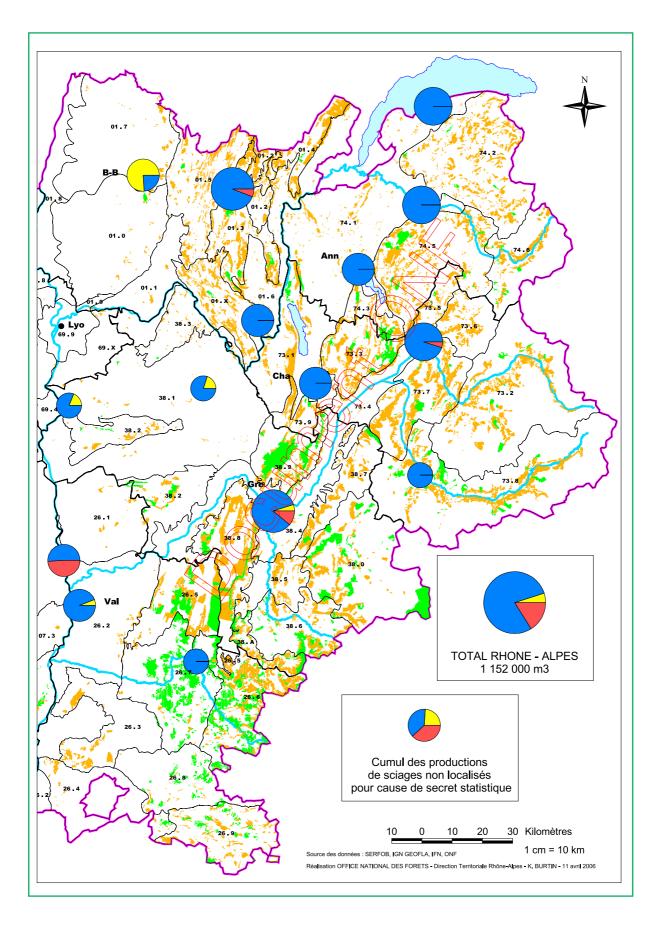
FIBRA, Fédération Forêt Bois Rhône-Alpes, regroupe les organisations professionnelles, les organismes représentant la forêt publique et privée (propriétaires et gestionnaires) les interprofessions départementales ainsi qu'un collège d'entreprises. FIBRA a élaboré en 2004 un projet stratégique, le *Programme Pluriannuel de Développement* (2005-2007) ; son objectif principal : « consolider le positionnement économique de la filière notamment par une action d'accompagnement autour de la première transformation pour développer la mise en marché de l'ensemble des bois rhônalpins disponibles en les affirmant par rapport aux autres matériaux dans un triple souci économique, territorial et environnemental ».

FIBRA est le pilote de la stratégie régionale de la filière Forêt-Bois.



La carte des productions de sciages dans la région Rhône-Alpes





■ Perspectives d'évolutions de la récolte et de la demande

L'évolution des besoins 5 ans exprimés par la 1^{re} **transformation** est résumée comme suit (enquête ONF en 2004 auprès des principaux acheteurs et enquête FIBRA réalisée en 2005).

Pour les résineux

La demande de bois ronds augmenterait de 21 %, (passant de 1 432 000 m³ à 1 730 000 m³) :

- ✓ soit par essence,
 - Sapin-Epicéa, + 17 % (de 1 143 000 m³ à 1 334 000 m³)
 - Douglas, + 29 % (de 257 000 m³ à 332 000 m³)
 - Pins, Mélèze, et autres, + 97 % (32 000 m³ à 63 000 m³) ;
- ✓ la qualité charpente, de 31 % (de 990 000 m³ à 1 300 000 m³
- ✓ mais la qualité palette-coffrage baisserait de 9 % (de 345<u>000 m³</u> à 315 000 m³) ;
- ✓ la trituration et bois d'industrie augmenterait de 21 % (de 99 000 à 120 000 m³).

Pour les feuillus

La demande de bois ronds augmenterait de 6 % (de 180 000 m³ à 191 000 m³) :

- ✓ par essence,
 - Peuplier: +3 % (de 150 000 m³ à 155 000 m³)
 - Chêne: + 25 % (de 16 000 m³ à 20 000 m³)
 - Hêtre: + 14 % (de 14 000 m³ à 16 000 m³);
- ✓ par qualité,
 - bois d'œuvre : la demande serait stationnaire.
 - bois d'industrie et de feu augmenterait de 12 % (de 108 000 m³ à 121 000 m³) pour le (particulièrement demandé par les exploitants forestiers).

Se référer également à :

- chap. 1.2.8 L'équipement général des forêts, ci-après ;
- chap. 3.1.9, décisions... équipement l'équipement général des forêts, ci-après ;
- chap. 3.6, décisions... choix des critères d'exploitabilité ;
- "Référentiel de mise en œuvre dans la réalisation des aménagements forestiers", décembre 2005 (document interne ONF DT Rhône-Alpes) ;
- fiche thématique « récolte des Très Gros Bois en forêt de montagne » du Guide des sylvicultures de montagne, ONF-CEMAGREF-CRPF.

1.2.3 Les autres produits de la forêt

Le pastoralisme

Le maintien d'un pâturage actif, avec une charge pastorale raisonnée et contrôlée, assure à moindre coût un bon entretien de la biodiversité d'espaces ouverts dont l'intérêt paysager a été souligné chap.1.2.6..

Son excès ponctuel, par mauvaise gestion du troupeau, occasionne quelques dégradations du sol. A l'opposé, une pression pastorale insuffisante conduit trop souvent à une lente dégradation de la valeur fourragère des alpages, suivie de leur embroussaillement puis de leur fermeture : cette dynamique entraîne une banalisation de la biodiversité et du paysage.

Produits et services

Outre les produits ligneux, la forêt peut offrir différents produits ou services, rémunérés - ou non - au propriétaire, notamment :

- ✓ produits végétaux, champignons, myrtilles...; aujourd'hui, la contribution des espaces forestiers pour ces productions n'est pas quantifiée;
- ✓ produits des carrières ;
- ✓ ouvrages de transport d'énergie, télécommunications, éoliennes...
- ✓ pêche, activité sportive dont l'attrait est d'autant plus manifeste en montagne que les cours d'eau sont souvent d'excellente qualité piscicole ;
- ✓ campings.

1.2.4 Les activités cynégétiques

Principaux enjeux et sujétions

Les enjeux de la chasse doivent être appréhendés dans toutes leurs dimensions, sociale, écologique et économique :

- ✓ **c'est une activité sportive,** à laquelle s'adonnent de nombreux rhônalpins, et parfois des chasseurs extérieurs à la région ;
- ✓ c'est un mode de gestion des populations animales, indispensable au maintien de l'équilibre faune-flore ;
- ✓ **c'est une source de recettes,** souvent appréciable pour la collectivité propriétaire, d'autant que les recettes forestières ont fortement baissé.

Des sujétions inhérentes à la chasse doivent également être prises en compte :

- ✓ au-delà des concertations aujourd'hui bien instituées, le forestier assermenté doit veiller au respect des lois et règlements afférents à la chasse ;
- ✓ informer, expliquer au public la nécessité de réguler les populations, d'ongulés surtout.



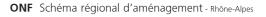
L'exercice du droit de chasse en forêt des Collectivités

Le plus souvent, le droit de chasse est amodié à titre gratuit par la Commune à l'Association Communale de Chasse Agréée, l'ACCA.

A titre indicatif, les revenus moyens annuels de locations pour la campagne 2004-2005, sont en moyenne de 22,5 €/ha en adjudication et de 13 €/ha en location amiable.

Se référer également à :

- chap. 3.8, décisions, objectifs sylvo cynégétiques, ci-après.



1.2.5 L'accueil du public

Les forêts de la région représentent un atout majeur pour l'accueil du public (cf. chap. 1.2.1), car elles participent de manière forte à la qualité des paysages montagnards (cf. chap. 1.2.6).

Les forêts périurbaines et celles à proximité des sites touristiques sont très nombreuses, notamment en relation avec les stations de sports d'hiver et de tourisme d'été, ou encore les stations thermales.

De très nombreux itinéraires, en particulier les innombrables sentiers de randonnée pédestre, parcourent l'ensemble des forêts de la région, aussi bien en plaine qu'en montagne.

L'intérêt que portent les acteurs publics à ces itinéraires doit être souligné notamment par la création de Plans Départementaux des Itinéraires Pédestres de Randonnées (PDIPR), et la mise en place des Commissions départementales des espaces sites et itinéraires (CDESI), instituées par la loi sur le sport du 6 juillet 2000 (art. 50-1 à 50-3) marquant la reconnaissance officielle du rapprochement de la notion de sport de celle de nature.

Les activités de plein air sont multiples dans les forêts et les milieux naturels : VTT, randonnée équestre, envol de parapentes ... Ces activités tendent d'ailleurs à se diversifier, par exemple avec les circuits "accro-branches".

Le ski est une activité typique des montagnes rhônalpines. Outre le ski de randonnée qui concerne souvent la partie supérieure des massifs forestiers, on pratique.

- ✓ **le ski de piste**, qui a eu des impacts forts lors de la création des stations, se pratique souvent dans des massifs où la forêt a un fort rôle paysager mais également un rôle sur le maintien du manteau neigeux ; la pratique du ski hors piste peut être localement dommageable à la régénération des peuplements ;
- ✓ **le ski de fond** est pratiqué sur un réseau de pistes aménagées souvent sur la desserte forestière, ou sur des pistes spécifiques souvent compatibles avec la gestion de la forêt ; belle occasion de découvrir la nature et les paysages forestiers, son impact est très faible, hormis les skieurs accompagnés de leurs chiens (dérangement de la faune en état d'hivernage) ;
- ✓ **la raquette à neige** est en plein développement et, du fait de pratiques parfois très diffuses, peut être également perturbante pour certaines espèces animales.

La fonction récréative des forêts rhônalpines ne peut que progresser, tant semble forte la demande sociale. Cependant, la forêt doit rester un milieu à forte naturalité, accessible à un public recherchant de grands espaces naturels.

Néanmoins, la forêt recèlera toujours certains risques, voire de réels dangers, surtout dans les zones de montagnes. De plus, une fréquentation touristique élevée peut devenir une contrainte forte pour l'exploitation des coupes. Des conflits d'usage naissent parfois, pouvant inciter certains Communes à interdire l'exploitation forestière en période estivale.

Aussi, convient-il de sensibiliser les communes et les usagers de la forêt sur les risques et sur les responsabilités de chacun.

Se référer également à :

- chap. 3.1.5, décisions relatives à l'accueil du public.

1.2.6 Les paysages

Principaux enjeux et sujétions

La région Rhône-Alpes est riche d'un patrimoine paysager remarquable.

Ce patrimoine est naturel, autour des montagnes lacs et cours d'eau. Mais il a également été façonné par la main de l'homme au cours de l'histoire.

Une étude de la DIREN en 1994 a permis d'identifier 73 entités paysagères exceptionnelles, 191 entités paysagères remarquables ainsi que 317 sites paysagers ponctuels.

La région Rhône-Alpes compte également 173 sites classés (sources DIREN).

La qualité des paysages participe à la réputation de la Région Rhône-Alpes.

La perception des paysages est fortement marquée par la forêt, notamment par :

- ✓ la diversité des perspectives, "harmonie" de milieux forestiers souvent fermés et milieux ouverts de cultures, alpages ou milieu minéral, dans des reliefs les plus varies ;
- ✓ la diversité des peuplements (formes) et les mélanges—spontanés d'essences participent à des mosaïques paysagères qui associent feuillus et résineux (couleurs) d'âges variés ("grain"), combinaisons de l'action humaine et de la dynamique naturelle.

De plus, la topographie accentue la visibilité de la plupart des forêts, dans les massifs montagneux ou à leur périphérie.

Un fort enjeu patrimonial est associé à certaines forêts, tels les sites classés ou la proximité de monuments historiques.

Cependant, l'impact paysager des interventions en forêt est souvent fort, accentué par les versants.

La fermeture des paysages par la deprise agricole conduit - et conduirait si elle devait se poursuivre - à une banalisation des paysages, d'autant plus rapide que la dynamique végétale est forte en climat humide.

L'urbanisation, la circulation dans les vallées, et la fréquentation des massifs forestiers, font que le paysage est un enjeu qui peut prendre localement une importance majeure.

Le rôle paysager des forêts peut être localement marqué : l'aménagement forestier veillera à prendre en compte cette composante dans la gestion forestière.

Se référer également à :

- via site de la DIREN, www.rhone-alpes.ecologie.gouv.fr,
- sites classés, aspects réglementaires et localisation ;
- plans de paysage et chartes de paysage, établis ou engagés sur divers territoires intercommunaux, dans le cadre de politiques départementales et intercommunales ;
- Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), Parc Naturels Régionaux, Conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE), ...
- chap. 3.1.6, décisions relatives [aux] paysages ;
- la fiche thématique « Gestion forestière de montagne et paysage » du Guide des sylvicultures de montagne (ONF-CEMAGREF-CRPF).

1.2.7 La préservation des richesses culturelles

Relativement épargnées par les activités humaines à fort impact (urbanisation, agriculture, zones industrielles), les forêts rhônalpines recèlent parfois un patrimoine historique, culturel ou cultuel du plus grand intérêt. Ce patrimoine est souvent modeste et discret, mais témoigne d'une occupation humaine, parfois encore récente d'espaces aujourd'hui boisés. Bergeries, enclos, terrasses, charbonnières... sont autant d'éléments d'un patrimoine rural à conserver. A ce titre, les archives des Eaux et Forêts constituent une source intéressante.

D'ores et déjà, des aménagements mentionnent les sites et les études existantes, par exemple, en forêt de Grande Chartreuse. Cependant, actuellement, la préservation des richesses culturelles est imparfaitement prise en compte.

Se référer également à :

- chap. 3.1.8, décisions relatives à la préservation des richesses culturelles.

1.2.8 L'équipement général des forêts

Le chapitre 1.2.2. La production bois a montré le rôle essentiel de la desserte forestière, tout particulièrement en relief accidenté.

Le réseau existant a été progressivement réalisé à partir des années 1960, puis dans les années 1970, une accélération des créations des dessertes forestières à été possible, dans les forêts des Collectivités avec les aides de l'État et du Fonds Forestier National.

Grâce à ce réseau, le rajeunissement des forets à pu être efficacement engagé, et la mobilisation des bois de montagne dynamisée au cours des décennies 1970 et 1980 (cf. chapitre 122, notamment le graphique n°2 montrant l'évolution des récoltes).

Toutefois, des forêts restent encore insuffisamment desservies pour leur permettre de remplir au mieux leurs fonctions économiques.

De plus, malgré de multiples qualités, le réseau existant présente parfois des faiblesses, notamment en termes de cohérence, en raison de :

- ✓ contraintes topographiques et structure foncière, et absence de possibilité légale ou pratique de passer sur des propriétés enclavantes ;
- ✓ schéma de desserte non réalisé au préalable, voire des pistes créées « au coup par coup » pour les besoins de la coupe ;
- ✓ réseau souvent non adapté à la vidange par câble, ou encore insuffisance de places de dépôt adaptées au tri des bois.

Il s'avère donc souvent nécessaire de compléter, améliorer, voire parfois de restructurer le réseau, et cela, dans la limite des possibilités physiques, économiques et environnementales.

Se référer également à :

- chap. 3.1.9, décisions relatives à l'équipement.

1.2.9 Les principales sujétions d'origine humaine

La pollution atmosphérique

Comme l'indique le site http://www.atmo-rhonealpes.org, en Rhône-Alpes, la qualité de l'air est un enjeu environnemental majeur et sa surveillance a débuté dès les années soixante dans les grandes agglomérations. Trafic régional ou de transit, tissus urbains et industriels denses, zones touristiques... l'amélioration de la qualité de l'air ou sa préservation nécessitent une surveillance importante sur un territoire au relief et à la météorologie variés. ...

La surveillance régionale est assurée par six associations agréées qui œuvrent ensemble pour l'amélioration de la qualité de l'air sur les huit départements.

Si les efforts consentis dans le traitement des rejets d'origine industrielle (cf. les usines d'aluminium) et dans le chauffage urbain ont permis une baisse sensible de la pollution au dioxyde de soufre (SO2), la pollution d'origine automobile progresse avec l'augmentation du trafic, en particulier dans les vallées alpines où à l'inverse, des usines polluantes ont parfois fermé.

Le relief influence le régime des vents et limite la dispersion des masses d'air, parfois bloquées par des inversions de températures. Les polluants se concentrent dans certains secteurs des vallées. Le temps de séjour du polluant dans l'atmosphère dépend de la capacité du polluant à se déposer sous forme sèche (sol, végétaux) ou humide (dissolution ou lessivage) ou à se transformer chimiquement. Ainsi, des phénomènes photochimiques conduisent à la formation d'ozone à basse altitude. En forte concentration, outre des irritations chez l'homme, ce gaz perturbe le fonctionnement des feuilles (respiration / transpiration / régulation stomatique).

A l'échelle régionale, la pollution atmosphérique automobile pourrait donc s'avérer dommageable à certaines essences forestières par effet combiné de l'ozone et de sécheresse ou de fortes températures dont l'occurrence serait augmentée par le réchauffement climatique provoqué par l'ensemble des rejets atmosphériques à l'échelle mondiale.

Les axes de grande circulation traversant les forêts

Les grands projets routiers ont relativement épargné les forêts publiques, souvent situées sur les reliefs. Toutefois, quelques étargissements et contournements routiers et aménagements ferroviaires ont concerné des forêts relevant du régime forestier.

Les pressions foncières,

Comme indiqué ci-dessus, l'urbanisation est très active dans la région Rhône-Alpes.

Lors de leur création, les stations de sports d'hiver ont eu des impacts parfois importants sur des forêts relevant du régime forestier, tant par les emprises des pistes de ski que par les bâtiments et les routes.

Aujourd'hui, on peut admettre qu'un équilibre est trouvé et que le tourisme a permis de maintenir une activité dans les massifs.

Globalement, le relief, les risques naturels et les réglementations en vigueur limitent la pression sur les espaces forestiers.

1.3 Éléments marquants de la gestion forestière passée

Les forêts rhonalpines d'aujourd'hui sont le reflet discret mais prégnant de leur histoire...

Une économie préindustrielle, dans un passé qui n'est pas si lointain... il fallait se nourrir, se loger, se chauffer, forger les outils... souvent aux dépens de la forêt qui fut mise à rude épreuve, d'autant plus fortement que les conditions écologiques étaient souvent difficiles. En montagne, la terre était encore plus ingrate, la belle saison courte, l'hiver redoutable...

Aujourd'hui, il est souvent difficile de se représenter quelles en furent les conséquences sur l'état des forêts. Pour s'en convaincre, on peut consulter les passionnantes archives des Eaux et Forêts auprès des archives départementales.

Les rejets « rabougris par la dent des bestiaux »... ne pouvaient s'opposer aux éléments, d'où l'ampleur des phénomènes d'érosions : leurs dommages étaient en rapport direct avec le relief et le climat, mais également avec la géologie, tels que les avalanches au Nord et les crues ravageuses sur les immensités marneuses des Baronnies...

La régression quantitative et la dégradation qualitative, comme ailleurs en France, ont atteint leur maximum au lendemain de la Révolution française. Les forêts de savoie n'étaient peut-être pas en bien meilleur état lors de son rattachement à la France en 1860. Hormis les propriétés seigneuriales (exemple, le Vercors) ou ecclésiastiques (exemple, la Chartreuse) relativement bien gérées jusqu'en 1789, ou quelques massifs où existaient une tradition agro-forestière (Jura) les forêts résineuses par exemple, étaient cantonnées aux versants les plus inaccessibles.

Cependant sous les climats humides, la forêt garda une bonne vitalité qui lui permit une reconstitution rapide, au point que, même le forestier bien informé ne peut que s'en étonner aujourd'hui.

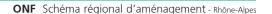
Ainsi, les actuels peuplements forestiers (voir ci-dessus), restent fortement marqués par une histoire qui peut se lire, par exemple, à travers :

- ✓ **la dynamique forestière**, par la présence de peuplements où prédomine une essence pionnière (ou postpionnière) avec,
 - simple recolonisation, tels le Pin sylvestre autochtone sans valeur technologique, abondant dans le secteur à caractère méditerranéen,
 - des essences de valeur économique ou emblématique, qui, à terme, disparaîtront sans action volontariste, tels que les peuplements d'Epicéa à l'étage montagnard ou de Mélèze au subalpin ;
- √ des plantations d'essences introduites (allochtones), avec en remontant le temps,
 - dans le cadre des reboisements FFN, (créé en 1946 par le législateur pour faire face à la pénurie de la ressource) avec des essences telles que le Pin Weymouth sur terrain hydromorphes, l'Épicéa commun planté abondamment, dans les conditions qui s'avèrent aujourd'hui poser problème (cf. scolytes), le Douglas.
 - dans le cadre des reboisements à caractère « socio-économique ou politique », tels,
 - les « chantiers FSIRAN », Français de souche islamique rapatriés d'Algérie, tels qu'en forêt domaniale de Chambarans,
 - le Douglas sur le Massif Central dans les années 1930, notamment sur les terrains acquis par le Département du Rhône et plantés, à la fois pour fournir du travail durant la crise économique et pour faire face à l'abandon des terres les plus ingrates devenant des landes à genêts en raison de l'exode rural.

- dans le cadre des reboisements « RTM », le Pin noir d'Autriche, massivement planté en particulier lors de la création des forêts domaniales RTM à partir des années 1860 ;
- dans le cadre de l'économie de subsistance, le Chataignier, avec ses fruits, son bois d'œuvre pour des charpentes imputrescibles, ses piquets pour la vigne, fut massivement introduit au collinéen et montagnard inférieur sur tous les sols non carbonatés, au Moyen Age, mais également depuis l'époque romaine.

√ le traitement des peuplements,

- taillis simple et taills-sous-futaie (feuillus) répondant bien à cette économie de subsistance, c'est également la « signature » des nombreux bas-fourneaux et forges, mais aussi des fours à chaux ; ainsi par exemple, les versants du Grésivaudan jusqu'au montagnard inférieur où l'absence du Sapin montre bien que ce résineux était éliminé pour pe pas nuire aux feuillus ;
- la futaie régulière monospécifique traduit souvent une futaie de première génération, par exemple de Sapin après colonisation de Pin sylvestre.



2.1 Principaux enjeux, grandes problématiques et questions clés à résoudre

L'Office National des Forêts met en œuvre une gestion durable et intégrée, dite « multifonctionnelle », dans les forêts relevant du régime forestier, conformément au Code forestier, et en concertation étroite avec la collectivité propriétaire, notamment lors de l'élaboration et de la mise en œuvre de l'aménagement forestier.

Cette gestion intégrée vise à optimiser durablement les fonctions économique, environnementale et sociale des forêts. Cette gestion doit être compatible avec les politiques et engagements aux niveaux local, national et international : critères d'Helsinki, Orientations Régionales Forestières, PEFC, ISO 14001.

Ci-dessous, pour rappeler la cohérence de cette démarche, les principaux enjeux des forêts publiques de Rhône-Alpes sont mis en perspective avec les « *Principes fondamentaux de la politique forestière* » de la Loi forestière.

Une grande diversité d'enjeux s'exercent sur les forets et les milieux naturels relevant du régime forestier dans la région Rhône-Alpes.

■ Enjeux d'aménagement du territoire liés à l'emploi en milieu rural et à la filière bois

- → stopper la baisse des volumes de bois mobilisés (200 000 m³/an), et dynamiser la fonction de production et l'approvisionnement de la filière forêt-bois ;
- → améliorer la mobilisation des bois par des actions volontaristes de desserte et de débardage par câble ;
- → trouver des débouchés pour les bois de qualités secondaires, notamment en bois-énergie.

■ Enjeux liés à la diversité biologique

- → maintenir, voire améliorer, la biodiversité et la valeur patrimoniale des milieux naturels dans la gestion courante ;
- → maintenir en bon état les milieux remarquables faisant l'objet de mesures de conservation et protection.

Livre préliminaire : Principes fondamentaux de la politique forestière Article L1

(Loi n° 2001-602 du 9 juillet 2001 art. 1 Journal Officiel du 11 juillet 2001) (Loi n° 2005-157 du 23 février 2005 art. 168 XII Journal Officiel du 24 février 2005)

La mise en valeur et la protection des forêts sont reconnues d'intérêt général. La politique forestière prend en compte les fonctions économique, environnementale et sociale des forêts et participe à l'aménagement du territoire, en vue d'un développement durable. Elle a pour objet d'assurer la gestion durable des forêts et de leurs ressources naturelles, de développer la qualification des emplois en vue de leur pérennisation, de renforcer la compétitivité de la filière de production forestière, de récolte et de valorisation du bois et des autres produits forestiers et de satisfaire les demandes sociales relatives à la forêt.

La gestion durable des forêts garantit leur diversité biologique, leur productivité, leur capacité de régénération, leur vitalité et leur capacité à satisfaire, actuellement et pour l'avenir, les fonctions économique, écologique et sociale pertinentes, aux niveaux local, national et international, sans causer de préjudices à d'autres écosystèmes.

■ Enjeux liés à la protection des biens, des personnes et des ressources naturelles :

- → contribuer à la protection des activités humaines contre les risques naturels ;
- → assurer une protection générale des sols et de la ressource en eau ;
- → contribuer à limiter l'effet de serre, en stockant du carbone et en développant le bois-énergie.

■ Autres enjeux socio-économiques :

- → participer à la dynamisation en milieu rural des autres activités en forêt, pastoralisme, chasse, tourisme...
- → accueillir le public dans les massifs forestiers, périurbains ou en zone de montagne ;
- → maintenir la qualité des paysages et du cadre de vie.

■ Maintenir une forêt saine et stable :

- → retrouver l'équilibre sylvo-cynégétique permettant un renouvellement naturel des peuplements ;
- → anticiper les conséquences probables des changements climatiques par une grande adaptabilité des stratégies d'actions.

À l'échelle de chaque forêt, l'aménagement forestier est le document de programmation qui prend en compte l'ensemble des enjeux en organisant dans le temps les interventions.

Composante majeure de l'aménagement du territoire, la forêt participe au développement territorial local.

C'est pourquoi l'aménagement se coordonne avec les démarches de territoire engagées par les Collectivités.

Le développement durable des forêts implique un équilibre sylvo-cynégétique harmonieux permettant la régénération des peuplements forestiers dans des conditions économiques satisfaisantes pour le propriétaire. Cet équilibre est atteint notamment par l'application du plan de chasse défini à la section 3 du chapitre V du titre II du livre IV du code de l'environnement, complété le cas échéant par le recours aux dispositions des articles L. 427-4 à L. 427-7 dudit code.

La politique forestière participe à l'èlaboration et à la mise en œuvre d'autres politiques en matière notamment de développement rural, de défense et de promotion de l'emploi, de lutte contre l'effet de serre, de préservation de la diversité biologique, de protection des sols et des eaux et de prévention des risques naturels. Elle prend en considération les modifications et phénomènes climatiques.

Elle prend en considération les spécificités respectives de la forêt relevant du régime forestier, notamment domaniale et communale, et de la forêt privée. Elle développe activement les conditions favorables au regroupement technique et économique des propriétaires forestiers et encourage l'organisation interprofessionnelle.

Sa mise en œuvre peut être adaptée au niveau régional ou local, en accordant une importance différente aux trois fonctions susmentionnées selon les enjeux identifiés au niveau régional ou local et les objectifs prioritaires des propriétaires. Elle tient compte notamment des spécificités ou des contraintes naturelles d'exploitation des forêts montagnardes, méditerranéennes et tropicales et des forêts soumises à une forte fréquentation du public.

Ses orientations, ses financements, ses investissements et ses institutions s'inscrivent dans le long terme.

Elle privilégie les mesures incitatives et contractuelles, notamment par la recherche de justes contreparties pour les services rendus par la forêt et les forestiers en assurant les fonctions environnementale et sociale lorsque cela conduit à des contraintes ou à des surcoûts d'investissement et de gestion.

Les forêts publiques satisfont de manière spécifique à des besoins d'intérêt général, soit par l'accomplissement d'obligations particulières dans le cadre du régime forestier, soit par une promotion des activités telles que l'accueil du public, la conservation des milieux, la prise en compte de la biodiversité et la recherche scientifique.

sources : legifrance.gouv.fr

2.2 Les principaux objectifs de gestion durable

2.2.1 Définition des principaux objectifs et zonages afférents

En cohérence avec les Orientations régionales forestières (1999) pour la région Rhône-Alpes et les engagements PEFC, les principaux objectifs de gestion durable reposent sur la reconnaissance de la diversité des forêts, de leur rôle multifonctionnel et de la nécessité d'une durabilité écologique, économique et sociale.

A l'échelle de la forêt, l'aménagement forestier, après les analyses préalables, s'attachera à identifier le ou les objectifs qui orienteront les principales actions.

Cette démarche aboutit à la réalisation d'un zonage par objectifs, à l'échelle pertinente (série ou parcelle).

Ainsi:

- ✓ **l'objectif de production sera souvent déterminant,** mais il doit être recherché dans le respect des autres fonctions de la forêt (protection des milieux et des paysages) ;
- ✓ **l'objectif de protection des biens et des personnes contre des aléas naturels** devient prioritaire lorsqu'il existe simutanément des aléas et des enjeux,
- ✓ **l'accueil du public** concerne, à des intensités diverses, parfois très fortes, les forêts périurbaines ou les forêts situées à proximité de sites touristiques;
- ✓ la conservation des espèces et des habitats naturels, à forte valeur patrimoniale, peut constituer l'objectif prioritaire de tout ou partie d'une forêt, pouvant nécessiter des mesures de protection spécifiques.

D'autres objectifs, parfois localisés à une ou plusieurs parcelles forestières, peuvent être retenus – et parfois s'imposer – tels que la qualité de l'eau, la préservation des paysages, la conservation de sites historiques ou culturels, ou encore la gestion de la grande faune sauvage.

En fonction de l'objectif déterminant et de l'existence éventuelle d'objectifs associés, la typologie nationale des séries est complétée conformément au tableau n°5 types de séries d'aménagements susceptibles d'être rencontrés en Rhône-Alpes page suivante.

Voir également ci-après, le tableau n°6 des principaux objectifs de gestion durable.

Tableau n°5 : types de séries d'aménagements susceptibles d'être rencontrés en Rhône-Alpes

Objectif déterminant	Objectif associé	Nom de la série
Production ligneuse	Protection générale des milieux et des paysages	Série de production, tout en assurant la pro- tection générale des milieux et des paysages
	pas de contraintes supplémentaires sur	Série de production, tout en assurant la protection générale des milieux, notamment la protection physique et celle des paysages (ou série de production et de protection physique) (cf. note ONF AK/MM/DT-ASE n°308 du 23/08/01)
Protection physique (ou paysagère)	Production ligneuse possible et écono- miquement réalisable	Série de protection physique (ou paysagère) et de production
	Aucun objectif de production ligneuse économiquement réalisable	S érie de pr otection physique (ou paysagère)
Conservation de milieux, de biotopes, d'espèces animales ou végétales remarquables	Possibilité d'autres objectifs associés secondairement (production ligneuse, accueil du public, protection du paysage,)	Série d'intérêt écologique particulier (possibi- lite de réserve biologique dirigée)
	Etudes des processus évolutifs naturels et des milieux et espèces qui leur sont associés	Réserve biologique intégrale
Accueil du public	Protection des milieur et des paysages implicitement assurée	
	Protection ligneuse associée possible mais non optimisée	Série d'accueil du public
Préservation de la réssource en eau		Série de production d'eau potable ou d'inté- rêt hydrobiologique
Optimisation de l'exercice de la chasse	(sans compromettre le maintien de l'état boisé et la protection générale des milieux et des paysages)	Série d'intérêt cynégétique
Rôle unique de protection générale diffuse des milieux et des paysages	Aucun autre objectif	Série d'intérêt écologique général

2.2.2 Définition des objectifs pour les principaux types forestiers et habitats naturels associés

Voir ci-après:

- → tableau n°6 des principaux objectifs de gestion durable
- → tableau n°7 des objectifs de gestion durable par types forestiers et habitats naturels associés

Le lien entre les objectifs du Schéma Régional d'Aménagement et le référentiel d'Helsinki se fait par le critère principal (caractères gras) concerné et le(s) critère(s) associé(s) au(x)quel(s) l'objectif contribue (caractères maigres).

Tableau n°6 – principaux objectifs de gestion durable

Critères d'Helsinki	Orientations régionales forestières (ORF, 1999)	SRA : principaux objectifs à prendre en compte dans les aménagements forestiers
C1 : Conservation et amélioration des ressources forestières et de leur contribution aux cycles du carbone.	1 - RECOLTER LES BOIS SURANNES ET RAJEUNIR LES FORETS 2.3.3 - concilier production sylvicole et activité cynégétique (voir C2) 7 - SE PRÉPARER À L'EFFET DE SERRE (voir C2)	Dynamiser la fonction de production : - fournir une matière première renouvelable, de qualité, au mieux des potentialités naturelles ; - améliorer la stabilité physique des peuplements et leur résistance aux aléas climatiques ; - renouveler les peuplements surannés ; - dynamiser les sylvicultures ; - favoriser le mélange des essences. Développer la production de biomasse susceptible de contribuer à la limitation de l'effet de serre - stockage du carbone (bois d'œuvre), - développement des énergies renouvelables (bois-énergie, biocarburants).
C2 : Maintien de la santé et de la vitalité des écosystèmes forestiers	2.2 - rechercher une foret saine et durable 2.3.3 - concilier production sylvicole et activité cynégétique (voir C1) 3.1 - rechercher une origine génétique de qualité et bien adaptée au milieu 7 - SE PRÉPARER À L'EFFET DE SERRE (voir C1)	Anticiper les conséquences probables des changements climatiques: - achèver les synthèses des typologies de stations forestières sur les grands ensembles bioclimatiques, en intégrant mieux les sonséquences des changements climatiques, notamment la réserve en eau des sols; - mettre en œuvre ces typologies dans les aménagements; - favoriser les essences bien adaptées aux stations et leur probables évolutions; - choisir la provenance des graines et plants; - veiller à l'état sanitaire des peuplements. Maintenir ou restaurer l'équilibre sylvocynégétique: - suivre l'impact des populations par des bioindicateurs pertinents; - poser en conséquence des plans de chasse adaptés
C3 : Maintien et encouragement des fonctions de production des forêts (bois et hors bois)	1 - RECOLTER LES BOIS SURANNES ET RAJEUNIR LES FORETS 3 - RECHERCHER DES PRODUCTION FORESTIERES DE QUALITE 4.5 - améliorer la commercialisation des produits 5 - PROMOUVOIR LA GESTION DE LA FORET ET LE BOIS 6 - VALORISER LE POTENTIEL FORESTIER LOCAL	Participer à l'approvisionnement de la filière forêt-bois, faire face au contexte de la baisse des cours des bois : - améliorer la desserte forestière sur la base de schémas de desserte, en prenant en compte les contraintes environnementales et paysagères ; - créer des places de dépôt en forêt pour améliorer la sécurité et permettre un meilleure valorisation des bois par un tri sur site ; - identifier la ressource bois mobilisable par unités de martelage et d'exploitation homogènes (qualités, surfaces et volumes) ; - améliorer à terme la qualité des produits par l'utilisation des guides de sylvicultures rénovés.

C4 : Maintien, conservation et amélioration appropriée de la diversité biologique dans les écosystèmes forestiers	2.3.1 - gestion des espaces remarquables	Maintenir en bon état les milieux remarquables: - dans les espaces faisant l'objet de mesures de conservation et protection, en concertation avec les organismes gestionnaires, rendre les aménagements compatibles avec les mesures de conservatin et de protection existantes; - en absence de mesures de conservation et protection, préconiser les mesures de gestion adaptées; - identifier les espèces et milieux remarquables encore non répertoriés. Maintenir, voire améliorer, la biodiversité et la valeur patrimoniale dans la gestion courante: - diversifier les essences en favorisant la régénération naturelle et le mélange; - maintenir certains gros arbres au-delà de leur optimum économique, conserver des arbres sénescents, morts, creux; - conserver des îlots de vieillissement et îlots de sénescence; - maintenir les milieux ouverts, consolider le sylvo-pastoralisme, favoriser la diversité des lisières; - identifier les forêts ayant une fonction de corridor bilogique et adapter éventuellement leur gestion; - hors zones Natura 2000, dans les habitats d'intérêt prioritaire rendre compatible l'aménagement avec les recommandations des cahiers d'habitats - prendre compte des milieux rares et des espèces rares et/ou protègées lors des travaux, notamment des travaux de desserte.
C5 : Maintien et amélioration appropriée des fonctions de pro- tection dans la gestion des forêts (vis-à-vis du sol et de l'eau)	Nota : ne concerne pas les forêts des collectivités	Contribuer à la prévention des risques naturels menaçant des biens et des personnes : stabiliser les berges par un traitement sylvicole adapté ; identifier et renouveler les forêts de protection vieillies ; amplifier les actions de prévention contre les incendies dans le contexte de sécheresses et canicules répétées, par exemple par des coupures sylvo-pastorales. Assurer une protection générale des sols : - recourir au cloisonnemsents d'exploitation en forêt de plaine. Assurer une protection générale de la ressource en eau : - respecter les réglementations sur les captages ; - a dapter la sylviculture à l'amont des captages ; - préserver voire protéger les zones humides, les mares forestières et les tourbières ; - gérer voire protéger les berges et forêts riveraines des cours d'eau, notamment favoriser les essences feuillues au bord des cours d'eau.
C6 : Maintien d'autres bénéfices et conditions socio-écono- miques	2.1 - la forêt espace de vie et de loisir 2.4 - paysage et tourisme en forêt 2.5 - financement des services collectifs assurés par la forêt	Accueillir le public en forêt: - améliorer la compatibilité multi-usages, des VTT-promeneurs, chasseurs-promeneurs, ou encore les exploitations forestières; - informer les usagers sur les espèces et les habitats menacés et sur la réglementation de protection; - limiter la circulation par les véhicules à moteur. Maintenir, voire améliorer, la qualité des paysages et du cadre de vie; - carte de sensibilité paysagère - prise en comptre du paysage dans l'analyse d'impact des projets de desserte (cf) - éviter la fermeture des paysages ruraux (cf) Contribuer à l'activité rurale, filière bois, tourisme, pastoralisme, chasse

Tableau n°7 – principaux objectifs de gestion durable par types forestiers et habitats naturels associés

Types forestiers	Objectifs déterminants	Recommandations principales	critères de gesti durable			stio	n	
			C1	C2	С3	C4	C5	C6
		rétablir l'équilibre sylvo-cynégétique	C1	C2		C4		
		améliorer la desserte en prenant en compte des contraintes environnementales et paysa- gères			C3			C6
Forêts du	Production de bois d'œuvre de	résorber les très gros bois résineux et renou- veler les peuplements surannés	C1		C3			
montagnard externe	qualité, protection générale des	limiter le capital sur pied des peuplements	C1		С3			
	milieux et des	privilégier la futaie irrégulière				C4	C5	C6
Forêts du montagnard	paysages	favoriser le mélange des essences bien adap- tées à la station	C1	C2		C4		C6
interne		éviter la fermeture des paysages ruraux				C4		C6
Forêts subalpines		maintenir des arbres arrivés au stade mature				C4		
Forêts du montagnard à caractère		améliorer la stabilité physique peuplements et leur résistance aux aléas climatiques		C2			C5	
méditerranéen	les risques naturels	identifier et renouveler les forêts de protection viernes		C2			C5	
		gérer voire protéger les berges et forêts riveraines des torrents					C5	
		mettre en œuvre une sylviculture adaptée aux peuplements à rôle de protection					C5	
	Production de bois	limiter le capital sur pied des peuplements	C1	C2				
Forêts sur sols peu évolués	d'œuvre protection générale des	limiter les grandes ouvertures et la mise à nu des sols		C2			C5	
	milieux et des paysages	favoriser le mélange des essences bien adap- tées à la station	C1	C2		C4		C6
	Protection physique contre	améliorer la résistance des peuplements aux aléas climatiques		C2			C5	
	les risques naturels	limiter les risques d'érosion					C5	
		préserver ou restaurer un bon état de conservation des habitats forestiers				C4		
	Protection	limiter les grandes ouvertures et la mise à nu des sols		C2			C5	
Forêts de ravins et d'éboulis	biologique et physique contre	favoriser les feuillus précieux bien adaptées à la station	C1	C2		C4		C6
	les risques naturels	favoriser puis récolter les tiges de grande valeur			С3			
		maintenir des arbres arrivés au stade mature				C4		

Types forestiers	ers Objectifs déterminants	Recommandations principales		critères de gestion durable					
			C1	C2	C3	C4	C 5	C6	
		préserver ou restaurer un bon état de conservation des habitats forestiers				C4			
		limiter les grandes ouvertures		C2			C5		
	Protection	favoriser les feuillus en bord de cours	C1	C2		C4		C6	
Forêts humides	biologique et physique contre les risques	favoriser puis récolter les tiges de grande valeur			С3				
	naturels	éviter la pénétration des engins forestiers, à exclure en zone marécageuse				C4			
		maintenir des arbres arrivés au stade mature				C4			
		favoriser le mélange des essences bien adaptées à la station ;	C1	C2		C4		C6	
	d'œuvre de qua-	mettre en œuvre une sylviculture d'arbres de haute qualité ;			С3				
	lité protection géné- rale des milieux	limiter les grandes ouvertures ;						C6	
Forêts collinéennes de pentes		améliorer la résistance des peuplements aux aléas climatiques :		C2			C5		
		maintenir des arbres arrivés au stade mature				C4			
	Protection phy- sique contre les risques naturels	localement mettre en œuvre une sylviculture adaptée aux peuplements à rôle de protec- tion.					C5		
		limiter le capital sur pied des peuplements ;	C1	C2					
		limiter les grandes ouvertures ;		C2			C5		
Forêts collinéennes de de plateaux à	ux à physique contre	favoriser le mélange des essences bien adap- tées à la station ;	C1	C2		C4		C6	
hydromorphie profonde	les risques naturels	améliorer la résistance des peuplements aux aléas climatiques ;		C2			C5		
	Ť	maintenir des arbres arrivés au stade mature				C4			
Faulta as III a	Production de bois	limiter les grandes ouvertures		C2			C5		
Forêts collinéennes de de plateaux à hydromorphie	à énergie, et protection générale des	favoriser le mélange des essences bien adap- tées à la station ;	C1	C2		C4		C6	
superficielle		améliorer la résistance des peuplements aux aléas climatiques ;		C2			C5		

2.2.3 La certification PEFC sur le territoire

Le système français de certification PEFC est conçu par « l'Association Française de Certification Forestière PEFC », dénommée « PEFC France ». [...]

Il s'inscrit dans le cadre d'une certification régionale [...]

L'entité régionale « PEFC Rhône-Alpes » a été créée le 18 juin 2001. A l'instar de PEFC France, PEFC RA est composée de 3 collèges : collège des producteurs, collège des transformateurs et collège des consommateurs. L'URACOFRA, membre fondateur de l'association PEFC Rhône-Alpes, est membre du collège des producteurs [...].

L'entité régionale a obtenu de l'organisme certificateur B.V.Q.I (Bureau Veritas Quality International) la certification de conformité au référentiel PEFC, « système français de certification de la gestion forestière durable », le 28 février 2002, pour une durée de 5 ans. [...]

L'ONF, en tant que représentant de l'État propriétaire, a adhéré pour la forêt domaniale à la politique de qualité de la gestion forestière durable de PEFC Rhône-Alpes, le 7 août 2002, avec le numéro d'adhérent 10-21-3/15.

De nombreuses collectivités propriétaires ont adhéré à ce jour à PEFC Rhône-Alpes : en effet, près de 125 000 ha de forêts bénéficient de cette certification [...]

Département		e Collectivités ayant à PEFC	Surface des forêts de Collectivités a adhéré à PEFC		
	nombre	%	ha	%	
Ain	58	24%	25 612 ha	43%	
Ardèche	3	3%	233 ha	1%	
Drôme	11	7%	10 901 ha	24%	
Isère	57	19%	31 364 ha	45%	
Loire	36	27%	78 ha	1%	
Rhône	8	15%	1 893 ha	60%	
Savoie	87	30%	38 893 ha	43%	
Haute-Savoie	(50)	18%	15 792 ha	29%	
Total Rhône-Alpes	310	20%	124 766 ha	36%	

En annexe 2, figurent pour mémoire :

- → les engagements des propriétaires ;
- → les engagements de l'organisme ONF, en tant que gestionnaire des forêts publiques (forêts domaniales et forêts communales).



Le présent titre du document précise sous forme de recommandations, comment, en concertation avec la collectivité propriétaire, l'aménagement forestier intégrera les principaux objectifs et critères de choix permettant de mettre en œuvre une gestion durable des forêts relevant du régime forestier.

3.1 Décisions relatives à l'intégration des forêts dans l'aménagement du territoire

3.1.0 Principales décisions relatives à la forêt comme élément structurant du territoire

L'activité forestière est un élément structurant du territoire Le « Profil environnemental de la région Rhône-Alpes Enjeux - orientations, indicateurs » (DIREN, ADAGE Environnement / rapport final / avril 2005, rubrique 10) le souligne clairement :

Valorisation de la multifonctionnalité de la forêt

Le patrimoine forestier régional est riche et diversifié, mais l'équilibre entre les différentes fonctions de la forêt (production de bois, protection face aux risques naturels, biodiversité, accueil du public, contribution au paysage, chasse...) reste à trouver.

Orientations:

- → Mettre en œuvre les outils de la Loi d'Orientation Forestière (LOF) : nouveaux documents de gestion, chartes forestières, structuration de la filière bois ...
- → Reconnaître et valoriser la vocation « d'intérêt public » de la forêt (loisirs, nature, protection de la qualité de l'eau et contre les risques naturels) et dégager les moyens correspondants pour sa gestion multifonctionnelle
- → Sensibiliser le monde forestier (professionnels et propriétaires) aux enjeux d'environnement et aux modes de gestion forestière favorables à l'environnement
- → Soutenir et valoriser l'exploitation forestière sous ses divers intérêts : puits de carbone, matériau de construction alternatif, bois-énergie. [...]

Localement, des conflits d'usages peuvent apparaître et souligner la difficulté à trouver parfois un juste équilibre entre les fonctions de la forêt.

Pour valoriser l'activité économique et l'emploi rural dans la filière-bois régionale, les principales orientations proposées sont, à échéance 2015 :

- 1 mettre en œuvre une politique volontariste de mobilisation des bois devenus inaccessibles en montagne
 - retrouver un niveau de récolte en forêts publiques de 1 100 000 m³/an (volume total tiges + houppiers), soit un gain de 100 000 m³/an ;
- 2 améliorer et restructurer les dessertes forestières, permettant une utilisation plus importante des techniques d'exploitation par câble,
 - → restructurer 200 km de voirie forestière pour permettre une utilisation optimale du câble ;
 - → passer d'un volume de bois exploité par câble de 10 000 m √an à 50 000 m³/an, permettant de consolider 8 à 10 nouvelles équipes de câblistes sur la région
- **3 mobiliser la ressource permettant d'alimenter la filière bois-énergie**, en lien avec les acteurs du développement local ;
- **4 mieux connaître la ressource disponible,** par secteurs géographiques et par types de produits récoltables (bois d'œuvre, qualités secondaires, bois-énergie)
- **5 moderniser la commercialisation des bois,** en diversifiant les modes de vente (contrats d'approvisionnement, bois façonné et tri bord de route, ventes groupées, ventes par unités de produits...).

3.1.1 Principales décisions relatives à la gestion foncière

Les principales actions à mener pour assurer une gestion foncière de qualité sont :

- détecter les anomalies foncières et saisir les opportunités de simplification du périmètre de la forêt ;
- → s'assurer de la compatibilité de l'aménagement avec les documents d'urbanisme (espaces boisés classés, servitudes, règlements divers...);
- identifier les enjeux de pression foncière, fréquentation touristique et valeur patrimoniale qui permettront de fixer la périodicité de la surveillance du foncier par les Agents de l'ONF;
- → lors de l'élaboration des aménagements, proposer un programme d'entretien et de remise en état des limites.

Se référer également à :

- Mémento foncier ; Direction Territoriale Rhône-Alpes ONF, 2004.

3.1.2 Principales décisions relatives aux risques naturels physiques

■ Rappel succinct d'éléments de réglementation.

Article L411-1 du Code forestier

Peuvent être classés comme forêts de protection, pour cause d'utilité publique :

Les forêts dont la conservation est reconnue nécessaire au maintien des terres sur les montagnes et sur les pentes, à la défense contre les avalanches, les érosions et les envahissements des eaux et des sables ;

Les bois et forêts, quels que soient leurs propriétaires, situés à la périphérie des grandes agglomérations, ainsi que dans les zones où leur maintien s'impose, soit pour des raisons écologiques, soit pour le bien-être de la population.

Les forêts de protection, qui ne doivent pas être assimilées à la seule protection physique, relèvent de l'article L411-1 du Code forestier, rappelé ci-contre.

Localement, le PPR (Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles) est le document de référence, en application de l'article L562-1 et suivants du Code de l'environnement.

La forêt doit être considérée comme « un ouvrage de génie biologique » qui contribue à limiter les effets négatifs des aléas naturels sur les enjeux humains situés à l'àval. Parfois, la forêt ne peut suffire seule, en cas de disparition de son manteau protecteur à la suite d'une tempête ou d'un dépérissement brutal.

A l'échelle de la forêt étudiée, l'aménagement forestier, en concertation avec le propriétaire de la forêt et les services compétents :

- → fera référence aux documents d'affichage du risque, en mairie ou auprès du Service départemental RTM:
- → identifiera les zones forestières ayant un rôle de protection vis à vis d'enjeux à protéger, en se référant à.
 - la grille d'appréciation des niveaux des enjeux , tableau n° 4, ci-dessus ;
 - les fiches de diagnostic du Guide des sylvicultures de montagne ;
- → listera les règles de gestion et d'exploitation forestière, éventuellement déterminées par le PPR (cf. Article L 425-1 du Code forestier) ;
- → précisera les mesures spécifiques de gestion à y mettre en œuvre (diagnostic détaillé, échéanciers, coûts) ;
- → intégrera les risques sanitaires et leurs conséquences sur les peuplements de protection, dans le contexte des changements climatiques (cf. Scolyte de l'Épicéa).

En cas de suspicion de risque, le Maire et le Service RTM référent seront contactés.

Se référer également à :

- Guide des sylvicultures de montagne (Cemagref, CRPF, ONF; 2006)

3.1.3 Décisions relatives aux risques d'incendies

Les principaux éléments de réglementation sont :

- → le Code forestier (Livre III titre II, Défense et lutte contre les incendie) ; cf. http://www.legifrance.gouv.fr
 - → l'arrêté préfectoral de chaque département qui réglemente :
 - ✓ les périodes pendant lesquelles les apports de feu en forêt et jusqu'à une distance de 200 m sont interdits, y compris par les propriétaires ;
 - ✓ des mesures particulières telles que les obligations de débroussaillement.

De plus, des plans départementaux de prévention et de défense contre les incendies ont été élaboré pour l'Ardèche et la Drôme.

Dans les secteurs sensibles au risque d'incendie, notamment dans le sud des départements de l'Ardèche et de la Drôme, en concertation avec le propriétaire de la forêt, l'aménagement forestier :

- → fera référence à l'arrêté préfectoral et, le cas échéant, au plan départemental ou cantonnal de prévention et de défense contre les incendies ;
- → identifiera les zones forestières sensibles au feu, ainsi que, le cas échéant, les enjeux spécifiques à protéger où le débroussaillement peut être obligatoire ou recommandé ;
- → intégrera, dans l'appréciation du risque, les effets possibles des changements climatiques, facteur aggravant la sensibilité au feu des peuplements affaiblis, présentant des mortalités élevées d'arbres ;
- → définira les mesures de prévention à mettre en œuvre (échéanciers, coûts).

Quatre types des mesures de prévention peuvent ainsi être mis en œuvre, à l'échelle du massif, en concertation avec l'ensemble des propriétaires forestiers, publics et privés :

- → conduite des peuplements, en favorisant les essences forestières adaptées à la station, et peu sensibles au feu, et en pratiquant une sylviculture permettant de diminuer la sensibilités des peuplements au feu ;
- → gestion sylvo-pastorale, permettant de réduire la biomasse en sous-bois pour rendre les peuplements moins sensibles au feu ; par exemple, en Ardèche et Drôme, l'Association Départementale d'Économie Montagnarde anime depuis une dizaine d'années des actions expérimentales, pour tester différents modes de pâturage dans le but de définir un équilibre sylvo-pastoral durable ;
- → création et entretien de voiries forestières à but DFCI, objectif le plus souvent compatible en Rhône-Alpes avec la fonction de production, en veillant à ce que le réseau évite les pistes sans issue pour les véhicules engagés dans la lutte contre le feu ;
- → installation de points d'eau à but DFCI, dans le Sud de la Drôme et l'Ardèche, en concertation avec les services chargés de la prévention et de la lutte ; en dehors de ces deux départements, sauf enjeux locaux, il ne semble pas opportun d'installer des points d'eau spécifiques à la DFCI (coût élevé, densité insuffisante).

Se référer également à :

- Guide technique du forestier méditerranéen français, CEMAGREF, 1988;
- Cahier FAO Conservation N°36, Protection des forêts contre l'incendie, fiche techniques pour les pays du bassin méditerranéen, éditeur FAO Rome 2001 (diffusion CEMAGREF Aix en Provence).

3.1.4 Principales décisions relatives à la gestion participative ou partenariale

La gestion participative ou partenariale des forêts publiques est fortement ancrée dans la pratique. La politique forestière est élaborée et partagée avec l'ensemble des acteurs qui participent à divers titres à l'aménagement du territoire aux niveaux locaux, départementaux et régionaux.

L'on peut citer principalement :

- → les Unions départementales et l'Union Régionale des Associations de Communes Forestières Rhône-Alpes (URACOFRA), notamment lors des "entretiens de la forêt communale Rhône-Alpes";
- → le Conseil Régional et les Conseils Généraux ;
- → les structures intercommunales, notamment dans le cadre des CPDRA, Contrats de Développement de Pays Rhône-Alpes ou encore des Chartes Forestières de Territoires ;
- → les Parcs naturels régionaux et les Parcs nationaux ;
- → les Associations de protection de la nature les Conservatoires des espaces naturels, le Réseau écologique des forêts de Rhône-Alpes (REFORA), ainsi que le Comité Consultatif des Réserves Biologiques Rhône-Alpes ;
- → les interprofessions départementales et interprofession régionale, Filière Bois Rhône-Alpes (FIBRA) ;
- → les usagers de la forêt, chasseurs, randonneurs, notamment à travers leurs Associations et structures représentatives.

Le Schéma Stratégique Forestier pour le Massif des Alpes, initié en 2005 par l'URACOFRA, aura pour vocation forte de développer les synergies entre acteurs : ce sera l'un outil contribuant au développement territorial des régions montagnardes.

■ Gestion participative et aménagement forestier

L'élaboration de l'aménagement d'une forêt est une démarche privilégiée pour associer la collectivité propriétaire et consulter les différents partenaires concernés.

La collectivité propriétaire

La collectivité propriétaire sera étroitement associée à l'élaboration de l'aménagement forestier, conformément à la Charte de la forêt communale. Elle décide des choix pour sa forêt, sur la base de propositions et scénarios de gestion proposés par l'ONF.

Les consultations obligatoires

→ L'ONF informera au préalable le Conseil régional et le Conseil général, au titre de l'article R 133-3 du code forestier, et au moins la DRAF/SRFB ainsi que la DIREN du programme annuel des aménagements forestiers en leur demandant de signaler les informations particulières qu'ils détiennent et souhaitent fournir pour les forêts concernées.

Il est demandé en outre à la Région et au Département s'ils souhaitent être consultés afin d'émettre un avis sur des projets d'aménagement forestier et, auquel cas, de préciser lesquels (cf. note de service 05 T 234).

→ Les Parcs nationaux, pour les forêts situées en zone centrale, seront également consultés pour avis conforme, en liaison avec la collectivité propriétaire ; en zone périphérique, ils pourront l'être au titre des consultations conseillées ci-après.

Les consultations conseillées

Les consultations souhaitables peuvent être très diverses et s'apprécient de manière spécifique pour chaque forêt. Citons à titre d'exemple, les Conservatoires des espaces naturels et les associations de protection de la nature locales, le Comité Consultatif des Réserves Biologiques Rhône-Alpes, les partenaires des Chartes Forestières de Territoires, les Associations locales de chasse ou d'usagers de la forêt, ainsi que les DDAF, Directions Départementales de l'Agriculture et de la Forêt.

3.1.5 Principales décisions relatives à l'accueil du public

Selon l'importance de l'enjeu, l'aménagement des forets publiques aura pour vocation de favoriser l'accueil du public, tout en préservant le caractère le plus naturel possible des espaces fréquentés.

En concertation avec la collectivité propriétaire de la forêt, l'aménagement définira les actions à entreprendre, en cohérence avec la réglementation en vigueur et avec les divers documents d'orientation s'appliquant au territoire concerné.

En fonction de l'importance des enjeux d'accueil du public, l'aménagement précisera :

- → les formes et les espaces de fréquentation à encourager ;
- → les formes de fréquentation à réglementer de façon stricte ou à proscrire, en tenant compte de la sensibilité des milieux ;
- → les recommandations à mettre en œuvre pour,
 - organiser les flux de fréquentation, en tenant compte de la spécificité de la forêt (espace périurbain, zone protégée, haut lieu touristique...) et des publics concernés (exemple : aménagement de sentiers accessibles aux personnes handicapées) ;
 - proposer en tant que de besoin un plan de circulation qui précisera les voies ouvertes à la circulation de véhicules à moteurs ;
 - mettre en place la signalétique, les équipements, les travaux forestiers...
 - informer le public, par exemple sur la gestion forestière, la filière forêt-bois, le fonctionnement des écosystèmes forestiers (arbres morts,...) ainsi que la fragilité de ces milieux (flore, fune) ;
 - assurer la sécurité du public à proximité des espaces aménagés, informer sur les dangers potentiels en zone de montagne notamment.

Se référer également aux :

- PDIPR, Plans Départementaux des Itinéraires Pédestres de Randonnées ;
- CDESI, Commissions départementales des espaces sites et itinéraires.

3.1.6 Principales décisions relatives à la gestion des paysages

La gestion forestière doit prendre en compte la diversité des paysages et définir les actions à mener pour préserver, voire améliorer, leur qualité.

Pour la forêt étudiée, chaque fois que les enjeux paysagers le justifient, l'aménagement veillera notamment :

- → à consulter (souvent disponibles sur Internet)
 - les atlas paysagers départementaux, lorsqu'ils existent,
 - les chartes des Parcs naturels régionaux,
 - les schémas directeurs et les chartes paysagères, existant sur certains territoires.
- → à réaliser une carte des paysages remarquables et des sensibilités paysagères, et à maintenir la qualité paysagère des sites à forte fréquentation ; les arbres remarquables feront partie de cette analyse ;
- → à prendre en compte l'intégration des dessertes forestières, notamment dans le cadre de l'analyse d'impact mise en place par la Direction Territoriale pour les travaux induisant des terrassements ;
- → à favoriser les mélanges spontanés d'essences, notamment par la présence de feuillus dans les peuplements résineux ;
- → à limiter la fermeture et la banalisation des paysages, tant par boisement artificiel que naturel, notamment suite à l'abandon du pâturage

Se référer également à :

- Guide des traitements des paysages, ONF 1995 ;
- Fiche "Gestion forestière de montagne et paysage" du Guide des sylvicultures de montagne.

3.1.7 Principales décisions en faveur de l'eau et des milieux aquatiques

A l'échelle de la forêt étudiée, l'aménagement forestier doit prendre en compte l'eau et les milieux aquatiques et définir les actions à mener pour préserver, voire améliorer, leur qualité.

La ressource en eau potable

En présence de périmètres de protection immédiats et rapprochés (PPI, PPR), l'aménagement forestier rappellera les dispositions des arrêtés préfectoraux pour la protection des captages. En l'absence d'arrêté, l'aménagement peut prévoir une sylviculture adaptée à la conservation voire à l'amélioration de la qualité des eaux.

Les milieux aquatiques

Chaque fois que les enjeux le justifient pour la forêt étudiée, l'aménagiste veillera notamment :

- → à consulter le site du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) dont dépend la forêt à aménager (site web http://www.gesteau.eaufrance.fr/);
- → à rappeler que, pour tout projet ayant un impact sur l'eau et les milieux aquatiques, le maître d'œuvre consultera, la MISE, la Mission Inter-Service cau pour tout franchissement de cours d'eau ou toute action concernant une zone humide.
- → à prévoir des recommandations spécifiques ou à renvoyer aux référentiels techniques en vigueur, notamment,
- les documents de gestion des milieux naturels spécialisés (exemple : Guide de gestion des forêts riveraines de cours d'eau CNRS, 2005)
- le Guide des sylvicultures de montagne, et ses fiches thématiques
 - L'eau et la forêt en montagne, concernant plus particulièrement, la ripisylve, les exploitations forestières dans les bassins versants, les sources et captages ;
 - Forêt et crues torrentielles ;
 - Forêt et érosion.

3.1.8 Principales décisions relatives à la préservation des richesses culturelles

La préservation des richesses culturelles sera prise en compte sur l'ensemble des forêts relevant du régime forestier, en particulier dans le cadre de l'aménagement forestier :

- → les sites ou éléments connus dans les anciens aménagements seront mentionnnés ;
- → les sites ou éléments découverts lors des phases de description des parcelles forestières seront signalés à la Direction Régionale des Affaires Culturelles ;
- → pour certains sites, avec le concours des administrations concernées (DRAC, Service Départemental de l'Architecture), pourront être définies des mesures adéquates de conservation voire de valorisation de sites (exemples : interdire le passage d'engins sur des vestiges identifiés, sécuriser les sites présentant un danger potentiel, éviter de laisser se développer des arbres sur certains sites...).

3.1.9 Principales décisions relatives à l'équipement général des forêts

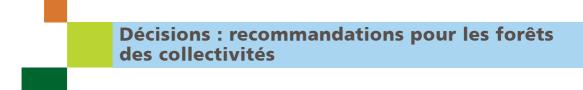
Comme évoqué aux paragraphes 1.2.2—La production de bois et 1)2.8 — L'équipement général, une desserte performante figure parmi les nécessités de la gestion forestière en montagne : c'est une condition clé de gestion durable pour stopper la capitalisation et le vieillissement des peuplements inaccessibles, et pour mobiliser des volumes de bois importants.

Les principales décisions retenues sont, à échéance 2015 :

- → améliorer et restructurer le réseau existant, l'objectif à terme de 10 ans, est de desservir 1/4 des 48 000 ha de forêts publiques aujourd hui inaccessibles dans les départements alpins (Isère, Savoie, Haute Savoie); ces travaux de restructuration concerneront environ 200 km de voirie forestière, auxquels s'ajoutent des équipements connexes (places de dépôts, de retournement, d'installation de câbles-mât);
- → développer le débardage par câble, l'exploitation par câble doit être relancée pour faire passer le niveau de récolte de 10 000 m³/an actuellement à 50 000 m³/an environ, permettant de consolider 8 à 10 nouvelles équipes de câblistes sur la région ;
- → mettre en oeuvre une démarche pertinente, adaptée aux enjeux environnementaux, la directive de la Direction Territoriale de l'ONF Schéma de desserte et de mobilisation des bois en forêt de montagne Référentiel de mise en œuvre dans la réalisation des aménagements forestiers (décembre 2005) sera adoptée pour tout projet de restructuration.

La mise en œuvre des travaux de voirie forestière sera à mener après analyse d'impact environnemental conformément au mode opératoire *Analyse d'impact pour les travaux de terrassement, ONF Direction territoriale 2005*.

Les dessertes forestières peuvent générer des risques qui doivent être étudiés : glissements de terrain, atteintes au milieu naturel ou au paysage, incendies de forêts notamment.



D'une manière générale, la multifonctionnalité des réseaux de desserte sera recherchée avec les acteurs locaux, chaque fois que possible : mobilisation des bois, pastoralisme, tourisme, chasse, enjeux RTM ou de défense contre les incendies... Les travaux d'investissement et d'entretien pourront alors être partagés par les bénéficiaires des équipements créés. Dans ce cas, un travail de concertation doit être mené, comme évoqué au chapitre 3.1.4., notamment concernant la prise en charge financière.

Les investissements financiers à consentir seront importants. Pour chaque projet, il importera d'établir un chiffrage détaillé permettant une évaluation économique globale des options possibles.

Ainsi, la décision finale collectivité propriétaire portera sur l'ensemble des dimensions économiques, environnementales et sociétales.



3.2 Décisions relatives aux choix des essences

Une exigence forte de gestion durable des forêts consiste, par régénération naturelle ou par plantation, à choisir des essences bien adaptées aux stations forestières : les enjeux concernent la stabilité écologique des peuplements forestiers sur le long terme et la viabilité d'investissements importants.

3.2.1 Choix des choix des essences

Le choix essences selon les stations forestières figure dans tableau-maître à la fin du chapitre 3.6

Les principales orientations proposées concernant le choix des essences sont :

- → favoriser des essences adaptées aux stations forestières, en cohérence avec les documents de synthèses (actuelles ou à venir) et repris dans le table qu-maître,
- → diversifier les essences, une même essence principale objectif ne devant pas, si possible, occuper des surfaces trop importantes ;
- → réaliser une sylviculture de peuplements mélanges pour des raisons écologiques, paysagères et culturales.

Toutefois, les changements climatiques probables font peser des incertitudes sur le comportement des essences, ce qui nécessite de :

- → bien identifier les couples stations-essences présentant des risques avérés (cas de l'Épicéa et du Sapin pectiné au collinéen) ;
- → mettre en place des plantations expérimentales pour tester des essences susceptibles de supporter des perturbations telles que stress hydriques, fortes tempêtes, attaques parasitaires... A titre d'exemple, Cèdre et Douglas au collinéen, Mélèze d'Europe au montagnard peuvent s'envisager.

3.2.2 Choix des provenances

Le choix de la région de provenance la mieux adaptée aux stations concernées est tout aussi important que celui de l'essence, pour la croissance et la qualité du futur peuplement.

Conformément aux directives en vigueur, ne peuvent être utilisés que des matériels forestiers de reproduction (MFR : graines ou plants) de catégories identifiées, sélectionnées, qualifiées ou testées.

Les gestionnaires se référeront :

- → à l'Arrêté de la Préfecture de la Région Rhône-Alpes, n° 04-450 du 15/12/2004, « utilisation des matériels forestiers de reproduction dans les projets de boisements et reboisements éligibles aux aides de l'État de l'Union Européenne », et aux cartes de zonage d'utilisation ;
- → au cédérom « Réglementation et conseil d'utilisation des MFR » Ministère de l'Agriculture et CEMAGREF, détenu par les Agences de l'Office.

3.2.3 Choix liés à la dynamique des essences

De manière générale, les dynamiques naturelles des essences forestières seront favorisées chaque fois que le couple essence/station le permet.

L'Épicéa aux basses altitudes

Comme indiqué au paragraphe 1.1.1, les attaques de scolytes depuis 1999-2005 invitent à considérer que, dans la perspective des changements climatiques, l'Épicéa commun est devenu incertain au montagnard inférieur (< 1 000 m) dans l'ensemble de la région Rhône-Alpes. Au collinéen, on peut affirmer aujourd'hui qu'il est sans avenir.

Dans les peuplements existants, il est donc souhaitable de :

- → favoriser le mélange des essences ;
- → différer les coupes sylvicoles en phases aigües de prolifération des scolytes ;
- → récolter assez tôt les peuplements (70-90 ans ou 45-55 cm de diamètre).

Dans le cadre des changements climatiques probables, une question difficile se pose actuellement « quelles essences de remplacement ? »:

- ✓ **la dynamique naturelle des feuillus sera favorisée** chaque fois que des produits de qualité peuvent être attendus ou, a contrario, sur les stations très pauvres ou très sèches.
- ✓ **le Mélèze d'Europe** pourra être testé au montagnard des Alpes intermédiaires, sur les stations assez bien alimentées en eau (non hydromorphes) ; par contre, le climat des Alpes externes lui est peu favorable, en raison d'une nébulosité souvent forte ;
- ✓ le Mélèze hybride pourra être introduit dans le Massif Central, mais exclus dans les Alpes;
- ✓ **le Douglas** pourra être une réponse au collinéen (sauf sur sols carbonatés ou argileux) ; son introduction n'est envisageable que de manière progressive et limitée ; ses provenances devront être testées, notamment vis à vis de la résistance à la sécheresse ;
- ✓ **le Cèdre** pourra être utilisééen stations sèches de l'étage collinéen, après tests par plantations expérimentales.

Mais le Mélèze et le Douglas nécessiteront des protections contre les ongulés, augmentant les coûts de reboisement.

Les dynamiques à favoriser :

- → Hêtre et feuillus divers colonisant les peuplements de Sapin pectiné à basses altitudes ;
- → Épicéa en mélange, notamment dans les peuplements de hêtraies sapinières de l'étage montagnard ; en effet, dans ce contexte, l'Épicéa trouve difficilement les conditions de sa régénération ;
- → Chêne sessile à préférer au Chêne pédonculé, chaque fois que le bilan hydrique de la station est insuffisamment favorable au pédonculé.

Les dynamiques à freiner, voire à juguler :

→ Frêne sur station à déficit hydrique estival marqué ;

- → « Avalaison » du Sapin pectiné, dont le semis s'installe aisément à basse altitude, dans des conditions écologiques défavorables à la stabilité des arbres adultes ;
- → Hêtre colonisant les chênaies sessiliflores de qualité ;
- → Hêtre à maîtriser dans la hêtraie-sapinière montagnarde.

Les choix à nuancer selon le contexte :

- → **Peupliers** à ne pas introduire en transformation de forêts alluviales ; leur utilisation est possible sur d'anciennes terres agricoles ou en reconstitution de peupleraies exploitées ;
- → mélézin du montagnard des Alpes internes ; son évolution peut faire l'objet de choix distincts, à déterminer en concertation avec le propriétaire :
 - maintenir le Mélèze, par une sylviculture volontariste apportant une forte lumière au sol, parfois complétés par des travaux sylvicoles ;
 - accepter la colonisation naturelle du mélézin par le Sapin, progressivement et à moindre coût ;

→ quelles essences pour remplacer le Pin noir d'origine RTM?

- en stations mésophiles ou peu humides au montagnard, la dynamique naturelle conduit au Hêtre, parfois mélangé au Sapin ;
- en stations mésophiles ou mésoxérophiles au supraméditerranéen, la dynamique naturelle conduit au Chêne pubescent ;
- dans ces deux cas, le renouvellement nature ou artificiel en Pin noir est possible, mais souvent plus coûteux ; en cas de plantations, le Cédre peut être utilisé en dehors des sols marneux ;
- en stations xérophiles, à tous les étages, les potentialités sont très faibles et le peuplement pourra souvent être laissé en évolution naturelle
- → dans le type forestier collinéen à caractère mésoméditerranéen, en stations sèches et chaudes, deux alternatives sont envisageables : régénérer le pin d'Alep ou favoriser les Chênes, vert ou pubescent.

Les essences à éviter :

- → Épicéa dans les zones très fortement touchées par la pourriture du cœur (« maladie du rond » ou Fomes) ;
- → Robinier et Chêne rouge d'Amérique, introduits parfois en plantations avec des résultats satisfaisants sur stations à bonnes potentialités du collinéen ; leur introduction sera évitée en raison de leur caractère invasif par régénération naturelle ou par drageonnage.

Les espèces invasives à détruire:

Plusieurs espèces invasives envahissantes, dites invasives, ligneuses ou non, posent problème à l'échelle régionale : Érable negundo, Buddleia, Ambroisie, Renouée du Japon...

Localement, dès l'apparition de premiers individus, il est important de les détruire pour éviter la contamination du massif. Une réflexion méritera d'être menée concernant une stratégie à adopter pour freiner l'extension de ces pestes végétales.

Se référer également à :

- chap. 3.6... choix des critères d'exploitabilité,
- le tableau-maître, chapitre 3.6.



3.3 Décisions relatives aux traitements sylvicoles

3.3.1 Choix des traitements sylvicoles

- Pour une forêt ou partie de forêt le choix de la structure et du traitement sylvicole est à réaliser selon deux critères fondamentaux :
 - **l'état actuel des peuplements**: l'aménagement s'adaptera, en général, aux structures existantes afin de limiter les sacrifices d'exploitabilité, les investissements et l'absence future de recettes pendant une durée importante ;
 - **l'objectif déterminant** à moyen et long terme : production, protection physique, biodiversité, accueil du public ou protection des paysages peut, selon le contexte, exiger des structures bien déterminées.
- Le traitement en futaie irrégulière sera développé, car répondant bien aux contraintes de la montagne (engagements PEFC, n°2.1a), par sa capacité à conserver un couvert forestier pérenne.
- Le traitement en futaie jardinée répond également bien aux exigences liées à la gestion forestière de montagne : il est utilisé de manière privilégiée dans certaines régions forestières (exemple : Hautes Chaînes du Jura). En situation de forte pente ou d'accessibilité difficile , ce traitement impose des contraintes de gestion du fait de sa recherche d'équilibre à l'échelle de la parcelle forestière : dans ces situations, le traitement en futaie irrégulière lui sera préfére.
- La futaie régulière est à réserver, en priorité, au cas des forêts de plaine et collines actuellement très régularisées (par exemple issues d'une transformation ou conversion), n'ayant pas de rôle prépondérant de protection physique.
- Les traitements en taillis et taillis sous futaie pourront être appliqués :
 - sur certaines stations peu productives (sauf contraintes stationnelles entraînant une dégradation de l'écosystème),
 - en cas d'objectif de production de bois-énergie ou bois d'industrie ;
 - en cas d'objectif de protection contre les chutes de blocs, le traitement en taillis par petites unités peut être efficace.
- Les éventuels changements de structures et de traitements doivent être justifiés et menés de manière progressive.

Sur une même série, des traitements sylvicoles différents peuvent être appliqués.

Le tableau qui suit apporte des éléments détaillés quant au choix des traitements à adopter.

Tableau maître des traitements recommandés

Types forestiers	Objectifs détermi- nants	Structures actuelles dominantes	Structure- objectif	Traitement sylvicole recommandé
Forêts du montagnard	Protection physique Protection	Irrégulière ou jardinée Régulière ou par parquets	Irrégulière ou jardinée Irrégulière	Futaie irrégulière par bouquets (ou pied à pied si exploitabilité facile) ou Futaie jardinée par bouquets (ou pied à pied si exploitabilité facile) ou éventuellement futaie irrégulière par bouquets et parquets (si l'irrégularisation de certains parquets
externe et interne	biologique	Taillis	Taillis	n'est pas possible rapidement) Taillis (pour protection physique)
Forêts du subalpin Forêts sur sols	Accueil du public		Irrégulière	Futaie irrégulière par bouquets (ou pied à pied si exploitabilité facile) éventuellement futaie irrégulière par bouquets et parquets (si l'irrégularisation de certains parquets n'est pas possible rapidement)
peu évolués		Irrégulière ou jardinée	Irrégulière ou jardinée	Futaie irrégulière par bouquets (ou pied à pied si exploitabilité facile) ou Futaie jardinée par bouquets (ou pied à pied si
Forêts de ravins et d'éboulis		Régulière ou	\$ur torte	exploitabilité facile) Futaie irrégulière par bouquets (ou pied à pied si
Forêts humides Forêts sur sols peu évolués	Production et protection générale des milieux et des paysages	par parquets	pente : irrégulière où jardinée	exploitabilité facile) ou Futaie jardinée par bouquets (ou pied à pied si exploitabilité facile) ou éventuellement futaie irrégulière par bouquets et parquets (si l'irrégularisation de certains parquets n'est pas possible rapidement)
			Sur faible pente : régulière ou par parquets	Futaie régulière ou Futaie par parquets
		Irrégulière ou jardinée	Irrégulière ou jardinée	Futaie irrégulière par bouquets (ou pied à pied si exploitabilité facile) ou Futaie jardinée par bouquets (ou pied à pied si
Forêts collinéennes de pentes	Protection physique Protection	Régulière ou par parquets	Irrégulière ou par parquets	exploitabilité facile) ou Futaie par parquets ou éventuellement futaie irrégulière par bouquets et parquets (si l'irrégularisation de certains parquets
Forêts collinéennes de	biologique	Taillis	Taillis	n'est pas possible rapidement) Taillis (pour protection physique)
plateaux	Accueil du public		Irrégulière	Futaie irrégulière par bouquets (ou pied à pied si exploitabilité facile) ou éventuellement futaie irrégulière par bouquets et parquets (si l'irrégularisation de certains parquets n'est pas possible rapidement)

Types forestiers	Objectifs détermi- nants	Structures actuelles dominantes	Structure- objectif	Traitement sylvicole recommandé				
Forêts collinéennes de pentes	Production et	Irrégulière	Irrégulière	Futaie irrégulière par bouquets (ou pied à pied si exploitabilité facile)				
Forêts collinéennes de plateaux (suite)	protection générale des milieux et des paysages	Régulière	Régulière ou par parquets	Futaie régulière ou Futaie par parquets				
		Irrégulière ou jardinée	Irrégulière ou jardinée	Futaie irrégulière par bouquets (ou pied à pied si exploitabilité facile) ou Futaie jardinée par bouquets (ou pied à pied si exploitabilité facile)				
	Protection physique Protection	Régulière ou par parquets	Irrégulière ou par parquets	ou Futaie par parquets ou éventuellement futaie irrégulière par bouquets et parquets (si l'irrégularisation de certains parquets n'est pas possible rapidement)				
Forêts du méditerranéen	biologique Accueil du public	Taillis	Taillis	Taillis (sauf accueil du public)				
Forêts du supramédi- terranéen			Irrégulière	Futaie irrégulière par bouquets (ou pied à pied si exploitabilité facile) ou éventuellement futaie irrégulière par bouquets et parquets (si l'irrégularisation de certains parquets n'est pas possible rapidement)				
Forêts du montagnard à caractère méditerranéen		Trrégulière	Irrégulière	Futaie irrégulière par bouquets (ou pied à pied si exploitabilité facile)				
	Production et protection générale des milieux et des paysages	Régulière	Sur forte pente : irrégulière ou par parquets	Futaie irrégulière par bouquets (ou pied à pied si exploitabilité facile) ou Futaie par parquets ou éventuellement futaie irrégulière par bouquets et parquets (si l'irrégularisation de certains parquets n'est pas possible rapidement)				
			Sur faible pente : régulière ou par parquets	Futaie régulière ou Futaie par parquets				

En terme de capacité d'adaptation de la forêt aux changements climatiques, dans l'état actuel des connaissances, il n'y a pas de traitement sylvicole considéré comme préférable à un autre. Par contre, les caractéristiques des peuplements et des arbres qui les composent sont déterminantes :

- hauteur dominante, facteur majeur de sensibilité au vent (l'instabilité des arbres augmente avec leur hauteur);
- surface terrière, à maintenir modérée (la compétition pour l'eau et la nutrition est d'autant plus importante que la surface terrière est élevée) ;
- stratification verticale (la résilience des peuplements est d'autant meilleure qu'ils sont étagés) ;
- strates herbacée et arbustive, à développement limité (consommation d'eau et sensibilité au feu en période sèche).

3.3.2 Recommandations sylvicoles

Les itinéraires techniques à mettre en œuvre sont précisés dans les guides de sylvicultures ou les guides thématiques rappelés en annexe 4.3.

Ces guides incorporent les acquis techniques issus des travaux de recherche/développement menés de longue date, et notamment ceux issus des tempêtes de 1999. Leurs recommandations sont conformes aux objectifs retenus dans le présent Schéma Régional d'Aménagement.

Ces référentiels tendent principalement à

- → privilégier la dynamique naturelle des peuplements, action souvent favorable aux objectifs recherchés par le sylviculteur ; comprendre et s'appuyer sur ces phénomènes permet de maintenir une forêt adaptée à son environnement et de limiter souvent les investissements ;
- → favoriser les peuplements mélangés et la biodiversité, offrant un meilleur équilibre écologique et une diversification des produits forestiers récoltés ; cela permet d'envisager l'avenir de manière plus confiante ;
- → favoriser la stabilité des peuplements vis à vis du risque accru de tempêtes, sans quoi la forêt ne peut pas remplir ses rôles de manière durable,
 - en forêt à rôle de protection, la pérennité du manteau forestier doit guider la sylviculture ;
 - une structure étagée permet une reconstitution plus rapide du couvert forestier après forte perturbation ;
 - la recherche d'un capital sur pied modéré favorise la régénération et limite les pertes économiques en cas de chablis dus à de fortes tempêtes ;
- → produire des bois de qualité, pour assurer des recettes au profit du propriétaire et fournir un matériau valorisable par la filière bois ;
- → développer en montagne, une sylviculture par bouquets et récolter des bois par trouées de 5 à 25 ares suivant les stations forestières,
 - sur forte pente, cela facilite l'exploitation et limite les dégâts d'exploitation notamment sur les semis et perches ;
 - en étage subalpin, un apport de chaleur au sol par ouverture du couvert, couplé à un travail du sol par vidange des grumes, permet à l'Epicéa de se régénérer aisément ;
 - pour les peuplements structurés en collectifs, le travail pied à pied dégrade la stabilité des bouquets d'arbres ;

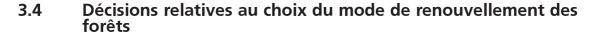
- → résorber les très gros bois (TGB) et régénérer naturellement les peuplements arrivés à maturité ou surannés, plus instables ; toutefois, les arbres de fortes dimensions à valeur biologique ou paysagère doivent être conservés pour leur intérêt patrimonial ;
- → mettre en œuvre une sylviculture dynamique permettant d'atteindre les critères d'exploitabilité plus rapidement, pour une hauteur moindre des arbres (à stations équivalentes) et donc de réduire la période d'exposition aux risques.

Ces référentiels fournissent des objectifs dendrométriques pour les peuplements, exprimés sous forme de seuils. Les éléments ci-dessous, issus du Guide des sylvicultures de montagne, sont donnés à titre d'exemple.

	O Cas de la s	Objectifs dendrométriques Cas de la sylviculture optimale de production								
Peuplements	surface terrière	% de gros bois	renouvellement							
Peuplements d'Epicéa au subalpin	20-25 m²/ha	40-50 %	6-9 %							
mésophile	après coupe	en surface terrière	du couvert							
Peuplements mélangés de Sapin, Hêtre	20-30 m²/ha	50-60 %	6-9 %							
et Epicéa au montagnard frais	après coupe	en surface terrière	du couvert							
Peuplements à prépondérance de Hêtre	15-20 m²/ha après coupe	50-60 %	6-12 %							
au montagnard mésophile		on surface terrière	du couvert							

Les changements climatiques nécessiteront vraisemblablement de faire encore évoluer la sylviculture. Plusieurs types d'actions se dessinent :

- → réduire la compétition pour l'eau en limitant le capital sur pied,
 - dans les futaies irrégulières, par le maintien d'une surface terrière réduite ;
 - dans les futaies régulières
 - par des éclaircies précoces, « par le haut », à rotation régulière, lorsque l'accessibilité le permet ;
 - par des éclaircies modérées et fréquentes, dans les peuplements adultes denses ;
- → contrôler le sous-étage et de la strate herbacée, en évitant que les interventions ci-dessus ne soient trop fortes ;
- → favoriser les mélanges d'essences ;
- → récolter les peuplements composés d'essences qui deviendraient mal adaptées à leurs stations.



→ Privilégier la régénération naturelle

- régénérer naturellement en essences bien adaptées à la station ;
- favoriser le mélange d'essences, en s'insérant dans les dynamiques de végétation ;
- planter seulement si nécessaire, notamment, en forêt de protection en cas régénération trop lente ou incertaine ;

→ Restaurer l'équilibre forêt-ongulés

- cet équilibre est considéré comme atteint lorsque les essences forestières en place peuvent être régénérées naturellement, sans utilisation de protections systématiques, aux coûts très élevés.

→ Initier des plantations là où les dépérissements nécessitent un changement d'essences.

Le suivi des régénérations sera assuré : cette démarche permet au propriétaire et au gestionnaire de contrôler le niveau de renouvellement des peuplements forestiers (cf. instruction ONF 05-T-55 du 10/05/05).

3.5 Décisions relatives aux choix des équilibres d'aménagement

Cas de la futaie régulière

En forêt des Collectivités, sauf avis contraire du propriétaire, les équilibres sont recherchés, à l'échelle de la forêt.

Pour souhaitable qu'elle soit, cette recherche de l'équilibre des classes d'âges ne doit pas conduire à des sacrifices d'exploitabilité notoires.

Cas de la futaie irrégulière

L'équilibre des catégories de diamètres ou des types de structures, voire la constance de la surface terrière à l'issue de chaque rotation, est recherché en futaie irrégulière à l'échelle de la forêt.

■ Cas de la futaie jardinée

L'équilibre des catégories de d'amètres ou des types de structures, voire la constance de la surface terrière à l'issue de chaque rotation, est regnerché à l'échelle de la parcelle.

3.6 Décisions relatives aux choix des critères d'exploitabilité

A la fin du présent chapitre, figurent le "tableau-maître" indiquant, pour la fonction déterminante de production, le choix des essences et les critères d'exploitabilité par stations forestières. Concernant plus spécifiquement la fonction de protection physique, ces critères sont précisés dans le Guide des sylvicultures de montagne.

1 / Types de sylviculture

La sylviculture optimale correspond à une sylviculture dynamique qui recherche des produits de qualité, lorsque les conditions d'exploitation et de stations sont favorables.

Les coupes sylvicoles sont régulières, avec une rotation courte, tout au long de la vie du peuplement, ce qui permet aux arbres d'avenir de bénéficier de bonnes conditions de croissance.

Cette sylviculture est envisageable sur les stations "drainées" (mésophiles) ou plus humides. Sur les stations plus sèches, une sylviculture extensive sera appliquée.

La sylviculture extensive assure, aux moindres coûts, la pérennité des peuplements par des « soins minimaux ».

Elle vise à notamment à limiter l'instabilité des peuplements au vent ou au vieillissement qui remettrait en cause les bases d'une gestion durable.

C'est souvent la seule sylviculture possible dans les forêts d'exploitation difficile. Pour les peuplements assurant un rôle de protection physique, des interventions précifiques peuvent être nécessaires.

Dans le tableau-maître, en colonnes « types de sylviculture », pour une essence donnée :

- la mention " ... " signale que la mise en œuvre d'une sylviculture (optimale ou minimale) est incertaine :
- la mention " " signale une impossibilité

2 / Les critères d'exploitabilité

Critères d'âges

En futaie régulière, les critères d'exploitabilité à utiliser sont les âges (pour les calculs d'efforts de régénération) et les diamètres par qualités (pour l'appréciation d'éventuels sacrifices d'exploitabilité). Les âges sont déterminés en fonction de la sylviculture menée :

- sylviculture optimale, permettant de raccourcir sensiblement les âges d'exploitabilité ;
- sylviculture extensive, nécessitant des âges plus importants pour obtenir les diamètres recherchés.

En futaie irrégulière ou jardinée, cas le plus fréquent en montagne, l'âge ne constitue pas une référence utilisable en gestion. Ce critère ne sera donc pas retenu dans les aménagements.

Critères de diamètres et de qualités

Les diamètres d'exploitabilité ont été détaillés dans le tableau-maître par qualités (A, B, C, D) attendues selon les potentialités de la station :

A et B	Qualités élevées	Déroulage, tranchage, menuiserie
С	Qualités moyennes	Charpente
D	Qualités médiocres	Bois d'industrie, trituration, chauffage, coffrage, palette

Les diamètres d'exploitabilité sont fixés par une fourchette qui tient compte de la variabilité des arbres dans le peuplement. Ainsi, les arbres ayant atteint ces diamètres doivent être impérativement martelés, sauf justifications : arbres remarquables, arbres à valeur biologique, îlots de vieillissement, structure déséquilibrée dans les TGB obligeant à une progressivité de leur récolte.

Essences d'accompagnement

Aucun critère d'exploitabilité n'est indiqué ; cependant, chaque fois que possible, la sylviculture favorisera la diversité des essences et les tiges d'avenir des essences d'accompagnement.

■ Critères d'exploitabilité pour les îlots de vieillissement

Pour une unité stationnelle donnée, les âges et diamètres d'exploitabilité à appliquer pour les arbres des îlots de vieillissement seront ceux figurant dans le tableau-maître, augmentés de 50 %.

Se référer également à :

- chap. 3.7.1 - actions en faveur des arbres morts ou à cavités.



Correspondance unités stationnelles - habitats et tableau-maître

Tableau-maître et typologies de stations de référence voir page 14, carte des secteurs naturels

Secteurs naturels et documents de synthèses prévus	Typologies à utiliser	Départements
= couleur du fond de la carte	= trame sur la carte	
Alpes du Nord et montagnes de l'Ain	synthèse pour les Alpes du Nord et montagnes de l'Ain	01 – 26 – 38 – 73 - 74
Massif central	guide <i>Le choix des essences dans le</i> <i>Nord Ardèche, la Loire et le Rhône</i>	07 – 42 - 69
Plaines et piémonts	guide <i>Bas Dauphiné et guide Avant Pays</i> <i>Savoyard</i>	01 – 26 – 38 –73 - 74
	catalogue <i>Dombes et Vallée de la Saône</i>	01 - 69
	catalogue <i>La Bres</i> se	01
	localement, guide Le choix des essences dans le Nord Ardèche, la Loire et le Rhône	42
	sur les chaînons calcaires, synthèse pour les Alpes du Nord et montagnes de l'Ain	73 - 74
Secteur à caractère	guide Diois et Baronnies drômoises,	26
méditerranéen	catalogue Hautes Cévennes.	07
	typologie <i>Basses Cévennes</i>	07

Le tableau-maître est identique pour la DRA et le SRA.

Se référer également à :

- Le détail des régions IFN concernées figure en Annexe 3.

Secteur Alpes du Nord et montagnes de l'Ain, guide (synthèse) *Alpes du Nord et montagnes de l'Ain* (publication prévue pour le printemps 2006)

TYPES FORESTIERS		STATIONS FORESTIERES Unités Stationnelles (U.S.)		HABITATS					
	code	libellé de l'U.S. Variantes possibles	Code CORINE biotope	Code EUR 15	Libellä				
Forêts humides	1.1	Frénaies-aulnaies marécageuses variante 1 - sur versant variante 2 - de plaine ou vallée	44.2 44.3	91E0*	pour partie, forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior, avec les aulnaies à hautes herbes [91E0.11*] habitats prioritaires				
	1.2	Forêts marécageuses du montagnard variante 1 - période de ressuyage marquée, hêtrale-sapinière à Prêle des bois. variante 2 - période de ressuyage relativement courte, pessière à sphaignes des terrains argileux	pp 41.13 pp 4Z21 à	9130-13	Certaines stations correspondent: - soit aux hétraies de l'Asperulo-Fagetum, aver les sapinières-hétraies à Fréle des bois soit forêts acidophiles à Picea des étages montagnard à alpin, avec les pessières hygrophiles à Sphaignes sur sols marneux.				
	1.3	Forêts tourbeuses variante 1 - Pessière à sphaigne(s) variante 2 - Pinerale de Pin à crochets sur tourbe variante 3 - Boulaie sur tourbe	de 44.A1 â 44.A4	91D0*	Tourbières, habitats prioritaires				
	1.4	Frênaies des versants et terrains humides variante 1 - de l'étage montagnand variante 2 - de l'étage collinées	pp 41-24	pp 9160	pour partie, Chénaies pédonculées ou chénaie charmaies subatlantiques et médio- européennes du Carpinion betuli, habitat d'intérêt communautaire.				
	1.5	Saulaies des combes et terrains humides		đ.	# # # # # # # # # # # # # # # # # # #				
	1.6	Forêts alluviales variante 1 - groupements pionniers, saulaies	44.2 44.3	soit 91E0*	Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior, habitats prioritaires				
		variante 2- de l'étage montagnard variante 3- de l'étage collinéen	44.4	soit 91F0*	Forêts mixtes riveraines des grands fleuves habitats prioritaires.				
	1.7	Aulnaies vertes variante 1 - sur versant confiné variante 2 - sur versant			¥				
	1.8	Forêts à hautes herbes du montagnard variante 1 - du contexte externe variante 2 - du contexte interne	41.13 41.43	pp 9130	Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum, habitat d'intérêt communautaire ;				
	1.9	Forêts à hautes herbes, du subalpin	soit 42.21 à 42-23	soit 9410	Forêts acidophiles à Picea des étages montagnard à alpin, habitat d'intérêt communautaire				
		variante 1 - du contexte externe variante 2 - du contexte interne	42.31	soit 9420	Forêts alpines à Larix decidua et/ou Pinus cembra, habitat d'intérêt communautaire				
	1.10	Érablaies à hautes herbes variante 1 - sur sol remanié et colluvionné variante 2 - sur sol "en place"	41.4	nn 0190	pour partie. Forêts de pentes àboute ancient				
		variante 3 - "habitat prioritaire"	41,4	bb a 180,	pour partie, Forêts de pentes, éboulis, ravin du Tilio-Acerion", habitats prioritaires,				

"Tableau-maître" pour la fonction déterminante de production

u.s.		•	Critères o	l'exploit	abilité							
code	essences principales-objectifs	sylviculture optimale sylviculture extensive							essences d'accompagnement			
		āges diamétres / qualités				āges		iétres / qu				
		indicatifs	A, B	С	D	indicatifs	A, B	C	D			
1.1	Aulne glutineux	50-80	50-60	40-55	SW	80-120	50-60	40-55	30-35	Erable sycomore, Chêne pédonculé, Orme(s), Saule(s), Bouleau,		
	Frêne commun (bordures, zones ressuyées)	60-80	50-60	45-50		80-120	50-60	45-50	30-35	Tremble		
	Observations: si habitat priorita production assez faibles.	ire, veiller å	la bonne c	onservati	on, en par	ticulier en site	Natura 20	00 ; poten	tialités de			
1.2	Epicéa commun	-	*:	85	*:	100-140	= /7	40-50	30-35	Erable sycomore, Frêne commun,		
	Sapin pectinė (v1)	en e	73	85	75	100-140		40-50	30-35	Bouleau, Tremble, Saule(s), Auine vert, Sorbier des oiseleurs, Cerisier grappes		
	Hêtre (v1)		25	22	25	100-140		48-50	30-35			
	Observations : habitat communat de production faibles.	itaire possibi	e, rare, hy	dromorph	e et sensi	ble à la circula	tion des ei	ngins ; pot	entialités			
1.3	Pin à crochets		Seat 1			prioritaires		10		Bouleau(x), Pin sylvestre, Saule(s),		
	Epicéa commun		pas	s de fonc		minante de p er d'habitats	roduction	ļ.		Sorbier des oiseleurs, Sapin pectiné		
						2/3						
1.4	Frêne commun (1)			-	- (C	89-120	50-60	45-50	30-35	Aulne glutineux, Cerisier à grappes,		
****	2					×15/531				Saule(s), Orme(s), Tilleu(s), Noyer(s		
	Erable sycomore	9	+:	1.4	(7/1	80-120	60-65	50-55	40-45	Peuplier(s), Hêtre, Chêne pédoncule Charme, Bouleau, Tremble, Merisier		
	Aulne blanc (v1)	3	7.				31	75	7	Sorbier des oiseleurs, Sapin pectiné Epicéa commun, Mélèze d'Europe		
	Observations : habitat communat sensibles à la circulation des engir					ordures, zone	s ressuyée	s ; station	5			
1.5	Saules à grandes feuilles et pas de lonction déterminante de production								Erable sycomore, Cerisier à grappes			
	marsault	maintien de l'état boisé							Sorbier des oiseleurs, Bouleau, Tremble			
	Aulne vert											
1.6	Frêne commun	50-80	(60-60	45-50	SW	80-120	50-60	45-50	30-35	Erable plane, Orme(s), Saule(s), Aulne blanc ou glutineux, Hêtre.		
	Erable sycomore	50-80	80-65	50-55	40-45	80-120	60-65	50-55	40-45	Charme, Bouleau, Tremble, Merisie		
	Chêne pêdonculé (v3)	100-140	60-70	50-55	40-45	120-180	60-70	50-55	40-45	Cerisier à grappes, Sorbier des oiseleurs, Sapin pectiné, Epicéa		
	Peuplier noir (v3)			22	+					commun, Mélèze, Noyer(s)		
	Observations : veiller à la bonne bonnes potentialités de production		de cet hai	bitat prio	ritaire, en	particulier en	site Natura	2000 ; tre	śs			
1.7	Aulne vert pas de fonction déterminante de maintien de l'état bois							į.		Erable sycomore, Saule à grandes feuilles, Saule marsault, Sorbier des		
				,	ilianiaeri u	e i etat buise				oiseleurs, Cerisier à grappes		
1.8	Sapin pectiné	90-110	55-60	50-55	40-45	110-150	60-65	50-55	40-45	Erable sycomore (v2), Frêne		
	Epicéa commun	80-110	60-65	50-55	40-45	110-150	60-65	50-55	40-45	commun, Bouleau, Tremble, Orme des montagnes, Saule(s), Aulne ver		
	Hētre (v1)	80-110	60-65	50-55	40-45	80-150	3.	50-55	40-45	Sorbier des oiseleurs, Cerisier à grappes		
	Erable sycomore (v1)					80-120	60-65	50-55	40-45	ig appear.		
	Observations : bonnes potentialit	i és ; forte con	npétition he	erbacèe ;	sols limon	l eux sensibles	au tassen	tent.		-		
1.9	Epicéa commun	140-180	55-60	50-55	35-45	140-220	50-60	45-55	40-45	Erable sycomore, Sapin pectiné.		
	Pin cembro	1.0000000000000000000000000000000000000	7.	-	7-1	150-250	45-50	45-50	35-45	Sorbier des oiseleurs, Aulne vert,		
	Mélèze d'Europe	140-180	65-70	60-65	40-50	140-220	60-70	55-65	40-50	Bouleau, Tremble, Orme des montagnes, Saule(s), Cerisier à		
	Mélèze d'Europe 140-180 65-70 60-65 40-50 140-220 60-70 55-65 40-50 Observations : assez bonnes potentialités ; régénération difficile (froid et compétition herbacée) ; sols limoneux									grappes, Hêtre		
4.40	sensibles au tassement.					90.400	00.00	EO EC	40.45	Come des mantes es de la company		
1.10	Erable sycomore	-	*		*	80-120	60-65	50-55	40-45	Orme des montagnes, Aulne vert, Saule(s), Cerisier à grappes, Sorbie		
	Frêne commun	-	*		*	80-120	50-60	45-50	30-35	des oiseleurs, Bouleau, Tremble, Hêtre, Epicéa commun, Sapin		
	Observations: assez bonnes potentialités; sois limoneux et instables, sensibles au tassement; habitats prioritaires									pectine, Méléze d'Europe		

TYPES FORESTIERS		STATIONS FORESTIERES Unités Stationnelles (U.S.)			HABITATS
	code	libellé de l'U.S.	Code	Code	Libellé
		Variantes possibles	CORINE biotope	EUR 15	
Forêts de ravins et d'éboulis	2.1	Tillaies des versants pentus secs	41.4	9180*	Forêts de pentes, éboulis, ravins du Tilio- Acerion [9180]*, habitats prioritaires
	2.2	Forêts des versants pentus drainés	41.4	pp 9180*	pour partie, Forêts de pentes, éboulis, ravins du Tillo-Acerion", habitats prioritaires,
	0.0	F 1	(1)		
	2.3	Forêts des versants pentus frais variante 1 - sur terrain tassé, à texture limono-	pp 41 12	no 0430	Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum,
		argileuse variante 2 - sur terrain aéré, à texture équilibrée	pp 41.43	\wedge	habitat d'intérêt communautaire pour partie, Forêts de pentes, éboulis, ravins du Tilio-Acerion", habitats prioritaires,
	2.4	Forêts des versants pentus froids et humides variante 1 - de l'étage montagnard	414	9180	Forêts de pentes, éboulis, ravins du Tilio- Acerion", habitats prioritaires,
		variante 2 - de l'étage collinéen	1))		
	3.1	Chênales et hêtrales des sols peu évolués			
Forêts sur sols peu évolués		variante 1 - du contexte océanique variante 2 - du contexte continental	41.16	рр 9150	Hétrales calcicoles médio-européennes du Cephalanthero-Fagion, habitat d'intérêt communautaire
			J.		
	3.2	Pinerales sylvestres des sols peu évolués variante 1 - du contexte continental, sur matériaux carbonatés variante 2 - à caractère médicinal triançonnais) variante 3 - du contexte continental, sur matériaux siliceux variante 4 - sur matériaux tendres" (sols superficiels)	41.16	pp 9150	Hêtraies calcicoles médio-européennes du Cephalanthero-Fagion, habitat d'intérêt communautaire
	3.3	Sapinières des sols peu évolués variante 1 - sur matériaux siliceux ; variante 2 - sur matériaux calcaires ;	42.21 à 42.23	9410	Forêts acidophiles à Picea des étages montagnard à alpin, habitat d'intérêt communautaire
	3.4	Pessières des sols peu évolués variante 1 - sur calcaires durs, lapiaz variante 2 - sur matériaux *durs* siliceux	42.21 à 42.23	9410	Forêts acidophiles à Picea des étages montagnard à alpin, habitat d'intérêt communautaire
	3.5	Pineraies à crochets des sols peu évolués variante 1 - d'ubac (ou abyssale) et sur blocs (matériaux "durs") variante 2 - d'adret et sur blocs (matériaux "durs") variante 3 - sur sol superficiel (matériaux "tendres")	42.4	9430*	Forêts montagnardes et subalpines à <i>Pinus uncinata</i> , habitats prioritaires
Forêts du subalpin	4.1	Pineraies à crochets sèches variante 1 - du contexte continental et d'ubac, pineraie à crochets à Bruyère des neiges variante 2 - sur terrain limoneux pineraie à	42.4	9430*	Forêts montagnardes et subalpines à <i>Pinus uncinata</i> , habitats prioritaires
	4.2	Cembraies très acidiphiles variante 1 - drainée, à Canche et Mélampyres variante - 2 fraîches, à foucéres	42.31	9420	Forêts alpines à Larix decidua et/ou Pinus cembra, habitat d'intèrêt communautaire

U.S.		•	ritères	d'exploitab	ilité								
code	essences principales-objectifs	syl	viculture	optimale		sylv	viculture (extensive	_	essences d'accompagnement			
		åges indicatifs		étres / qualit C	ės D	āges Indicatifs		iétres / qu C					
2.1	Tilleul à grandes feuilles	Frêne commun, Erable sycomore,											
	Erable à feuilles d'obier		pa	Erable plane, Alisier(s), Bouleau, Tremble, Epicéa commun, Pin sylvestre, Chêne pubescent									
2.2	Erable sycomore	100-130								Frêne commun, Bouleau, Tremble, Saule(s), Sorbier des oiseleurs,			
	Tilleuls Observations : habitats prioritaires possibles à préserver-conserver, en particuller en site Natura 2000 ; assez bonnes potentialités de production.									Alisier(s), Epicéa commun, Sapin pectiné, Chêne(s), Châtaignier			
2.3	Erable sycomore					100-130				Epicéa commun, Sapin pectiné,			
	Frêne commun					277.17.76	^			Hêtre, Erable plane, Erable à feuille d'obier, Orme des montagnes, Sorb des oiseleurs, Alisier(s), Chêne(s),			
	Tilleuls	: habitats prioritaires possibles à préserver-conserver, en particuller en site Natura 2000 ; bonnes											
	Observations : habitats prioritali potentialités de production.	res possibles	a presen	er-conserve	r, en pa	rticulier en sile	Natura	oyo ; boni	16'S				
2.4	Erable sycomore Frêne commun				03	100-130		>		Epicéa commun, Sapin pectiné, Hêtre, Erable plane, Tilleul(s), Orme			
	Observations : habitat prioritaire	, à préserver	-conserve	r, en particul	lier en s	ite Natur a 2 00	18; banne	s potentia.	ités de	des montagnes, Sorbier des oiseleurs. Chêne(s), Châtaignier			
900	production.))			1000			
3.1	Chêne pubescent Chêne sessile					de productio	מ			Erable à feuilles d'obier, Tilleul(s), Alisier(s), Cormier, Hêtre, Frêne			
	Pin noir d'Autriche			77.77	7	√ >				commun, Pin sylvestre			
	(classe C ou D)												
	Cédre de l'Atlas (1) Observations : très faibles potent	inlikán (11 m/m	etalians -	energian o	\mathcal{A}		ne chana	mente eli	mationne	4			
	Observations : tres raities potenti	ialites, (1) pia	manons e	caractere ex	rpennie	marvs a vis q	es chang	smems ca	manques.				
3.2	Pin sylvestre					de productio e l'état boisé	n			Frêne commun, Hêtre, Chêne sess			
	Pin à crochets			Chêne pubescent, Tilleul à grandes feuilles, Erable à feuilles d'obier,									
	Pin a crocnets			Alisier(s). Cormier, Epicéa commun									
	Pin noir d'Autriche			Sapin pectiné									
	(classe C ou D) Pin Laricio de Corse		<										
	Fili Caricio de Corse			7									
	Observations : très faibles potent	ialités.	6										
3.3	Hētre			1.4	+:	80-100	-		35-40	Sapin pectinė (1), Epicėa commun			
	Autres feuillus : Erable sycomore, Erable à feuilles d'obier, Tilleul(s)			æ	#7	80-100	=	×	35-40	 Bouleau(x), Alisier(s), Sorbier d oiseleurs, Pin sylvestre, Pin à crochets 			
	Cèdre de l'Atlas (1)			22	+	100-140	50-60	35-55	35-45				
	Observations : faibles potentialité d'accompagnement ; (2) plantation								essences				
3.4	Epicéa commun	=	73	e.	7. "	110-150	45-55	40-50	30-40	Pin à crochets, Pin sylvestre, Pin cembro, Sapin pectiné, Mélèze,			
										Bouleau(x), Alisier(s), Sorbier des			
	Observations : potentialités, de tr	às faibles à fa	iihles		-			Discipulo	oiseleurs				
3.5	Pin à crochets	os inivios a ic	nunera:	ha	bitats	prioritaires				Pin sylvestre Epicéa commun.			
	Pin à crochets habitats prioritaires pas de fonction déterminante de production voir cahier d'habitats								Pin sylvestre, Epicéa commun, Alisier(s). Sorbier des oiseleurs, Saule(s)				
3.3													
3.3	Observations : Ires faibles potent.	ialités.											
4.1	Observations : très faibles potent	ialités.	pa	s de fonction	n déter	prioritaires minante de pi	roduction			cembro, Mélèze d'Europe, Alisier(s			
		ialités.	pa	s de fonction	n déter		roduction						
4.1	Pin à crochets Observations : très faibles potent		pa	s de fonction	n déter	minante de pi r d'habitats		0.000		cembro, Mélèze d'Europe, Alisier(s, Sorbier des oiseleurs, Bouleau			
	Pin à crochets		pa	s de fonction	n déter	minante de pr	45-50 60-70	45-50 55-65	35-45 40-50	Epicéa commun. Pin sylvestre, Pin cembro, Mélèze d'Europe, Alisier(s) Sorbier des oiseleurs, Bouleau Epicéa commun. Pin à crochets, Erable sycomore, Sorbier des			

TYPES FORESTIERS		STATIONS FORESTIERES Unités Stationnelles (U.S.)			HABITATS
	code	libellé de l'U.S. Variantes possibles	Code CORINE biotope	Code EUR 15	Libellé
Forêts du subalpin	4.3	Pessières très acidiphiles du subalpin variante 1 - drainée, à Canche et Mélampyres variante - 2 fraîches, à fougères	42.21 à 42.23	9410	Forêts acidophiles à Picea des étages montagnard à alpin, habitat d'intérêt communautaire
	4.4	Cembraies drainées à Mélèze variante 1 - sur versant "hétérogène" rocheux (matériaux "durs") variante 2 - sur versant "homogène" (matériaux "tendres")	42.31	9420	Forêts alpines à <i>Larix decidua et/ou Pinus</i> cembra
	4.5	Pessières drainées du subalpin variante 1 - sur terrain "équilibré" variante 2 - sur terrain "séchant"		// //	,
	4.6	Pessières peu humides du subalpin variante 1 - sur versant "homogène" (matériaux "tendres") variante 2 - sur versant "hétérogène" (matériaux "durs") variante 3 - sur éboulis rocheux en situation confinée variante 4 - sur terrain frais, pessière à fougères	42.21 \$\frac{1}{42.23}\$	9410	Forêts acidophiles à Picea des étages montagnard à alpin, habitat d'intérêt communautaire
	4.7	Hêtraies sommitales du subalpin	41.15	9140	Hêtraies subalpines médio-européennes à Ace et Rumex arifolius, habitat d'intérêt communautaire
orêts du nontagnard externe	5.1	Hêtraies sèches sur matériaux carbonatés variante 1 - sur terrain filtrant (soi superficiel) variante 2 - sur versant "hélérogène" rocheux (matériaux "durs"), hêtraie à Buis variante 3 - sur terrain tassé, à solture limono-	41.16	9150	Hètraies calcicoles médio-européennes du Cephalanthero-Fagion, habitat d'intérêt communautaire
	5.2	Hêtraies sèches sur matériaux siliceux	(6)	3)	*
	5.3	Hêtrales-sapinières sèches variante 1 - sur terrain filtrant (sol superficiel) variante 2 - sur versant "hétérogène" rocheux (matériaux "durs")	soit 41.16 soit 41.13	soit 9130	Hétraies calcicoles médio-européennes du Cephalanthero-Fagion, Hétraies de l'Asperulo-Fagetum
	5.4	Hêtraies-sapinières très acidiphiles variante 1 - sur terrain drainé	soit 41.112	soit 9110	Hêtraies du Luzulo-Fagetum,
		variante 2 - sur terrain frais variante 3 - en situation froide	à 42-23		Forêts acidophiles à <i>Picea</i> des étages montagnard à alpin
	5.5	Hêtraies-sapinières sur sols argileux	41.16	9150	Hêtrales calcicoles médio-européennes du Cephalanthero-Fagion, habitat d'intérêt communautaire

			Critères o	i exploit	abilite									
code	essences principales-objectifs	5V	lviculture	optimale	2 -	sylv	viculture e	xtensive	_	essences d'accompagnement				
		âges diamétres / qualités			āges diamétres / qualités									
		indicatifs	A, B	С	D	indicatifs	A, B	C	D					
4.3	Epicéa commun	3	70	15	20 (4	160-220	50-60	45-55	40-45	Pin cembro, Sorbier des oiseleurs.				
	Mélèze d'Europe	-	7.		74	140-220	60-70	55-65	40-50	Bouleau, Aulne vert, Saule(s), Erab sycomore, Sapin pectiné				
	Observations : potentialités, de fa	Sycamore, Capin pacana												
4.4	Pin cembro	150-200	45-50	45-50	35-45	150-250	45-50	45-50	35-45	Pin à crochets, Epicéa commun,				
	Mélèze d'Europe	140-180	65-70	60-65	40-50	140-220	60-70	55-65	40-50	Bouleau, Tremble, Sorbier des				
	Market Salarian	200.000000	5505		100-024	10042119001	States	States.	0.0000	oiseleurs, Saule(s)				
	Observations : bonnes potentialit	és par la qua	lité des bo	is, mais a	ccroissem	ents faibles.								
4.5	Epicéa commun	140-180	55-60	50-55	35-45	140-220	50-60	45-55	40-45	Pin cembro, Erable sycomore, Sort				
4.5	A SALES OF THE SAL	140-180	65-70	60-65	40-50	140-220	60-70	55-65	40-50	des oiseleurs, Alisier(s), Bouleau,				
	Mélèze d'Europe	140-180	00-70	00-00	40-50	140-220	00-70	20-60	40-00	Sapin pectiné				
	Observations : variante 1, bonne	e notantialità	nar la nu	alité des t	nie male	accroissaman	te faible	variante S						
	potentialités assez faibles.	i poternante:	рагла чи	ame uea u	pra, maia s	acu croaerren		/>	51					
4.6	Epicéa commun	140-180	55-60	50-55	35-45	140-220	50-69	45-55	40-45	Erable sycomore, Sorbier des				
	85 a									oiseleurs, Cerisier à grappes, Aulne				
	Méléze d'Europe	140-180	65-70	60-65	40-50	140-220	60-70	55-65	40-50	vert, Saule(s), Bouleau, Sapin pectiné				
							10							
))							
		4	East of a har	***			//			-				
	Observations : bonnes potentialit	es par la qua	lite des bo	is, mais a	ccroissem	ents faibles.								
4.7	Hêtre			pas	d'objectif	de productio	n			Erable sycomore, Sorbier des				
		pas d'objectif de production valeur patrimonia/e, maintier de l'état boisé								oiseleurs, Saule(s), Bouleau, Sapin				
				pectiné, Epicéa commun, Pin à crochets										
	1					>				Total Control of the				
5.1	Hêtre	-	*		((//))	60-100	-	35-45	25-35	Alisier(s), Erable à feuilles d'obier, Erable sycomore, Tilleul à grandes				
	Pin sylvestre					60-130		35-45	25-40	feuilles, Sorbier des oiseleurs,				
	Pin sylvestre Pin noir d'Autriche	-	*	7		120-140		35-40	25-35	Cormier, Bouleau, Tremble, Frêne commun, Merisier, Epicéa commun Sapin pectiné				
	(classe C ou D)	-	-	4(//	>	120-140	-	33-40	20-00					
	Cèdre de l'Atlas (1)		- C		+:	100-140	50-60	35-55	35-45					
	Observations : potentialités, de très faibles à faibles (1) sul variantes 1 et 2 en situation peu enneigée, plantations à									1				
	caractère expérimental vis à vis de													
5.2	Hêtre	-	((=)	14	+:	80-100	9	- 2	25-35	Alisier(s), Erable à feuilles d'obier,				
	Pin sylvestre	a 6		- 12	27	60-130		35-45	25-40	Erable sycomore, Tilleul à petites feuilles. Sorbier des oiseleurs,				
	Pin noir d'Autriche	- ((12	23	120-140	- 2	35-40	25-35	Bouleau, Tremble, Frêne commun,				
										Epicéa commun, Sapin pectiné				
	(classe C ou D)					200000000		772/27793	10 (210)	agreement and a special parameters				
	(classe C ou D) Pin Laricio de Corse			15	73	120-140	31	35-40	25-35					
	A STAN MANUACA CONTRACTOR AND A STAN AND ASSESSMENT OF THE STAN ASSESSMENT OF THE STAN AND ASSESSMENT OF THE STAN AND ASSESSMENT OF THE STAN AND ASSESSMENT OF THE STAN ASSESSMENT OF THE S	ames		ă.	73	120-140	इत	35-40	25-35	-				
5.3	Pin Laricio de Corse	alkes.		8		120-140 80-100	31	35-40	25-35 35-40	-				
5.3	Pin Laricio de Corse Observations : très faibles potent Hêtre Autres feuillus : Erable	ialités.		: : : : : : : : : : : : : : : : : : :	5 S	Territoria.	21	35-40		Sapin pectinė (1). Epicėa commun (1), Sorbier des oiseleurs, Alisier(s)				
5.3	Pin Laricio de Corse Observations : très faibles potent Hêtre Autres feuillus : Erable sycomore, Erable à feuilles	alles	58 St. S	3 3	*	80-100	31 31	35-40	35-40	Sapin pectinė (1), Epicėa commun (1), Sorbier des oiseleurs, Alisier(s) Frêne commun, Mensier, Bouleau,				
5.3	Pin Laricio de Corse Observations : très faibles potent Hêtre Autres feuillus : Erable sycomore, Erable à feuilles d'obier, Tilleul(s)	ightés.		5 5 5	7. 7.	80-100 80-100	31 31	-	35-40 35-40	Sapin pectinė (1). Epicėa commun (1), Sorbier des oiseleurs, Alisier(s)				
5.3	Pin Laricio de Corse Observations : très faibles potent Hêtre Autres feuillus : Erable sycomore, Erable à feuilles d'obier, Tilleul(s) Pin noir d'Autriche	intés.	**	3 3	7. T.	80-100	31 31 31	35-40	35-40	Sapin pectinė (1), Epicėa commun (1), Sorbier des oiseleurs, Alisier(s) Frêne commun, Mensier, Bouleau,				
5.3	Pin Laricio de Corse Observations : très faibles potent Hêtre Autres feuillus : Erable sycomore, Erable à feuilles d'obier, Tilleul(s) Pin noir d'Autriche (classe C ou D)	antés.	* * * * * * * * * * * * * * * * * * *	# # # # # # # # # # # # # # # # # # #	* * * * * * * * * * * * * * * * * * *	80-100 80-100 120-140	50.60	35-40	35-40 35-40 25-35	Sapin pectinė (1), Epicėa commun (1), Sorbier des oiseleurs, Alisier(s) Frêne commun, Mensier, Bouleau,				
5.3	Pin Laricio de Corse Observations : très faibles potent Hêtre Autres feuillus : Erable sycomore, Erable à feuilles d'obier, Tilleul(s) Pin noir d'Autriche (classe C ou D) Cédre de l'Atlas (2)		à vis des c	hangeme		80-100 80-100 120-140	50-60	-	35-40 35-40	Sapin pectinė (1). Epicėa commun (1). Sorbier des oiseleurs. Alisier(s) Frêne commun, Merisier, Bouleau,				
5.3	Pin Laricio de Corse Observations: très faibles potent Hêtre Autres feuillus: Erable sycomore, Erable à feuilles d'obier, Tilleul(s) Pin noir d'Autriche (classe C ou D) Cédre de l'Atlas (2) Observations: potentialités asse. (1) traiter Sapin et Epicéa en esse	z faibles ; vis	npagneme	nt ;		80-100 80-100 120-140 100-140		35-40	35-40 35-40 25-35	Sapin pectinė (1), Epicėa commun (1), Sorbier des oiseleurs, Alisier(s Frène commun, Merisier, Bouleau,				
5.3	Pin Laricio de Corse Observations : très faibles potent Hêtre Autres feuillus : Erable sycomore, Erable à feuilles d'obier, Tilleul(s) Pin noir d'Autriche (classe C ou D) Cédre de l'Atlas (2) Observations : potentialités asse.	z faibles ; vis	npagneme	nt ;		80-100 80-100 120-140 100-140		35-40	35-40 35-40 25-35	Sapin pectinė (1), Epicėa commun (1), Sorbier des oiseleurs, Alisier(s) Frène commun, Merisier, Bouleau,				
5.3	Pin Laricio de Corse Observations: très faibles potent Hêtre Autres feuillus: Erable sycomore, Erable à feuilles d'obier, Tilleul(s) Pin noir d'Autriche (classe C ou D) Cédre de l'Atlas (2) Observations: potentialités asse. (1) traiter Sapin et Epicéa en esse	z faibles ; vis	npagneme	nt ;		80-100 80-100 120-140 100-140		35-40	35-40 35-40 25-35	Sapin pectiné (1). Epicéa commun (1), Sorbier des oiseleurs, Alisier(s) Frêne commun, Merisier, Bouleau, Tremble, Pin sylvestre				
	Pin Laricio de Corse Observations: très faibles potent Hêtre Autres feuillus: Erable sycomore, Erable à feuilles d'obier, Tilleul(s) Pin noir d'Autriche (classe C ou D) Cédre de l'Atlas (2) Observations: potentialités asse. (1) trailer Sapin et Epicéa en esse (2) plantations à caractère expérin Sapin pectiné	z faibles ; vis nces d'accon nental sur var 80-120	npagneme riantes 1 ei 55-60	nt ; t 2 (sauf n 50-55	names) en 40-45	80-100 80-100 120-140 100-140 iques situation peu	enneigée. 50-60	35-40 35-55 45-55	35-40 35-40 25-35 35-45	Sapin pectinė (1). Epicėa commun (1). Sorbier des oiseleurs, Alisier(s) Frêne commun, Mensier, Bouleau, Tremble, Pin sylvestre Erable sycomore, Sorbier des oiseleurs, Bouleau, Tremble, Saule				
	Pin Laricio de Corse Observations: très faibles potent Hêtre Autres feuillus: Erable sycomore, Erable à feuilles d'obier, Tilleul(s) Pin noir d'Autriche (classe C ou D) Cédre de l'Atlas (2) Observations: potentialités asse. (1) trailer Sapin et Epicéa en esse (2) plantations à caractère expérin	z faibles ; vis nces d'accon nental sur var	npagneme riantes 1 ei	nt ; t 2 (sauf n	names) en	80-100 80-100 120-140 100-140 iques	enneigée.	35-40 35-55	35-40 35-40 25-35 35-45	Sapin pectinė (1), Epicėa commun (1), Sorbier des oiseleurs, Alisier(s) Frêrie commun, Merisier, Bouleau, Tremble, Pin sylvestre				
	Pin Laricio de Corse Observations: très faibles potent Hêtre Autres feuillus: Erable sycomore, Erable à feuilles d'obier, Tilleul(s) Pin noir d'Autriche (classe C ou D) Cédre de l'Atlas (2) Observations: potentialités asse. (1) trailer Sapin et Epicéa en esse (2) plantations à caractère expérin Sapin pectiné	z faibles ; vis nces d'accon nental sur var 80-120	npagneme riantes 1 ei 55-60	nt ; t 2 (sauf n 50-55	names) en 40-45	80-100 80-100 120-140 100-140 iques situation peu	enneigée. 50-60	35-40 35-55 45-55	35-40 35-40 25-35 35-45	Sapin pectiné (1). Epicéa commun (1). Sorbier des oiseleurs. Alisier(s) Frêne commun, Mensier. Bouleau, Tremble, Pin sylvestre Erable sycomore, Sorbier des oiseleurs, Bouleau, Tremble, Saule				
	Pin Laricio de Corse Observations: très faibles potent Hêtre Autres feuillus: Erable sycomore, Erable à feuilles d'obier, Tilleul(s) Pin noir d'Autriche (classe C ou D) Cédre de l'Atlas (2) Observations: potentialités asse. (1) trailer Sapin et Epicéa en esse (2) plantations à caractère expérin Sapin pectiné Epicéa commun*	z faibles ; vis nces d'accon nental sur var 80-120	npagneme riantes 1 ei 55-60	nt ; t 2 (sauf n 50-55	names) en 40-45	80-100 80-100 120-140 100-140 iques situation peu 110-160	enneigée. 50-60	35-40 35-55 45-55 50-56	35-40 35-40 25-35 35-45 40-45	Sapin pectinė (1), Epicėa commun (1), Sorbier des oiseleurs, Alisier(s Frêne commun, Merisier, Bouleau, Tremble, Pin sylvestre Erable sycomore, Sorbier des oiseleurs, Bouleau, Tremble, Saule				
	Pin Laricio de Corse Observations: très faibles potent Hêtre Autres feuillus: Erable sycomore, Erable à feuilles d'obier, Tilleul(s) Pin noir d'Autriche (classe C ou D) Cédre de l'Atlas (2) Observations: potentialités asse. (1) trailer Sapin et Epicéa en esse (2) plantations à caractère expérin Sapin pectiné Epicéa commun* Hêtre	z faibles ; vis neses d'accom nental sur var 80-120 90-140	ppagneme riantes 1 e 55-60 55-60	nt ; 1 2 (sauf n 50-55 50-55	names) en 40-45	80-100 80-100 120-140 100-140 iques situation peu 110-160 110-160	enneigée. 50-60	35-40 35-55 45-55 50-56 50-55	35-40 35-40 25-35 35-45 40-45	Sapin pectinė (1), Epicėa commun (1), Sorbier des oiseleurs, Alisier(s Frêne commun, Merisier, Bouleau, Tremble, Pin sylvestre Erable sycomore, Sorbier des oiseleurs, Bouleau, Tremble, Saule				
	Pin Laricio de Corse Observations: très faibles potent Hêtre Autres feuillus: Erable sycomore, Erable à feuilles d'obier, Tilleul(s) Pin noir d'Autriche (classe C ou D) Cédre de l'Atlas (2) Observations: potentialités asse. (1) traiter Sapin et Epicéa en esse (2) plantations à caractère expérin Sapin pectiné Epicéa commun* Hêtre Mélèze d'Europe*	z faibles ; vis neses d'accom nental sur var 80-120 90-140	ppagneme riantes 1 e 55-60 55-60	nt ; 1 2 (sauf n 50-55 50-55	names) en 40-45	80-100 80-100 120-140 100-140 iques situation peu 110-160 110-160	enneigée. 50-60	35-40 35-55 45-55 50-56 50-55	35-40 35-40 25-35 35-45 40-45	Sapin pectinė (1). Epicėa commun (1). Sorbier des oiseleurs, Alisier(s Frêne commun, Merisier, Bouleau, Tremble, Pin sylvestre Erable sycomore, Sorbier des oiseleurs, Bouleau, Tremble, Saule Pin sylvestre Erable sycomore, Erable plane,				
5.4	Pin Laricio de Corse Observations: très faibles potent Hêtre Autres feuillus: Erable sycomore, Erable à feuilles d'obier, Tilleul(s) Pin noir d'Autriche (classe C ou D) Cédre de l'Atlas (2) Observations: potentialités asse. (1) traiter Sapin et Epicéa en esse (2) plantations à caractère expérin Sapin pectiné Epicéa commun* Hêtre Mélèze d'Europe* Observations: potentialités asse.	z faibles ; vis noes d'accom nental sur var 80-120 90-140	ppagneme riantes 1 ei 55-60 55-60 - voir Chap	nt; 1 2 (sauf n 50-55 50-55	40-45 40-45 40-45	80-100 80-100 120-140 100-140 iques situation peu 110-160 110-160 110-150	enneigée. 50-60	35-40 35-55 45-55 50-56 50-56 55-60	35-40 35-40 25-35 35-45 40-45 40-45	Sapin pectinė (1), Epicėa commun (1), Sorbier des oiseleurs, Alisier(s) Frêne commun, Merisier, Bouleau, Tremble, Pin sylvestre Erable sycomore, Sorbier des oiseleurs, Bouleau, Tremble, Saule Pin sylvestre Erable sycomore, Erable plane, Tilleul(s), Sorbier des oiseleurs,				
5.4	Pin Laricio de Corse Observations : très faibles potent Hêtre Autres feuillus : Erable sycomore, Erable à feuilles d'obier, Tilleul(s) Pin noir d'Autriche (classe C ou D) Cédre de l'Atlas (2) Observations : potentialités asse. (1) traiter Sapin et Epicéa en esse (2) piantations à caractère expérin Sapin pectiné Epicéa commun* Hêtre Mélèze d'Europe* Observations : potentialités asse. Hêtre	z faibles ; vis nces d'accom nental sur var 80-120 90-140 - z bonnes ; (*)	55-60 55-60 voir Chap	nt; t 2 (sauf n 50-55 50-55 . 3.2.3. 50-55	40-45 40-45 - 30-45	80-100 80-100 120-140 100-140 iques situation peu 110-160 110-160 110-150	enneigée. 50-60 55-60	35-40 35-55 45-55 50-56 50-56 50-55	35-40 35-40 25-35 35-45 40-45 40-45 40-45	Sapin pectinė (1). Epicėa commur (1). Sorbier des oiseleurs, Alisier(s Frène commun, Merisier, Bouleau Tremble, Pin sylvestre Erable sycomore, Sorbier des oiseleurs, Bouleau, Tremble, Saul Pin sylvestre Erable sycomore, Erable plane,				

TYPES FORESTIERS		STATIONS FORESTIERES Unités Stationnelles (U.S.)			HABITATS
	code	libellė de l'U.S. Vanantes possibles	Code CORINE biotope	Code EUR 15	Libellé
Forêts du montagnard externe	5.6	Hêtraies-sapinières drainées variante 1 - sur sol brun, hêtraie-sapinière à Orge d'Europe (flore pautouraleireline) variante 2 - sur sol brun acide, lessivé, hêtraie- caninière à Vérnainus à fauilles d'artie et Prénanthe	41.13	рр 9130	pour partie, Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum, habitat d'intérêt communautaire
	5.7	Hétrales-sapinières peu humides variante 1 - sur terrain aéré profond variante 2 - sur terrain tassé en profondeur (lessivé,	41.13	pp 9130	pour partie, Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum, habitat d'intérêt communautaire
	5.8	Hêtraies-sapinières assez humides variante 1 - sur terrain aéré caillouteux variante 2 - sur terrain limoneux	41.13	9130	détraies de l'Asperulo-Fagetum. habitat d'intérêt communautaire
Forêts du montagnard interne	6.1	Pinerales sèches variante 1 - sur gypse variante 2 - sur autres matériaux	S)	3	
	6.2	Pessières et sapinières sèches	soit 42.31		Forêts alpines à Larix decidua et/ou Pinus cembra, habitat d'intérêt communautaire Hêtraies calcicoles médio-européennes du
		variante 2 - sur terrain tasse	41,16		Cephalanthero-Fagion,
	6.3	Sapinières-pessières drainées variante 1 - sur so brun variante 2 - sur so brun acide, lessivé variante 3 - sur so brun acraux	42.21 à 42-23	pp 9410	pour partie, Forêts acidophiles à Picea des étages montagnard à alpin, habitat d'intérêt communautaire
	6.4	Sapinières pessières peu humides variante 1 - eur sol lessivé : sapinière-pessière à fougères (florre acidicline). variante 2 - sur sol ocreux lessivé	42.21 à 42-23	pp 9410	pour partie, Forêts acidophiles à Picea des étages montagnard à alpin, habitat d'intérêt communautaire
Forêts du collinéen	7.1	Chênaies pubescentes thermophiles			*
	7.2	Hêtraies-chênaies sèches variante 1 - dur" et calcaire variante 2 - "dur" et siliceux variante 3 - "tendre" argileux, sols tassés	pp 41.16	рр 9150	Hètraies calcicoles médio-européennes du Cephalanthero-Fagion, habitat d'intérêt communautaire
	7.3	Pineraies sylvestres sur sols argileux		33.	*

-		T SW				0.00	WALLES TO SERVICE STREET								
code	essences principales-objectifs		lviculture				viculture e			essences d'accompagnement					
		åges Indicatifs	A. B	étres / qu C	alités D	äges Indicatifs	diam A. B	iétres / qu C	alités D						
5.6	Hêtre	80-120	60-65	50-55	30-45	110-150	- A, D	50-55	30-45	Erable sycomore, Erable plane,					
5.0	Make .	5755000000				Ansendera	3			Sorbier des oiseleurs, Frêne comm					
	Sapin pectiné	80-120	55-60	50-55	35-45	110-150	55-60	50-55	40-45	Merisier , Bouleau, Tremble ,Saule(s					
	Épicéa commun*	80-120	60-70	50-55	35-45	110-150	60-70	50-55	40-45	E 22					
	Mélèze d'Europe*	80-120	65-70	60-65	40-45	110-150	65-70	60-65	40-45						
	Observations : bonnes potentialit	és : (*) voir C	hap, 3.2.3	0											
5.7	Hêtre	80-120	60-65	50-55	30-45	110-150		50-55	30-45	Erable sycomore (v2), Erable plane,					
	Sapin pectiné	80-120	55-60	50-55	35-45	110-150	55-60	50-55	40-45	Sorbier des oiseleurs, Tilleul à petite feuilles, Frêne commun, Merisier,					
	Épicéa commun*	80-120	60-70	50-55	35-45	110-150	60-70	50-55	40-45	The second secon					
	Erable sycomore (v1)	80-120	55-60	50-55	30-45	110-150	55-60	50-55	30-45						
	Méléze d'Europe*	80-120	60-70	50-55	35-45	110-150	50-60	45-55	40-45						
	Observations : très bonnes poten	itialités ; (*) vi	oir Chap. 3	3.2.3.		100000000000000000000000000000000000000		//	LIMA BANG						
5.8	Hëtre	80-120	55-60	50-55	30-45	110-150		58,55	30-45	Sorbier des oiseleurs, Frêne commu					
5.8								50-55		Merisier, Bouleau, Tremble, Saule(s					
	Sapin pectiné	80-120	55-60	50-55	35-45	110-150	55-60		40-45	Aulne vert					
	Épicéa commun*	80-120	60-70	50-55	35-45	110-150	80-70	50-55	40-45						
	Erable sycomore (v1)	80-120	55-60	50-55	30-45	110-150	55-80	50-55	30-45						
	Mélèze d'Europe*	100-140	65-70	60-65	40-50	120-180	60-70	55-65	40-50						
	Observations : très bonnes polen	mames,() v	oir Criap. 3	5.2.3.		V									
6.1	Pin sylvestre	-			2 (60-130	-	35-45	25-40	Alisier(s), Bouleau, Tremble, Epicé, commun, Sapin pectiné					
	Pin noir d'Autriche (classe C ou D)				6	120-140		35-40	25-35	communi, capin postine					
	Pin à crochets		41	72	4(60-130	-	35-45	30-45						
	Observations : très faibles potent	lalités				\									
6.2	Epicéa commun	2	20	- 12	((// \$	110-170	45-50	45-50	35-45	Erable sycomore, Sorbier des					
0.2	Epioca comman						10.00	10000	000	oiseleurs, Alisier(s), Bouleau,					
				4						Tremble, Mélèze d'Europe, Pin sylvestre					
	Sapin pectiné si + de 1100m	-121		4(-)	> -	110-160	45-50	45-50	40-45	oyireade					
	Observations : potentialités asse.	* Iniblae	<							-					
6.3	Sapin pectiné	100-140	55-58	50/55	35-45	120-180	50-60	45-55	40-45	Erable sycomore, Sorbier des piseleurs, Alisier(s), Bouleau,					
	Epicéa commun	100-140	(65-60	50-55	35-45	120-180	50-60	45-55	40-45	Tremble, Frêne commun, Mélèze					
	Mélèze d'Europe	100-140	N5-74	60-65	40-50	120-180	60-70	55-65	40-50	d'Europe, Pin sylvestre					
	Observations : potentialités asse.														
6.4	Sapin pectiné	TO A	53-60	50-55	35-45	120-180	50-60	45-55	40-45	Erable sycomore, Sorbier des piseleurs, Alisier(s), Bouleau,					
	Epicéa commun	100-140	55-60	50-55	35-45	120-180	50-60	45-55	40-45	Tremble, Frêne commun, Mélèze					
	Mélèze d'Europe	100-140	65-70	60-65	40-50	120-180	60-70	55-65	40-50	d'Europe, Pin sylvestre					
	Observations : bonnes potentialit	és.													
7.1	Chêne pubescent			pas	d'objecti	f de productio	n			Tilleul à grandes feuilles, Erable à					
	Pin sylvestre				maintien d	le l'état boisé				feuilles d'obier, Chêne sessile, Hêtre					
	Pin noir d'Autriche									Alisier(s), Cormier					
	(classe C ou D)														
	Observations : très faibles potent	lialités.			- 11										
7.2	Chêne sessile	-	+1	22	+	F120 ; T40	-	~	25-40	Erable à feuilles d'obier, Erable					
	Chêne pubescent		20	2	20	F120 ; T40		2	25-40	champêtre, Tilleul(s), Alisier(s), Cormier, Frêne commun, Erable					
	Hêtre	3	33	100	73	60-100	3	30-45	25-40	sycomore, Erable plane, Merisier,					
	Pin sylvestre		54	- 27	54	80-120		50-55	40-45	Châtaignier, Bouleau, Tremble, Pin sylvestre					
	Cèdre de l'Atlas (1)	-	+:	- 14	*	100-140	50-60	35-55	35-45	SAME STATE OF THE SAME STATE O					
	Observations : potentialités asse.	z faibles ; (1)	sur varian	te 1, plan	tations à c	aractère expér	imental vi	s à vis des	5)						
7.0	changements climatiques.	T.				E0 420		25 45	25.40	Châng garella Châng an hann d					
7.3	Pin sylvestre Pin noir d'Autriche		*	85	*	60-130 120-140		35-45 35-40	25-40 25-35	Chêne sessile. Chêne pubescent, Hêtre, Erable à feuilles d'obier, Erab					
										champêtre, Frêne commun, Alisie					

TYPES FORESTIERS		STATIONS FORESTIERES Unités Stationnelles (U.S.)	HABITATS						
	code	libellé de l'U.S. Variantes possibles	Code CORINE biotope	Code EUR 15	Libellà				
Forêts du collinéen	7.4	Hêtraies-chênaies acidiphiles variante 1 - drainée à Canche flexueuse variante 2 - fraîche à fougères.	42.21 à 42.23	9110	Hêtraie du Luzulo-Fagetum				
	7.5	Hêtraies-chênaies neutrocalcicoles	soit 41.13 soit 41-24	solt	Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum, habitat d'intérêt communautaire pour partie, Chênaies pédonculées ou chênaies charmaies subatlantiques et médio- européennes du Carpinion betuli, habitat d'intérêt communautaire				
	7.6	Hêtraies-chênaies peu humides variante 1 - sur sol brun variante 2 - sur sol brun acide, lessivé	soit 41.13	Poit	Plêtraies de l'Asperulo-Fagetum, habitat d'intérêt communautaire pour partie. Chênaies pédonculées ou chênaies charmaies subatlantiques et médio-				
	variar variar	Hêtraies-chênaies assez humides variante 1 - matériau "dur" et calcaire, variante 2 - matériau "dur" et siliceux, ou variante 3 - matériau "tendre".	soit 41.13 soit 41-24	soit	Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum, habitat d'intérêt communautaire pour partie. Chênaies pédonculées ou chênaies charmaies subatlantiques et médio- européennes du Carpinion betuli, habitat d'intérêt communautaire				

U.S.			Critères (d'exploit	abilité							
code	essences principales-objectifs	5у	lviculture	optimale		syl	viculture e	extensive	essences d'accompagnement			
		āges indicatifs	diam A, B	etres / qu C	alités D	äges indicatifs	diam A, B	étres / qu C	alités D			
7.4	Hêtre	-	70	- 1	- 54	60-100		30-45	30-45	Erable sycomore, Tilleul à petites feuilles, Frêne commun, Bouleau, Tremble, Epicéa commun, Pin sylvestre		
	Pin noir d'Autriche (classe C ou D)	37	75	.e.	5:	120-140	3	35-40	25-35			
	Châtaignier	3	- 20			T25-40	3	- 5	25-35			
	Douglas	50-80	60-65	50-55	40-45	80-100	60-65	50-55	25-40			
	Observations : potentialités asse.											
7.5	Hētre	80-120	55-60	50-55	30-45	110-150	21	50-55	30-45	Erable sycomore, Erable à feuilles d'obier, Erable plane, Erable champêtre, Merisier, Tilleul à petit feuilles, Charme, Frêne commun, Bouleau, Tremble, Pin sylvestre		
	Chêne sessile	3777.	1575	***	(277)	130-160 T 30-50	2000	50-60	40-50			
	Pin noir d'Autriche (classe A ou B)	ST.	20	15	55	100	21	40-45	40-45			
	Cédre de l'Atlas*	14	20	12	25	100-140	50-62	35-55	35-45			
	Observations : bonnes potentialit											
7.6	Hêtre	80-100	60-70	50-55	40-45	100-140		50-55	25-45	Erable sycomore, Erable plane,		
	Chêne sessile	100-120	60-70	50-55	40-45	F130-160 T30-50		50-60	40-50	Erable champêtre, Merisier, Tilleu petites feuilles, Charme, Frêne commun, Bouleau, Tremble, Epice commun, Pin sylvestre		
	Châtaignier	45-55	40-50	30-40	25-30	F35-50 ; T3 0	177	30-40	30-40			
	Douglas	50-80	60-65	50-55	40-45	80-100	60-65	50-55	25-40			
	Observations : bonnes potentialit	és ; habitat c	ommunau	taire poss	ible.							
7.7	Hêtre	80-100	60-65	50-55	40-45	100-140	S	50-55	40-45	Erable sycomore, Erable plane,		
	Chêne sessile				6	139380	##E	50-60	40-50	Erable champêtre, Merisier, Tille petites feuilles, Charme, Orme champêtre, Bouleau, Tremble, Epicéa commun		
1971												
tent	Châtaignier Frêne commun	35-50		45	30-48	35-50 T 30	360	30-40	30-40			

Légende : une essence peut être principale-objectif seulement sur une variante de l'US, alors noté (v1) ; âges indicatifs en années ; diamètres d'exploitabilité en cm à 1,30 m de hauteur ; qualités des grumes A, B, C, D (sauf cas particuliers, dépérissements, mitraille...) ; " - " qualité impossible ; " ... " qualité possible mais rare ; en italique, essences à confirmer ou posant un problème noté entre parenthèses.



Correspondance unités stationnelles et habitats

- secteur géographique : Massif Central
- guide : Le choix des essences dans le Nord Ardèche, la Loire et le Rhône

TYPES FORESTIERS		STATIONS FORESTIERES Unités Stationnelles (U.S.)	HABITATS					
	code	libellé de l'U.S. Variantes possibles	Code CORINE biolope	Code EUR 15	Libellé			
Forêts humides	1	Station inondée marécageuse variante 1a, milieu neutre variante 1b, milieu peu acide à Fougère femelle variante 1c, stade pionnier à saules arbustifs		^	(possible, à vérifier sur le terrain)			
	2	Station humide NON marécageuse - ripisylve variante 2a, milieu de basses altitudes variante 2b, milieu de hautes altitudes (+ de 700/800m) variante 2c, stade pionnier à saules arbustifs	44-4	9170	Forêts mixtes de Quercus robur. Ulmus laevis, Umus minor, Fraxinus excelsior ou Fraxinus angustifoliariveraines des grands fleuves (Ulmenion angustifoliariveraines des grands fleuves (Ulmenion angustifoliariveraines des grands fleuves (Ulmenion angustifoliariveraines)			
Forêts du collinéen	3	Station collinéenne, peu humide, peu acide à neutre variante 3a, milieu neutre variante 3b, milieu peu acide	5)	9160	Chēnaies édaphiques du "Stellario-Carpinetum betuli" habitat d'intérêt communautaire			
	5	Station collinéenne, drainée à fraîche, variante 4a, milieu fraîs, sur soi brun variante 4b, milieu fraîs, sur soi colluvial Station collinéenne, drainée à fraîche, peu acide variante 5a, peu acide variante 5b, assez acide variante 5c, fraîche à Fougère femelle	41.4	9180°	Forêts de ravins, de pentes fortes sur éboulis, dominées par les Érable(s) ou les Tilleul(s) habitat prioritaire			
	6	Station collinéenne, drainée à fraîche, acide variante 6a, draînée variante 6b, fraîche à Fougère femelle			Hétraie acidiphile du "Fago-Quercetum" habitat d'intérêt communautaire			

"Tableau-maître" pour la fonction déterminante de production

J.S.			riteres	d'exploit	aumite											
code	essences principales-objectifs	sy	lviculture	optimale		syl	viculture e	xtensive		essences d'accompagnemen						
1		äges diamétre indicatifs A, B			alités D	āges Indicatifs	diamétres / qualités A, B C D									
	Aulne glutineux	50-80	50-60	40-55	30-35	80-120	50-60	40-55	30-35	Bouleau, Chêne pêdonculé						
1	Frêne commun (bordures, zones ressuyées)	50-80	50-60	45-50	30-35	80-120	50-60	45-50	30-35	(bordures, zones ressuyées), Frêne commun, Saule(s),						
	Observations : potentialités de pr	roduction de a	issez bon	nes á bon	nes : habi	tat prioritaire p	ossible, à	vérifier su	r le	Tremble						
	terrain.															
2	Chêne pédonculé	100-140	60-70	50-55	40-45	120-180	60-70	50-55	40-45	Aulne glutineux, Bouleaux verruqueux, Cerisier à grappe,						
	Érable plane	50-80	60-65	50-55	40-45	80-120	50-65	50-55	40-45	Frable champêtre, Merisier, Noyer commun, Orme(s), Saule(s), Tilleul(s), Tremble						
	Érable sycomore	60-80	60-65	50-55	40-45	80-120	60-65	50-55	40-45							
	Frêne commun	60-80	50-60	45-50	***	80-120	50-80	45-50	30-35							
	Peupliers															
	Observations: bonnes potentialit habitat communautaire possible.															
3	Chêne pédonculé	120-150	60-65	50-55	40-45	120-160	60-65	50-55	40-45	Aulne glutineux, Bouleau						
	Chêne sessile	120-150	60-70	50-55	40-45	150-198	60-70	50-55	40-45	verruqueux, Charme, Châtaigr Hêtre, Cerisier à grappes, Merisier (3a), Noyer(s)(3a), Or champêtre (3a), Peuplier(s), P laricio, Saule(s), Tilleul(s), Tremble						
	Érable plane	60-80	60-65	50-55	40-45	80-120	60-65	50-55	40-45							
	Érable sycomore	60-80	60-65	50-55	(7)	60-120	60-65	50-55	40-45							
	Frêne commun	60-80	50-60	45-50		80-120	50-60	45-50	30-35							
	Observations: bonnes potentialit															
4	Chêne sessile	120-150	60-70	50(55	40-45	150-190	60-70	50-55	40-45	Alisier torminal (4a), Bouleaux						
	Douglas	60-80	60-65	(50-53	40-45	80-100	60-65	50-55	40-45	verruqueux, Charme, Châne pédonculé, Comier (4a), Érab champêtre, Orme(s), Tilleul(s), Saule(s), Tremble, Châtaignier (risque de chancre						
	Érable plane	60-80	60-65	50-55	40-45	80-120	60-65	50-55	40-45							
	Érable sycomore	60-80	60-65	50)5	40-45	80-120	60-65	50-55	40-45							
	Frêne commun	60-80	50-60	√ 45-50	1.00	80-120	50-60	45-50	30-35							
	Hêtre	80-100	80-65	50-55	40-45	100-140	12	50-55	40-45							
	Mélèze d'Europe	70-100	70/2	60-65	50-55	100-140	70-75	60-65	50-55							
	Mélèze hybride	70-100	70)75	60-65	50-55	100-140	70-75	60-65	50-55							
	Merisier	80-60	45-50	35-40	20-30	60-80	45-50	35-40	20-30							
	Noyer(s) (4b)	40-60	45-50	35-40	20-30	40-60	45-50	35-40	20-30							
	Observations: bonnes potentialit Natura 2000 (terrain instable).	ı sile														
5	Chêne sessile	120-150	60-70	50-55	40-45	150-190	60-70	50-55	40-45	Alisier torminal (5a, 5b), Boule						
	Chêne pédonculé (5c)	120-150	60-65	50-55	40-45	120-160	60-65	50-55	40-45	verruqueux, Charme, Cèdre di l'Atlas (5a, 5b), Cormier (5a, 5 Frène commun (5c), Pin sylvestre, Tilleul(s),						
	Douglas	60-80	60-65	50-55	40-45	80-100	60-65	50-55	40-45							
	Érable sycomore	60-80	60-65	50-55	40-45	80-120	60-65	50-55	40-45							
	Hêtre	80-100	60-65	50-55	40-45	100-140	12	50-55	40-45							
	Mélèze d'Europe	70-100	70-75	60-65	50-55	100-140	70-75	60-65	50-55							
	Mélèze hybride (5c)	70-100	70-75	60-65	50-55	100-140	70-75	60-65	50-55							
	Merisier (5a, 5c)	50-60	45-50	35-40	20-30	60-80	45-50	35-40	20-30							
	Noyer(s) (5a, 5c)	40-60	45-50	35-40	20-30	40-60	45-50	35-40	20-30							
	Pin laricio (de Corse)	70-100	60-65	50-55	40-45	100-150	60-65	50-55	40-45							
	Châtaignier (risque de chancre)	40-60	45-50	35-40	20-30	40-60	45-50	35-40	20-30							
	Observations : bonnes potentialit	lés.														
6	Chêne sessile	120-150	60-70	50-55	40-45	150-190	60-70	50-55	40-45	Alisier torminal, Bouleaux						
	Douglas	60-80	60-65	50-55	40-45	80-100	60-65	50-55	40-45	verruqueux, Érable sycomore Saule(s), Tremble, Mélèze						
	Hêtre	80-100	60-65	50-55	40-45	100-140	100000	50-55	40-45	d'Europe, Pin sylvestre, Sorbie						
	Pin Iaricio (de Corse)	70-100	60-65	50-55	40-45	100-150	60-65	50-55	40-45	des oiseleurs 6b)						
	Châtaignier (risque de chancre)	40-60	45-50	35-40	20-30	40-60	45-50	35-40	20-30							
	Criatalymer (maybe de crianicie)															

TYPES FORESTIERS		STATIONS FORESTIERES Unités Stationnelles (U.S.)			HABITATS
	code	libellé de l'U.S. Variantes possibles	Code CORINE biotope	Code EUR 15	Libellé
Forêts du collinéen	7	Station collinéenne, à forte variations en éau variante 7a, milieu argileux à Molinie bleue variante 7b, milieu sableux à Callune		9160	Chēnaies édaphiques du "Stellario-Carpinetum betuil" habitat d'intérêt communautaire
	8	Station collinéenne, sêche, acide à peu acide variante 8a, milieu sec à Chêne sessile variante 8b, milieu chaud à Chêne pubescent variante 8c, milieu rocailleux à Pin sylvestre		/7	
	9	Station collinéenne, très sèche, peu acide à neutre variante 9a, milieu neutre variante 9b, milieu peu acide variante 9c, milieu très chaud à Chêne vert			
Forêts du montagnard externe	10	Station montagnarde, drainée à fraîche, peu acide à neutre variante 10a, neutre à Lamier jaune variante 10b, peu acide à Luzule(s)			selon variante Hétrale du <i>Asperulo-Fagetum</i> montagnarde Hétrale du <i>Luzulo-Fagetum</i>
montagnaru externe		variante 10c, fraîche à Fougères	> >>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>		2 habitats communautaires
	11	Station montagnarde, drainée à humide, acide variante 11a, draînée (pietreuse, rocheuse) variante 11b, fraîche à Rosgères variante 11c, humide à Sphaighe(s)		9410	Forêts acidophiles à <i>Picea</i> des étages montagnard à alpin, habitat d'intérêt communautaire
	12	Station montagnarde, assez humide, sur sols colluviaux ou éboulis variante 12a assez humide, sur éboulis " mobiles."	41.4	9180*	Forêts de ravins, de pentes fortes sur éboulis, dominées par les Érable(s) ou les Tilleul(s) habitat prioritaire
		variante 12b, assez humide, sur colluvions à " hautes herbes "			
	13	Station montagnarde sommitale, assez humide à fraîche variante 13a, milieu acide à Myrtille variante 13b, milieu peu acide à "hautes herbes" variante 13c, sur sol colluvial à Érable sycomore	41.4	9180*	Forêts de ravins, de pentes fortes sur éboulis, dominées par les Érable(s) ou les Tilleul(s) habitat prioritaire
	14	Station montagnarde, sèches, acide à peu acide variante a, milieu acide (eu ou dysmoder) variante b, milieu peu acide variante c, sur rochers à Pin sylvestre			F 131 131 C
	15	Station montagnarde, inondée tourbeuse, à Pin à crochets ou Bouleaux		91D0*	Tourbières boisées habitat prioritaire

U.S.		1	Oritéres	d'exploit	abilite					
code	essences principales-objectifs	SV	lviculture	optimale		syl	viculture e	xtensive		essences d'accompagnemen
		åges	diam	nétres / qu	alités	äges	diam	étres / qu	alités	
		indicatifs	A, B	С	D	Indicalifs	A, B	C:	D	
7	Pin sylvestre	1 3		5		60-130	31	35-45	25-40	Aulne glutineux, Bouleaux verruqueux, Saule(s), Tremble,
	Chêne sessile	-			-	110-150	-	50-55	40-45	Charme, Hêtre (sur zones les
	Chêne pêdonculê (7a)		-	-		120-160		50-55	40-45	moins "contrastées")
	Pin laricio de Corse (7b)	-		12	-	100-150		50-55	40-45	20
	Observations : potentialités de tre feuillus souhaitable : variante 7a, s						ches répé	tées, fort	mélange	
8	Chêne sessile	+	-	-	-	110-150	-	×:	40-45	Alisier blanc, A. torminal, Chên
						A contract contract		en ee		pubescent, Cormier, Bouleaux
	Pin sylvestre	-	-		-	80-120		50-55	40-45	verruqueux, Châtaignier, Hêtre
	Pin Iaricio (de Corse)	-	*		-	100-150	-	~	40-45	Cèdre de l'Atlas (sur zones les moins "acides")
	Pin noir d'Autriche		20	- 12	20	120-140	-	35-40	25-35	moirs acides j
	Douglas (8a)		27	- 2	22	70-80	\rightarrow	45	40-45	
	Observations : potentialités de tre	s faibles à fa	iibles.				//	_		
9						f de production	on ((//		Alisier blanc, Cormier, Pin
	Chêne pubescent				naintien d	le l'état boisé	1			sylvestre, Pin noir d'Autriche, P laricio de Corse;
	Pin sylvestre									Chêne vert (9c)
							=	<u> </u>		
	Observations : potentialités, de tr	és faibles à f	aibles.							
10	Hêtre	80-120	60-65	50-55	30-45	110 150	1/2	50-55	40-45	Stade pionnier : Pin sylvestre,
	Sapin pectiné	80-120	60-65	50-55	40-45	110-160	50-65	50-55	40-45	Bouleaux verruqueux, Tremble
	Douglas	60-80	60-65	50-55	40-45	80-100	60-65	50-55	40-45	Saule(s) : Stade mature : Alisier torminal
	Érable sycomore (10a)	90-120	60-65	50-55	40-45	120-160	60-65	50-55	40-45	Sorbier des oiseleurs, Frêne
	Épicéa commun	80-110	60-65	50-55	40-45	80-150	-	50-55	40-45	commun ;
	Alan (ala) a la l	4574.00				L \\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\				sur 10a : Érable sycomore,
	Mélèze d'Europe	70-100	70-75	60-65	50-55	100=140	70-75	60-65	50-55	Merisier (< 800 m)
	Pin laricio (de Corse)	70-100	60-65	50-55	40-45	100-150	50-65	50-55	40-45	
	Sapin de Nordmann	80-110	60-65	50-55	(P)/	110-150	50-65	50-55	40-45	
	Observations : bonnes potentialit	és.			(1
11	Hētre (11a, 11b)	90-110	60-65	50-85	19-45	110-150	9	50-55	40-45	Pin sylvestre (pionnier), Sorbie
	Érable sycomore	90-120	60-65	50-55	40-45	120-160	60-65	50-55	40-45	des oiseleurs, Érable sycomore
	Sapin pectiné	80-120	60-65	₹50-55	40-45	110-160	50-65	50-55	40-45	(11b), Bouleaux verruqueux, B pubescent, Tremble, Saule(s).
	Douglas (11b)	50-80	60-65	50-55	40-45	80-100	60-65	50-55	40-45	pubescent, fremble, Saule(s).
	The state of the s	80-110	60,65	50,55	40-45	80-150	-	50-55	40-45	
	Epicéa commun (11a et 11b)			.))*						
	Mélèze d'Europe (11b)	70-100	75	60-65	50-55	100-140	70-75	60-65	50-55	
	Pin Iaricio (de Corse)	70-100	(80-65)	50-55	40-45	100-150	60-65	50-55	40-45	
	Observations : potentialités, de b	onnes à tres	PONIES : N	variante 1	d, protec	tion des eaux i	et gestion p	piscicole,	intérét	
	patrimonial, paysager.))							
12	Erable sycomore	9D-128	60-65	50-55	40-45	120-160	60-65	50-55	40-45	Orme des montagnes, Sorbier des oiseleurs, Saule(s),
	200 000		22.02	- Cranton		1000000	22/42	12010	22722	et sur ilôts stables : Hêtre, Sap
	Tilleul(s)	70-100	50-55	40-45	30-35	100-150	50-55	40-45	30-35	pectiné
	Frêne commun	60-80	50-60	45-50	100	80-120	50-60	45-50	30-35	
	(12b < 800 m)	20020377				120000000				
	Observations : bonnes potentialit	és : variante	12 a, vale	eur patrin	noniale et	habitat priori	itaire			
13	Hêtre	-	27	-	22	110-150		50-55	30-45	Bouleau verruqueux, Épicéa
	A10.000					The second				commun, Érable sycomore,
										Saule(s), Sapin pectiné, Sorbie des oiseleurs, Pin sylvestre, Pi
										crochets
		l)								Grochets,
	Observations : potentialités de as	sez faibles á	assez bo	nnes ; var	iante 13 d	c, valeur patri	moniale e	t habitat		
	prioritaire									
14				nas	d'objecti	f de productio	ın.			Alisier blanc, Bouleau
37	Hêtre					e l'état boisé	**			verrugueux, Cormier, Sorbier d
	Pin sylvestre									oiseleurs, Sapin pectiné
	Observations : potentialités, de tr	és faibles à f	aibles.							
15	dynamique naturelle : Pin à	/	pa	s de fonc	tion déter	rminante de n	roduction			and the same of th
15	dynamique naturelle : Pin à crochets, Bouleaux	<i>''</i>	pa	s de fonc		rminante de p prioritaire	roduction			***

Légende : une essence peut être principale-objectif seulement sur une variante de l'US, alors noté (v1) ; âges indicatifs en années ; diamètres d'exploitabilité en cm à 1,30 m de hauteur ; qualités des grumes A, B, C, D (sauf cas particuliers, dépérissements, mitraille...) ; " - " qualité impossible ; " ... " qualité possible mais rare ; en italique, essences à confirmer ou posant un problème noté entre parenthèses.

Correspondance unités stationnelles et habitats

- secteur géographique : Plaines et piémonts
 typologie des stations utilisée : guide Bas Dauphiné et guide Avant Pays Savoyard

TYPES FORESTIERS		STATIONS FORESTIERES Unités Stationnelles (U.S.)			HABITATS
	code	libellé de l'U.S. Variantes possibles	Code CORINE biotope	Code EUR 15	Libellé
Forêts du collinéen de pente (logique de drainage)	13	Station xérique neutro-calcique			
	14	Station xérique calcique			7
	21	Station mésoxérique acide			>
	22	Station mésoxérique neutro-acide	5)		
	23-C	Station mésoxérique neutro-calcique à pédoclimat Contrasté			
Forêts du collinéen de plateaux (problématique d'hydromorphie)	23-CH	Station mésoxérique noutro-calcique à pédoclimat Contrasté Hydromorphe, à Molinie bleue et Laiche glauque	41,711		Chénaie pubescente occidentale
Forêts du collinéen de pente (logique de drainage)	23-1	Station mésoxérique neutro-calcique à pédocrimat Tamponné			
	23-TF	Station mésoxérique neutro-calcique à pédoclimat Tamponné Frais			
	24-C	Station mésoxérique calcique à pédoclimat Contrasté	41.711		Chênaje pubescente occidentale

"Tableau-maître" pour la fonction déterminante de production

U.S.			Critère	s d'explo	oitabilité						
code	essences principales-objectifs	syl	viculture	optimale		sylvid	ulture ex		essences d'accompagnemen		
		āges Indicatifs	dian A. B	nétres / qu C	alités D	àges indicatifs	diam A. B	rétres / qu C	alites D		
13	Chêne pubescent		-	- 1	- 2	F120 ; T40	E		15-35		
	Observations : potentialités très f	aibles à faible	s (peu de	référence	98).						
14	Chêne pubescent		20			F120 ; T40	-/		15-35		
144	Observations : très faibles poten	fialitès (neu d	a ráfáran	rae) nae	d'objecti			Natat hoi			
		иамез фей и	o reterer	cos, pas	u objecu	de production, n	V Color	y ratal bon	30,		
21	Chêne pubescent	31	83	55	*:	F120; T40			25-40		
	Pin sylvestre	3	+:	14	+:	80-120	$\overline{}$	50-55	40-45		
	Pin Laricio de Corse	- 3	+:	14	+:	90-100		40	35-40		
	Pin noir d'Autriche (classe C ou D)	S.L	2	- 1	2	120/140	1/2	35-40	25-35		
	Observations : potentialités asse.	z faibles.)) 				
22	Chêne pubescent	-	*:	55	*: *	F60-80; T40		-	25-40		
	Pin sylvestre	-	*	14	+	₩0-100		40	35-40		
	Pin Laricio de Corse	-	*	19	+	90-100		40-45	40-45		
	Pin noir d'Autriche (classe A ou B)	-	*	19	= 4	100		40-45	40-45		
	Chêne sessile		-			P80-100 ; T40		40	25-40		
	Cédre (à confirmer)		2	2	((//	\bigcap		****			
	Observations : potentialités asse.	z faibles.									
23-C	Chêne pubescent	-	+) کے۔		F120 : T40			20-35		
	Chêne sessile			40		F120 : T40		-	20-35		
	Pin noir d'Autriche	-	*	1	>	120-140		35-40	25-35		
	(classe C ou D) Observations: très faibles potent	lalitée (nou de	ráfáren	wei lo	~ //						
23-CH	Chêne sessile	James (peu se			-	F120 : T40			25-40	Erable champêtre	
	Chêne pubescent		((=		2	F120 : T40		-	25-40	Elawa shangara	
	Pin sylvestre	- /		9	20	80-120	- 2	50-55	40-45		
	Pin noir d'Autriche	((1)	2	2	120-140	(2)	35-40	25-35		
	(classe C ou D)										
	Observations : potentialités asse.	z lakbles ; bely	piement	ciair, souv	ent nane e	n Orchidees ; traiti	ement en	(SF recor	nmande.		
23-T	Chêne pubescent		2	12	200	F120 : T40	12		15-35		
	Chêne sessile		-		-	F120 ; T40		-	15-35		
	Charme	-	- 5	85	- 50	40-100		-	15-35		
	Observations : très faibles potent	ialités (peu de	référenc	es).							
23-TF	Chêne pubescent		55		55	F120 ; T40	15	- 15	15-35		
	Chêne sessile		*:	85	*:	F120 ; T40			15-35		
	Charme	-	*	14	+	40-100		*	15-35		
	Observations : très faibles potent	lialités (peu de	référenc	es).							
24-C	Chêne pubescent	21	27	12	2	F120 ; T40	163		20-35	Erable champêtre	
	Chêne sessile	- 2	27	12	27	F120 : T40	120	2	20-35		
	Pin sylvestre	3	- 53	15	- 53	60-100			30-40		
	Pin noir d'Autriche (classe C ou D)	100	*:	55	*:	120-140		35-40	25-35		
	Pin Laricio de Corse	- 1	- 2	22	20	60-100			30-40		
	Cèdre		2	- 12	2	-17		***			
	Observations : potentialités asse.						-				

TYPES FORESTIERS		STATIONS FORESTIERES Unités Stationnelles (U.S.)			HABITATS
	code	libellé de l'U.S. Variantes possibles	Code CORINE biotope	Code EUR 15	Libellé
Forêts du collinéen de pente (logique de drainage)	24-T	Station mésoxérique calcique à pédoclimat Tamponné			
Forêts du collinéen de plateaux (problématique d'hydromorphie)	31-CH	Station mésique acide, à pédoclimat Contrasté Hydromorphe			
Forêts du collinéen de pente (logique de drainage)	31-CX	Station mésique acide à pédoclimat Contrasté Xérique			/ >>
Forêts du collinéen de plateaux (problématique d'hydromorphie)	31-T	Station mésique acide à pédoclimat Tamponné variante A - sur altérites variante f - stations les plus froides			
	31-TFH	Station mésique acide à pédoclimat Tamponné Frais et Hydromorphe profonde			
Forêts du collinéen de pente (logique de drainage)	32-C	Station mésique neutro acide à pédoclimat Contraste	41.26		Chânale-charmaie subcontinentale
Forêts du collinéen de plateaux (problématique d'hydromorphie)	32-CH	Station mésique neutro-acide à pédoclimat Contrasté Hydromorphe	41.26		Chênaie-charmaie subcontinentale
Forêts du collinéen de pente (logique de drainage)	32-CX	Station mésique neutro-acide à pédoclimat Contrasté Xérique			
Forêts du collinéen de plateaux (problématique d'hydromorphie)	32-T	Station mésique neutro-acide à pédoclimat Tamponné			

				- 10						
code	essences principales-objectifs	БУ	viculture	optimale		sylvid	ulture ex	tensive		essences d'accompagnemen
		äges Indicatifs	diam A. B	nétres / qui C	alités D	åges indicatifs	diam A. B	rétres / qu C	alités D	
24-T	Chêne pubescent					F100; T30			25-40	
700	Chêne sessile	1000 4 m C	- 00, - 00	.00	- 88	0.1777.4777.57	1 *:	(F)	25-40	
	Charme	540	ASS	-	A11	41				
	Pin noir d'Autriche	55.0	20	114	20	120-140	196	35-40	25-35	
	(classe C ou D)	97.1				160-190		00.40	20.00	
	Pin Laricio de Corse	72	28	12	27	1.27			1741	
	Observations : potentialités asse.	z faibles (peu	de référe	nces).	- 3					
31-CH	Chêne sessile		20	32	20	F120-150 ; T40	0.00	40-45	25-40	Bouleau(1), Châtaignier
	Pin sylvestre	55.	¥0.	14	100	80-120	10	50-55	40-45	
	Pin Laricio de Calabre	8.0	80		80	90-100		40	35-40	
	Observations : potentialités asse.	z fajbles, limit	er les inve	estissemer	ots ; (1) fa	voriser le Bouleau	vis-ā-vis d	du Châtaig	nier	
								>		
31-CX	Chêne sessile	1/2	20	12	27	F80-100 ; T40	//	40-45	25-40	
	Pin Laricio de Corse	68.5	**	9.5		90-100		//40	35-40	
	Pin sylvestre		- 51			80-120	1	50-55	40-45	
	Observations : potentialités asse.	z faibles, intro	duction è	ventuelle d	de Sapin d	de Céphalonie ou (Cédre (à c	cofirmer)		
	ALCO CONTRACTOR OF THE CONTRAC	00.70	00.00	26.10	20.00				NO 22	
31-T	Châtaignier	30-40	35-40	35-40	20-30	F60-90 ; T30	111	30-35	20-30	Alisier torminal (vA), Hêtre (5)
	Chêne sessile	3775	1000	2.5	9885	F130-160 , T30-	//~	50-60	25-35	
	Sapin de Nordmann (vf)		20	20	-	60-80))	40-45	40-45	
	Sapin de Hordinain (VI)	97.1					/	10-10	10 10	
	Douglas (vA)	1220	3426	227	3445	\$0-100	60-65	50-55	25-40	
	Pin laricio de Corse	2000	0.000	593.1	0.000	×90-402	50-55	50-55	50-55	
	Pin maritime (2)	17.	50	,-		09-80	1000	40-45	25-40	
	Observations : assez bonnes pot		en Dróm	e (moins d	le gelées)	mais productivité :	et vigueur	incertaine	s ; (5) en	
	mélange sur les stations les plus fi									
1-TFH	Chêne sessile	100-120	70-80	55-60		130-160	55-60	55-60	25-35	Hêtre (1), Alisier torminal (3), Tremble (taillis), Bouleau (taillis
	Châtaignier	45-55	40-50	30-48	25-30	F60-90 : T30	1000	30-45	25-30	Trombie (tasila), Dodiedo (talila
	Pin Iaricio de Corse	2.12	5202	3.4	(>>	90-100	50-55	50-55	30-40	
	Pin laricio de Calabre	775	7277			90-100	50-55	50-55	30-40	
	Observations : bonnes potentialit						altitudes	> 500m);	(2) craint	
	l'hydromophie profonde, accentué	в рагта соцря	g du tanns	(a) aranc	XVs sur an			46.45	05.10	L PAGE - MAN OF PURITY - PURIT
32-C	Chêne sessile (1, 2)	-			+	100-150		40-45	25-40	Hêtre (3), Alisier torminal, Pin sylvestre,
	Châtaignier (2)	31	C	$ \mathcal{O} $	73	T25-40	150	5_	25-35	2/14-51-51-10
	Sapin de Nordmann (3)	3		<i>))-</i>	+.	60-80	1444	40-45	40-45	
	Pin Laricio de Corse	- (90-100	50-55	50-55	50-55	
	***************************************				*:	90-100	50-55	50-55	50-55	
	Cèdre				- 5	1946	See	***	1996	
	Observations: potentialités asse, hydrique estival et l'envahissemen	taibles ; (1) I de pionnière	géliyures s, trembí	; limiter le: es, boulea	s coupes ux, ; (3	rases dont taillis si) sur stations les pi	mple (2) a lus froides	ccentuant (ubacs et	le stress altitudes	
	> 500m).									
32-CH	Chêne sessile (1)	8.	*		*	F100-150 ; T40		40-45	25-40	Alisier torminal, Hêtre (3),
		230000000000000000000000000000000000000		Section 2		(2)	ASSESSED TO		and the second	Châtaignier, Tremble, Bouleau, Chêne pédonculé,
	Observations: potentialités asse. hydrique estival et l'envahissemen									
	> 500m).	ac promise				,		1		
32-CX	Chêne sessile	-	7.1	-	-	F100-160; T40			25-40	
	Pin Laricio de Corse					90-100	50-55	50-55	30-40	
	Cédre				*	100	1922	110	1922	
	Sapin de Céphalonie	-	27	22	4		144	1111	112	
	Observations : potentialités asse.	The second second								
32-T	Chêne sessile (3)	100-120	70-80	55-60	1444	130-160	55-60	55-60	25-35	Alisier torminal, Charme (taillis)
	Châtaignier	45-55	40-50	30-40	25-30	F60-90 ; T30	444	30-45	25-30	
	Hêtre (1)	80-100	60-70	50-55	40-45	100-120	1444	45-55	25-45	
	Sapin de Nordmann (1)	-	-	-	= 1	60-80	45-50	45-50	40-45	
	Douglas (2)	60-70	70-80	50-55	20-35	80-100	60-65	50-55	25-40	
	Merisier (2)	60-80	45-60	40-50	25-30	60-90	45-60	40-50	25-35	
	THE STREET LATE	- DOWGU	-10.00	750700	2000	00000	THUT WILL	110100	2000	

TYPES FORESTIERS		STATIONS FORESTIERES Unités Stationnelles (U.S.)			HABITATS
	code	libellé de l'U.S. Variantes possibles	Code CORINE biotope	Code EUR 15	Libellé
Forêts du collinéen de pente (logique de drainage)	32-TF	Station mésique neutro-acide à pédoclimat Tamponné Frais	41.24		
Forêts du collinéen de plateaux (problématique d'hydromorphie)	32-TFH	Station mésique neutro-acide à pédoclimat Tamponné Frais et Hydromorphie profonde		//	
Forêts du collinéen de pente (logique de drainage)	33-C	Station mésique neutro-calcique à pédoclimat Contrasté	41.26		Chênaie-charmaie subcontinentale
Forêts du collinéen de plateaux (problématique d'hydromorphie)	33-CH	Station mésique neutro-calcique à pédoclimat Contrasté Hydromorphe	4+36)	Chênaie-charmaie subconfinentale
Forêts du collinéen de pente (logique de drainage)	33-T	Station mésique neutro-calcique à pédoclimat Tamponné	41.26		Chênaie-charmaie subcontinentale
	33-TF	Station mésique noutro-calcique à pédoclimat Tamponné Frais	41.26		Chênaie-charmaie subcontinentale
	33-TFH	Station mésique neutro-calcique à pédoclimat Tamponné Frais et Hydromorphie profonde	41.26	,	Chênaie-charmaie subcontinentale
	34-C	Station mésique calcique à pédoclimat Contrasté	41.26		Chénaie-charmaie subcontinentale
	34-T	Station mésique calcique à pédoclimat Tamponné	41.26		Chénaie-charmaie subcontinentale

			sylviculture optimale sylviculture extensive								
code	essences principales-objectifs	syl	viculture	optimale		sylvid			essences d'accompagnemen		
		åges Indicatifs	diam A. B	nétres / qu C	alités D	åges indicatifs	diam A, B	ėtres / qu C	alités D		
32-TF	Chêne sessile (4)	100-120	70-80	55-60	_	130-160	55-60	55-60	25-35	Erable sycomore (2) Erable	
32-1F	Châtaignier	45-55	40-50	30-40	25-30	F60-90 ; T30		30-45	25-30	plane (2) Merisier (3) Charme	
	Hêtre (1)	80-100	60-70	50-55	40-45	100-120	100	45-55	25-45	(taillis)	
	Sapin de Nordmann (1-4)	77.017.		-	0.070,000	60-80	45-50	45-50	40-45		
	Observations : bonnes potentialit froides (ubacs et altitudes > 500m altérites) ; (4) concurrence du chă) ; (2) les érab	les rester	nt à confir		ne est abondant ;	(1) sur stat	ions les p	lus		
2-TFH	Chêne sessile	100-120	70-80	55-60	1444	130-160	55-60	55-60	25-35	Alisier torminal, Erable plane (3)	
	Chêne pédonculé (1)	100-120	70-80	55-60	1444	130-160	55-60	55-60	25-35	Erable sycomore (3) Charme	
	Frêne	60	30-35	22	***	60-90	1444	45-55	25-35	(taillis)	
	Hëtre (2)	80-100	60-70	50-55	40-45	100-120		45-55	25-45		
	Châtaignier	45-55	40-50	30-40	25-30	F60-90 ; T30	/>	30-45	25-30		
	Observations : bonnes potentialities plus froides (ubacs et altitudes							pour les s	tations		
33-C	Chêne sessile	8.	22	- 12	27	F100-150; T40	1	40-50	25-40	Charme (taillis), Pin sylvestre,	
						(2)		<u> </u>		Alisier torminal, Erable à feuilles d'obier, Châtaignier,	
	Observations : potentialités asse estival.	z faibles ; limii	er les coi	upes rase	s dont taili		tuant lo st				
3-CH	Chêne sessile	-	*		*	F 100-150; T40)	40-50	25-40	Alisier torminal, Charme, Chêne pédonculé, Frêne, Tremble, Bouleau, Hêtre (2), Erable	
	estival et l'envahissement de pioni			2 (11)	·	52	55-65	55-60			
33-T	Chene sessile	100-120	70-80	55-60	400	NO IN			25-35	Erable champêtre, Erable plan Erable sycomore, Charme (tail	
33-T	Chêne sessile				25 30 /	W 90				Erable sycomore, Charme (taill	
33-T	Merisier (1)	60-80	45-60	40-50	25-30	89-90	45-60	40-50	25-35		
33-T	Merisier (1) Hêtre (2)			40-50 50-55	25-30	89-90 100-120			25-35 40-45	Erable sycomore, Charme (taill	
33-T	Merisier (1)	60-80	45-60	40-50		89-90	45-60	40-50	25-35	Erable sycomore, Charme (taill	
33-T	Merisier (1) Hêtre (2) Châtaignier Douglas (3)	60-80 80-100 45-55 60-70	45-60 60-80 40-50 70-80	40-50 50-55 30-40 50-55	25-30	69-90 100-120 F60-90 ; T30 80-100	45-60 60-65 60-65	40-50 45-55 30-45 50-55	25-35 40-45 25-30 25-40	Erable sycomore, Charme (taill	
33-T	Merisier (1) Hêtre (2) Châtaignier	60-80 80-100 45-55 60-70	45-60 60-80 40-50 70-80 fe trés bo	40-50 50-55 30-40 50-55	25-30 (1-36) 20-35	80-90 100-120 F60-90 ; T30 80-100 rovenance dite "ne	45-60 60-65 60-65	40-50 45-55 30-45 50-55	25-35 40-45 25-30 25-40	Erable sycomore, Charme (taill	
	Merisier (1) Hêtre (2) Châtaignier Douglas (3) Observations : Irés bonnes poter	60-80 80-100 45-55 60-70	45-60 60-80 40-50 70-80 fe trés bo	40-50 50-55 30-40 50-55	25-30 (1-36) 20-35	80-90 100-120 F60-90 ; T30 80-100 rovenance dite "ne	45-60 60-65 60-65	40-50 45-55 30-45 50-55	25-35 40-45 25-30 25-40	Erable sycomore, Charme (taill Tilleuls, Alisier torminal Chêne pédonculé, Erables	
	Merisier (1) Hêtre (2) Châtaignier Douglas (3) Observations: très bonnes poter stations les plus froides (ubacs et	60-80 80-100 45-55 60-70 obalités, bois o altitudes > 50	45-60 60-80 40-50 70-80 (e trés bo	40-50 50-55 30-40 50-55 nnes auail à éviler si	25-30 (25-30)	80-90 100-120 F60-90 : T30 80-100 rovenance dite "ne	45-60 60-65 60-65 sutrophile*	40-50 45-55 30-45 50-65 ; (2) sur le	25-35 40-45 25-30 25-40	Erable sycomore, Charme (taill Tilleuls, Alisier torminal Chêne pédonculé, Erables sycomore et plane, Alisier	
	Merisier (1) Hêtre (2) Châtaignier Douglas (3) Observations: très bonnes poter stations les plus froides (ubacs et Chêne sessile	60-80 80-100 45-55 60-70 shalites, bois of allitudes > 50 100-120	45-60 60-80 40-50 70-80 (e trés bo 0m); (3) 70-80	40-50 50-55 30-40 50-55 nnes and à évier si	25-30 20-35 20-35 Wes , W p	80,90 100-120 F60-90 ; T30 80-100 rovenance dite "ne ponatés.	45-60 60-65 60-65 autrophile*	40-50 45-55 30-45 50-65 ; (2) sur le	25-35 40-45 25-30 25-40 es 25-35	Erable sycomore, Charme (taill Tilleuls, Alisier torminal Chêne pédonculé, Erables sycomore et plane, Alisier	
	Merisier (1) Hêtre (2) Châtaignier Douglas (3) Observations: très bonnes poter stations les plus froides (ubacs et Chêne sessile Frêne	60-80 80-100 45-55 60-70 histories, bois a altitudes > 50 100-120 60-80	45-60 60-80 40-50 70-80 (e trés bo 00m); (3) 70-80 50-60	40-50 50-55 30-40 50-55 nnes auai à évier si 55-60 45-55	25-30 20-35 20-35 Wiles: W p	80-90 100-120 F60-90 ; T30 80-100 rovenance dite "ne bonatés. 130-160 60-90	45-60 60-65 60-65 sutrophile* 55-65 	40-50 45-55 30-45 50-55 ; (2) sur le 55-60 45-55	25-35 40-45 25-30 25-40 25-35 25-35	Erable sycomore, Charme (taill Tilleuls, Alisier torminal Chêne pédonculé, Erables sycomore et plane, Alisier torminal, Tilleul à petites feuilles	
33-TF	Merisier (1) Hêtre (2) Châtaignier Douglas (3) Observations: très bonnes poter stations les plus froides (ubacs et Chêne sessile Frêne Hêtre (1) Merisier	60-80 80-100 45-55 60-70 shalites, bois of altitudes > 50 100-120 60-80 80-100 60-80	45-60 60-80 40-50 70-80 ie trés bo 0m); (3) 70-80 50-60 45-60	40-50 50-55 30-40 50-55 50-55 45-65 45-65 45-65 45-65	25-30 20-35 20-35 20-35 20-35 20-35 25-30	88,90 100-120 F60-90 : T30 80-100 rovenance dite "ne bonatés. 130-160 60-90 100-120 60-90	45-60 60-65 60-65 sutrophile* 55-65 60-65 45-60	40-50 45-55 30-45 50-65 ; (2) sur le 55-60 45-55 45-55	25-35 40-45 25-30 25-40 25-35 25-35 40-45 25-35	Erable sycomore, Charme (taill Tilleuls, Alisier torminal Chêne pédonculé, Erables sycomore et plane, Alisier torminal, Tilleul à petites feuilles	
	Merisier (1) Hêtre (2) Châtaignier Douglas (3) Observations : très bonnes poter stations les plus froides (ubacs et Chêne sessile Frêne Hêtre (1) Merisier Châtaignier	60-80 80-100 45-55 60-70 stiglites, bois of altitudes > 50 100-120 60-80 80-100 45-55	45-60 60-80 40-50 70-80 le trés bo 00m); (3) 70-80 50-60 45-60	40-50 50-55 30-40 50-55 50-55 45-60 45-60 30-40	25-30 20-35 20-35 46s: 17 p 35ds cart	89,90 100-120 F60-90; T30 80-100 rovenance dite "ne bonatés. 130-160 60-90 100-120 60-90 F60-90; T30	45-60 60-65 50-65 sutrophile* 55-65 60-65 45-60	40-50 45-55 30-45 50-55 ; (2) sur le 55-60 45-55 40-50 30-45	25-35 40-45 25-30 25-40 25-35 25-35 40-45 25-35 25-35	Erable sycomore, Charme (taill Tilleuls, Alisier torminal Chêne pédonculé, Erables sycomore et plane, Alisier torminal, Tilleul à petites feuilles	
	Merisier (1) Hêtre (2) Châtaignier Douglas (3) Observations : très bonnes poter stations les plus froides (ubacs et Chêne sessile Frêne Hêtre (1) Merisier Châtaignier Douglas (2)	60-80 80-100 45-55 60-70 shalites, bois of allitudes > 50 100-120 60-80 80-100 60-80 45-55 50-70	45-60 60-80 40-50 70-80 (se trés bo 00m); (3): 70-80 50-60 45-60 70-80	40-50 50-55 30-40 50-55 nnes posi à évyler si 45-65 45-65 40-50 30-40 50-55	25-30 20-35 20-35 25-30 25-30 20-35	80,90 100-120 F60-90; T30 80-100 rovenance dite "ne conatés. 130-160 60-90 100-120 60-90 F60-90; T30 80-100	45-60 60-65 60-65 sutrophile* 55-65 60-65 45-60	40-50 45-55 30-45 50-55 (2) sur le 55-60 45-55 45-55 40-50 30-45 50-55	25-35 40-45 25-30 25-40 25-35 25-35 40-45 25-35 25-30 25-40	Erable sycomore, Charme (taill Tilleuls, Alisier torminal Chêne pédonculé, Erables sycomore et plane, Alisier torminal, Tilleul à petites feuille.	
	Merisier (1) Hêtre (2) Châtaignier Douglas (3) Observations : très bonnes poter stations les plus froides (ubacs et Chêne sessile Frêne Hêtre (1) Merisier Châtaignier	60-80 80-100 45-55 60-70 shalites, bois of altitudes > 50 100-120 60-80 80-100 60-80 45-55 60-70	45-60 60-80 40-50 70-80 ie trés bo 0m); (3): 70-80 50-60 45-60 45-60 70-90 ie très bo	40-50 50-55 30-40 50-55 50-56 45-60 30-40 50-55	25-30 20-35 20-35 25-30 25-30 20-35 iltes: pnvil	80,90 100-120 F60-90; T30 80-100 rovenance dite "ne conatés. 130-160 60-90 100-120 60-90 F60-90; T30 80-100	45-60 60-65 60-65 sutrophile* 55-65 60-65 45-60	40-50 45-55 30-45 50-55 (2) sur le 55-60 45-55 45-55 40-50 30-45 50-55	25-35 40-45 25-30 25-40 25-35 25-35 40-45 25-35 25-30 25-40	Erable sycomore, Charme (taill Tilleuls, Alisier torminal Chêne pédonculé, Erables sycomore et plane, Alisier torminal, Tilleul à petites feuille.	
33-TF	Merisier (1) Hêtre (2) Châtaignier Douglas (3) Observations : très bonnes poter stations les plus froides (ubacs et Chêne sessile Frêne Hêtre (1) Merisier Châtaignier Douglas (2) Observations : très bonnes poter	60-80 80-100 45-55 60-70 shalites, bois of altitudes > 50 100-120 60-80 80-100 60-80 45-55 60-70	45-60 60-80 40-50 70-80 ie trés bo 0m); (3): 70-80 50-60 45-60 45-60 70-90 ie très bo	40-50 50-55 30-40 50-55 50-56 45-60 30-40 50-55	25-30 20-35 20-35 25-30 25-30 20-35 iltes: pnvil	80,90 100-120 F60-90; T30 80-100 rovenance dite "ne conatés. 130-160 60-90 100-120 60-90 F60-90; T30 80-100	45-60 60-65 60-65 sutrophile* 55-65 60-65 45-60	40-50 45-55 30-45 50-55 (2) sur le 55-60 45-55 45-55 40-50 30-45 50-55	25-35 40-45 25-30 25-40 25-35 25-35 40-45 25-35 25-30 25-40	Erable sycomore, Charme (taill Tilleuls, Alisier torminal Chêne pédonculé, Erables sycomore et plane, Alisier torminal, Tilleul à petites feuille Charme (taillis) Erables sycomore et plane, Tilleul à petites feuille charme (taillis)	
33-TF	Merisier (1) Hêtre (2) Châtaignier Douglas (3) Observations : très bonnes poter stations les plus froides (ubacs et Chêne sessile Frêne Hêtre (1) Merisier Châtaignier Douglas (2) Observations : très bonnes poter froides (ubacs et attitudes > 500m Chêne sessile	60-80 80-100 45-55 60-70 shalites, bois of altitudes > 50 100-120 60-80 80-100 60-80 45-55 60-70 shalites, bois of altitudes > 50 100-120 60-80 45-55 60-70	45-60 60-80 40-50 70-80 ie trés bo 9m); (3): 70-80 50-60 45-60 70-90 ie trés bo sur les so	40-50 50-55 30-40 50-55 nnes agai à évider si 45-60 30-40 50-55 nnes qual	25-30 20-35 Wes : VV p x 30/s cart 25-30 25-30 20-35 wes : privil	88,90 100-120 F60-90 : T30 80-100 rovenance dite "ne conatés. 130-160 60-90 100-120 60-90 F60-90 : T30 80-100 égier les feuillus :	45-60 60-65 50-65 sutrophile* 55-65 60-65 45-60 60-65 (1) sur les	40-50 45-55 30-45 50-55 ; (2) sur le 55-60 45-55 45-55 40-50 30-45 50-55 stations le	25-35 40-45 25-30 25-40 25-35 25-35 40-45 25-35 25-30 25-40 as plus	Erable sycomore, Charme (taill Tilleuls, Alisier torminal Chêne pédonculé, Erables sycomore et plane, Alisier torminal, Tilleul à petites feuille.	
33-TF	Merisier (1) Hêtre (2) Châtaignier Douglas (3) Observations : très bonnes poter stations les plus froides (ubacs et Chêne sessile Frêne Hêtre (1) Merisier Châtaignier Douglas (2) Observations : très bonnes poter froides (ubacs et altitudes > 500nd Chêne sessile Chêne pédonculè	60-80 80-100 45-55 60-70 shalites, bois of allitudes > 50 100-120 60-80 80-100 60-80 45-55 50-70 100-120 100-120 100-120 100-120	45-60 60-80 40-50 70-80 le très bo 50-60 45-60 70-80 70-80 70-80 70-80	40-50 50-55 30-40 50-55 a évide si 45-55 45-55 30-40 50-55 70-55 70-55 70-56 7	25-30 20-35 Wes : VV p x 30/s cart 25-30 25-30 20-35 wes : privil	80,90 100-120 F60-90; T30 80-100 rovenance dite "ne conatés. 130-160 60-90 100-120 60-90; T30 80-100 égier les feuillus; 100-120 100-120	45-60 60-65 60-65 sutrophile* 55-65 60-65 45-60 60-65 (1) sur les	40-50 45-55 30-45 50-55 ; (2) sur le 55-60 45-55 40-50 30-45 50-55 stations le 55-60 55-60	25-35 40-45 25-30 25-40 25-35 25-35 40-45 25-35 25-30 25-40 as plus 25-35 25-35	Erable sycomore, Charme (taill Tilleuls, Alisier torminal Chêne pédonculé, Erables sycomore et plane, Alisier torminal, Tilleul à petites feuille Charme (taillis) Erables sycomore et plane, Tilleul à petites feuille charme (taillis)	
33-TF	Merisier (1) Hêtre (2) Châtaignier Douglas (3) Observations : très bonnes poter stations les plus froides (ubacs et Chêne sessile Frêne Hêtre (1) Merisier Châtaignier Douglas (2) Observations : très bonnes poter froides (ubacs et aitlitudes > 500mt Chêne sessile Chêne pédonculè Frêne (1)	60-80 80-100 45-55 60-70 shalites, bois of allitudes > 50 100-120 60-80 80-100 60-80 45-55 60-70 Marties, bois of the shall be sh	45-60 60-80 40-50 70-80 le très bo 50-60 50-60 70-80 le très bo sur les sc 70-80 50-60	40-50 50-55 30-40 50-55 nnes adal à évide 3 55-60 30-40 50-55 nnes qual 50-55 nnes qual 55-60 55-60 45-55	25-30 20-35 20-35 25-30 25-30 20-35 itles: privil artés.	89,90 100-120 F60-90; T30 80-100 rovenance dite "ne conatés. 130-160 60-90 100-120 60-90; T30 80-100 égier les feuillus; 100-120 60-90	45-60 60-65 50-65 sutrophile* 55-65 60-65 45-60 60-65 (1) sur les	40-50 45-55 30-45 50-55 (2) sur le 55-60 45-55 45-55 40-50 30-45 50-65 stations le	25-35 40-45 25-30 25-40 25-35 25-35 40-45 25-35 25-30 25-40 as plus 25-35	Erable sycomore, Charme (taill Tilleuls, Alisier torminal Chêne pédonculé, Erables sycomore et plane, Alisier torminal, Tilleul à petites feuille Charme (taillis) Erables sycomore et plane, Tilleul à petites feuille charme (taillis)	
33-TF	Merisier (1) Hêtre (2) Châtaignier Douglas (3) Observations : très bonnes poter stations les plus froides (ubacs et Chêne sessile Frêne Hêtre (1) Merisier Châtaignier Douglas (2) Observations : très bonnes poter froides (ubacs et altitudes > 500nd Chêne sessile Chêne pédonculè	60-80 80-100 45-55 60-70 shalites, bois of allitudes > 50 100-120 60-80 80-100 60-80 45-55 60-70 Marties, bois of the shall be sh	45-60 60-80 40-50 70-80 le très bo 50-60 50-60 70-80 le très bo sur les sc 70-80 50-60	40-50 50-55 30-40 50-55 nnes adal à évide 3 55-60 30-40 50-55 nnes qual 50-55 nnes qual 55-60 55-60 45-55	25-30 20-35 20-35 25-30 25-30 20-35 itles: privil artés.	89,90 100-120 F60-90; T30 80-100 rovenance dite "ne conatés. 130-160 60-90 100-120 60-90; T30 80-100 égier les feuillus; 100-120 60-90	45-60 60-65 50-65 sutrophile* 55-65 60-65 45-60 60-65 (1) sur les	40-50 45-55 30-45 50-55 ; (2) sur le 55-60 45-55 40-50 30-45 50-55 stations le 55-60 55-60	25-35 40-45 25-30 25-40 25-35 25-35 40-45 25-35 25-30 25-40 as plus 25-35 25-35	Erable sycomore, Charme (taill Tilleuls, Alisier torminal Chêne pédonculé, Erables sycomore et plane, Alisier torminal, Tilleul à petites feuille Charme (taillis) Erables sycomore et plane, Tilleul à petites feuille charme (taillis)	
3-TF	Merisier (1) Hêtre (2) Châtaignier Douglas (3) Observations: très bonnes poter stations les plus froides (ubacs et Chêne sessile Frêne Hêtre (1) Merisier Châtaignier Douglas (2) Observations: très bonnes poter froides (ubacs et attitudes > 500m) Chêne sessile Chêne pédonculè Frêne (1) Observations: très bonnes poter. Chêne sessile	60-80 80-100 45-55 60-70 stialités, bois altitudes > 50 100-120 60-80 45-55 60-70 stalités, bois a évite 100-120 60-80 45-55 60-70 stalités, bois a évite 100-120 60-80	45-60 60-80 40-50 70-80 ie trés bo 0m); (3) 70-80 50-60 45-60 70-80 50-60 50-60 60 et trés bo 50-60 70-80 50-60	40-50 50-55 30-40 50-55 nnes adal à évider si 55-60 45-55 nnes qual 55-60 45-55 nnes qual	25-30 20-35 20-35 Wes : VI p x 36/s cart 25-30 25-30 20-35 ites : privil atés :	69,90 100-120 F60-90; T30 80-100 rovenance dite "ne bonatés. 130-160 60-90 100-120 60-90; T30 80-100 égier les feuillus; 100-120 60-90 sque de coeur noii F100-150; T40 (1)	45-60 60-65 60-65 sutrophile* 55-65 60-65 45-60 60-65 (1) sur les	40-50 45-55 30-45 50-65 (2) sur le 55-60 45-55 40-50 30-45 50-55 stations le 55-60 45-55	25-35 40-45 25-30 25-40 25-35 25-35 25-35 25-30 25-40 as plus 25-35 25-35 25-35 25-35	Erable sycomore, Charme (taill Tilleuls, Alisier torminal Chêne pédonculé, Erables sycomore et plane, Alisier torminal, Tilleul à petites feuille Charme (taillis) Erables sycomore et plane, Till à petites feuilles, Charme (taillis) Charme (taillis), Erable champêtre, Alisier torminal,	
33-TFH 33-TFH	Merisier (1) Hêtre (2) Châtaignier Douglas (3) Observations: très bonnes poter stations les plus froides (ubacs et Chêne sessile Frêne Hêtre (1) Merisier Châtaignier Douglas (2) Observations: très bonnes poter froides (ubacs et attitudes > 500rd Chêne sessile Chêne pédonculè Frêne (1) Observations: très bonnes poter Chêne sessile Chêne sessile	60-80 80-100 45-55 60-70 Itialités, bois a altitudes > 50 100-120 60-80 80-100 60-80 45-55 50-70 Valtés, bois a (2) à éviter 100-120 60-80 Itialités, bois a z faibles ; limit	45-60 60-80 40-50 70-80 le très bo 50-60 50-60 10-50 70-80 10-60 le très bo sur les st 70-80 50-60 le très bo	40-50 50-55 30-40 50-55 nnes adal à évide si 45-55 nnes qual 50-56 45-55 nnes qual 55-60 45-55 nnes qual	25-30 20-35 20-35 Wes : VI p x 36/s cart 25-30 25-30 20-35 ites : privil atés :	89,90 100-120 F60-90; T30 80-100 rovenance dite "ne conatés. 130-160 60-90 100-120 60-90; T30 80-100 égier les feuillus; 100-120 60-90 sque de coeur noii F100-150; T40 (1) ant le stress hydrig	45-60 60-65 50-65 sutrophile* 55-65 60-65 45-60 55-70 55-70	40-50 45-55 30-45 50-55 (2) sur le 55-60 45-55 40-50 30-45 50-55 stations le 55-60 45-55	25-35 40-45 25-30 25-40 25-35 25-35 25-35 25-30 25-40 25-35 25-35 25-35 25-35 25-35	Erable sycomore, Charme (taill Tilleuls, Alisier torminal Châne pédonculé, Erables sycomore et plane, Alisier torminal, Tilleul à petites feuille Charme (taillis) Erables sycomore et plane, Tilleuls, Charme (taillis) Charme (taillis), Erable champêtre, Alisier torminal, Cormier, Tilleuls, Pin sylvestre,	
33-TF	Merisier (1) Hêtre (2) Châtaignier Douglas (3) Observations: très bonnes poter stations les plus froides (ubacs et Chêne sessile Frêne Hêtre (1) Merisier Châtaignier Douglas (2) Observations: très bonnes poter froides (ubacs et attitudes > 500m) Chêne sessile Chêne pédonculè Frêne (1) Observations: très bonnes poter. Chêne sessile	60-80 80-100 45-55 60-70 stialités, bois altitudes > 50 100-120 60-80 45-55 60-70 stalités, bois a évite 100-120 60-80 45-55 60-70 stalités, bois a évite 100-120 60-80	45-60 60-80 40-50 70-80 ie trés bo 0m); (3) 70-80 50-60 45-60 70-80 50-60 50-60 60 et trés bo 50-60 70-80 50-60	40-50 50-55 30-40 50-55 nnes adal à évider si 55-60 45-55 nnes qual 55-60 45-55 nnes qual	25-30 20-35 20-35 Wes : VI p x 36/s cart 25-30 25-30 20-35 ites : privil atés :	69,90 100-120 F60-90; T30 80-100 rovenance dite "ne bonatés. 130-160 60-90 100-120 60-90; T30 80-100 égier les feuillus; 100-120 60-90 sque de coeur noii F100-150; T40 (1)	45-60 60-65 60-65 sutrophile* 55-65 60-65 45-60 60-65 (1) sur les	40-50 45-55 30-45 50-65 (2) sur le 55-60 45-55 40-50 30-45 50-55 stations le 55-60 45-55	25-35 40-45 25-30 25-40 25-35 25-35 25-35 25-30 25-40 as plus 25-35 25-35 25-35 25-35	Erable sycomore, Charme (taill Tilleuis, Alisier torminal Chêne pédonculé, Erables sycomore et plane, Alisier torminal, Tilleui à petites feuille Charme (taillis) Erables sycomore et plane, Till à petites feuilles, Charme (taillis) Charme (taillis), Erable champêtre, Alisier torminal, Cormier, Tilleuis, Pin sylvestre, Chêne pédonculé, Frêne, Tilleu	
33-TFH 33-TFH	Merisier (1) Hêtre (2) Châtaignier Douglas (3) Observations: très bonnes poter stations les plus froides (ubacs et Chêne sessile Frêne Hêtre (1) Merisier Châtaignier Douglas (2) Observations: très bonnes poter froides (ubacs et attitudes > 500rd Chêne sessile Chêne pédonculè Frêne (1) Observations: très bonnes poter Chêne sessile Chêne sessile	60-80 80-100 45-55 60-70 Itialités, bois a altitudes > 50 100-120 60-80 80-100 60-80 45-55 50-70 Valtés, bois a (2) à éviter 100-120 60-80 Itialités, bois a z faibles ; limit	45-60 60-80 40-50 70-80 le très bo 50-60 50-60 10-50 70-80 10-60 le très bo sur les st 70-80 50-60 le très bo	40-50 50-55 30-40 50-55 nnes adal à évide si 45-55 nnes qual 50-56 45-55 nnes qual 55-60 45-55 nnes qual	25-30 (25-30) (25-30) (25-30) (25-30) (25-30) (25-30) (26-3) (26-	89,90 100-120 F60-90; T30 80-100 rovenance dite "ne conatés. 130-160 60-90 100-120 60-90; T30 80-100 égier les feuillus; 100-120 60-90 sque de coeur noii F100-150; T40 (1) ant le stress hydrig	45-60 60-65 50-65 sutrophile* 55-65 60-65 45-60 55-70 55-70	40-50 45-55 30-45 50-55 (2) sur le 55-60 45-55 40-50 30-45 50-55 stations le 55-60 45-55	25-35 40-45 25-30 25-40 25-35 25-35 25-35 25-30 25-40 25-35 25-35 25-35 25-35 25-35	Erable sycomore, Charme (taill Tilleuls, Alisier torminal Châne pédonculé, Erables sycomore et plane, Alisier torminal, Tilleul à petites feuille Charme (taillis) Erables sycomore et plane, Tilleuls, Charme (taillis) Charme (taillis), Erable champêtre, Alisier torminal, Cormier, Tilleuls, Pin sylvestre,	
33-TFH 33-TFH	Merisier (1) Hêtre (2) Châtaignier Douglas (3) Observations : très bonnes poter stations les plus froides (ubacs et Chêne sessile Frêne Hêtre (1) Merisier Châtaignier Douglas (2) Observations : très bonnes poter froides (ubacs et altitudes > 500nd Chêne sessile Chêne pédonculè Frêne (1) Observations : très bonnes poter Chêne sessile Observations : potentialités asse. Chêne sessile	60-80 80-100 45-55 60-70 shalites, bois of allitudes > 50 100-120 60-80 80-100 60-80 45-55 50-70 100-120 100-120 60-80 1100-120 100-120 100-120 100-120 100-120 100-120 100-120 100-120 100-120 100-120	45-60 60-80 40-50 70-80 le très bo 50-60 45-60 45-60 70-80 70-80 50-60 le très bo 50-60 le très bo 50-60 le très bo	40-50 50-55 30-40 50-55 nnes adal à évide si 45-65 45-65 30-40 50-55 nnes qual 55-60 45-55 nnes qual conservation si carbon 55-60 45-55 nnes qual	25-30 (25-30)	89,90 100-120 F60-90; T30 80-100 rovenance dite "ne conatés. 130-160 60-90 100-120 60-90 F60-90; T30 80-100 égier les feuillus; 100-120 60-90 sque de coeur noi F100-150; T40 (1) ant le stress hydrig	45-60 60-65 60-65 55-65 60-65 45-60 55-70 55-70 	40-50 45-55 30-45 50-55 (2) sur le 55-60 45-55 40-50 30-45 50-55 stations le 45-55 40-50 55-60 55-60	25-35 40-45 25-30 25-40 25-35 25-35 25-35 25-35 25-35 25-35 25-35 25-40 25-40	Erable sycomore, Charme (taill Tilleuls, Alisier torminal Châne pédonculé, Erables sycomore et plane, Alisier torminal, Tilleul à petites feuille Charme (taillis) Erables sycomore et plane, Till à petites feuilles, Charme (taillis) Charme (taillis), Erable champêtre, Alisier torminal, Cormier, Tilleuls, Pin sylvestre, Châne pédonculé, Frêne, Tilleul Erable plane, Charme (taillis),	

TYPES FORESTIERS		STATIONS FORESTIERES Unités Stationnelles (U.S.)		HABITATS
	code	libellé de l'U.S. Variantes possibles	Code CORINE biotope	Code Libellé E EUR 15
Forêts du collinéen de pente (logique de drainage)	34-TFH	Station mésique calcique à pédoclimat Tamponné Frais et Hydromorphie profonde	41.26	Chénaie-charmaie subcontinentale
	3F1-C	Station mésique froide acide à pédoclimat Contrasté		
	3F1-T	Station mésique froide acide à pédoclimat Tamponné	41.112	Hêtraie, hêtraie-sapinière acidiphile montagnarde Aprula rivez (race des Alpes du Nord de la hêtraie à Luzu Mizuloides)
	3F1-TF	Station mésique froide acide à pédoclimat Tamponné Frais	W).415	Hêtraie, hêtraie-sapinière acidiphile montagnarde Luzula nivea (race des Alpes du Nord de la hêtraie à Luzu luzuloides)
	3F2-T	Station mésique froide neutro acidé à pédoclimat Tamponné	41.26	Chēnaie-charmaie subcontinentale
Forêts du collinéen de plateaux (problématique d'hydromorphie)	3F2- TFH	Station mésique froide neutro-acide à pédoclimat l'amponné Frais et Hydromorphie profonde	41.26	Chēnaie-charmaie subcontinentale
Forêts humides	42	Station mésohygrique neutro-acide		
Forêts du collinéen de plateaux (problématique d'hydromorphie)	43-C	Station mésohygrique neutro-calcique à pédoclimat contrasté,	pp 44.4*	Forêt mixte de chênes, d'ormes et de frênes d grands fleuves
Forêts humides (alluviales)	44-A	Station mésohygrique calcique alluviale	41-24	Chênaie pédonculée ou chênaie-charmaie médio européenne sur sols hydromorphes ou à très bon réserve en eau

U.S.			Critère	s d'explo	oitabilité					
code	essences principales-objectifs	sy	lviculture	optimale		sylvid	ulture ex	tensive		essences d'accompagnemen
		åges Indicatifs	diam A, B	nétres / qu C	alités D	åges indicatifs	dian A, B	nétres / qu C	alités D	
34-TFH	Frêne (1)	60-80	50-60	45-55	1000	60-90	A, D	45-55	25-35	Erables plane, Tilleul à petites
	Chêne pédonculé	100-120	70-80	55-60	***	100-120	55-70	55-60	25-35	feuilles, Charme (taillis),
	Chêne sessile	100-120	70-80	55-60		100-120	55-70	55-60	25-35	
	Erable sycomore	80-100	50-60	45-50	25-40	100-120	50-60	45-50	25-40	
	Observations : trés bonnes poten							10.00	20 10	
		romited, Doid	ae area ou	nares qua	11/11	SECTION SECTIONS			100.25	Pardone (toille)
3F1-C	Chêne sessile	-		-	-	F100-160 ; T40		000000	25-40	Bouleau (taillis)
	Pin sylvestre		*:	85	*:	80-120	**	50-55	40-45	
	Pin Iaricio de Corse									
	Observations ; potentialités ass	ez faibles (p	eu de réf	érences).				,		
3F1-T	Chêne sessile	100-120	70-80	55-60		130-160	50-58	50-55	25-35	Erable sycomore
	Hêtre	80-100	60-70	50-55	40-45	100-120		80-55	25-45	
	Châtaignier	45-55	40-50	30-40	25-30	F60-90 ; T30	1	30-45	25-30	
	Pin Iaricio de Corse	90-100	50-55	50-55		the state of the s		5		
	Douglas	60-80	65-70	50-55	20-35	80-100	80-65	50-55	25-40	
	Sapin de Nordmann						110		12	
	Observations : bonnes potentialit	és, bois de b	onnes qua	alités.))			
F1-TF	Hëtre	80-100	60-70	50-55	40-45	80-130		50-65	25-45	Frêne, Chêne sessile (2), Sapin
	Châtaignier (1)	45-55	40-50	30-40	25-30	P8Q-90; T30	1944	30-45	25-30	pectiné (3).
	Erable sycomore	80-100	50-60	45-50	25-40	109-120	50-60	45-50	25-40	
	Douglas	60-80	65-70	50-55	20-35	80-500	60-65	50-55	25-40	
	Observations : bonnes potentialit	l és, bonnes q	ualités po	ssibles ; (1) roulure	(2) nsque de gélit	vures ; (3)	fort risque	de gui.	
3F2-T	Hêtre	80-100	60-70	50-55	40(45/	80-130	1,225	50-65	25-45	Frêne, Chêne sessile (4), Sapin
	Merisier (1)	60-80	45-60	40-50	25.30	60-90	45-60	40-50	25-35	pectiné (5),
	Chätaignier (2)	45-55	40-50	30-40	25-38	F60-90; T30	1444	30-45	25-30	
	Erable sycomore	80-100	50-60	48-50	25,40	100-120	50-60	45-50	25-40	
	Douglas	60-80	65-70	50-55	20-35	80-100	60-65	50-55	25-40	
	Observations : bonnes potentialit	és, bonnes q	ualitės po	ssibles) provena	ince dite "acidicline	; (2) roul	ure ; (4) rit	sque de	
10.110	gélivures ; (5) fort risque de gui.		\mathcal{C}	,					Tours.	
3F2- TFH	Hëtre	80-100	60-70	50-55	40-45	80-130	59.66	50-65	25-45	Chêne sessile (1), Chêne pédonculé (1), Châtaignier,
	Frêne	60	30.35		1777	60-90		45-55	25-35	Merisier, Tilleul à petites feuilles
	Erable sycomore	80-100	50-00	45-50	25-40	100-120	50-60	45-50	25-40	Sapin pectinė (2), Bouleau verruqueux, Tremble,
	Observations : bonnes potentialit	és, hois de b	onnes qua	alités ; (1)	risque de	gėlivures ; (2) risqt	ue de gui.			
42	Aulne glutineux		/ _	14	4.1	124	1 444	100	4.2	Tremble (taillis)
	Chêne pédonculé		2	-	2	F100-160 ; T40			25-40	
	Observations : peu références.					Harris St. Marine				-
43-C	Chêne pédonculé		2			F100-150 ; T40		40-65	25-40	Charme, Tremble, Erable
45-0	onene pedanodie					1100 100 1110	100	1000	20 10	Chaine, Honore, Lines
	Chêne sessile	-	+:	1.4	+:	F100-150 ; T40	1442	40-65	25-40	
	Estimate)					60-90		45-55	25-35	
	Frêne(1) Observations : potentialités asse.	t hanne f	in other mount	Man man	name : (4)	SHOW STATE	Sens	43-00	20-30	
	Observations : potentialites asse.	z bonnes, boi	s ae quali	kes moyer	mes; (1) I	nsque de cœur noi	r.			
44-A	Chêne pêdonculé	100-120	70-80	55-60	1944	100-140	55-65	55-65	25-35	Merisier, Orme de montagne,
	Frêne	60-80	50-60	45-55		60-90	1.00	45-55	25-35	Erables sycomore, plane et champètre, Charme (taillis)
	Noyers	50-80	50-65	50-65	11844	-		5	-	The second second seconds
	Peupliers	18-25		40-50						
	Tulipier de Virginie	40-70	27	50-60		100	1940	1000	1940	
		100000000	10000	CONTRACTAL	T V		1675.5			-

TYPES FORESTIERS		STATIONS FORESTIERES Unités Stationnelles (U.S.)			HABITATS
	code	libellé de l'U.S. Variantes possibles	Code CORINE biotope	Code EUR 15	Libellé
Forêts du collinéen de plateaux problématique d'hydromorphie)	44-C	Station mésohygrique calcique à pédoclimat Contrasté	pp 44.4 pp 41-24	91F0*	Forêt mixte de chênes, d'ormes et de frênes des grands fleuves Chênaie pédonculée ou chênaie-charmaie médio- européenne sur sols hydromorphes ou à très bonne
					réserve en eau
Forêts humides	44-T	Station mésohygrique calcique à pédoclimat Tamponné	44.4	91F0*	Forêt mixte de chênes, d'ormes et de frênes des grands fleuves
Forêts du collinéen de	44-TFH	Station mésohygrique calcique à pédoclimat Tamponné Frais et	pp 44.32*		Bojs de frênes et d'aulnes des rivières à débit sapide
(problématique d'hydromorphie)		Hydromorphie profonde	pp 44.4°		Bois de frênes et d'aulnes des rivières à eau lente Forêt mixte de chênes, d'ormes et de frênes des grands fleuves
Forêts humides	51	Station hygrique acide, à Sphaignes	\(\)		
	54	Station hygrique calcique	44.91		Bois marécageux d'Aulnes

U.S.			Critère	s d'explo	oitabilité					
code	essences principales-objectifs	5 y	lviculture	optimale		sylvic	ulture ex	essences d'accompagnemen		
		äges Indicatifs	diam A, B	etres / qu C	alités D	åges indicatifs	diam A, B	iétres / qu C	alités D	
44-C	Chêne pédonculé	(275)	222	tre-	1999	F100-150 ; T30	100	40-65	25-35	Charme (taillis), Tremble, Erable
	Chêne sessile	9321	140		444	F110-160; T30	1440	40-65	25-35	champêtre, Orme champêtre,
	Frêne (1)		20	- 2	- 27	60-90	1885	45-55	25-35	
	Observations : assez bonnes pot	entialités, boi	s de quali	lės moyer	nes ; (1) :	risque de coeur noi	ir.;			-
44-T	Chêne pédonculé (1)	100-120	70-80	55-60	227	100-140	55-65	55-60	25-35	Chêne sessile, Charme (taillis),
	Frêne (2)	60-80	50-60	45-55	1444	60-90	1440	45-55	25-35	Tilleuls, Orme champêtre, Orme de montagne,
	Merisier	60-80	45-60	40-50	25-30	60-90	45-60	40-50	25-35	Control of the Contro
	Erables sycomore et plane	80-100	50-60	45-50	25-40	100-120	50-60	45-50	25-40	
	Novers	60-80	50-65	50-65	1999		- /	> _	-	
4-TFH	Observations : très bonnes poter Frêne (1)	60-80	50-60	45-55	a tres por	60-90	noment (45/55	25-35	Charme (taillis), Merisier,
	Chêne pédonculé	100-120	70-80	55-60	1000	100-140	55-65	55-60	25-35	Tremble, Erables sycomore, plane et champêtre. Tilleuls.
	Peupliers (2)	18-25	40-50							Orme champêtre,
	Observations : habitats prioritai forte dynamique ; (2) pas de nouve			itialités, b	ois de qua	ilités bonnes très b	onnes ; (1) station c	optimum,	
51	Aulne glutineux	-	*		-	152		*	100	Tremble (taillis)
	Bouleau	-	-	-	-		12		- 2	
	Observations : faible productivité	intérét écol	ogique sui	tourbière	g <	1()				nt .
54	Aulne glutineux		2	-	6	25-55	-16	-	15-30	
	Observations : station correspond (biodiversité, espèces protégées) ; TFH) ; éviter les peupliers (zone in	limiter le dés	veloppeme	ent de la f						

Légende : une essence peut être principale-objectif seulement sur une variante de l'US, alors noté (v1) ; âges indicatifs en années ; diamètres d'exploitabilité en cm à 1,30 m de nauteur ; qualités des grumes A, B, C, D (sauf cas particuliers, dépérissements, mitraille...) ; " - " qualité impossible ; " ... " qualité possible mais rare ; en italique, essences à confirmer ou posant un problème noté entre parenthèses.

Correspondance unités stationnelles et habitats

- secteur géographique : Plaines et piémonts
 typologie des stations utilisée : catalogues de La Dombes [et de La Bresse]

TYPES FORESTIERS		STATIONS FORESTIERES Unités Stationnelles (U.S.)			HABITATS
	unde	libellé de l'U.S. Variantes possibles	Code CORINE biotope	Code EUR 15	Libellě
Forêts du collinéen de plateaux (problématique d'hydromorphie)	111 Bresse 267	Milieux " sains " (mésophiles non hydromorphes), acides, de plateau variante 111.A, sur altérites variante 111.L, sur limons	pp 41.52 pp 41.122		Chénaies acidiphiles atlantiques à Hêtre Hêtraies acidiphiles subatlantiques
	112 Bresse 264	Milieux " sains " (mésophiles non hydromorphes), assez acides, de plateau variante 112 A, sur altérites variante 112 L, sur limons			
	113 Bresse 262	Milieux " sains " (mésophiles non hydromorphes), peu acides, de plateau variante 113.A, sur altérites variante 113.L, sur limons variante 113.C, "colluvionné"			
	124 Bresse 261	Milieux frais, neutres, de plateau	41.24	ě.	Chēnaies-charmaies à Stellaire subatlantiques
	131	Milieux assez humides à frais, acides, de plateau	pp 41.52		Chênales acidiphiles atlantiques à Hêtre
	Bresse 268	variante 1 - "typique" variante 2 - Tygrosciaphile"	pp 41.122	2	Hêtraies acidiphiles subatlantiques
	132 Bresse 265	Milieux assez humides à frais, assez acides, de plateau	41.24	9160	Chènaies-charmaies à Stellaire subatiantiques Chènaies du "Stellario-Carpinetum betuli", Chènaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatiantiques et médio-européennes, habitat d'intérêt communautaire ;
	133 Bresse 263	Milieux assez humides à frais, peu acides, de plateau	41.24	9160	Chénaies-charmaies à Stellaire subatiantiques Chénaies du "Stellario-Carpinetum betuli", Chénaies pédonculées ou chénaies-charmaies subatiantiques et médio-européennes, habitat d'intérêt communautaire;
Forêts humides	144	Milieux humides à assez humides, neutres, de plateau variante L - sur limons variante T - sur alluvions glaciolacutres tourbeuses			
	153	Milieux inondés à humides, peu acides, de plateau	44.91	ā	Bois marécageux d'Aulnes

"Tableau-maître" pour la fonction déterminante de production

code	essences principales-objectifs	sy	viculture	optimale		sylvid	culture ex	essences d'accompagnement						
		áges	diam	iétres / qu	alités	âges indicatifs	diam	étres / qu	alités					
		Indicatifs	A, B	С	D		A, B	С	D					
111	Hêtre		2	- 2	2	100-120	1977	45-50	25-45	Chêne pédonculé, Charme,				
Bresse	Chêne sessile	100-120	70-80	55-60		120-150	70-80	55-60	25-35	Bouleau, Tremble, Pin sylvestre.				
267	Châtaignier	30-40	35-40	35-40	20-30	F60-90 : T30	1444	30-35	20-30					
	Douglas	422	722	22.	744	80-100	60-65	50-55	25-40					
	Pin Weymouth	5.	+	- 2	+1									
	Observations: assez bonnes pot	entialités ; va.	iante sur	limons se	nsibles au	i tassement;								
112	Hêtre	3	+3	- 4	+:	100-120	1444	45-50	25-45	Chêne pédonculé, Merisier,				
	Chêne sessile	1227	722		7242	F130-160 : T30-		40-65	25-35	Tilleul(s), Charme, Erable				
Bresse						50		//		sycomore, Alisier torminal, Bouleau, Tremble				
264	Châtaignier	30-40	35-40	35-40	20-30	F60-90; T30	1	30-35	20-30	Douleau, Fremble				
	Douglas		1995	***	1111	80-100	00-05	50-55	25-40					
	Pin Weymouth	7. 1717						>						
	and the second second second													
	Observations : assez bonnes pot	entialités : va.	iante sur	limons se	nsibles au	tassement			-	-				
113	Hêtre	80-100	60-70	50-55	40-45	100 120))	50-55	25-45	Chêne pédonculé, Charme,				
****	Chêne sessile	100-120	70-80	55-60	1000000	120-150	70-80	55-60	25-35	Frêne, Tilleul(s), Erables				
Bresse	Châtaignier	45-55	40-50	30-40	25-30	F60-90 , 130		30-45	25-30	sycomore et plane, Alisier				
262	Merisier	60-80	45-60	40-50	25-30	₹60-90	45-60	40-50	25-35	torminal, Bouleau, Tremble				
	Douglas	50-80	65-70	50-55	20-35	2010	60-65	50-55	25-40					
	Observations : bonnes potentialit	1 2 2 2 2			/		00.00	00.00	20 10	-				
424	Hêtre	80-100	50-80	50-55	an tassed	100-120	60-65	50-55	25-35	Charme, Châtaignier, Tilleul(s),				
124	Chêne sessile					120-150		30,550	25-35	Erables sycomore et plane,				
Bresse 261		100-120	70-80	55-60	((///	1	70-80	55-60		Bouleau, Tremble				
	Chêne pédonculé,	100-120	70-80	55-60		120-150	70-80	55-60	25-35					
	Frêne	60-80	50-60	45-57		60-90	744	45-55	25-35					
	Merisier	60-80 60-80	45-60 50-65	40 50 50 65	25-20	60-90	45-60	40-50	25-35					
	Noyers		-											
	Observations : très bonnes poten	tialités, bois c	le très bo	QUES SHIPM	lles ; poss	ibles sur limons, a	alors sens	ibles au te	issement					
131	Chêne sessile	25-35	Hêtre, Chêne pédonculé,											
1.00.0		ar er	40-50	55)	200 00	FOR DO TOO		0.00	200 00	Charme, Bouleau, Tremble, Auln				
	Châtaignier	45-55	10-50	0-50 30-40 25-30 F60-90; T30 30-45 2				25-30	glutineux, Pin sylvestre					
Bresse	Pin Weymouth			<u>//</u>										
268	Observations : bonnes potentialit		ab (3558	ment : Mo	linie abon	dante si ouverture	l.							
132	Chêne sessile	100-120	79-30	55-60	3200	120-150	70-80	55-60	25-35	Hêtre, Charme, Erable sycomore				
	Chêne pédonculé	100-120	70-80	55-60	920	120-150	70-80	55-60	25-35	Frêne, Boouleau, Tremble, Aulne glutineux				
Bresse	Châtaignier	45-55)	40-50	30-40	25-30	F60-90 : T30	1000	30-45	25-30	giudneux				
	Dia Wassassah						1444	- Williams						
265	Pin Weymouth					11555051111521	1800	Julius	27.00					
265	Observations : bonnes potentialit	és ; sensibles	au tasse	ment.		Marson and Color		33.113	24.55					
265	PERSONAL PROPERTY AND ADDRESS OF THE PERSON NAMED IN COLUMN 1997 AND ADD	és ; sensibles	au tasse	ment.		7.5506.11.02.0	7,555	33.13	25 33					
133	PERSONAL PROPERTY AND ADDRESS OF THE PERSON NAMED IN COLUMN 1997 AND ADD	és ; sensibles	au tasse 70-80	ment. 55-60		120-150	70-80	55-60	25-35	Hêtre, Châtaignier, Charme,				
	Observations : bonnes potentialit		ener-reresal	1000010				3.776,857.		Frêne, Merisier, Erable sycomore				
	Observations : bonnés potentialit Chêne sessile	100-120	70-80	55-60		120-150	70-80	55-60	25-35					
133 Bresse	Observations : bonnes potentialit Chêne sessile Chêne pédonculé	100-120 100-120 60-80	70-80 70-80 50-65	55-60 55-60 50-65	***	120-150 120-150	70-80	55-60	25-35	Frêne, Merisier, Erable sycomore Tilleul à petite feuille, Bouleau,				
133 Bresse	Observations : bonnes potentialit Chêne sessile Chêne pédonculé Noyers (1)	100-120 100-120 60-80	70-80 70-80 50-65	55-60 55-60 50-65	***	120-150 120-150	70-80	55-60	25-35	Frêne, Merisier, Erable sycomore Tilleul à petite fauille, Bouleau, Aulne glutineux, Tremble				
133 Bresse 263	Observations: bonnes potentialit Chêne sessile Chêne pédonculé Noyers (1) Observations: bonnes potentialit	100-120 100-120 60-80 és : (1) en ca.	70-80 70-80 50-65 s introduc	55-60 55-60 50-65 tion; sens	 ubles au t	120-150 120-150 	70-80 70-80	55-60 55-60	25-35 25-35	Frêne, Merisier, Erable sycomori Tilleul à petite feuille, Bouleau, Aulne glutineux, Tremble Chêne sessile, Charme, Merisier				
133 Bresse 263	Observations: bonnes potentialit Chêne sessile Chêne pédonculé Noyers (1) Observations: bonnes potentialit Chêne pédonculé	100-120 100-120 60-80 és : (1) en ca.	70-80 70-80 50-65 s introduc	55-60 55-60 50-65 tion; sens	 sibles au t	120-150 120-150 	70-80 70-80 - 70-80	55-60 55-60 -	25-35 25-35 - 25-35	Frêne, Merisier, Erable sycomon Tilleul à petite fauille, Bouleau, Aulne glutineux, Tremble Chêne sessile, Charme, Merisier Orme des montagnes, O. champêtre, Bouleau, Tremble,				
133 Bresse 263	Observations: bonnes potentialit Chêne sessile Chêne pédonculé Noyers (1) Observations: bonnes potentialit Chêne pédonculé Frêne	100-120 100-120 60-80 és : (1) en ca 100-120 60-80	70-80 70-80 50-65 introduc 70-80	55-60 55-60 50-65 tion : sens 55-60 45-55	 sibles au t	120-150 120-150 	70-80 70-80 - - 70-80	55-60 55-60 - 55-60 45-55	25-35 25-35 - 25-35 25-35	Frêne, Merisier, Erable sycomori Tilleul à petite feuille, Bouleau, Aulne glutineux, Tremble Chêne sessile, Charme, Merisier Orme des montagnes, O. champêtre, Bouleau, Tremble,				
133 Bresse 263	Observations: bonnes potentialit Chêne sessile Chêne pédonculé Noyers (1) Observations: bonnes potentialit Chêne pédonculé Frêne Erable sycomore	100-120 100-120 60-80 és : (1) en ca: 100-120 60-80 80-100	70-80 70-80 50-65 s introduc 70-80 50-60	55-60 55-60 50-65 tion ; sens 55-60 45-55		120-150 120-150 23ssement. 120-150 60-90 100-120	70-80 70-80 - 70-80 - 50-60	55-60 55-60 - 55-60 45-55	25-35 25-35 - 25-35 25-35	Frêne, Merisier, Erable sycomore Tilleul à petite feuille, Bouleau, Aulne glutineux, Tremble Chêne sessile, Charme, Merisier Orme des montagnes, O. champêtre, Bouleau, Tremble,				
133 Bresse 263	Observations: bonnes potentialit Chêne sessile Chêne pédonculé Noyers (1) Observations: bonnes potentialit Chêne pédonculé Frêne Erable sycomore Noyers ou Peuplier (1)	100-120 100-120 60-80 és : (1) en ca: 100-120 60-80 80-100	70-80 70-80 50-65 s introduc 70-80 50-60	55-60 55-60 50-65 tion ; sens 55-60 45-55		120-150 120-150 23ssement. 120-150 60-90 100-120	70-80 70-80 - 70-80 - 50-60	55-60 55-60 - 55-60 45-55	25-35 25-35 - 25-35 25-35	Frêne, Merisier, Erable sycomore Tilleul â petite feuille, Bouleau, Aulne glutineux, Tremble Chêne sessile, Charme, Merisier Orme des montagnes, O. champêtre, Bouleau, Tremble,				

TYPES FORESTIERS	*	STATIONS FORESTIERES Unités Stationnelles (U.S.)			HABITATS
	code	libellé de l'U.S. Variantes possibles	Code CORINE biotope	Code EUR 15	Libellé
Forêts du collinéen de plateaux	101	Milieux à régime hydrique constrasté (hydromorphes), acides assez acides, de plateau	41.51		Bois de chênes pédonculés et de bouleaux
(problématique d'hydromorphie)	Bresse 269	variante 1 - "typique"	41.57		Chénales acidiphiles médio-européennes
		variante 2 - acidicline à Stellaire holostée et Viorne obier		9190	Vieilles chēnaies acidophiles à <i>Quercus robur</i> des plaines sablonneuses.
Forêts du collinéen de pente (logique de drainage)	213	Milieux " sains " (mésophiles non hydromorphes), peu acides, des "Côtières"	41.24	*	Chênaies-charmaies à Stellaire subattantiques
, og que se si antige,	Bresse 221				
	215-1	Milieux " sains " (mésophiles non hydromorphes), calciques à neutres, des "Côtières"	41.24		Chenaies-charmaies à Stellaire subatlantiques
	215-2	Milieux thermo-xérophiles, d'adret ou de pentes fortes convexes, calciques à neutres, des "Côtières"	41.24	ă.	Chênaies-charmaies à Stellaire subattantiques
	224	Milieux frais, neutres, des "Côtières"	pp 41.24	981	Chênaies-charmaies à Stellaire subatlantiques
(la variante 2 se rattache		variante 2	41,41	9180*	Forêts de ravins,
aux forêts de ravins et					habitat prioritaire
Forêts humides (alluviales)	335	Milieux assez humides a frais, calciques à neutres, des vallées variante 1 - sur fluviose orut (saulaies)	44.4	91FO*	Forêt mixte de chênes, d'ormes et de frênes bordant de grands fleuves, habitats prioritaires.
	Bresse 111	variante 2 - sur fluviosol brunifië (chênaies- ormaies-chamaies)			
	344	Milieux humides assez humides, neutres, variante 1 - sur alluvions	44.3	91EO*	Forêts alluviales résiduelles (à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior)
	Bresse 123	variante 2 - sur colluvions limoneuses			habitats prioritaires ;
	355 Bresse 122	Milieux inondés à humides, calciques à neutres, des vallées	44.91		Bois marécageux d'Aulnes

U.S.											
	essences principales-objectifs	sy	lviculture	optimale		sylvi	culture e	xtensive		essences d'accompagnement	
		āges indicatifs	dian A, B	nétres / qu C	alités D	ages indicatifs	diamètres / c A, B C		alités D		
1C1	Chêne sessile	S	74, 5	15	74	F120-150 ; T40	73	15	40-45	Charme, Hêtre, Bouleau,	
										Tremble, Aulne glutineux	
Bresse 269	Chêne pédonculé (var 2)	SI	75	87	73	F120-150 ; T40	70	8	40-45		
	Pin Weymouth	(a)	+:	14	+:	20-	***		***		
	Observations : potentialités, de tr	_									
213	Chêne sessile	100-120	70-80	55-60	1411	120-150	70-80	55-60	25-35	Chêne pédonculé, Charme,	
2.0	Hëtre	80-100	60-70	50-55	40-45	100-120	4.	50-55	25-45	Frêne, Tilleul à petites feuilles,	
	Chätaignier	45-55	40-50	30-40	25-30	F60-90 ; T30	*****	30-45	25-30	Alisier torminal, Bouleau,	
Bresse	Merisier	50-80	45-60	40-50	25-30	60-90	45-62	40-50	25-35	Tremble	
221	Erable sycomore	80-100	50-60	45-50	25-40	100-120	50.69	45-50	25-40		
	Douglas (1)	60-80	65-70	50-55	20-35	80-100	69-65	50-55	25-40		
	Observations : bonnes potentialit	20-40									
215-1	Chêne sessile	100-120	70-80	55-60	***	120-150	70-80	55-60	25-35	Charme, Frêne, Erable	
	Hêtre	80-100	60-70	50-55	40-45	100-120	11	50-55	25-45	champêtre, Tilleuls, Erable plan Orme champêtre, Alisier	
	Chêne pédonculé	100-120	70-80	55-60	1000	120-150	70-80	55-60	25-35	torminal	
	Merisier	60-80	45-60	40-50	25-30	60-40	45-60	40-50	25-35		
	Erable sycomore	80-100	50-60	45-50	25-40	100-120	50-60	45-50	25-40		
	Observations : bonnes potentialit	és ; éviter les	essence:	s "calcifug	es" (Châte	ingier, Douglas	J.:				
215-2	Chêne sessile	=	*	55	*	F105 150 ; T40	*1	40-50	40-45	Charme, Hêtre, Merisier, Erable champêtre, plane, sycomore,	
	Observations : potentialités asse.	Tilleuls, Orme champètre, Alisie torminal									
224	Frêne	25-35	Charme, Châtaignier, Erable								
	Chêne pédonculé	100-120	70-80	55-60		120-150	70-80	55-60	25-35	champêtre, Orme des montagn	
	Chêne sessile	100-120	70-80	55-60		120-150	70-80	55-60	25-35	et O. champêtre	
	Hêtre	80-100	60-80	50-55	1/	100-120	60-65	50-55	25-35		
	Merisier	60-80	45-60	40/50	25-30	60-90	45-60	40-50	25-35		
	Erable sycomore	80-100	50-60	49.60	25-40	100-120	50-60	45-50	25-40		
	Tilleul à petites feuilles	No.		1/1	1744	200	174	***	244		
	Noyers	60-80	50-65	50-85	2000 7	- 72	50	- 2	20.0		
	Observations : très bonnes poter				delication of the same of the						
335	Chêne pédonculé	100-120	79-50	55-80	***	120-150	70-80	55-60	25-35	Charme, Erables plane et	
	Frêne	60-80	\$0-60	45-55	255	60-90		45-55	25-35	champêtre, Tilleuls, Orme des montagnes et O. champêtre	
	Chêne sessile	100-120	70-80	55-60	05.40	120-150	70-80	55-60	25-35	montagnes et o: champetre	
Bresse	Erable sycomore	80-100	50-60	45-50	25-40	100-120	50-60	45-50	25-40		
111	Merisier	60-80	45 60 50 65	40-50 50-65	25-30	60-90	45-60	40-50	25-35		
	Noyers (1) Peupliers (1)		30/03	30-63	- **	5044		9919			
	Observations : habitats priorital					And the second and th	bonnes ;	AND ADDRESS OF THE PARTY.	nouvelle		
344	plantation ; éviter les essences "ca Chêne pédonculé	100-120	70-80	55-60	-	120-150	70-80	55-60	25-35	Chêne sessile, Charme, Erable	
344					(444	10000.000				sycomore, Merisier, Aulne	
Bresse	Frêne Noyers	60-80	50-65	45-55 50-65	1000	60-90	1000	45-55	25-35	glutineux, Bouleau, Tremble	
123	NAME OF TAXABLE PARTY.	65000			1,000						
	Peupliers (1) Observations : habitats priorital	res ; très bon	ines poter	ntialités, bi	ois de que	lités bonnes très :	bonnes ;	variante 2	sensible		
	au tassement ; (1) pas de nouvelle										
355	Aulne glutineux	188		- 65		25-55		9	15-30	Frêne, Chêne pédonculé	
Bresse	Observations : habitats prioritai	res - assez h	onnes no	lentialités						1	

Légende : une essence peut être principale-objectif seulement sur une variante de l'US ; âges indicatifs en années ; diamètres d'exploitabilité en cm à 1,30 m de hauteur ; qualités des grumes A, B, C, D (sauf cas particuliers, dépérissements, mitraille...); " - " qualité impossible ; " ... " qualité possible mais rare ; en italique, essences à confirmer ou posant un problème noté entre parenthèses.



Correspondance unités stationnelles et habitats

- secteur géographique : secteur à caractère méditerranéen
- typologie des stations utilisée : guide Diois Baronnies

TYPES FORESTIERS		STATIONS FORESTIERES Unités Stationnelles (U.S.)		HABITATS				
	code	libellé de l'U.S. Variantes possibles	Code Code CORINE EUR 15 biotope	Libellé				
Forêt du mésoméditerranéen	P1	Pinède sur marne érodée P1.1 – « méditerranéenne » P1.2 – « supraméditerranéenne »	CB : forêts de Pin d'Alep provenço-liguriennes (42.843). reboisements en Pin noir (42.67) ou forêts péri-alpines à Buis de Pin sylvestre (42.591)					
Forêts du subalpin	P2	Pinède à crochets P2.1 - « abyssale » P2.2 - « subalpine »	42 4223	Forèts montagnardes et subalpines à <i>Pinu uncinat</i> a, habitats prioritaires				
Forêt du mésoméditerranéen	C1	Chênaie verte C1.1 - « sur calcaire dur » C1.2 - « sur sol sableux »		forêts de Chênes verts supraméditerranéennes françaises				
	C2	Chênaie mixte	Chêne verts suprame de Pin d'Alep proven	x de Quercus pubescens (41.711), forêts de éditerranéens françaises (45.321), voire forêts ço-liguriennes (42.843), reBoisements de Pin óri-alpines à buis de Pin sylvestre (42.591).				
Forêt du supraméditerranéen	С3	Chênaie pubescente supérieure C3.1 - « méditerrangeune » C3.2 - « surprangeulterrangenne »	CB: Bois occidentaux de Quercus pubescens (41.711), forêts pé alpines à Buis de Pin sylvestre (42.591), ou reBoisement de Pin noir (42.67).					
Forêt du supraméditerranéen (possible au mésoméditerranéen)	C4	Chénaie pubescente inférieure		x de Quercus pubescens (41.711), forêts péri sylvestre (42.591), ou reBoisement de Pin				
Forêt du supraméditerranéen (possible au montagnard)	C5	Chenaie-hétraie à Buis 25.1 - « sur soi d'apport » C5.2 - « sur soi en place »	CB : Bois occidentaux de Quercus pubescens (41.711), forêts pér alpines à Buis de Pin sylvestre (42.591), reBoisement de Pin noir (42.67), hêtraies à Laïches (41.161) ou hétraies à Buis (41.1751).					
Forêt du supraméditerranéen	C6	Chênaie-hêtraie sur sol tassé	CB: Reboisement de de Pin sylvestre (42.5	: Pin noir (42.67) et forêts péri-alpines à Buis 591).				

"Tableau-maître" pour la fonction déterminante de production

ode	essences principales-objectifs	syl	viculture	optimal	g	sylv	culture e	xtensive		essences d'accompagnemer			
		åges indicatifs	dian A. B	nétres / qu C	ualités D	âges indicatifs	dian A. B	nětres / qu C	alités D				
P1	Pin d'Alep (P1.1)		-80-56			tif de production	344			toute espèce, ligneuse ou herbad			
	Pin noir (P1.2)		susceptible de fermer le milieu										
	Observations : très faibles potent sols.	alités de production ; favoriser la dynamique naturelle dans un objectif de protection des											
P2	Pin à crochets			pas de fo	nction déte	prioritaires erminante de pro ier d'habitats	duction			P2.1 : Sapin pectiné, Alisier blan Sorbier des oiseleurs			
	Observations : faibles à très faibl	-											
01	Chêne vert	-	=	-	1 -	T40-50			Taillis	Chêne pubescent (1)			
	Pin d'Alep	-	-	-	-	80-100		49-45	25-40				
	Cèdre					100-120	1	40-50	40-50				
	Observations : faibles potentialité ; (1) limité par la sécheresse.	des sols											
22	Chêne vert	+	-		-	T40-50)_)	S- 1	25-35	Alisier blanc			
	Chêne pubescent	•	-	81	- 3	F160-280 T40-50		1	25-35				
	Pin d'Alep	(8)	-		- 5	80-100	- 1	40-45	40-45				
	Pin noir	- 21	- 5	-	*:	2	*:						
	Pin sylvestre	(4)	-	-	= <		*						
	Observations : faibles potentialité sols.	s de productio	on ; favor	iser la dyi	namique n	aturelle dans un	objectif de	protection	des				
23	Chêne pubescent	*	2	-		F140-150 T40-50	×	35-45	25-35	feuillus divers			
	Pin noir	**	-	6	()	100-140	- 2	35-45	25-35				
	Pin sylvestre	-	-	4		80-120	-	35-45	25-35				
	Observations : assez faibles pote C3.2 ; sols tassés sur marnes, dét			; bonce o	lynamique	du Chêne pubes	cent sur C	3.1, raleni	lie sur				
:4	Chêne pubescent				2	F140-150 T40-50	8	35-45	25-35	feuillus divers			
	Pin noir	-21	())-	*	100-140	*	35-45	25-35				
	Pin sylvestre	190 /	3/2).	*	80-120	8	35-45	25-35				
	Cèdre			3	-	100-120	3	35-45	25-35				
	Observations: assez faibles pote	nualit es de pl	sauction	, bonne d	ynamique	au Chene pubes	cent.						
5	Chêne pubescent (C5.2)) =:	-	2.	F140-150 T40-50	25	35-45	25-35	feuillus divers			
	Hêtre (C5.1)	~~	8	27	8	F80-120 T40-50	8	30-45	25-35				
	Pin noir	-	*	-	*	100-140	8	35-45	25-35				
	Pin sylvestre	*	*	3	*	80-120	3	35-45	25-35				
	Cèdre (1) Observations : potentialités de pr	oduction asse	z fajhlae	- forte du	namique n	100-120 sturelle du Chên	- a nu Hátra	35-45 sanf	35-45				
	envahissement et blocage par le E												
26	Pin noir	+	2	1 3	×	100-140	¥	35-45	25-35	feuillus divers			
13	Pin sylvestre		2	-	×	80-120	×	35-45	25-35				
	Chêne pubescent		\$		2	F140-150 T40-50	27	35-45	25-35				
	Hêtre		•	20	2	F80-120 T40-50	9	30-45	25-35				

TYPES FORESTIERS		STATIONS FORESTIERES Unités Stationnelles (U.S.)	HABITATS					
	code	libellé de l'U.S. Variantes possibles	Code Code Libellé CORINE EUR 15 biotope					
Forêt du supraméditerranéen	C7	Chènaie-hètraie sur sol sableux	CB : Bois de Châtaigniers (41.9), forêts péri-alpines à Buis de Pin sylvestre (42.591), Bois occidentaux de Quercus pubescens (41.711), ou hêtraies sur calcaires (41.16).					
	H1	Hêtraie supraméditerranéenne	CB : Hêtraies à Laîche (41.161), hêtraies à Buis, forêts péri-alpines à Buis de Pin sylvestre (42.591) ou bois occidentaux de Quercus pubescens (41.711)					
Forêts de ravins et d'éboulis (du montagnard à caractère méditerranéen)	H2	Hêtraie-érablaie à feuilles d'obier H2.1 - « sec » ou érablaies à feuilles d'obier H2.2 - « frais » ou hêtraies-tillaies	CB : Reboilements de Pin noir (42.67), hêtraies à Laîches (AT. 181). CB : For, therm, alp., et péri-alp, mixtes à Tilleul (41.45), hêtraies (B) : For, therm, alp., et péri-alp, mixtes à Tilleul (41.45), hêtraies (B) : Reboilements à Laîches (B) : R					
Forêts du montagnard à caractère méditerranéen	Н3	Hêtrale montagnarde H3.1 - « sur calcaire dur » H3.2 - « sur calcaire »	CB: Hêtraies à Laîche (41.161), hétraies neutrophiles des Alpes sud-occidentales (41.1741), reboisements de Pin noir (42.67), de Pin sylvestre (42.5E), de Pin de montagne (42.43), forêts péri- alpines à Buis de Pin sylvestre (42.591).					
	Н4	Hêtraie culminale H4.1 - « sur marne H4.2 - « sur calgalie »	CB ; Hêtraies neutrophiles des Alpes sud-occidentales (41.174).					
	S	Sapinière S1 - « thermoballe) S2 - « sur obsulis » S3 - « sur sol orgiteux »	CB: Sapinières calcicoles de la zone du Hêtre (42.122), hêtrales neutrophiles des Alpes sud-occidentales (41.174).					

			Criteres	a expic	ntabilite									
code	essences principales-objectifs	sy	lviculture	optimal	e	sylvi	culture e	extensive	essences d'accompagnement					
		åges indicatifs	diam A.B.	iétres / qi C	ualités D	åges indicatifs	dia A. B	métres / qu C	alités D					
C7	Châtaignier		-	-	-	T35-40			25-35	Alisier torminal, Pin sylvestre				
	Chêne pubescent	:::	8	-	-	F140-150 T40-50	8	35-45	25-35					
	Hētre	*	*	9	*	F80-120 T40-50	*	30-45	25-35					
	Pin sylvestre		-	-	2.	80-120		35-45	25-35					
	Cèdre		-	-		100-120		35-45	35-45					
	Observations : potentialités de pr	oduction asse	ez bonnes	40		10								
H1	Hêtre		¥.	-	- ×	F80-120 T40-50	¥	30-45	25-35	Alisier blanc, Erable à feuilles d'ob				
	Pin noir	-			- 5	100-140	- 5	35-45	25-35					
	Pin sylvestre	(2)	-	-	- 5	80-120	- 1	35-45	25-35					
	Cèdre	-	-			100-120		35-45	35-45					
	Observations : potentialités de pr blocage par le Buis.													
H2	Hêtre		- 2	-2	2	F80-120 T40-50		30-45	25-35	Cytise aubour, et en H2.1, Alisier blanc, Frêne ;				
						170.00		//		The state of the s				
	Erable à feuille d'obier (surtout H2.1)	(#)	*	3	*	F80-120 T40-50		30-45	25-35					
						F80-120 T40-50		000 ; poter	ntialités					
нз	H2.1) Observations: habitats priorital					F80-120 T40-50		000 ; poter	ntialités	feuillus divers				
Н3	H2.1) Observations: habitats priorital de production assez faibles: ne pa					F80-120 T40-50 particulier en site haissement et de		2000 ; poter par le Burs.	ntialités					
НЗ	H2.1) Observations: habitats priorital de production assez faibles; ne pa					F80-120 T40-50 particulier en site haissement et de		2000 ; poter par le Buis. 30-45	ntialités 25-35					
Н3	H2.1) Observations: habitats priorital de production assez faibles: ne pa Hêtre Pin sylvestre Pin noir Pin à crochets (1)	es favoriser le	Sapin pe	ctinė ; ris	eque d'env	P80-120 T40-50 T40-50 particulier en site haissemen et de 90-140 90-140 90-140	blocdge - - -	30-45 40-50 40-50	25-35 25-35 25-35 25-35 25-35					
НЗ	H2.1) Observations: habitats prioritai de production assez faibles; ne pa Hêtre Pin sylvestre Pin noir	es favoriser le	Sapin pe	ctinė ; ris	eque d'env	P80-120 T40-50 T40-50 particulier en site haissemen et de 90-140 90-140 90-140	blocdge - - -	30-45 40-50 40-50	25-35 25-35 25-35 25-35 25-35					
H3	H2.1) Observations: habitats priorital de production assez faibles; ne particular de production assez faibles; ne particular de priorital de production assez faibles; ne particular de priorital de pr	es favoriser le	Sapin pe	ctinė ; ris	eque d'env	P80-120 T40-50 T40-50 particulier en site haissemen et de 90-140 90-140 90-140	blocdge - - -	30-45 40-50 40-50	25-35 25-35 25-35 25-35 25-35	feuillus divers Sapin pectinė, Sorbier des oiseleu				
7-5	H2.1) Observations: habitats priorital de production assez faibles; ne per Hêtre Pin sylvestre Pin noir Pin à crochets (1) Observations: potentialités de pripectiné.	es favoriser le	Sapin pe	ctinė ; ris	eque d'env	particulier en site haissement et de 100-160 90-140 90-140 vva humileres ; 1	blycdge - - - - ne pas fa	30-45 40-50 40-50 wonser le \$	25-35 25-35 25-35 25-35 25-35	feuillus divers				
7-5	H2.1) Observations: habitats priorital de production assez faibles; ne particular de production assez faibles; ne particular de principal de productions: potentialités de propectiné. Hêtre	es favoriser le	Sapin pe	ctinė ; ris	les ébruli	F80-120 T40-50 T40-50 T40-160 90-140 90-140 100-140 100-140	blodge - - - - ne pas fa	30-45 40-50 40-50 40-50 30-45	25-35 25-35 25-35 25-35 25-35	feuillus divers Sapin pectinė, Sorbier des oiseleu				
7.27	H2.1) Observations: habitats priorital de production assez faibles: ne per Hêtre Pin sylvestre Pin noir Pin à crochets (1) Observations: potentialités de propectiné. Hêtre Erable sycomore (1)	es favoriser le	Sapin pe	ctinė ; ris	les ébruli	F80-120 T40-50 T40-50 T40-160 90-140 90-140 100-140 100-140	blodge - - - - ne pas fa	30-45 40-50 40-50 40-50 30-45	25-35 25-35 25-35 25-35 25-35	feuillus divers Sapin pectinė, Sorbier des oiseleur				

Légende : une essence peut être principale objectif seulement sur une variante de l'US ; âges indicatifs en années ; diamètres d'exploitabilité en cm à 1,30 m de hauteur, qualités des grumes A, B, C, D (sauf cas particuliers, dépérissements, mitraille...) ; " - " qualité impossible ; " ... " qualité possible mais rare ; en italique, essences à confirmer ou posant un problème noté entre parenthèses.

Tableau-maître et typologies de stations utilisées pour le Sud de l'Ardèche et de la Drôme

Dans l'attente de la parution du document de synthèse pour le Secteur à Caractère Méditerranéen, les typologies existantes seront utilisées :

- Bas Vivarais, typologie simplifiée(Ventalon),
- Basses Cévennes, typologie simplifiée (Deguilhen),
- Hautes Cévennes, guide simplifié de typologie (Boissier),
- Drôme du Sud (Vallée du Rhône), absence de typologie.

Ces typologies et l'observation du terrain permettent d'entrer sans difficulté majeure dans le tableaumaître ci-après, construit selon les étages de végétation et le niveau hydrique de la station.

Cependant, les <u>versants atlantiques des Hautes Cévennes</u> relèveront du tableau-maître pour le secteur géographique "Massif Central".

Les étages de végétation retenus, qui intégrent les températures et précipitations (quantité et répartition), correspondent aux altitudes indicatives suivantes :

- Méso-méditerranéen jusqu'à 500m;
- Supra-méditerranéen de 500 à 800m ;
- Montagnard de 800 à 1400m;
- Subalpin, au dessus de 1400m.

pouvant cependant varier selon l'influence climatique sur le massif et l'exposition du versant

Le niveau hydrique de la station combine la profondeur du sol (la réserve utile maximum) et la topographie locale (arrivée ou départ d'eau, évapo-transpiration selon exposition). Deux niveaux hydriques sont retenus selon la grille ci-dessous.

profondeur du	ı sol	exposition								
		ubaco	u vallon	adret ou	ı plateau					
"sol rocheux"	10 -6-	sed	très sec	très	sec					
superficiel	10 cm	se	ес	sol terreux => sec	caillouteux => très sec					
peu profond	20 à 30	sol terreux => frais	caillouteux => sec	sol terreux => sec	caillouteux => sec					
profond	40 à 50	sol terreux => frais	caillouteux => frais	sol terreux => frais	sol terreux => frais					

"Tableau-maître" pour la fonction déterminante de production

TYPES FORESTIERS		STATIONS FORESTIERES tés Stationnelles (U.S.)			Crite	res d'e	xploita	bilité				
	code	libellé de l'U.S.	essences principales-	syl	vicultur	e optim	ale	sylvicult	ure exte	ensive		essences
		Variantes possibles	objectifs	âges Indicatifs		ètres / q C	ualitės D	ages indicatifs	diam A. B	étres / q C	ualités D	accompagnemen
orêt du méso-	MDs	Méso-	Chêne vert	-	300	-	100	T40-50			15-20	Chêne pubescent
néditerranéen		méditerranéen	Pin d'Alep	-		-		80-120		40-45	25-35	(1), Feuillus divers
		sec	Pin maritime	*:	(*)	-	-	70-80		35-45	35-45	
			Observations : faibles pot protection des sols ; (1) lim				avoriser	la dynamique natur	elle dan	s un obj	ectif de	
orêt du méso-	MDf	Méso-	Chêne vert				- 2	T40-50	2	12	15-20	Feuillus divers, don
néditerranéen	Transfer.	méditerranéen	Pin d'Alep	2.0	12	-	- 2	120	-	12	25-35	Châtaigner
		frais	Pin Maritime	70-80		45-55	30-40	80-100		35-45	35-45	
			Pin laricio de Corse	80-100	50-55	45-55	30-40	100-120		50-55	35-45	
			Chêne pubescent	+:	(4±3)			F#40-150 740-50		35-45	25-35	
			Cèdre	80-100	50-55	45-55	30-40	100/120		45-55	35-45	
			Observations : potentialite	s de proc	luction a	ssez bo	nnes.			I annual		
orêt du supra-	SMs	Supra-	Chêne vert	+	160	+	-	140-50		(0.00)	15-20	Feuillus divers
néditerranéen		méditerranéen	Chêne pubescent	+1	16		<	T40-50		-	25-35	
		sec	Cèdre	22	141	-/		90-120	-	35-40	25-35	
			Pin sylvestre	23	100	(1	1	80-120		35-45	25-35	
			Pin noir	- 2	140			80-120	2	35-45	25-35	
			Observations : laibles pot	entialités	de prod	uction	averise	/	elle dan	1000	200	
to a manufacture of the control of t	CHI	0	protection des sols.	1	~	}		F140-150 T40-50		35-45	25-35	Califor Capalon
orêt du supra-	SMf	Supra- méditerranéen	Chêne pubescent Chêne sessile	**	7	1/	-			35-45	25-35	Frêne, Erables, Merisier
néditerranéen		frais		**				F140-150 T40-50				
			Châtaigner		9	>	-	F50-70 T30-40	-	35-45		
			Cèdre	90-110	50-55	45-55	30-40	110-130	- 22	45-55	35-45	
			Pin laricio de Corse	80-110	7/45	45-55	30-40	100-120	***	45-55	35-45	
			Pin noir d'Autriche	L (V)			*	100-120		40-45	35-45	
			Pin sylvestre				- 1	60-120	ă.	35-45	25-40	
			Observations : bonnes po	tentialités	de proc	luction.						
orêts du	MMs	Montagnard	Chêne sessile		125	-	120	F80-120 T40	-	(2)	25-35	Sapin pectině (1).
nontagnard à		inférieur et moyen	Pin sylvestre					60-130	-	35-45	25-40	Epicéa commun (1) Hêtre, Sorbier des
aractère		sec	Pin laricio			144		80-100	-	40-50	40-50	oiseleurs, Alisier(s)
néditerranéen			Cêdre	1444	7.50	144	Sein	90-120		35-40	25-35	Frêne commun,
			Pin noir d Autricke	**				80-140		35-40	25-35	Merisier, Bouleau, Tremble, Pin
			Observations : potentialite					ngements climatiqu	es proba	bles =>	(1)	sylvestre
			traiter Sapin et Epicéa en e	ssences	d'accom	pagnen	ient.					
orêts du	MMf	Montagnard	Hêtre	80-120	50-60	50-55	25-35	100-150		50-55	30-45	Feuillus divers (dor
nontagnard à		inférieur et moyen	Erable sycomore	80-100	50-60	50-55	25-35	100-140	50-60	50-55	40-45	Merisier au
aractère		frais	Pin sylvestre	90-110	45-55	45-55	25-35	90-140		40-45	40-45	Montagnard inférieur) :
méditerranéen			Pin Jaricio de Corse	70-100	60-65	50-55	25-35	100-150	60-65	50-55	40-45	Sapin pectine (1).
			Douglas	60-80	60-65	50-55	25-35	80-100	60-65	50-55	40-45	Epicéa commun (1)
			Mélèze d'Europe	100-120	55-60	55-60	25-35	100-140	***	55-60	50-55	
			Cèdre	90-110			25-35	100-120			45-50	
			Sapin de Nordmann	80-120		50-55	25-35	110-140	-	40-45	40-45	
			Observations : bonnes po	tentialités	assez f	albles :	vis a vis		Assessment banks many		-	
orôte du	MS	Montagnard	(1) traiter Sapin et Epicéa : Pin à crochets	- 633970	es a acc	ытраді	nement.	80-130	11 12 1	30.35	25.25	Feuillus divers
Forêts du subalpin	MOS	supérieur et			344		-		-			- Cumus civers
et montagnard		subalpin secs	Pin sylvestre	la catalogue	And to	is facility		80-130	-	36-35	25-35	
upérieur)	MOS	Mantagaret	Observations : potentialité Hêtre	s, de tres	raibles	a 1a10165	s.	100 150		50 EF	20 45	Coulling divine
apariour,	MSf	Montagnard supérieur et	MATERIA CONTRACTOR OF THE PARTY	-		-	-	100-150	-	50-55		Feuillus divers ; Epicea (1)
		subalpin frais	Pin à crochets	72		-		90-130			25-45	2
			Pin sylvestre	- 1	.2.		- 3	90-130			25-45	
			Sapin	10			***	100-140	-00		25-45	
			Mélèze d'Europe	*	100			100-140	1990	The same of the same	25-45	
			Observations : potentialité à vis des changements clir									



3.7 Décisions relatives à la conservation de la biodiversité

Les forêts rhônalpines sont riches d'une biodiversité importante : celle-ci sera préservée et valorisée tant dans la gestion courante que dans les espaces remarquables.

- 3.7.1 Principales mesures à mettre en œuvre dans le cadre de la gestion courante
- Actions en faveur des arbres morts ou à cavités ; îlots de vieillissement et îlots de sénescence
 - → Maintenir dans les peuplements forestiers des arbres morts ou à cavités ; cette recommandation doit inciter les gestionnaires à maintenir en forêt les très gros bois à forte valeur biologique.
 - → Dans les grands massifs de plaines et piémonts, constituer progressivement des îlots de vieillissement et des îlots de sénescence (voir lexique) pour permettre une présence accrue de très vieux arbres dans l'écosystème forestier.
 - → Dans les massifs de montagne, de nombreux secteurs boisés (plus de 30% sur les départements alpins) ne font plus l'objet d'exploitation forestière dans le contexte actuel. Ils deviennent de fait des îlots de vieillissement, dont certains pourront évoluer vers des îlots de sénescence ; la présence de bois morts et d'arbres surannés y est très favorable pour la biodiversité.

Une instruction nationale en cours d'élaboration précisera les objectifs à rechercher et les modalités de mise en œuvre de ces actions

Actions en faveur des espèces et des milieux remarquables

Sans préjuger des mesures dans le cadre de gestions spéciales abordées au chapitre 3.7.2. ci-après, l'aménagiste et les gestionnaires veilleront à :

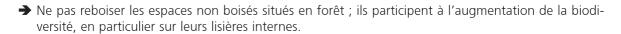
- → prendre en compte les cahiers d'habitats Natura 2000, sur les stations identifiées comme habitat d'intérêt communautaire ou prioritaire, ou en cas de présence d'espèces rares ou menacées ;
- → se référer à la fiche *Prise-en compte de la biodiversité dans la gestion forestière en Rhône-Alpes ;* principaux conseils. (Direction territoriale ONF Rhône-Alpes, 2003) ;
- → prendre en compte le Guide des sylvicultures de montagne-Alpes du nord françaises (Cemagref CRPF ONF, 2006), et notamment les fiches thématiques "biodiversité et gestion courante", "habitats remarquables", "espèces remarquables" et "eau et la forêt de montagne";
- → limiter les impacts des travaux et des coupes sur la flore et la faune, en particulier en présence d'espèces ou de milieux remarquables.

Corridors écologiques

Les surfaces laissées en évolution libre, les séries d'intérêt écologique, les séries de protection, les zones peu accessibles... pourront être intégrées aux réseaux de corridors écologiques qui se mettront en place sur l'initiative des acteurs de l'aménagement du territoire.

Actions en faveur des milieux ouverts

- → Préserver ces milieux (pelouses intra-forestières, clairières...) à forte valeur biologique au sein des peuplements forestiers.
- → Participer à la concertation lors de l'élaboration des règlementations des boisements.



Actions en faveur des milieux humides

- → Préserver ces milieux à forte valeur biologique au sein des peuplements forestiers.
- → Ne pas les reboiser, ni les drainer.
- → Ne pas autoriser la pénétration des tracteurs ni celle des véhicules à moteur.
- → L'aménagiste rappellera si nécessaire que les superficies concernées bénéficient d'une exonération, partielle ou totale, de la taxe foncière au titre :
 - des zones humides d'intérêt environnemental particulier, arrêtées par le préfet ;
 - des zones stratégiques pour la gestion de l'eau.

Actions en faveur des lisières forestières

- → Maintenir des lisières forestières de qualité (milieux écologiquement riches, étagés, composés d'essences arbustives favorable à l'alimentation et au gîte de la faune).
- Respecter les lisières internes, gages de stabilité, lors des mises en régénération des peuplements ou lors du traitement par collectifs des peuplements de haute montagne.

Actions en faveur de la tranquillité des forêts publiques

Limiter la circulation des véhicules à moteur dans les milieux naturels, conformément à la réglementation en vigueur.

3.7.2 Principales mesures à mettre en œuvre dans le cadre de gestions spéciales

Pour la mise en œuvre de gestions spéciales en forêt publique, il est important d'associer les partenaires concernés par ces milieux remarquables: Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS), Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature (FRAPNA), Centre Ornithologique Rhône-Alpes (CORA), Conservatoire Rhône-Alpes des Espaces Naturels (CREN), Conservatoires Botaniques Nationaux, Conservatoires départementaux des espaces naturels, Parcs nationaux, Parcs naturels régionaux et Associations de protection de la nature locales.

Cette concertation s'exprimera notamment par le biais des Comités consultatifs des réserves biologiques de Rhône-Alpes (COCOREBIRA) et du Réseau écologique forestier Rhône-Alpes (REFORA).

Les nouveaux aménagements forestiers seront compatibles avec les mesures à mettre en œuvre dans le cadre de la gestion spéciale des habitats et des espèces remarquables, mesures édictées dans les documents officiels, notamment :

- → les documents d'objectifs des zones Natura 2000 ;
- → les plans de gestion des réserves biologiques (dirigées et intégrales), et des réserves naturelles (nationales et régionales) ;
- → les programmes d'aménagement des Parcs nationaux;
- →les chartes des Parcs Naturels Régionaux.

Se référer également à :

Guide des sylvicultures de montagne (Cemagnet, CRPF, ONF, 2006) ; fiches "habitats remarquables", "espèces remarquables", "eau et la forêt de montagne".

3.8 Décisions relatives aux objectifs sylvo-cynégétiques

Une gestion forestière durable doit permettre de concilier pérennité du couvert forestier et présence d'une faune sauvage en bon équilibre avec les écosystèmes forestiers.

Rappel succinct d'éléments de réglementation

La loi relative au développement des territoires ruraux, dite loi DTR, du 23/02/2005, modifie le Code de l'environnement et comporte un très important volet sur la chasse et les questions cynégétiques (articles 147 à 177).

- ✓ Elle crée les orientations régionales de gestion et de conservation de la faune sauvage et de ses habitats (ORGCFSH), qui se substituent aux ORGFH.
- ✓ Les schémas départementaux de gestion cynégétique (SDGC) en cours d'élaboration par les Fédérations Départementales des Chasseurs, sont renforcés (documents opposables aux chasseurs ; concertation obligatoire avec les chambres d'agriculture, les représentants de la propriété privée rurale et les représentants des intérêts forestiers).

- ✓ L' équilibre agro-sylvo-cynégétique est confirmé comme enjeu fort, en complément de la loi d'orientation forestière du 9 juillet 2001. L'article L 425.5 traite de l'agrainage et de l'affouragement, et si le SDGC ne définit rien, ces pratiques sont interdites.
- ✓ Le plan de chasse, évolue vers l'indemnisation des dommages aux peuplements forestiers ; le propriétaire forestier qui n'est pas titulaire du droit de chasse ou qui ne loue pas la chasse peut être indemnisé par les chasseurs (mise en protection des peuplements ou indemnisation forfaitaire des dommages) en cas de fort déséquilibre sylvo-cynégétique et de non respect du prélèvement minimum.
- ✓ Le plan de gestion cynégétique, opposable aux tiers ; sur proposition de la Fédération Départementale des Chasseurs, le Préfet inscrit dans son arrêté annuel les modalités de gestion d'une ou plusieurs espèces de gibier non soumises à plan de chasse.
- Les principales orientations proposées concernant les objectifs sylvo-cynégétiques sont :
 - → Rechercher un équilibre entre la présence des grands ongulés (Cerf, Chevreuil, Chamois, Mouflon) et la capacité du milieu forestier.

Cet équilibre est considéré comme atteint lorsque les essences forestières en place peuvent être régénérées naturellement, sans utilisation de protections systématiques, aux coûts très élevés. Dans l'attente de connaissances plus précises, le seuil de 800 semis/ha indemnes de dégâts sera utilisé comme référence.

→ Mener une sylviculture permettant d'améliorer la capacité d'accueil du milieu.

Limiter le capital sur pied des peuplements pour permettre l'installation de strates herbacée et arbustive favorables aux cervidés (meilleure valeur refuge du milieure forestier, augmentation de la valeur alimentaire).

Le document "Guide technique - Gestion des populations de Cervidés et de leurs habitats. Document interne ONF" constitue la référence à utiliser

Recueillir, lorsque l'équilibre est rompu, des données objectives sur le niveau des dégâts sur la régénération.

Suivant l'acuité des déséguilibres, des protocoles adaptés seront mis en œuvre :

- protocoles simplifiés pour les zones à dégâts de gibier peu importants
- protocoles plus élaborés pour les zones avec dégâts importants ("Dégâts forestiers et grands gibiers ; Méthode de relevés de montagne ; ONCFS-ONF 2001").

Ces travaux sont à mener en partenariat avec les organismes concernés (ONCFS, DDAF, CRPF, Fédérations départementales de Chasseurs, Parcs...).

- → Influer sur les commissions départementales de plan de chasse afin de permettre une régulation des populations en cas de déséquilibre.
- → Poursuivre, en lien avec l'ONCFS, l'amélioration du protocole de suivi des dégâts et mettre au point un suivi de bio-indicateurs (ex. : poids des jeunes animaux).

3.9 Principales décisions relatives à la santé des forêts

Selon les essences présentes à l'échelle de la forêt étudiée, l'aménagement formulera des recommandations liées à la prise en compte des problèmes sanitaires.

Figurent en tête des préoccupations :

- → le Scolyte de l'Épicéa qui exige des actions curatives concertées entre tous les propriétaires et gestionnaires, à l'échelle du massif, voire à une échelle supérieure, faute de quoi ce résineux pourrait disparaître sur des dizaines de kilomètres-carrés ;
- → le Gui sur Sapin, qui nécessite deux types d'actions,
 - **tout nouveau foyer isolé d'infestation** doit être traité sitôt détecté, paradoxalement, en redoublant d'attention dans massifs encore indemnes pour éviter « se faire surprendre trop tard » ;
 - dans les massifs infestés, il convient de diversifier les essences et de mettre en œuvre une gestion des peuplements de Sapin.
- Pour le diagnostic et l'appréciation des conséquences des pathogènes, consulter :
 - ✓ **les Correspondants-Observateurs du Département Santé des Forêts (CO-DSF)** assurant le lien entre les agences départementales ONF et les spécialistes du « Département santé des forêts », service du ministère chargé des forêts ;
 - ✓ la fiche thématique « Pathologie forestière et sylviculture de montagne » du GSM ;
 - ✓ Abgrall JF.-Soutrenon A. 1991. La forêt et ses ennemis, CEMAGREF.

Se référer également à :

- la documentation disponible dans les services,
- le site <u>www.agriculture.gouv.fr</u> puis ressources > thèmes > forêts bois > santé des forêts.

Schéma Régional d'Aménagement

Coordonné, rédigé et transmis le 24 mai 2006,

André Prochasson Ingénieur chargé de recherche-développement Direction Territoriale de Rhône-Alpes

et Xavier Gauquelin Responsable de la mission gestion durable

Vu et proposé le 24 mai 2006 par

Marie-laurence MADIGNIER Directeur Territorial de l'ONF Rhône-Alpes

Contrôlé par la Direction Technique de l'ONF, le 24 février 2006,

Validé par le Comité des documents d'orientation de la gestion forestière de l'ONF, le 22 mars 2006,

Jacques VALEIX
Directeur technique et commercial bois de l'ONF

Soumis à l'avis de la Commission Régionale de la Forêt et des Produits Forestiers, le 20 avril 2006.

Approuvé par le Ministre charge des forêts, par arrêté en date du 23 juin 2006 arrêté paru au J.O. 168 du 22 juillet 2006.

4 Lexique

Définition des principaux termes techniques utilisés et des abréviations, d'après le LEXIQUE IDF-ENGREF en cours d'élaboration.

Age d'exploitabilité - Durée du cycle sylvicole d'une ou plusieurs essences en peuplement régulier, susceptible d'optimiser les objectifs de gestion, et définie dans les documents de gestion durable.

Aléa naturel - Évènement le plus souvent imprévisible. Les peuplements forestiers peuvent être concernés principalement par les tempêtes, sécheresses, incendies, chutes de blocs, avalanches, crues torrentielles, épidémies...

Aménagement forestier - Document de gestion durable (Cf. loi du spuillet 2001) approuvé par l'Etat et comportant la description approfondie de la forêt publique en cause, fixant les objectifs poursuivis et prescrivant les opérations à réaliser pendant une période déterminée. Il se caractérise par la recherche à long terme d'un état jugé idéal de la forêt aménagée dont découle, pour sa période d'application, une possibilité de coupe annuelle.

Arbre objectif - Arbre repéré durablement pour ses caractéristiques au sein d'un peuplement. Les opérations sylvicoles menées dans le peuplement sont orientées à son profit. Dans le cas d'un peuplement régulier, il est destiné à être récolté en fin de vie du peuplement.

Bois d'industrie - Bois rond en principe non apte au sciage, déroulage ou tranchage, et normalement destiné à des emplois industriels : bois ronds (poteaux, bois de mine...), trituration (panneaux, pâte à papier).

Bois d'œuvre - Bois destiné au sciage, au tranchage, au déroulage, au fendage....

Bois de trituration - Bois destiné à la fabrication de la pâte à papier par des procédés mécaniques, thermomécaniques, chimiques ou leur combinaison ou encore à la fabrication de particules ou de fibres. Syn. Bois de râperie

Bois énergie - Bois utilisé pour la production d'énergie. Il peut se présenter sous diverses formes (rondins, quartiers, plaquettes, produits connexes...).

Bois rond - Bois exploité, tronçonné avant toute transformation.

Cloisonnement d'exploitation - réseau de couloirs de circulation des engins d'exploitation et de débardage dans une parcelle. Ils permettent de faciliter l'exploitation des bois, protéger les peuplements et limiter les dégâts au sol.

Débardage - Concept assez général qui englobe le débusquage. Transfert des bois par des moyens appropriés entre la zone où ils ont été abattus et un lieu accessible aux camions.

Débusquage - Transport des produits forestiers entre le point d'abattage ou de récolte et le premier dépôt transitoire.

Equilibre forêt gibier (ou sylvo-cynégétique) - Bonne adéquation entre les populations de grands animaux vivant en forêt (cerfs, chevreuils, chamois...) et le milieu forestier qui les abrite. Cet équilibre est considéré comme atteint lorsqu'il est possible de régénérer naturellement une essence en place sans protection artificielle.

Exploitation forestière - Se dit d'une partie de la récolte du bois comprenant l'abattage des arbres, le façonnage, le débardage et éventuellement le transport.

Lexique

Fertilité - Potentiel de production d'un peuplement forestier sur un ou plusieurs types de station, assise le plus souvent sur la hauteur dominante qu'il atteint à un âge donné.

Fonction - Rôle que peut jouer une forêt vis-à-vis des demandes de la société. On en distingue trois catégories, qui se superposent souvent : écologique, économique, sociétale (accueil du public, paysage, protection contre les risques naturels...).

Forêt de production - Forêt dont l'objectif principal est la production de bois. Généralement d'autres objectifs y sont associés.

Forêt de protection - Forêt, classée comme telle par décret pris en Conseil d'Etat, dont la conservation est reconnue nécessaire pour des raisons, physique, biologiques ou sociales.

Futaie - Peuplement forestier composé d'arbres issus de semis ou de plants.

Futaie irrégulière - Peuplement constitué de tiges de plusieurs catégories de grosseur réparties pied à pied ou par bouquets.

Futaie jardinée - Peuplement comportant des arbres de toutes les catégories de dimension ou âge, du semis à l'arbre mûr.

Futaie régulière - Une futaie régulière suit des stades dévolution semis, fourré, gaulis, perchis et futaie (jeune, adulte, vieille). Par extension elle peut également provenir de la régularisation d'un taillis sous futaie ou d'une futaie irrégulière. Elle est caractérisée par une séparation de la nature des interventions dans les différents peuplements en fonction de leur âge ou de leur catégorie de grosseur :

- récolte et renouvellement des peuplements murs,
- amélioration des peuplements en cours de croissance (travaux et coupes).

Gestion durable - Gestion ayant pour but la satisfaction des diverses demandes exprimées par la société et soucieuse de préserver les intérêts des générations futures.

Gros bois - Habituellement, arbre dont le diamètre à 1,30 m est supérieur à 42,5cm (classes de diamètres 45 et plus). Cette classe peut comprendre la catégorie des très gros bois

Guide de sylvicultures - Document technique de référence de gestion sylvicole. Il propose des recommandations d'interventions déclinées en itinéraires sylvicoles.

Îlot de sénescence - Petit peuplement laissé en évolution libre sans intervention culturale et conservé jusqu'à son terme physique, c'est à dire jusqu'à l'effondrement des arbres (exploitabilité physique). Les îlots sont composés de préférence d'arbres à faible valeur économique et qui présentent, si possible, une valeur biologique particulière (gros bois à cavités, vieux bois sénescents...). Ces îlots n'ont pas une distribution homogène dans l'espace.

Ils peuvent être recrutés dans des peuplements de qualité moyenne à médiocre, des peuplements peu accessibles, des séries d'intérêt écologique boisées... Ces îlots sont choisis hors des espaces facilement accessibles au public pour des raisons de sécurité et de responsabilité.

Îlot de vieillissement - Petit peuplement ayant dépassé les critères optimaux d'exploitabilité économique et qui bénéficie d'un cycle sylvicole prolongé pouvant aller jusqu'au double de ceux-ci. L'îlot peut faire l'objet d'interventions sylvicoles afin que les arbres conservent leur fonction. Ils sont récolter à leur critère d'exploitabilité et de toute façon avant toute dépréciation économique. Un îlot est discrètement matérialisé sur le terrain et repérer sur plan. Le recrutement d'îlots et leur maintien est examiné à chaque révision d'aménagement forestier.

Martelage - Opération qui consiste à choisir et à marquer les arbres à abattre dans un peuplement. Le marquage peut-être réalisé avec un marteau forestier ou tout autre moyen (peinture...). Naguère, en taillis sous futaie, le martelage pouvait concerner les arbres à conserver (martelage en réserve).

Multifonctionnel(le) - Qui a rapport à plusieurs fonctions. La gestion forestière est dite multifonctionnelle lorsqu'en un même point elle s'attache à faire coexister les fonctions de production, sociales et de protection.

Orientations régionales forestières (O.R.F.) Document de politique forestière régionale, approuvé par l'Etat, auquel le schéma régional de gestion sylvicole, les directives régionales d'aménagement et les schémas régionaux d'aménagement font référence.

Petit bois - Habituellement, arbre dont le diamètre à 1,30 m est compris entre 17,5 et 27,5 cm (classes de diamètres 20 et 25).

Plan de chasse - Programme annuel fixant le nombre, parfois le sexe, le poids ou l'âge des animaux d'une espèce gibier qui pourront être prélevés dans un territoire de chasse donné.

Production - Quantité de matière fabriquée par un arbre ou un peuplement forestier sur une surface et pendant une période de temps déterminées.

Rajeunissement - Régénération d'un peuplement forestier

Régénération

- 1) Ensemble des interventions de renouvellement d'un peuplement forestier par voie sexuée (naturelle et/ou artificielle). La multiplication végétative du taillis est un rajeunissement.
- 2) Ensemble des semis présents sur une surface donnée.

Régime forestier - Ensemble des dispositions réglementaires, dérogatoires du droit commun, déterminées par le Code forestier en vue d'assurer la conservation et la mise en valeur des forêts relevant du régime forestier.

Restauration des terrains en montagne (RTM) Discipline de la foresterie s'attachant en montagne aux sciences et techniques pour la protection des sols (érosion, glissement de terrain) et la prévention des risques naturels (correction torrentielle, avalanche, chutes de blocs). Les actions menées font appel au génie civil et au génie biologique.

Scolyte - Coléoptère de petite taille, dont les larves se développent dans le liber, dans le cambium ou dans le bois où les adultes forent des galeries de ponte. Les scolytes sont improprement appelés «bostryches».

Stabilité (d'un peuplement)

- 1) Capacité que possède un peuplement forestier à se maintenir dans le temps. La stabilité comprend à la fois les notions de résistance à une perturbation (stabilité statique) et de résilience pour retrouver son état initial (stabilité dynamique).
- 2) Capacité que possède un arbre ou un peuplement forestier à supporter les perturbations.

Structure - Organisation spatiale d'un peuplement forestier du point de vue de la répartition des tiges distinguée par catégories de grosseur ou par strate. On distingue trois types de structure : régulière, irrégulière et jardinée.



- 1) Section du tronc d'un arbre à 1,30 m du sol.
- 2) Pour un peuplement forestier, somme des sections de tous les arbres précomptables, exprimée en mètre carré par hectare.

Taillis - Peuplement forestier issu de rejets de souche ou de drageons dont la perpétuation est obtenue par une coupe de rajeunissement.

Taillis sous futaie - Peuplement forestier constitué d'un taillis simple surmonté d'une futaie irrégulière d'âges multiples de la révolution du taillis.

Traitement - Ensemble des interventions (coupes et travaux) appliquées à un peuplement en vue de le maintenir ou le faire évoluer vers une structure déterminée.

- traitement irrégulier : V. futaie irrégulière.

- traitement jardiné : V. futaie jardinée.

- traitement régulier : V. futaie régulière.

Trouée - Ouverture temporaire du couvert de surface intérieure à 50 ares.

Type de peuplement - Peuplement forestier fictif étable sur la base d'une synthèse de caractéristiques jugées déterminantes (structure, composition, capital...) d'un ensemble de peuplements élémentaires présentant des analogies.

5 Principales références bibliographiques

■ Références nationales

ABGRALL JF.-SOUTRENON A., 1991. La forêt et ses ennemis. Ed CEMAGREF.

BALACHOWSKY A.S., 1949. Faune de France « Coléoptères scolytides ». Ed. Paul Lechevalier.

BREMAN P., 1997. Cahier de recommandations : approche paysagère de la production en forêt morvandelle – Préfecture de la région de Bourgogne.

BRETHES A., CHARNET F., RANGER J., LAMANDE M., LEFEVRE Y.,... 2003. Tassements du sol dus à l'exploitation forestière, Rendez-vous techniques n°8.

Cahier FAO Conservation N°36, Protection des forêts contre l'incendie, fiche techniques pour les pays du bassin méditerranéen, éditeur FAO Rome 2001 (diffusion CEMAGREE Aix en Provence).

CEMAGREF-DGFAR-SDFB, octobre 2003, Conseils d'utilisation des matériels forestiers de reproduction, 174 p. (NS 04 T 221 du 7 juin 2004).

CHARACAS C. 1962. Encyclopédie entomologique « Les scolytides des conifères ». Ed Paul Lechevalier

Code Rural, Code Forestier – Dalloz (juin 2005). http://www.legifrance.gouv.fr

DEPARTEMENT SANTE DES FORETS, 1999. Manuel du Correspondant-Observateur. Ministère de l'Agriculture et de la Pêche

DGFAR/SDFB/BOPF/C2005-5018 - Circulaire du 3 mai 2005 — Elaboration et procédure d'élaboration des DRA, SRA, aménagement forestier, règlement type de gestion forestière.

DUPLAT P., PERROTTE G., ONF, 1987. Manuel d'inventaire et d'estimation de l'accroissement des peuplements forestiers (et guide pratique inventaire par échantillonnage).

FISCHESSER B., 1998. Les nouveaux défis d'une gestion durable et paysagère de la forêt de montagne. CEMAGREF in Ingénierie EAT n° 13.

FISCHESSER B., LAMBERT H., MOUNIER J., 1977. Le paysage de montagne. CEMAGREF

Guide technique du forestier méditerranéen français, CEMAGREF, 1988;

IFN, années diverses. Publications départementales des résultats.

LAMANDE M., RANGER J., LEFEVRE Y., INRA, Ministère de l'agriculture, ONF, 2001. Effets de l'exploitation forestière sur la qualité des sols forestiers,

LANIER-JOLY-BONDOUX-BELLEMERE, 1978. Mycologie et pathologie forestières. Tome II. Ed Masson.

LEGAY M., MORTIER F. ; Direction technique de l'ONF, 2005. Le changement climatique : impacts sur la forêt, adaptation de la gestion forestière, et prise en compte dans les documents de planification - Synthèse de l'atelier ONF-INRA du 20 octobre 2005 ;

LIAGRE J., ONF, 1997. La forêt et le droit. Droit forestier et droit général applicable à tous bois et forêts. Ed. La Baule.

Principales références bibliographiques

LINOT M., 2001. La gestion paysagère en forêt : fondements et méthodes. Forêts de France n°445.

Ministère de l'agriculture, Ministère de l'environnement, MUSEUM national d'histoire naturelle, 2001. Cahiers d'habitats Natura 2000. La documentation française, 7 tomes.

ONF, 1998. Guide « arbres morts, arbres à cavités, 32 p.

RAMEAU J.C., GAUBERVILLE C., Drapier N.. IDF, ENGREF, ONF, 2000. Gestion forestière et diversité biologique. Identification et gestion intégrée des habitats et espèces d'intérêt communautaire – France, domaine atlantique et continental.

■ Références régionales

ADAGE Environnement / DIREN, 2005. Profil environnemental de la region Rhône-Alpes Enjeux orientations, indicateurs, rapport final.

Catalogues de stations, voir annexe 3.

CEMAGREF-CRPF- ONF Guide de sylvicultures de montagne, GSM, -, 2006.

Certification ISO 9 001 et 14 001, pour l'ONF, 30 septembre 2003.

Engagements « P.E.F.C. Rhône-Alpes » pris par les propriétaires forestiers publics.

ONF, Direction générale, à paraître en 2006. Bilan patrimonial de la forêt domaniale (2005-2006).

ONF, Direction territoriale Rhône-Alpes, 2003. Prise en compte de la biodiversité dans la gestion forestière en Rhône-Alpes ; principaux conseils.

ONF, Direction territoriale Rhône-Alpes, 2004. Mémento foncier.

ONF, Direction territoriale Rhône Alpes, 2005. Schéma de desserte dans les aménagements, du 12/12/2005. Directive territoriale.

ONF, Direction territoriale Rhône-Alpes, les guides de sylvicultures, voir annexe 4.

ONF, Direction territoriale Rhône-Alpes, les typologies de peuplements, voir annexe 4.

Orientations Régionales Forestières Rhône-Alpes, 1999.

Voir également, les chartes forestières de territoires.

■ Références départementales ou locales

Les Orientations régionales d'aménagement (ORLAM), et les Directives régionales d'aménagement (DILAM), sont remplacées par le présent Schéma Régional d'Aménagement.

Cependant, elles constituent souvent d'utiles monographies locales.

ORLAM	Chablais Giffre	ORLAM	Bresse Dombes
ORLAM	Tarentaise	DILAM et ORLAM	Bas Drac-Matheysine-Trièves- Beaumont
DILAM et ORLAM	Vercors	ORLAM	Pays de Mont-Blanc-Beaufortin
ORLAM	Vallée du Rhône	ORLAM	Bâuges-Bornes-Aravis
ORLAM	Maurienne	DILAM et ORLAM	Bas-Vivarais
ORLAM	Belledonne, Basse- Maurienne, Tarentaise	ORLAM	Mont du Beaujolais
DILAM et ORLAM	Diois-Haut Diois	ORLAM	Haut-Jura
DILAM et ORLAM	Lugdarès-Mazan	ORLAM	Bugey
DILAM et ORLAM	Oisans	DITAM et ORLAM	Chartreuse
DILAM	RTM Savoie	ORLAM	lle Crémieu-Bugey Méridional- Petite Montagne Revermont
DILAM et ORLAM	Basses Cévennes	ORLAM Auvergne	Plaine de Roanne-Plaine du Forez
ORLAM	Entre-Jura et Savoie Vallée de l'Isère et Piémonts	ORLAM Auvergne	Monts du Forez - Loire
DILAM et ORLAM	Nyonsais-Baronnies	ORLAM Auvergne	Forez Continental - Loire
ORLAM Auvergne	Mont-Pilat-Boutières – Ardèche - Loire	DILAM Languedoc- Roussillon	Hautes Cévennes - Ardèche
DILAM et ORLAM	Bas-Dauphiné	DILAM et ORLAM Auvergne	Mézenc - Ardèche
ORLAM	Vallée de l'Eyrieux- Bordure Montagneuse	ORLAM Auvergne	Velay Occidental-Dèves– Ardèche

Nota : une DILAM valait ORLAM lorsque la surface des autres forêts relevant du régime forestier était faible (on considérait qu'il n'y avait qu'un seul document) ; dans le cas inverse, une ORLAM valait DILAM.

Ardèche et Drôme

- Guide technique du forestier méditerranéen français, CEMAGREF, 1988

Isère

- JOUD D., 1997. Complexité morphogénétique, historique et écologique des écosystèmes forestiers hydromorphes des plateaux et terrasses du Bas Dauphiné Université Joseph Fourier.
- Atlas départemental du risque feux de forêts, DDAF Isère ONF, 2005.

Principales références bibliographiques



6 Annexes

Les annexes sont à actualiser régulièrement (au moins une fois tous les deux ans) par un responsable dûment désigné.

Les mises à jour des annexes ne nécessitent pas une nouvelle approbation ministérielle.





Département	numéros	numéros	Régions IFN départementales	Forêts des	Forêts	TOTAL
0 - 0	IFN	ONF	grand in a department	collectivités	domaniales	
	code					
	régional					
Ain	01.0	311	Dombes	0 637 ha	0 000 ha	0 637 ha
	01.1	703	Plaine du Bas Dauphiné	0 756 ha	0 000 ha	0 756 ha
	01.2	310	Haut Bugey	5 127 ha	0 000 ha	5 127 ha
	01.3	304	Bugey central	14 583 ha	1 702 ha	16 285 ha
	01.4	312	Haut Jura	11 092 ha	0 155 ha	11 247 ha
	01.5	318	Petite Montagne et Revermont	13 394 ha	0 175 ha	13 568 ha
	01.6	715	Pays de Gex et Bugey oriental	1 854 ha	0 032 ha	1 885 ha
	01.7	303	Bresse	2 151 ha	0 896 ha	3 047 ha
	01.8	327	Vallée de la Saône	0,003 ha	0 000 ha	0 003 ha
	01.X	305	Bugey méridional	10 091 ha	0 190 ha	10 281 ha
Total départen	nent			59 688 ha	3 149 ha	62 837 ha
Ardèche	07.1	617	Côteaux du Nord Vivarais	0 431 ha	0 000 ha	0 431 ha
	07.2	612	Bordure montagneuse de l'Eyrieux	0 289 ha	0 149 ha	0 438 ha
	07.3	645	Vallée de l'Eyrieux	0.223 ha	0 504 ha	0 728 ha
	07.4	906	Bas Vivarais	8 969 ha	2 194 ha	11 163 ha
	07.5	622	Hautes Cévennes	1 660 ha	6 114 ha	7 774 ha
	07.6	607	Basses Cévennes	0 506 ha	0 245 ha	0 751 ha
	07.7	625	Lugdarès et Mazan	1 915 ha	3 066 ha	4 981 ha
	07.8	628	Régions des Sucs	1 307 ha	2 066 ha	3 373 ha
	07.9	629	Chaîne des Boutières	0 496 ha	0 011 ha	0 508 ha
Total départen	nent			15 795 ha	14 350 ha	30 146 ha
Drôme	26.1	726	Plateaux et collines du Bas Dauphine	0 970 ha	0 000 ha	0 970 ha
	26.2	725	Plaines du Rhône et piémont du Ver	1 237 ha	0 000 ha	1 237 ha
	26.3	711	Collines rhodaniennes	4 800 ha	0 000 ha	4 800 ha
	26.4	943	Tricastin	1 293 ha	0 000 ha	1 293 ha
	26.5	736	Vercors	13 471 ha	9 020 ha	22 491 ha
	26.6	717	Haut Diois	13 928 ha	13 393 ha	27 321 ha
	26.7	713	Diois	3 313 ha	16 486 ha	19 798 ha
	26.8	722	Nyonsais	1 212 ha	4 273 ha	5 485 ha
	26.9	905	Baronnies	6 092 ha	2 708 ha	8 801 ha
Total départen	nent			46 317 ha	45 880 ha	92 197 ha
Isère	38.0	723	Oisans	11 460 ha	12 021 ha	23 482 ha
	38.1	703	Plaine du Bas Dauphiné	1 044 ha	0 121 ha	1 165 ha
	38.2	726	Plateaux de Chambarans et Bonnev	3 676 ha	2 063 ha	5 739 ha
	38.3	305	Ile Crémieu	1 065 ha	0 000 ha	1 065 ha
	38.4	735	Grésivaudan et piémonts	2 157 ha	0 917 ha	3 075 ha
	38.5	702	Bas Drac - Matheysine	4 850 ha	0 027 ha	4 876 ha
	38.6	702	Trièves - Beaumont	7 838 ha	3 716 ha	11 554 ha
	38.7	705	Belledonne	9 024 ha	0 792 ha	9 816 ha
	38.8	736	Vercors	18 234 ha	3 446 ha	21 680 ha
	38.9	710	Chartreuse	5 533 ha	9 363 ha	14 896 ha
	38.A	717	Haut Diois	4 929 ha	2 498 ha	7 427 ha
Total départen				69 810 ha	34 966 ha	104 775 ha
Loire	42.0	314	Monts du Beaujolais	0 291 ha	0 000 ha	0 291 ha
	42.1	634	Monts du Lyonnais	0 052 ha	0 000 ha	0 052 ha
	42.2	610	Bassin stéphanois	0 099 ha	0 000 ha	0 099 ha
	42.3	617	Côteaux du Nord Vivarais	0 019 ha	0 000 ha	0 019 ha
	42.4	643	Plaine de Roanne	0 458 ha	0 000 ha	0 458 ha
	42.5	636	Plaine du Forez	0 017 ha	0 000 ha	0 017 ha
	42.6	306	Charolais et plateau de Neulise	0 028 ha	0 000 ha	0 028 ha
	42.7	633	Mont du Forez	1 792 ha	0 000 ha	1 792 ha
	42.8	641	Plateau du Forez	0 686 ha	0 000 ha	0 686 ha
Total départen	42.9	629	Mont Pilat	4 201 ha	0 005 ha	4 206 ha

Département	numéros	numéros	Régions IFN départementales	Forêts des	Forêts	TOTAL
	IFN	ONF		collectivités	domaniales	
	code					
	régional					
Rhône	69.0	314	Monts du Beaujolais	2 442 ha	0 019 ha	2 461 ha
	69.1	634	Monts du Lyonnais	0 090 ha	0 000 ha	0 090 ha
	69.2	302	Côteaux du Beaujolais	0 022 ha	0 000 ha	0 022 ha
	69.3	639	Plateau du Lyonnais	0 104 ha	0 000 ha	0 104 ha
	69.5	629	Mont Pilat	0 007 ha	0 000 ha	0 007 ha
	69.6	306	Plateau de Neulise	0 082 ha	0 000 ha	0 082 ha
	69.8	327	Vallée de la Saône	0 021 ha	0 000 ha	0 021 ha
	69.9	601	Agglomération lyonnaise	0,273 ha	0 000 ha	0 273 ha
	69.X	703	Plaine du Bas Dauphiné	0 089 ha	0 000 ha	0 089 ha
Total départer	nent			3 130 ha	0 019 ha	3 149 ha
Savoie	73.1	715	Avant-pays jurassien	8 242 ha	0 913 ha	9 154 ha
	73.2	732	Tarentaise	16 859 ha	1 669 ha	18 528 ha
	73.3	704	Bauges	10 594 ha	3 205 ha	13 799 ha
	73.4	735	Sillon alpin	1 546 ha	0 030 ha	1 576 ha
	73.5	706	Aravis - Val d'Arly) 3 597 ha	0 233 ha	3 830 ha
	73.6	724	Beaufortain	5 810 ha	0 000 ha	5 810 ha
	73.7	705	Basses Maurienne et Tarentaise	19 914 ha	1 592 ha	21 506 ha
	73.8	721	Maurienne	18 868 ha	4 891 ha	23 759 ha
	73.9	710	Chartreuse	4 175 ha	0 286 ha	4 461 ha
Total départer	nent			89 604 ha	12 819 ha	102 423 ha
	74.1	715	Avant-pays (V/)	6 018 ha	0 473 ha	6 491 ha
	74.2	708	Chablais-Giffre	19 267 ha	0 553 ha	19 820 ha
	74.3	704	Bauges	4 262 ha	1 918 ha	6 180 ha
	74.5	706	Bornes - Aravis	18 908 ha	2 758 ha	21 665 ha
	74.6	724	Pays du Mont Blanc et Beaufortain	5 992 ha	0 871 ha	6 863 ha
Total département				54 447 ha	6 572 ha	61 019 ha
TOTAL Rhône	-Alpes			346 434 ha	117 760 ha	464 194 ha



¶ LES ENGAGEMENTS DU PROPRIETAIRE PUBLIC ADHERENT A PEFC RHONE-ALPES :

ONF pour la forêt domaniale Collectivités pour les autres forêts relevant du Régime Forestier

Pour mémoire

Référence à la politique qualité PEFC Rhône-Alpes		N° des 15 engagements	intítulé Le propriétaire adhérent à PEFC doit :	
Intitulé	N°:§	du propriétaire		
	Tous §	1	Respecter les lois et reglements.	
Le capital ligneux géré durablement (E) et une récolte de bois	1.1	2a	Récolter ses peuplements mûrs, éviter des accumulations de volumes trop importantes, et pratiquer une sylviculture dynamique, dans le respect de la politique de qualité	
équilibrée(L)	1.1	2b	Ne pas réaliser de coupe aux caractéristiques suivantes : sur les pentes supérieures à 30%, surface supérieure à 10 ha d'un seul tenant (propriétaires groupés ou non) et taux de prélèvement supérieur à 80%.	
Des forêts bien aménagées et bien gérées	1.2	3a	Mettre en place une garantie ou présomption de gestion forestière durable (aménagement, règlement – type de gestion)	
(C)	1.2	3b	Etablir un bilan à "mi-parcours" de l'application du document de gestion (anjénagement, R.T.G).	
	1.2	3c	Atteindre, à la fin de l'application du document de gestion, un taux de réalisation des coupes prévues de 70%.	
Une surface forestière bien connue (A)	1.3		Ne pas démembrer toute unité de gestion constituée par une forêt de moins de 4 ha d'un seul tenant, sauf motif d'aménagement foncier ou de changement d'affectation.	
Des peuplements stables et résistants (I)	2.1 <	5	Adopter des techniques de sylviculture à même de réduire l'instabilité des peuplements (dépressages, rotations courtes, faibles densités initiales, éventuellement conversion en futaie irrégulière).	
Un équilibre sylvo- cynégétique, objectif à atteindre (K)	2.2	6a	Signaler les dégâts de gibier qu'il constate, à un organisme professionnel ou à la DDAF, et demander un plan de tir suffisant, en conformité avec la stratégie qu'il s'est donnée dans l'aménagement forestier (le cas échéant), et tout mettre en œuvre pour réaliser le plan de chasse attribué.	
	2.2	6b	S'informer sur les pratiques sylvicoles intégrant les besoins alimentaires de la faune.	
Des essences forestières bien adaptées à la station(H) et potentialités des milieux forestiers bien	2.3	7a	Intégrer lors de l'élaboration ou de la révision de l'aménagement les données d'un éventuel guide simplifié de stations de sa région ou, à défaut, réaliser une analyse stationnelle des parcelles où des choix d'essences seront opérés pendant la durée de l'aménagement.	
connues (D)	2.3	7b	Éviter de planter dans les zones humides les plus riches écologiquement.	
Des Infrastructures bien	3.1	8a	Créer des routes et pistes selon un schéma de desserte existant le cas échéant.	
raisonnées, adaptées aux enjeux et respectueuses de l'environnement(F)	3.1	8b	Participer à l'application de la réglementation pour la limitation de l'usage des routes et pistes par les véhicules à moteur, en particulier par la pose de panneaux, de barrières,	
	3.1	8c	Adhérer à toute organisation visant à améliorer la desserte du massif où se trouve sa propriété et dont elle pourra bénéficier.	



Une gestion rationnelle des forêts (B)	3.2	9a	Se former à la gestion forestière durable pendant une formation au moins tous les 5 ans, à l'aide des réunions de vulgarisation et d'information du CRPF, de l'IDF ou d'un groupement de sylviculteurs, et s'informer par le biais de la presse forestière où autre média sur les thèmes suivants : - les essences et les techniques adaptées aux stations forestières ; - les écosystèmes remarquables et les espèces forestières remarquables ; - la gestion des zones humides et la plantation en zone inondable ; - l'impact paysager des coupes rases et des travaux ; - les peuplements mélangés ; - l'utilité du bois mort et des arbres âgés ; - l'équilibre sylvo cynégétique ; - les facteurs de stabilité des peuplements.
	3.2	9b	L'adhésion à PEFC d'une commune propriétaire concerne la totalité de sa propriété forestière répondant aux critères de l'article L 111.1 du Code Forestier, à savoir « Jes bois, les forêts et les terrains à boiser, susceptibles d'aménagement, d'exploitation régulière ou de reconstitution ».
Des débouchés rémunérateurs pour les produits forestiers (N)	3.3	10a	Adopter les solutions permettant de lutter contre le morcellement de la commercialisation des bois au profit de la massification et favoriser la contractualisation pluriannuelle tant que faire se peut (cf. 1.1, 1.2, 1.3, 3.2).
	3.3	10b (Prendre toutes mesures susceptibles de faciliter l'exploitation de la coupe (cf. 5.1).
Une gestion forestière attentive à la biodiversité (R)	4.1		Conserver lors des reboisements, dans la mesure où les conditions stationnelles le permettent, des parties de peuplements naturels préexistants, ou mélanger les essences pour le paysage, la biodiversité, la stabilité et/ou la résilience, en particulier pour les reboisements supérieurs à 10 hectares.
Des milieux et espèces remarquables bien	4.2	12a	S'informer et respecter les mesures de protection en vigueur.
inventoriés, bien connus (P) et bien gérés (Q)	4.2	12b	Porter à la connaissance des intervenants les règlements et préconisations de gestion liés à l'existence de mesures et/ou d'un statut de protection concernant les parcelles où ces intervenants seront amenés à opérer.
Des techniques durables d'exploitation des bois (M) et qualité, hygiène et sécurité du travail bien assurées (V)	5.1	13	Contracter directement ou indirectement avec un exploitant forestier ou un ETF ayant signé le cahier des charges de l'exploitation forestière qui aura reçu l'accord de PEFC RHONE-ALPES.
Les fonctions de protection physique bien assurées par la forêt (S)	5.2	14	S'informer sur les modalités de la protection physique touchant sa forêt, et en informer tout opérateur intervenant dans les parcelles concernées.
Un accueil du public en forêt bien organisé (T)	6.1	15a	Veiller à préserver les vues remarquables et à intégrer au mieux ses opérations sylvicoles (coupes, reboisements) dans le paysage, en évitant les contours trop rectilignes.
	6.1	15b	Poser un panneau d'information à l'entrée de sa forêt, comportant une information sur la certification de sa forêt.
	6.1	15c	Etudier toute proposition de contrat de sylviculture faite par l'Etat ou les Collectivités pour des services environnementaux ou sociaux.

• LES ENGAGEMENTS DE L'ORGANISME FORESTIER ONF

			Pour mémoire			
politique		Intitulé de l'engagement				
PEFC Rhô Intitulé	ne-Alpes N° §					
	1.1a	L'ONF et le CRPF vulgariseront des méthodes de sylviculture dynamique et organiseront la communication destinée à montrer l'intérêt biologique et général de prélever la production ligneuse aux périodes opportunes.				
ligne durak récolte (L)	1.1b	L'ONF et le CRPF inciteront les propriétaires à régénérer ou à replanter le rapidement possible, avec des essences adaptées à la station.	s coupes rases le plus			
Le capital ligneux sur pied géré durablement (E) et une récolte de bois équilibrée (L)	1.1c	L'ONF ne réalisera pas (ou dissuadera les propriétaires) de réaliser sur les 30% des coupes rases de plus de 10 ha d'un seul tenant, ainsi que coupes rases de plus de 5 ha d'un seul tenant et exclura la possibilité d aménagements et plans de gestion.	dans le subalpin des			
	1.2a	L'ONF encouragera le développement et la réalisation des aménagement de gestion	nts et des plans simples			
Une surface forestière bien	1.3a	Le CRPF et marginalement l'ONF inciteront les Conseils Généraux à dé d'aménagement foncier forestier pour des opérations au moins ar département.	velopper une politique nnuelles dans chaque			
s ment es et its (I)	2.1a	L'ONF s'attachera à développer la futaie irrégulière, et à préconiser, pune sylviculture dynamique de peuplements moins denses.	our la futaie régulière,			
Des peuplement s stables et résistants (I)	2.1b	L'ONF inclura dans ses documents d'orientation de la gestion forestière du opérations permettant d'atteindre des objectifs de production de bois par un adaptés à chaque peuplement.				
tif à	2.2a	Les Fédérations de chasseurs, les DDAF, l'ONF, le CRPF, les propriétaires fore naturalistes sont invités à se rencontrer et à collaborer pour l'install périmètres pilotes à implanter dans tous les massifs « difficiles ».				
Un équilibre sylvo-cynégétique, objectif à atteindre (K)	2.2b	L'ONF, le CRPF et les propriétaires forestiers inviteront les Fédérations à prendre en charge le coût des protections lorsque cela est techniquement possible, et dans la mesure où les attributions de plans de chasse ont été largement inférieures aux demandes du propriétaire.				
-cynégéti eindre (K)	2.2c	Les plans de chasse seront dimensionnés au mieux pour éviter les dégá régénérations empechant le renouvellement dans des conditions financi propriétaire, sans que la pérennité des populations de gibier soit menacée.				
re sylvo atte	2.2d	L'ONF diffusera des techniques de gestion du milieu intégrant les beso faune.	ins alimentaires de la			
équilibı	2.2e	Les Fédérations de chasse sont invitées à mettre en place des modes de simples pour que la régulation de la faune soit praticable par tout chasse				
Un	2.2f	L'ONF et le CRPF veilleront à ce que les propriétaires ou gestionne effectivement représentés dans les commissions départementales dans la commission de la chasse et de la faune sauvage.				
tières bien (H) et des milieux ues (D)	2.3a	L'ONF dissuadera, dans ses documents d'orientations et ses interventic d'appuis techniques, d'une part d'implanter des essences acidifiantes ou moins fragiles, acides et hydromorphes déjà en voie de dégradation, d s'installer des sapins et épicéas en basse altitude.	sur certains sols plus			
Des essences forestières bir adaptées à la station (H) et d potentialités des milier forestiers bien connues (D)	2.3b	L'ONF et le CRPF s'attacheront à proposer le développement des étu stations forestières jusqu'à ce que l'essentiel des zones forestières poten soient couvertes par des catalogues et des guides simplifiés de stations, et à en compte par les propriétaires.	tiellement intéressantes			
Des es: adaptée potentia forestie	2.3c	L'ONF inclura dans les documents d'orientation de la gestion forestière durabéchéant les provenances adaptées à la station, utilisables en particulier en réartificielle.				

, a d)	0.1	L'ONF et le CRPF s'attacheront à promouvoir les schémas de desserte cohérents et concertés,
bien raisonnées, et respectueuses de	3.1a	ainsi qu'un réseau routier suffisamment important de façon à permettre la mobilisation, en particulier dans le cadre de chartes forestières de territoire, de plans de massif et d'opérations de mobilisation groupée (pour le CRPF).
uctures bien enjeux et respect nt (F)	3.1b	L'ONF Inclura dans ses documents d'orientation de la gestion forestière durable les conditions de création de pistes adaptées aux objectifs de production et aux services rendus par la forêt et précisera que celles-ci doivent être justifiées sur le plan économique et qu'elles doivent minimiser les effets sur les écosystèmes et en particulier sur les biotopes rares menacés ou en danger reconnus comme tels dans les documents établis par les autorités publiques, dont c'est la mission.
Des infrastructures adaptées aux enjeux e l'environnement (F)	3.1c	Pendant les chantiers, les exploitants et entrepreneurs de travaux forestiers devront limiter à leur propre usage l'utilisation des routes forestières, en particulier par la pose de panneaux.
Des adap I'envi	3.1d	L'Europe, l'Etat, la Région et les départements seront sollicités pour augmenter leur participation au financement de ces équipements.
Une gestion rationnelle des forêts (B)	3.2b	Le CRPF et l'ONF conduiront des actions de formation adaptées à chaque territoire régional à partir des guides de station et de fiches techniques autour des thèmes suivants - les essences et les techniques adaptées aux stations forestières, - les écosystèmes remarquables et les espèces forestières remarquables, - la gestion des zones humides et la plantation en zone inondable, - l'impact paysager des coupes rases et des travaux, - les peuplements mélangés,
Une g forêts (- l'utilité du bois mort et des arbres âgés, - l'équilibre sylvo-cynégétique - les facteurs de stabilité des peuplements
	3.3a	L'augmentation de la mobilisation devra saccompagner d'une étude réalisée par FIBRA (Interprofession régional) indiquant les conditions de compétitivité nécessaires pour développer les potentiels forestiers du territoire avec notamment pour but l'extension de la filière existante et l'implantation d'industries de nouvelles utilisations valorisantes du bois (en particulier dans le domaine de la trituration, du bois énergie, du bois feuillu).
rémunérateurs pour les produits forestiers (N)	3.3b	Dans cet esprit l'interprofession régionale (FIBRA) et les interprofessions départementales, en lien étroit avec tous les intervenants, s'attacheront à prendre toute initiative pour : • élargir l'éventail des dépouchés ; • contribuer à installer une filière bois plus complète que celle actuelle ; • développer la transformation d'une plus grande quantité de bois de façon à assurer une meilleure valorisation du bois produit par les forêts de la région. Une communication améliorée entre l'amont et l'aval, ainsi que la participation et le consensus le plus large de tous les intervenants seront recherchés dans ce cadre.
pour k	3.3c	Par ailleurs, la collectivité, par l'allègement de la fiscalité et la création d'infrastructures , mettra tout en œuvre pour que le bilan de gestion des propriétaires s'améliore dans l'avenir.
iteurs	3.3d	Une politique de labels et d'AOC sera promue par FIBRA et par les Professionnels
Des débouchés rémunéra	3.3e	L'amélioration de l'efficacité de la mise en marché sera promue par : • le regroupement et la contractualisation ; • l'équipement des massifs ; • la mécanisation ; • la recherche d'aides à l'exploitation pour les techniques particulières d'exploitation (câble par ex.).
Des	3.3f	En complément de l'amélioration des débouchés ligneux, les opérateurs veilleront à ce que les fonctions non marchandes soient prises en compte progressivement.
gestion à la té (R)	4.1a	L'ONF fera la promotion du mélange des essences et de la régénération naturelle afin de limiter les peuplements monospécifiques, et assurera la diffusion des méthodes et techniques sylvicoles adaptées à la biodiversité et au paysage , qui privilégient les peuplements antérieurs et le recru naturel.
Une gestic forestière attentive à biodiversité (R)	4.1b	L'ONF précisera dans ses documents de vulgarisation et ses documents techniques les conditions dans lesquelles il est préconisé d'appliquer les techniques favorables à la biodiversité, dont notamment le maintien de tiges âgées ou mortes dans les peuplements.

Annexes

En application de Farticle 1414-4 de la Loi d'Orientation Forestière de 2001, IFEC Ribbne-Alpes, en fonction de se possibilités financières, eventuellement par sous-traitance avec le CRFF, IYONF ou tout autre opérateur, contre un grant par la particle p			
les zones identifiées comme telles par les lois et reglements.	es espèces es bien connues (P) ees (Q)	4.2a	les renseignements sur les espèces et milieux protégés. A la suite de quoi, PEFC Rhône-Alpes, en fonction de ses possibilités financières, éventuellement par sous-traitance avec le CRPF, l'ONF ou tout autre opérateur, contre rémunération, s'attachera à alimenter un Système d'Information Géographique (SIG) et à mettre à disposition des opérateurs forestiers ces renseignements.
les zones identifiées comme telles par les lois et reglements.	x et d quable , bien n géré		
les zones identifiées comme telles par les lois et reglements.	milieu emarc oriées et bier	4.2b	
Les chartes forestières de territoire intègreront dans la mesure du possible l'importance de rémunérer les fonctions de protection. Les chartes forestières de territoire intègreront dans la mesure du possible l'importance de rémunérer les fonctions de protection. Le service RTM est invité à alimenter le site d'information à destination des propriétaires sur les mesures de protection. 5.2b L'ONF et le CRPF incluront, soit dans les documents d'orientation de la gestion forestière durable établis au niveau régional, soit dans les documents de gestion de la forientation privaire de protection purpais à prendre, en particulier en ce qui concernée, des précisions sur les mesures spécifiques à prendre, en particulier en ce qui concernée, des précisions sur les mesures spécifiques à prendre, en particulier en ce qui concernée, des précisions sur les mesures spécifiques à prendre, en particulier en ce qui concernée, des précisions sur les mesures spécifiques à prendre, en particulier en ce qui concernée, des précisions sur les mesures spécifiques à prendre, en particulier en ce qui concernée, des précisions sur les mesures spécifiques à prendre, en particulier en ce qui concernée, des précisions sur les mesures spécifiques à prendre, en particulier en montagne al loi et les règlements, et d'autre part les travaux et équipements nécessaires envisageables dans le cas de conventions passées avec les Collectivités publiques. Ces travaux et équipements, piotamment les pare-feux, points d'eau, pistes de défense contre l'incendie, sont prévus, là où c'est pertinent, dans un plan départemental de prévention des risques majeurs. 6.1a L'ONF et le CRPF contribueront à l'initiation d'au moins une charte forestière de territoire tous les ans. L'ONF et le CRPF contribueront à l'initiation d'au moins une charte forestière de territoire tous les ans. L'ONF et le CRPF contribueront à l'initiation d'au moins une charte forestière de territoire tous les ans. L'ONF et le CRPF contribueront à l'initiation d'au moins une charte for		4.2c	à apporter aux écosystèmes forestiers ou espèces rares, protégées ou en danger, notamment dans
Les chartes forestières de territoire intègreront dans la mesure du possible l'importance de rémunérer les fonctions de protection. Les chartes forestières de territoire intègreront dans la mesure du possible l'importance de rémunérer les fonctions de protection. Le service RTM est invité à alimenter le site d'information à destination des propriétaires sur les mesures de protection. 5.2b L'ONF et le CRPF incluront, soit dans les documents d'orientation de la gestion forestière durable établis au niveau régional, soit dans les documents de gestion de la forientation privaire de protection purpais à prendre, en particulier en ce qui concernée, des précisions sur les mesures spécifiques à prendre, en particulier en ce qui concernée, des précisions sur les mesures spécifiques à prendre, en particulier en ce qui concernée, des précisions sur les mesures spécifiques à prendre, en particulier en ce qui concernée, des précisions sur les mesures spécifiques à prendre, en particulier en ce qui concernée, des précisions sur les mesures spécifiques à prendre, en particulier en ce qui concernée, des précisions sur les mesures spécifiques à prendre, en particulier en ce qui concernée, des précisions sur les mesures spécifiques à prendre, en particulier en montagne al loi et les règlements, et d'autre part les travaux et équipements nécessaires envisageables dans le cas de conventions passées avec les Collectivités publiques. Ces travaux et équipements, piotamment les pare-feux, points d'eau, pistes de défense contre l'incendie, sont prévus, là où c'est pertinent, dans un plan départemental de prévention des risques majeurs. 6.1a L'ONF et le CRPF contribueront à l'initiation d'au moins une charte forestière de territoire tous les ans. L'ONF et le CRPF contribueront à l'initiation d'au moins une charte forestière de territoire tous les ans. L'ONF et le CRPF contribueront à l'initiation d'au moins une charte forestière de territoire tous les ans. L'ONF et le CRPF contribueront à l'initiation d'au moins une charte for	ables 1) et 6 du	5.1a	
Les chartes forestières de territoire intègreront dans la mesure du possible l'importance de rémunérer les fonctions de protection. Les chartes forestières de territoire intègreront dans la mesure du possible l'importance de rémunérer les fonctions de protection. Le service RTM est invité à alimenter le site d'information à destination des propriétaires sur les mesures de protection. 5.2b L'ONF et le CRPF incluront, soit dans les documents d'orientation de la gestion forestière durable établis au niveau régional, soit dans les documents de gestion de la forientation privaire de protection purpais à prendre, en particulier en ce qui concernée, des précisions sur les mesures spécifiques à prendre, en particulier en ce qui concernée, des précisions sur les mesures spécifiques à prendre, en particulier en ce qui concernée, des précisions sur les mesures spécifiques à prendre, en particulier en ce qui concernée, des précisions sur les mesures spécifiques à prendre, en particulier en ce qui concernée, des précisions sur les mesures spécifiques à prendre, en particulier en ce qui concernée, des précisions sur les mesures spécifiques à prendre, en particulier en ce qui concernée, des précisions sur les mesures spécifiques à prendre, en particulier en montagne al loi et les règlements, et d'autre part les travaux et équipements nécessaires envisageables dans le cas de conventions passées avec les Collectivités publiques. Ces travaux et équipements, piotamment les pare-feux, points d'eau, pistes de défense contre l'incendie, sont prévus, là où c'est pertinent, dans un plan départemental de prévention des risques majeurs. 6.1a L'ONF et le CRPF contribueront à l'initiation d'au moins une charte forestière de territoire tous les ans. L'ONF et le CRPF contribueront à l'initiation d'au moins une charte forestière de territoire tous les ans. L'ONF et le CRPF contribueront à l'initiation d'au moins une charte forestière de territoire tous les ans. L'ONF et le CRPF contribueront à l'initiation d'au moins une charte for	Les dura les bois (N e et sécurite rées (V)	5.1b	travaux sylvicoles agréée par PEFC RHONE-ALPES et à faire en sorte que ce cahier des charge soit signé par le plus grand nombre d'exploitants et d'entrepreneurs de travaux forestiers, en le faisant connaître
Les chartes forestières de territoire intègreront dans la mesure du possible l'importance de rémunérer les fonctions de protection. Les chartes forestières de territoire intègreront dans la mesure du possible l'importance de rémunérer les fonctions de protection. Le service RTM est invité à alimenter le site d'information à destination des propriétaires sur les mesures de protection. 5.2b L'ONF et le CRPF incluront, soit dans les documents d'orientation de la gestion forestière durable établis au niveau régional, soit dans les documents de gestion de la forientation privaire de protection purpais à prendre, en particulier en ce qui concernée, des précisions sur les mesures spécifiques à prendre, en particulier en ce qui concernée, des précisions sur les mesures spécifiques à prendre, en particulier en ce qui concernée, des précisions sur les mesures spécifiques à prendre, en particulier en ce qui concernée, des précisions sur les mesures spécifiques à prendre, en particulier en ce qui concernée, des précisions sur les mesures spécifiques à prendre, en particulier en ce qui concernée, des précisions sur les mesures spécifiques à prendre, en particulier en ce qui concernée, des précisions sur les mesures spécifiques à prendre, en particulier en montagne al loi et les règlements, et d'autre part les travaux et équipements nécessaires envisageables dans le cas de conventions passées avec les Collectivités publiques. Ces travaux et équipements, piotamment les pare-feux, points d'eau, pistes de défense contre l'incendie, sont prévus, là où c'est pertinent, dans un plan départemental de prévention des risques majeurs. 6.1a L'ONF et le CRPF contribueront à l'initiation d'au moins une charte forestière de territoire tous les ans. L'ONF et le CRPF contribueront à l'initiation d'au moins une charte forestière de territoire tous les ans. L'ONF et le CRPF contribueront à l'initiation d'au moins une charte forestière de territoire tous les ans. L'ONF et le CRPF contribueront à l'initiation d'au moins une charte for	chniquion c ion c giène gassu	5.1c	Les entreprises seront invitées à se former à cette fin, notamment par des organismes de formation agréés.
Les chartes forestières de territoire intègreront dans la mesure du possible l'importance de rémunérer les fonctions de protection. Les chartes forestières de territoire intègreront dans la mesure du possible l'importance de rémunérer les fonctions de protection. Le service RTM est invité à alimenter le site d'information à destination des propriétaires sur les mesures de protection. 5.2b L'ONF et le CRPF incluront, soit dans les documents d'orientation de la gestion forestière durable établis au niveau régional, soit dans les documents de gestion de la forientation privaire de protection purpais à prendre, en particulier en ce qui concernée, des précisions sur les mesures spécifiques à prendre, en particulier en ce qui concernée, des précisions sur les mesures spécifiques à prendre, en particulier en ce qui concernée, des précisions sur les mesures spécifiques à prendre, en particulier en ce qui concernée, des précisions sur les mesures spécifiques à prendre, en particulier en ce qui concernée, des précisions sur les mesures spécifiques à prendre, en particulier en ce qui concernée, des précisions sur les mesures spécifiques à prendre, en particulier en ce qui concernée, des précisions sur les mesures spécifiques à prendre, en particulier en montagne al loi et les règlements, et d'autre part les travaux et équipements nécessaires envisageables dans le cas de conventions passées avec les Collectivités publiques. Ces travaux et équipements, piotamment les pare-feux, points d'eau, pistes de défense contre l'incendie, sont prévus, là où c'est pertinent, dans un plan départemental de prévention des risques majeurs. 6.1a L'ONF et le CRPF contribueront à l'initiation d'au moins une charte forestière de territoire tous les ans. L'ONF et le CRPF contribueront à l'initiation d'au moins une charte forestière de territoire tous les ans. L'ONF et le CRPF contribueront à l'initiation d'au moins une charte forestière de territoire tous les ans. L'ONF et le CRPF contribueront à l'initiation d'au moins une charte for	Des ted d'exploitat qualité, hy travail bier	5.1d	des opérations de régénération ou d'exploitation sur des sols superficiels et/ou fragiles, et les mesures à respecter à proximité des rives de rivières, ruisseaux et plans d'eau afin d'éviter leur
Les chartes forestières de territoire intègreront dans la présure du possible l'importance de rémunérer les fonctions de protection. Le service RTM est invité à alimenter le site d'information à destination des propriétaires sur les mesures de protection. L'ONF et le CRPF incluront, soit dans les documents d'orientation de la gestion forestière durable établis au niveau régional, soit dans les documents de perfort concernée, des précisions sur les mesures spécifiques à prendre, en particulier en ce qui conderné les « séries de protection pure » ou les « séries de protection physique et de production », les périmètres de captage, et en matière de protection contre l'incendie. Ces mesures comportent une différenciation entre, d'une part le minimum requis par la loi et les règlements, et d'autre part les travaux et équipements nécessaires envisageables dans le cas de conventions passées avec les Collectivités publiques. Ces travaux et équipements, potamment les pare-feux, points d'eau, pistes de défense contre l'incendie, sont prévus, la où c'est pertifient, dans un plan départemental de prévention des risques majeurs. 6.1a L'ONF et le CRPF s'attacheront à faire une information correcte du public afin qu'il prenne connaissance des contraintes de la gestion forestière, de la nécessité de la sylviculture et des conséquences néfastes d'une non-gestion, en particulier en montagne. 6.1b L'ONF et le CRPF contribueront à l'initiation d'au moins une charte forestière de territoire tous les ans. L'ONF et le CRPF contribueront à l'initiation d'au moins une charte forestière de territoire tous les ans. L'ONF inclure dans les documents d'orientation de la gestion forestière durable les équipements d'accueil du public recommandés le cas échéant dans le cas où des conventions on têté conclues avec les Collectivités ou des utilisateurs, et compte tenu des subventions ou incitations qui peuvent être obtenues.		5.2a	L'ONF et le CRPF inciteront à des exploitations convenables en zone de protection.
6.1a L'ONF et le CRPF s'attacheront à faire une information correcte du public afin qu'il prenne connaissance des contraintes de la gestion forestière, de la nécessité de la sylviculture et des conséquences néfastes d'une non gestion, en particulier en montagne. 6.1b L'ONF et le CRPF contribueront à l'initiation d'au moins une charte forestière de territoire tous les ans. 6.1c L'ONF inclura dans les documents d'orientation de la gestion forestière durable les équipements d'accueil du public recommandés le cas échéant dans le cas où la pression du public est importante et dans le cas où des conventions ont été conclues avec les Collectivités ou des utilisateurs, et compte tenu des subventions ou incitations qui peuvent être obtenues. 6.1d L'ONF et le CRPF se rapprocheront des fédérations ou associations d'usagers afin de valoriser les			
6.1a L'ONF et le CRPF s'attacheront à faire une information correcte du public afin qu'il prenne connaissance des contraintes de la gestion forestière, de la nécessité de la sylviculture et des conséquences néfastes d'une non gestion, en particulier en montagne. 6.1b L'ONF et le CRPF contribueront à l'initiation d'au moins une charte forestière de territoire tous les ans. 6.1c L'ONF inclura dans les documents d'orientation de la gestion forestière durable les équipements d'accueil du public recommandés le cas échéant dans le cas où la pression du public est importante et dans le cas où des conventions ont été conclues avec les Collectivités ou des utilisateurs, et compte tenu des subventions ou incitations qui peuvent être obtenues. 6.1d L'ONF et le CRPF se rapprocheront des fédérations ou associations d'usagers afin de valoriser les	phys		
6.1a L'ONF et le CRPF s'attacheront à faire une information correcte du public afin qu'il prenne connaissance des contraintes de la gestion forestière, de la nécessité de la sylviculture et des conséquences néfastes d'une non gestion, en particulier en montagne. 6.1b L'ONF et le CRPF contribueront à l'initiation d'au moins une charte forestière de territoire tous les ans. 6.1c L'ONF inclura dans les documents d'orientation de la gestion forestière durable les équipements d'accueil du public recommandés le cas échéant dans le cas où la pression du public est importante et dans le cas où des conventions ont été conclues avec les Collectivités ou des utilisateurs, et compte tenu des subventions ou incitations qui peuvent être obtenues. 6.1d L'ONF et le CRPF se rapprocheront des fédérations ou associations d'usagers afin de valoriser les	ns de protectior r la forêt (S)	5.2b	régional, soit dans les documents de gestion de la forêt concernée, des précisions sur les mesures spécifiques à prendre, en particulier en ce qui concerné les « séries de protection pure » ou les « séries de protection physique et de production », les périmètres de captage, et en matière de protection contre l'incendie.
6.1a L'ONF et le CRPF s'attacheront à faire une information correcte du public afin qu'il prenne connaissance des contraintes de la gestion forestière, de la nécessité de la sylviculture et des conséquences néfastes d'une non gestion, en particulier en montagne. 6.1b L'ONF et le CRPF contribueront à l'initiation d'au moins une charte forestière de territoire tous les ans. 6.1c L'ONF inclura dans les documents d'orientation de la gestion forestière durable les équipements d'accueil du public recommandés le cas échéant dans le cas où la pression du public est importante et dans le cas où des conventions ont été conclues avec les Collectivités ou des utilisateurs, et compte tenu des subventions ou incitations qui peuvent être obtenues. 6.1d L'ONF et le CRPF se rapprocheront des fédérations ou associations d'usagers afin de valoriser les	fonction ées par		d'autre part les travaux et équipements nécessaires envisageables dans le cas de conventions passées avec les
6.1a L'ONF et le CRPF s'attacheront à faire une information correcte du public afin qu'il prenne connaissance des contraintes de la gestion forestière, de la nécessité de la sylviculture et des conséquences néfastes d'une non gestion, en particulier en montagne. 6.1b L'ONF et le CRPR contribueront à l'initiation d'au moins une charte forestière de territoire tous les ans. L'ONF inclura dans les documents d'orientation de la gestion forestière durable les équipements d'accueil du public recommandés le cas échéant dans le cas où la pression du public est importante et dans le cas où des conventions on tété conclues avec les Collectivités ou des utilisateurs, et compte tenu des subventions ou incitations qui peuvent être obtenues. 6.1d L'ONF et le CRPF se rapprocheront des fédérations ou associations d'usagers afin de valoriser les charges pon marchandes des forêts certifiées PEFC	Les		
6.1b L'ONF et le CRPR contribueront à l'initiation d'au moins une charte forestière de territoire tous les ans. L'ONF inclura dans les documents d'orientation de la gestion forestière durable les équipements d'accueil du public recommandés le cas échéant dans le cas où la pression du public est importante et dans le cas où des conventions ont été conclues avec les Collectivités ou des utilisateurs, et compte tenu des subventions ou incitations qui peuvent être obtenues. L'ONF et le CRPR contribueront à l'initiation d'au moins une charte forestière de territoire tous les ans. L'ONF et le CRPR contribueront à l'initiation d'au moins une charte forestière de territoire tous les ans.	en forêt	6.1a	des contraintes de la gestion forestière, de la nécessité de la sylviculture et des conséquences
6.1c L'ONF inclura dans les documents d'orientation de la gestion forestière durable les équipements d'accueil du public recommándés le cas échéant dans le cas où la pression du public est importante et dans le cas où des conventions ont été conclues avec les Collectivités ou des utilisateurs, et compte tenu des subventions ou incitations qui peuvent être obtenues. L'ONF et le CRPF se rapprocheront des fédérations ou associations d'usagers afin de valoriser les charges pop marchandes des forêts certifiées PEFC	ublic (6.1b	L'ONF et le CRPF contribueront à l'initiation d'au moins une charte forestière de territoire tous les ans.
5 5 6 6.1d L'ONF et le CRPF se rapprocheront des fédérations ou associations d'usagers afin de valoriser les	iccueil du pr organisé (T)	6.1c	public recommandés le cas échéant dans le cas où la pression du public est importante et dans le cas où des conventions ont été conclues avec les Collectivités ou des utilisateurs, et compte tenu des subventions ou
charges non marchanaes des forces continees for e.	Un a bien	6.1d	L'ONF et le CRPF se rapprocheront des fédérations ou associations d'usagers afin de valoriser les charges non marchandes des forêts certifiées PEFC.

Annexe 3 – tableau maître, typologies de stations et régions IFN

Secteur naturel	Typologie des stations DRA-SRA	Département	num ONF	Régions IFN nationales
	Alpes du nord et	01	304	Bugey central
	montagnes de l'Ain		305	Bugey méridional et lle Crémieu
de l'Ain			310	Deuxième plateau du Jura
			312	Haut Jura
			318	Petite montagne jurassienne
			715	Entre Jura et Savoie
		26	736	Vercors
		38	305	Bugey méridional et lle Crémieu
			702	Bas Drac - Matheysine et Trièves - Beaumont
			705	Belledonne, Basses Maurienne et Tarentaise
			710	Chartreuse
			717	Haut Diois et Bochaine
			723	Oisans
			735	Vallées de l'Isère et piémonts
			736	Vercors
		73	704	Bauges
			705	Belledonne, Basses Maurienne et Tarentaise
			706	Bornes-Aravis
			710	Chartreuse
			737	Maurienne
	Massif Central		724)	Pays du Mont Blanc et Beaufortain
			732	Tarentaise
		74	704	Bauges
			706	Bornes-Aravis
		~ ~ ~ ~ ~ ~ ~ ~ ~ ~ ~ ~ ~ ~ ~ ~ ~ ~ ~	708	Chablais-Giffre
			724	Pays du Mont Blanc et Beaufortain
Massif Central		07	612	Bordure montagneuse de l'Eyrieux
			617	Côteaux du Nord Vivarais
			625	Lugdadès et Mazan
			628 629	Mezenc-Meygal et Sucs Mont Pilat et Boutières
			645	Vallée de l'Eyrieux
		42	306	Charolais et annexes
		42	314	Monts du Beaujolais
			610	Bassins du Puy et de Saint Etienne
			617	Côteaux du Nord Vivarais
			629	Mont Pilat et Boutières
			633	Mont du Forez
			634	Monts du Lyonnais
			639	Plateau du Lyonnais
			641	Plateaux forézien et granitique
		69	302	Beaujolais viticole & côtes de Bourgogne
			306	Charolais et annexes
			307	Clunisois
			314	Monts du Beaujolais
			617	Côteaux du Nord Vivarais
			629	Mont Pilat et Boutières
			634	Monts du Lyonnais
			639	Plateau du Lyonnais
				,

Annexes

Secteur naturel	Typologie des stations DRA-SRA	Département	num ONF	Régions IFN nationales
Plaines et	Alpes du nord et	38	735	Vallées de l'Isère et piémonts
piémonts	montagnes de l'Ain	73	735	Vallées de l'Isère et piémonts
	Bas Dauphiné et	26	726	Plateaux et collines du Bas Dauphiné
	Avant Pays	38	703	Basse vallée de l'Ain et plaine du Bas Dauphiné
	Savoyard		726	Plateaux et collines du Bas Dauphiné
		69	703	Basse vallée de l'Ain et plaine du Bas Dauphiné
		73	715	Entre Jura et Savoie
		74	715	Entre Jura et Savoie
	Bresse	01	303	Bresse
	Dombes - Val de	01	311	Dombes
	Saône		327	Vallées et plaine de la Saône et affluents
			601	Agglomération lyonnaise
			703	Basse vallee de l'Ain et plaine du Bas Dauphiné
		69	327	Vallées et plaine de la Saône et affluents
			601	Agglomération lyonnaise
			703	Basse vallée de l'Ain et plaine du Bas Dauphiné
	Massif Central	42	636	Plaine du Forez
			643	Sologne bourbonnaise
Secteur à	document de réfé-	07	906	Bas, Vivarais
caractère	rence à préciser	26	711	Collines rhodaniennes
méditerranéen			943	Tricastin
	Alpes du nord et	26	(72/5/)	Plaines du Rhône et piedmont du Vercors
	montagnes de l'Ain Basses Cévennes	07	07	Basses Cévennes
	Diois-Baronnies	26	607 713	
	Diois-Baronnies	20	717	Diois Haut Diois et Bochaine
			717	
			905	Nyonsais
	Hautes Cévennes	07	622	Baronnies Hautes Cévennes
	nautes Cevennes	Town .	022	nautes Cevennes

Annexe 4 - Répertoire des référentiels techniques

4.1 Typologies de stations, catalogues et guides applicables

- CORCKET E., 2001. Guide simplifié de typologie de stations forestières du Diois et Baronnies drômoises. Laboratoire des écosystèmes alpins, Université Joseph Fourier, Grenoble.
- JOUD D., 1998. Guide simplifié de typologie de stations forestières région Avant Pays Savoyard. Laboratoire des écosystèmes alpins, Université Joseph Fourier, Grenoble.
- JOUD D., 1998. Guide simplifié de typologie de stations forestières région Bas Dauphiné. Laboratoire des écosystèmes alpins, Université Joseph Fourier, Grenoble.
- JOUD D., 2000. Catalogue des types de stations forestières de La Dombes et de La Vallée de la Saône. CRPF Rhône-Alpes et Laboratoire des écosystèmes alpins, Université Joseph Fourier, Grenoble.
- JOUD D., 2002. Guide Le choix des essences dans le Nord Ardèche, la Loire et le Rhône. CRPF Rhône-Alpes.
- JOUD D. et al., à paraître 2006. Synthèse pour les Alpes du Nord et montagnes de l'Ain. CRPF Rhône-Alpes.
- NICLOUX C., DIDIER B., 1988. Catalogue des stations forestières de La Bresse centrale et méridionale. Écomusée Bresse bourguignonne, CRPF, FNGREF - Nancy.



selon la Base de données patrimoniale (application SIG, ONF, DT Rhône-Alpes, 2005)

Typologie Massif Alpin

Code du référentiel de peuplement	Code du type de peuplement	Libellé du type de peuplement
ma	ma_x	Hors sylviculture
ma	ma_p	Pelouses d'altitude et prairies a usage agricole
ma	ma_a	Autres espaces non boises
ma	ma_ch	Peuplement chetif
ma	ma_t	Taillis
ma	ma_l	Peuplement ouvert de futaie
ma	ma_r	Regeneration de futaie
ma	ma_1	Peuplement a strate 1 prependerante
ma	ma_1gb	Peuplement a strate T preponderante, riche en GB et TGB
ma	ma_2	Peuplement a strate 2 preponderante
ma	ma_2gb	Peuplement a strate 2 preponderante, riche en GB et TGB
ma	ma_3	Peuplement a strate 3 preponderante
ma	ma_3gb	Peuplement a strate 3 preponderante, riche en GB et TGB
ma	ma_12	Peuplement a strates 1 et 2
ma	ma_12gb	Peuplement a strates 1 et 2, riche en GB et TGB
ma	ma_13	Peuplement a strates 1 et 3
ma	ma_13gb	Peuplement a strates 1 et 3 , riche en GB et TGB
ma	ma_23 (Peuplement a strates 2 et 3
ma	ma_c	Peuplement clair
ma	ma_j	Peuplement jardine
ma	ma_jgb	Peuplement jardine, riche en GB et TGB

Haute Chaîne du Jura

Code du référentiel de peuplement	Code du type de peuplement	Libellé du type de peuplement
hc	hc_a	Futaie jardinee equilibree
hc	hc_b	Futaie jardinee riche en GB
hc	hc_c	Futaie jardinee claire
hc	hc_d	Futaie irreguliere a excedent de PB
hc	hc_e	Futaie irreguliere a excedent de BM
hc	hc_f	Futaie irreguliere a excedent de GB
hc	hc_g	Futaie resineuse tres claire

Premier plateau du Jura

		Libellé du type de peuplement
de peuplement	de peuplement	
рр		Futaie jardinee equilibree
рр		Futaie jardinee riche en GB
рр		Futaie jardinee claire et jeune
рр	pp_d	Futaie irreguliere a excedent de PB
рр	pp_e1	Futaie irreguliere a excedent de BM typique
рр	pp_e2	Futaie irreguliere a excedent de BM , claire
рр	pp_f1	Futaie irreguliere a excedent de GB
рр	pp_f2	Futaie irreguliere a excedent de TGB
рр	pp_f3	Futaie irreguliere vieillie (GB et TGB), en cours de rajeunissement
рр	pp_g	Futaie resineuse tres claire
рр	pp_h	Futaie irreguliere claire et vieillie, melangee de feuillus

Feuillus irréguliers en Franche - Comté

Code du référentiel	Code du type	Libellé du type de peuplement
fi		Peuplement irregulier type
fi		Peuplement melange de petits bois et bois moyens
fi		Peuplement melange de petits bois et gros bois
fi		Peuplement melange de bois moyens et gros bois
fi	fi_pb	Peuplement a petits bois dominants
fi	fi_bm	Peuplement a bois moyens dominants
fi	fi_gb	Peuplements a gros bois dominants
fi	fi_rui	Peuplement tres pauvre en reserves

Feuillus irréguliers en Franche - Comté

Code du référentiel de peuplement	Code du type de peuplement	Libellé du type de peuplement
ar	ar_pv	vide ou clairiere
ar	ar_p0	jeune plantation - perchis
ar	ar_p1	futaie reguliere PB
ar	ar_p2	futaie reguliere PB/BM
ar	ar_p3	futaie reguliere BM
ar	ar_p4	futaie regularisee BM
ar	ar_p5	futaie regularisee PB/BM
ar	ar_p6	futaie irreguliere pauvre en GB
ar	ar_p7	futaie regularisee PB/BM
ar	ar_p10	plantation âgee
ar	ar_p14	futaie regularisee BM/GB
ar	ar_p15	futaie irreguliere pauvre en PB
ar	ar_p16	futaie irreguliere equilibree
ar	ar_p17	futaie irreguliere pauvre en BM
ar	ar_p24	futaie reguliere BM/GB
ar	ar_p25	futaie regularisee GB
ar	ar_p27	futaie a 2 etages
ar	ar_p35	futaie reguliere GB
ar	ar_p36	futaie vieillie
ar	ar_p45	futaie reguliere TGB
ar	ar_p46	futaie vieillie riche en TGB

4.3 Guides de sylvicultures

- Guide de gestion des forêts riveraines de cours d'eau CNRS, 2005 ;
- Guide de sylviculture pour la forêt de montagne, ONF, 1997-2004 ;
 - G1, la hêtraie montagnarde,
 - G2, hêtraie-sapinière-pessière du massif alpin,
 - G3, la pessière d'altitude,
 - G4, les forêts d'accès difficile,
 - G5, le pin noir,
 - G6, le douglas.
- Guide des sylvicultures de montagne, ONF- CEMAGREF-CRPF, 2006 ;
- Guide technique Gestion des populations de Cervidés et de leur habitats, ONF, 1997 ;
- Guide technique du forestier méditerranéen français, CEMAGREF, 1988 ;
- Prise en compte de la biodiversité dans la gestion forestière en Rhône-Alpes ; principaux conseils. ONF Rhône-Alpes, 2003.

